



RPR

BIBLIOTECA CENTRALA
A
UNIVERSITAȚII
DIN
BUCUREȘTI

No. Curent 55393 Format.....

No. Inventar A29714 Anul

Secția Dep. 10 Raftul



HISTOIRE

DE

CHARLES LE TÉMÉRAIRE

Bruxelles. — Typ. A. LACROIX, VERBOECKHOVEN et C^{ie}, rue Royale, 3, impasse du Parc.

In. A. 29.714

JOHN FOSTER KIRK

HISTOIRE

DE

CHARLES LE TÉMÉRAIRE

DUC DE BOURGOGNE

TRADUCTION DE L'ANGLAIS PAR CH. FLOR O'SQUARR

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15

Au coin de la rue Vivienne

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET C^{ie}, ÉDITEURS

A BRUXELLES, A LIVOURNE ET A LEIPZIG

1866

54906

078

1956

Biblioteca Centrală Universitară
"Carol I" București
Cota..... 55 393

Re 149/60

B.C.U. "Carol I" - Bucuresti



C54906



A

JAMES LAWRENCE

ESQUIRE A BOSTON

CHER MONSIEUR LAWRENCE,

Je désire qu'il me soit permis d'attacher votre nom à ce livre, tant à causé des relations qui vous ont d'abord amené à vous intéresser à sa composition, que parce que, plus qu'aucun autre de mes amis, vous avez connu les obstacles que j'ai rencontrés sur ma route, et que vous avez fait tout ce qu'un ami, tout ce qu'un homme peut faire pour les écarter.

Croyez-moi, cher monsieur Lawrence, à jamais votre dévoué et affectionné,

J. F. KIRK.

PRÉFACE

La plupart des ouvrages qui ont servi d'éléments dans la préparation de cette histoire, l'auteur les doit à la bienveillance de feu M. William H. Prescott, qui lui a fourni toutes les facilités dont il disposait pour se procurer les matériaux nécessaires. Certaines circonstances pourraient être indiquées qui expliqueraient le généreux intérêt témoigné ainsi pour une entreprise douteuse par quelqu'un qui connaissait, pour les avoir surmontées lui-même, les difficultés des recherches historiques. Mais, en réalité, rien ne peint mieux le caractère de cet homme distingué et regrettable que son empressement à donner encouragement, conseil ou assistance au plus humble de ceux qui aient entrepris de labourer comme lui un champ toujours vaste et toujours s'élargissant.

La carrière de Charles le Téméraire a été généralement regardée comme n'étant qu'un épisode romantique dans l'histoire européenne. Mais le sujet est, en réalité, d'une nature toute différente ; et cela ne fait pas l'objet d'un doute

pour tous ceux qui, sur le continent, depuis une vingtaine d'années, ont fait une étude spéciale des différentes périodes de cette histoire, et dont les recherches ont considérablement aidé à en élucider les parties les plus obscures. Dans les volumes qui sont aujourd'hui soumis au public, et qui seront complétés par un troisième en cours de préparation, nous avons tâché de réunir en un récit symétrique tout ce que les chroniques, les documents originaux et les résultats d'une enquête et d'une discussion critique ont pu nous fournir d'éléments pour apprécier avec justesse cette époque si pleine d'événements. De récentes explorations faites en Belgique, en Suisse, en Autriche et dans d'autres États, ont mis en lumière une quantité de matériaux qui ont été considérés, à juste titre, comme imposant l'obligation de présenter sous un meilleur jour qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, de mieux analyser, et, dans certains cas, de juger plus impartialement les principaux acteurs et les incidents saillants de cette période. Ceux donc à qui les descriptions magistrales de Philippe de Commines, les articles mosaïques de M. de Barante, ou les séduisantes peintures de Scott, auraient inspiré le désir d'obtenir des informations plus complètes ou plus exactes, ne seront pas, nous l'espérons, portés à repousser le moyen que nous leur offrons de satisfaire ce désir. S'il est parfois plus satisfaisant de rechercher les éléments d'information aux sources originales elles-mêmes, c'est un travail à faire reculer le chercheur le plus obstiné que de défricher un champ aussi vaste, pour y recueillir des mémoires et des documents répandus parmi les publications de

commissions royales et de sociétés savantes, écrites dans des dialectes divers et souvent obscurs, et exigeant pour être compris une connaissance préalable des détails.

Ces matériaux ont-ils été soumis au crible d'une scrupuleuse critique, dans les limites des moyens de l'auteur ? On n'a guère besoin de le dire. Les règles de la composition historique sont, de nos jours, trop bien établies et trop généralement connues pour qu'il soit possible d'admettre la moindre négligence de la part de l'écrivain, ou la moindre crédulité de la part du lecteur. La valeur essentielle d'une composition de ce genre, c'est de se conformer strictement aux faits, en tant que ceux-ci peuvent être certifiés. Personne n'attend dans un pareil travail l'harmonie artistique, l'unité d'ensemble, le charme de la forme et l'agrément du fond, qui forment le principal attrait des œuvres de pure imagination. Il n'y a pas jusqu'au sentiment de la réalité qui n'y soit nécessairement imparfait et constamment troublé. A part les erreurs et les oublis qu'on ne peut garantir d'éviter, le milieu dans lequel se passe l'histoire fournit lui-même sa couleur à l'écrit le plus aride comme au plus brillant. L'histoire, à tout prendre, ne peut être qu'un écho, un pâle reflet du tumulte du monde soumis au jugement et à l'expérience d'un esprit individuel.

M. Charles Folsom, de Cambridge (Massachusetts), dont l'habileté critique est, heureusement pour plus d'une génération d'écrivains, doublée d'une habileté exceptionnelle dans l'art de corriger et de rectifier les fautes et les imperfections de détail, m'a prêté un appui précieux dans la révision de mes

épreuves; mais cet avantage a été limité au premier volume, à cause de la trop grande rapidité avec laquelle le second a dû être livré à l'impression.

L'auteur est encore redevable d'amicales et diverses obligations à plusieurs autres personnes dont les mérites et les talents sont largement connus : au professeur Parsons, de Harvard-College, au révérend William R. Alger, à M. James A. Dupee, et tout particulièrement à M. James T. Fields, pour l'assistance amicale qu'ils lui ont donnée dans l'accomplissement de sa tâche. Ce ne sera rien diminuer de la valeur de l'hommage dû à leurs services que d'ajouter que l'empressement chaleureux avec lequel ils ont été rendus est un trait de caractère national aussi bien qu'individuel. Tous ceux qui connaissent bien la situation sociale des États-Unis admettront que c'est le pays où les hommes sont le mieux en état de s'aider eux-mêmes et le mieux disposés à aider les autres.

Londres, novembre 1863.

HISTOIRE

DE

CHARLES LE TÉMÉRAIRE

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

La France à la fin du quatorzième siècle et pendant la première moitié du quinzième.

Au moment où le chevaleresque mais infortuné roi Jean de France était sur le point de retourner, en exécution de sa parole de gentilhomme, dans la prison anglaise où il était destiné à terminer sa vie, il déposa entre les mains du chancelier de Bourgogne un acte par lequel il octroyait ce duché comme fief au plus jeune et au plus aimé de ses fils, Philippe surnommé le Hardi, lequel, étant encore enfant, avait combattu vaillamment à ses côtés à Poitiers, et avait partagé les premières années de sa captivité.

Toutefois, d'après le désir du roi, cette donation fut gardée secrète jusqu'après sa mort, en 1364. Elle fut alors publiée et confirmée par son successeur, Charles V. Elle conférait à Philippe tous les droits et toutes les prérogatives de sou-

veraineté féodale, sous la réserve habituelle de l'obligation d'hommage et de réversion à la couronne. C'est dans le courant du cinquième siècle que les Bourguignons, une tribu d'origine quelque peu incertaine, mais généralement regardée comme ayant été une branche de la grande race teuto-nique (1), s'étaient frayés un chemin à travers le Rhin et les Alpes et avaient fondé un de ces royaumes semi-barbares qui s'élevèrent sur les ruines de l'empire romain. L'existence de ce royaume fut de courte durée, mais d'autres lui succédèrent, portant le même nom, bien que comprenant un territoire d'une étendue mal définie et dont les frontières se déplaçaient constamment (2). A la longue, par suite d'une obscure et graduelle série de causes de décadence, la monarchie se morcéla, et ses différentes parties passèrent en différentes mains, cessant ainsi d'avoir une histoire commune.

Une province, qui fut la première à conquérir une exis-

(1) M. de Belloquet, qui a discuté ce sujet avec une érudition qui dépasse celle de ses prédécesseurs, arrive à trois conclusions, dont il regarde la première comme certaine et les deux autres comme extrêmement probables : 1° que les Bourguignons étaient originairement des Vandales ; 2° qu'ils ont reçu d'une émigration scandinave une infusion de sang nouveau, une race de chefs, et le nom sous lequel ils sont exclusivement connus dans l'histoire ; 3° qu'avant leur entrée dans les Gaules, ils avaient conquis et réduit en esclavage quelques-unes des colonies et des garnisons romaines établies en Allemagne, et que, par l'affranchissement subséquent et l'affiliation de ces captifs, ils avaient introduit un élément nouveau et étranger dans leur caractère et leur langage national. Voyez les *Questions bourguignonnes*, publiées en tête de la seconde édition de Courlépée, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*. Dijon, 1847, 4 vol. in-8°, t. I, pag. 14 et suiv.

(2) D'après Plancher, il y avait en tout cinq différents royaumes de Bourgogne. Quelques-uns toutefois étaient désignés aussi sous d'autres noms : Arles, Provence, etc. En fait, la souveraineté bourguignonne était parfois une possession séparée et indépendante, parfois une possession tributaire. A l'époque de sa plus grande expansion, elle comprenait tout le pays situé entre les Vosges et la Méditerranée, les Alpes piémontaises et les montagnes du Vivarais. *Histoire de Bourgogne*. Dijon, 1739-1783, 4 vol. in-fol., t. I, liv. v. Voyez aussi Gingins-la-Sarra, *Mémoires pour servir à l'histoire des royaumes de Provence et de Bourgogne jurane*. Lausanne, 1851-1853.

tence indépendante, mais qui fut la dernière à abandonner le nom commun, fut gouvernée pendant plusieurs siècles de suite, par une lignée de princes se rattachant, dans l'origine, par la descendance d'une même souche, et, plus tard, par des relations de mariage avec la maison royale de France. La Bourgogne, cependant, ne paraît pas avoir jamais été à proprement parler un fief français, jusqu'à la mort de Philippe de Rouvres, le dernier duc de ce qu'on appela par la suite « la première race. » Elle passa alors, non par réversion, mais par héritage, au roi Jean, lequel en disposa, quelques années plus tard, de la manière que nous avons indiquée plus haut.

Ce transfert, bien que dicté par des motifs d'affection de famille, était strictement d'accord avec les idées et la politique qui prévalaient alors. Les obligations féodales étaient encore regardées comme les liens naturels de la monarchie, et ces liens semblaient être rendus plus intimes et plus étroits, lorsque les provinces frontières étaient données en fief aux proches parents du souverain.

Cependant la France avait déjà fait l'expérience des fatals effets de cette division de son territoire, et de ce système qui limitait à certaines parties secondaires du pays la force vitale qu'il eût fallu répartir également dans toutes les parties du corps politique, pour y trouver l'énergie et les ressources nécessaires au chef dirigeant. C'est à cette cause, et non point à quelque hostilité naturelle de race, ou à des rivalités de pouvoirs, qu'il faut attribuer les longues et désolantes guerres livrées, sur le sol de la France, entre les monarques de France et d'Angleterre. Les Plantagenets étaient des vassaux de la couronne française ; ils avaient pied en permanence sur le territoire français ; et c'est ce qui, tout d'abord, excita

leur ambition et leur désir d'établir leur suprématie en France, et qui leur permit de saisir l'occasion d'envahir ce pays chaque fois que l'un des royaumes était uni et fort, tandis que l'autre était faible et divisé.

Mais les souverains normands d'Angleterre n'avaient aucune relation de famille, du moins bien proche, avec la race capétienne. Ils avaient acquis leurs principales possessions en France, comme ils avaient acquis la couronne d'Angleterre, non par octroi ou héritage, mais par la puissance de leurs armes. Ils étaient des étrangers et des ennemis déclarés; leurs seuls adhérents en France étaient des traîtres secrets ou des rebelles avoués; et ils ne pouvaient pas, dès lors, masquer leurs desseins contre le pays sous le prétexte de servir les intérêts de la nation et d'accomplir des réformes dans l'État.

La France nourrissait dans son sein des ennemis plus dangereux qu'Édouard III ou Henri V. La monarchie était en danger d'être renversée et brisée par ce qui avait été regardé comme son plus solide boulevard. Les ducs de Bourgogne étaient une branche de la maison de Valois. Comme princes du sang, ils réclamaient une part dans la direction des affaires du royaume, et, plus spécialement, le droit d'intervenir, au nom de la nation, chaque fois que les embarras ou l'incompétence du gouvernement amenaient des demandes de réformes. En même temps, ils exerçaient dans leurs propres domaines, lesquels comprenaient certaines des plus belles parties de la monarchie, une souveraineté qui était virtuellement indépendante. En dehors des limites de la monarchie, ils acquéraient des territoires et des possessions, et devenaient souverains d'États étrangers ou vassaux de souverains étrangers. Ils employaient leur pouvoir et profitaient

de leur position pour affaiblir l'autorité de la couronne et troubler le royaume. Ils étaient les auteurs ou les instigateurs de toutes les dissensions civiles du temps. Leur cour était le refuge des mécontents; leur fortune fournissait les ressources de la rébellion; et, sous leur étendard, la féodalité soutint sa dernière lutte contre la royauté, contre les principes qui devaient former la base du gouvernement civil et de l'unité nationale pendant les trois siècles suivants.

L'histoire de cette lutte forme le principal sujet du présent ouvrage. Le trait saillant de la carrière de Charles le Téméraire, c'est sa rivalité avec Louis XI, la guerre perpétuelle qu'ils se livrèrent entre eux, par la force et par l'intrigue, sur les champs de bataille et dans les cours étrangères, une guerre qui n'était jamais plus réelle et plus acharnée que lorsqu'elle se poursuivait sous les apparences de la paix. Dans quelque direction que le récit puisse s'égarer, il faut toujours qu'il se rattache à ce point central. Il n'est pas de digression, pas d'épisode qui ne gravite vers ce conflit. Dans les efforts de Louis pour élever le trône à une position plus haute, pour établir un gouvernement fort, pour concentrer dans sa personne tous les pouvoirs de l'État, il rencontrait à chaque pas la figure armée de son hautain rival. N'importe où Charles dirigeait ses regards ambitieux, quelque endroit qu'il choisit pour théâtre de ses projets hardis, partout son habile ennemi était à l'œuvre, répandant la méfiance parmi ses alliés, gagnant ses partisans par de l'or ou des promesses, contrariant ses plans, minant le sol sous ses pieds et préparant sa ruine par de secrètes machinations. C'était un de ces conflits comme les romanciers aiment à les peindre, entre des combattants armés différemment et ayant des façons différentes d'attaquer, mais n'étant pas inférieurs l'un à

l'autre ; l'un confiant dans sa force plus grande et dans son arme plus robuste, pressant et audacieux dans ses tentatives ; l'autre agile et plein d'adresse, parant avec dextérité les coups les plus pesants, se déroband lorsqu'il était serré de trop près et renvoyant de sa leste et frêle rapière des coups vifs et obliques qui blessaient mortellement son ennemi.

Tel étant notre sujet, il est nécessaire que nous entrons dans un court exposé des principaux événements de l'histoire de France, qui est aussi l'histoire des ducs de Bourgogne, à la fin du quatorzième et au commencement du quinzième siècle. Cette esquisse rapide et forcément imparfaite suffira pour rappeler à l'esprit du lecteur le caractère de cette mémorable époque, si souvent illustrée par les recherches laborieuses et consciencieuses et par les actifs efforts des historiens (1).

(1) On ne peut nier que l'histoire de France, particulièrement l'histoire du moyen âge, n'ait été bien plus soigneusement explorée et plus abondamment décrite que celle d'Angleterre. Sans parler de la supériorité reconnue des chroniqueurs français et de la masse plus grande de documents et de matériaux (de ceux du moins qui présentent un intérêt général), publiés dans ce dernier pays, aucun écrivain anglais n'a réuni les annales nationales dans un récit suivi avec l'abondance, la sagacité et l'impartialité de Sismondi, ou examiné les causes des révolutions sociales et politiques avec la science et la philosophie de Guizot, ou pénétré la pensée et évoqué l'esprit du passé avec la vive imagination de Michelet. Le dernier de ces écrivains a rarement reçu des critiques étrangers le tribut que mérite à juste titre son génie non moins brillant que solide. Il a été appelé poète, dramaturge, on lui a donné toutes les qualifications, excepté celle d'historien, à laquelle il a droit plus que tout autre pour la façon dont il fait revivre dans ses écrits la vie et la réalité des temps passés. M. Hallam, l'appréciant avec plus de vérité et de fidélité, l'appelle « un poète qui sait respecter la vérité. » Le fait est que personne, ayant eu l'occasion d'étudier dans ses sources originales les époques qu'il a traitées, ne peut s'empêcher de reconnaître non seulement la vive lumière qu'il a répandue sur les faits obscurs et l'intérêt qu'il a su donner aux détails les plus arides, mais encore son extrême exactitude et l'étonnante faculté de condensation qui lui a permis de réunir dans un cadre aussi étroit tout ce qui était essentiel à l'intelligence ou à la démonstration des faits. Tels du moins étaient les traits caractéristiques de ses premiers volumes, et particulièrement du quatrième, du cinquième et du sixième, comme en porte témoignage M. Henri Martin, qui, dans les parties correspondantes de son ouvrage aussi excellent que populaire, suit pas à pas les traces de Michelet, se conformant presque en tous points à ses idées et même souvent empruntant son langage.

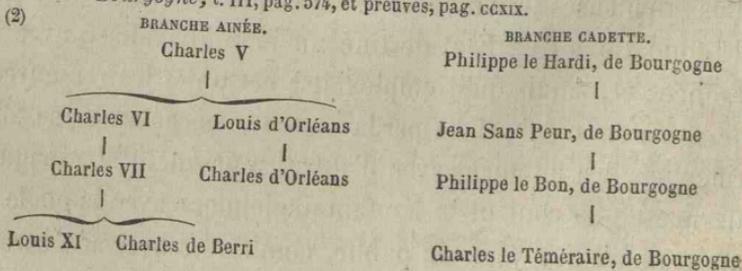
54906

La mort de Charles V (1380), justement appelé *le Sage*, sous l'habile gouvernement duquel le pays s'était en partie remis des désastres du règne précédent, devait, en tout état de cause, être une grande calamité pour la France. Quand on la considère au point de vue de ses conséquences immédiates, on y voit comme un coup de la Providence irritée. La minorité de Charles VI, et, plus tard, sa folie, dont les désastreux effets ne furent qu'aggravés par de courts mais fréquents intervalles de lucidité, laissèrent pendant près d'un demi-siècle la nation sans chef. Parmi les princes du sang, le duc de Bourgogne seul déploya du talent et de l'énergie. Il prit le pas sur ses deux frères aînés, les ducs d'Anjou et de Berri, et prit la plus grande part dans le gouvernement du royaume et la tutelle de la personne royale. Si ses intérêts avaient été d'accord avec ceux du peuple sur lequel il aspirait à régner, un homme d'une fermeté et d'une habileté pareilles aurait pu extirper les racines de la discorde, avant qu'elles eussent creusé profondément le sol. Mais ce n'était qu'un grand chef féodal, plus ambitieux et plus capable que ses rivaux; et son influence dans le gouvernement ne fut guère employée que pour servir ses projets d'agrandissement en faveur de sa famille. Par son mariage et les mariages de ses enfants, il s'était assuré, à lui ou à ses descendants, la succession des plus riches et des plus populeuses provinces des Pays-Bas. En réalité, il jetait les fondations d'un État destiné un jour à rivaliser avec la France; et, tandis qu'il employait à cet objet les ressources de son pays natal, il ne perdait aucune occasion de se fortifier par des alliances avec d'autres puissances. La magnificence de sa cour et la hautaine splendeur avec laquelle il apparaissait aux yeux du public, combinées avec son carac-

tère et sa position, faisaient de lui le personnage le plus marquant de son époque. Mais si vastes étaient ses projets, et si grandes les dépenses qu'ils lui imposaient, qu'au milieu de sa splendeur il était écrasé de dettes; et à sa mort (1404), sa veuve, Marguerite de Flandre, dont le naturel était aussi dur et inflexible que le sien, fut obligée, pour sauver ses effets personnels des mains de ses créanciers, de recourir à un expédient de la loi féodale qui n'était pratiqué que par des personnes d'un rang inférieur. Elle alla publiquement déposer sur le cercueil de son mari défunt sa ceinture, avec les clefs et la bourse qui y étaient attachées, en signe qu'elle divorçait d'avec lui, renonçant à ses droits de douaire et à la responsabilité de ses dettes (1).

Dans quatre générations de la maison de Valois, enfants et descendants du roi Jean, il y a un remarquable contraste entre les qualités intellectuelles de la branche aînée et de la branche cadette (2). Les princes de la première lignée, quoique différant entre eux sous bien des rapports, se ressemblaient par un certain raffinement d'organisation, se manifestant parfois dans la finesse ou la subtilité de l'intelligence, parfois dans la délicatesse du sentiment ou une sus-

(1) Monstrelet (édit. Buchon), t. I, pag. 142.—Plancher repousse ce récit, se fondant sur ce que l'acte notarié qu'il reproduit, tout en établissant le fait de la renonciation de Marguerite à ses droits et obligations, ne fait pas allusion à la cérémonie mentionnée dans le texte. *Histoire de Bourgogne*, t. III, pag. 574, et preuves, pag. CCXIX.



ceptibilité particulière de la conscience, parfois dans la timidité des résolutions, l'indolence du tempérament, ou l'aversion pour les luttes et le tumulte qui les entouraient et dans lesquels leurs intérêts particuliers étaient profondément engagés. A l'apogée de la fortune, il n'y avait nulle arrogance dans leur conduite, pas de pompe inutile, ni de faste ou d'ostentation dans leur manière de vivre; au milieu des plus cruels revers, ils ne se laissaient jamais aller au découragement ni au désespoir. Parfois souples, toujours impressionnables, ils rappelaient dans leur conduite le cours de ces ruisseaux qui, n'étant jamais grossis par les torrents, suivent avec calme les méandres de leur lit naturel. Leurs succès étaient généralement dus à la sagesse de leurs conceptions, à leur juste appréciation des moyens et des circonstances, à leur discernement dans le choix de leurs agents; quand ils échouaient, c'était par manque d'énergie, faiblesse de volonté, ou faute d'avoir agi avec promptitude et courage. Charles V et Louis XI étaient de sagaces et adroits politiques; mais ils manquèrent, ou parurent avoir manqué plus d'une occasion de remporter un succès complet et signalé, pour n'avoir pas voulu aventurer un enjeu suffisant dans les hasards de la guerre. Charles VII ne leur était peut-être pas inférieur de beaucoup en capacité naturelle; mais, personnellement indolent, et adonné aux plaisirs, il marqua particulièrement son aptitude aux affaires par la modération de ses vues, le calme de son caractère et son habileté dans le choix de ses ministres. Louis et Charles d'Orléans étaient des hommes de grand mérite, cultivant les lettres et les protégeant, bien faits pour briller comme particuliers, mais manquant des qualités requises pour une grande position et une carrière publique. Les défauts de ce

caractère se révèlent sous une lumière plus vive dans Charles VI, et son petit-fils, le duc de Berri : le premier perdit la raison au milieu des conflits insensés de l'époque; l'autre, faible et incapable, fut ballotté comme une plume dans le tourbillon des factions et de la guerre civile.

Si l'on était disposé à voir certaine fantaisie dans cette tentative d'esquisser une ressemblance de famille parmi des personnes si différemment constituées et douées, on reconnaîtra du moins que chez aucune d'elles les traits ne sont marqués par ces passions fortes et turbulentes, cette audace de caractère et cette férocité de sentiment, qui se font remarquer sur tant de figures dans le long défilé des personnages de l'histoire du moyen âge. Leur physionomie a, pour ainsi dire, un air tout à fait moderne, indiquant, dans son contraste avec celle de leurs contemporains, l'approche d'une ère nouvelle, un passage des luttes exclusives de la force brutale aux combats plus raffinés de l'intelligence; et, dans le fait, ce changement doit être attribué en partie à l'exemple et à l'influence de ceux qui, placés au premier rang dans l'arène, ont remporté la victoire par leur habileté plus grande et la supériorité de leurs armes (1).

Dans les quatre ducs de Bourgogne, d'autre part, l'étoffe du caractère était plus grossière et plus robuste. Leur nature était mieux adaptée, disait-on, aux combats avec la matière qu'aux luttes avec l'esprit. Physiquement, ils l'emportaient sur leurs parents. Charles VII, nous dit-on, avait un extérieur imposant, lorsqu'il était revêtu d'une longue robe qui dissimulait ses jambes frêles et cagneuses (2). La mince et

(1) Voyez les remarques de Guizot sur la substitution des moyens moraux aux moyens matériels par Louis XI. *La Civilisation en Europe* (trad. anglaise), pag. 321.

(2) « Cum togatus esset, satis eleganti specie apparebat; sed cum curtâ veste indueretur,

maigre personne de Louis XI était un sujet habituel de dérision. Charles VI et Charles de Berri étaient presque aussi faibles de corps que d'intelligence. Mais les ducs de Bourgogne étaient coulés dans un moule différent. Leurs membres étaient solides, leurs formes musculeuses et massives. Ils étaient redoutables dans le tournoi, terribles sur le champ de bataille. Leurs qualités intellectuelles étaient de la même étoffe rude et inflexible. Une arrogante audace, une impétuosité irréflectie, une obstination inébranlable, étaient leur caractère saillant. Jamais ils ne frayaient leur voie par la flatterie, la dissertation ou la ruse, mais ils cherchaient toujours à l'emporter par une présomption impérieuse et une volonté indomptable. Les épithètes attachées à leurs noms étaient, le *Hardi*, le *Téméraire*, le *Sans-Peur* (1); les princes de l'autre branche étaient surnommés, le *Sage*, l'*Habile*, le *Bien servi*. Dans aucun des princes bourguignons on ne rencontre le moindre effort vers les perceptions délicates de l'intelligence; parmi eux on ne trouve aucun poète comme Charles d'Orléans; aucun érudit, versé dans les subtilités de la scholastique, comme Louis d'Orléans; aucun homme d'État prévoyant comme Charles V; aucun maître dans l'art de l'intrigue comme Louis XI; aucun esprit étroit, énervé par les scrupules, détraqué par le malheur, comme Charles VI

quod faciebat frequentius, panno viridis utens coloris, eum exilitas cruris et tibiaram, cum utriusque poplitis tumore et versus se invicem quadam velut inflexione, deformem utcumque ostentabant. » *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, par Thomas Basin, évêque de Lisieux. Paris, 1855-1858, 3 vol., t. I, pag. 312. — Cet ouvrage, une des plus importantes, mais des moins impartiales autorités pour l'époque dont il traite, est ordinairement cité par les historiens français sous le pseudonyme d'Amelgardus. M. Quicherat, qui l'a édité et publié pour la première fois, a pleinement établi l'identité de l'auteur, un prélat normand distingué et un actif partisan du règne de Louis XI.

(1) Philippe le Bon, comme nous le verrons ci-après, ne dut pas ce surnom, très différent des autres, à un contraste particulier avec les qualités particulières de sa race; lui aussi, durant une partie de sa carrière, fut surnommé l'*Asseuré*.

et le duc de Berri. Cependant, sous certains rapports, leur nature était la plus noble des deux. S'ils étaient moins fins, ils étaient plus ardents; moins persuasifs, ils étaient plus logiques; moins souples et moins humains, ils étaient plus équitables et plus loyaux. Ils étaient meilleurs pères et meilleurs fils; et si on les a vus sans pitié dans la haine et sans remords dans la vengeance, ils n'ont jamais abandonné un allié, laissé la fidélité sans récompense, ou, ayant reçu des bienfaits, oublié le bienfaiteur. Leur intelligence était vigoureuse, leurs conceptions étaient souvent élevées, leurs plans conséquents, leur énergie était infatigable. Ils travaillaient avec vigueur et dextérité, mais avec peu de clairvoyance, bâtissant où les anciennes digues avaient été détruites et où le flot faisait irruption pour balayer et ruiner leur œuvre.

C'étaient là, dira-t-on, les caractères généraux d'une époque qui allait disparaître, une force de fer, un esprit étroit et exclusif. Cela est vrai; et c'est parce que les ducs de Bourgogne, non seulement tenaient la première place parmi les princes féodaux, mais encore portaient dans leur personne les attributs et les défauts qui distinguaient la féodalité, que le sort de celle-ci s'est trouvé mêlé au leur, à ce point que leur chute a déterminé sa chute.

Ces défauts inhérents à la race bourguignonne revêtirent leur forme la plus répulsive dans Jean Sans-Peur, le successeur de Philippe le Hardi. Sa taciturnité habituelle cachait un esprit étroit et un caractère singulièrement audacieux et ignorant du scrupule. Dans de pareilles natures, l'ambition, n'étant pas ennoblie par le sentiment de la force, par des espérances patientes ou par de généreux desseins, devient une passion sordide, qui oppose aux obstacles une violence brutale et regarde tout compétiteur d'un œil curieux et mé-

chant. Entre Jean, et l'objet de son ambition, il y avait un rival, dans le caractère duquel il voyait avec une aversion instinctive le contraire de son propre caractère. Louis, duc d'Orléans, le frère du roi fou, était exceptionnellement doué sous le rapport de l'intelligence et avait des qualités personnelles et morales qui auraient facilité l'accès des plus hautes voies à un homme même parti des rangs inférieurs (1). Mais ses vices étaient aussi grands que les nobles qualités de son caractère ; et, comme ce n'étaient pas de ces vices qu'engendre la poursuite obstinée et prudente de l'intérêt personnel, ils excitèrent dans l'esprit public non seulement du scandale mais encore des alarmes. De concert avec la reine, l'infame Isabelle de Bavière, avec laquelle il était soupçonné d'entretenir une liaison incestueuse, le duc d'Orléans avait essayé, depuis plusieurs années, d'administrer les affaires du royaume. S'il avait été possible de mal gouverner la nation sans l'appeler à supporter les frais de la chose, le peuple aurait souffert ce régime avec apathie. La France, qui avait la conscience de sa faiblesse, n'aspirait pas à l'action ; elle ne désirait que le repos. Elle voyait l'image de sa propre situation dans la situation du royal imbécile qu'elle regardait avec tant de vénération et d'affection, avec une loyauté et une pitié que n'altérait aucune nuance de mépris. Comme le prince, la nation aurait volontiers languï dans le repos et l'inanité ; mais comme lui, elle était harassée par des empiriques et torturée jusqu'au délire.

Le peuple, et surtout les habitants de Paris et des grandes

(1) Voyez le portrait de ce prince tracé par le Religieux de Saint-Denis (*Chronique*) Paris, 1839-1852, 6 vol in-4°, t. III, pag. 738. Ce portrait toutefois est traité avec partialité, car l'auteur représente la vie du prince comme pure de toute souillure après qu'il eut atteint l'âge viril. Mais c'est une étude qui porte, malgré cela, une remarquable empreinte de véracité et qui témoigne d'une connaissance intime du sujet.

viles regardaient le duc d'Orléans comme l'auteur de leurs misères. Ils regardaient le duc de Bourgogne comme l'homme prédestiné à les délivrer. Ce dernier devait être en état de les gouverner sans impôts. Le souverain des opulentes Flandres n'aurait pas besoin de dépouiller les pauvres citoyens de leurs misérables ressources. Il avait énergiquement protesté contre l'imposition de ces charges intolérables, et déclaré que les revenus provenant du domaine royal devaient suffire pour les dépenses ordinaires de l'État. Si des forces étaient nécessaires pour la défense du royaume, ses sujets étaient prêts à répondre à l'appel du roi et à entrer en campagne en nombre suffisant à cet effet. Telles étaient les rumeurs habilement répandues par des agents et accueillies par le peuple avec une docile crédulité (1).

Le peuple, cependant, était encore trop faible pour se poser en arbitre d'une pareille querelle. Le duc d'Orléans était soutenu, non seulement par ses vassaux, mais par la plus grande partie de la noblesse. Les deux partis qui s'agitaient autour de la capitale étaient à peu près de force égale, comme puissance militaire. C'est pourquoi ils étaient favorablement disposés à écouter les propositions de ceux qui désiraient éviter l'explosion de la guerre civile. Il fut convenu que les deux princes gouverneraient de concert et uniraient leurs efforts pour rétablir l'ordre et la tranquillité. Et, bien que les événements n'eussent pas tardé à démontrer la futilité de cet arrangement, il fut renouvelé et confirmé par des assurances solennelles et des gages de mutuelle bonne foi. Les princes se rencontrèrent en public et s'embrassèrent; ils échangèrent les

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. III, pag. 300, 302, 340, et al.; Basin, t. I, liv. I, chap. III, IV.

devises qu'ils avaient adoptées comme des symboles de défiance; ils couchèrent dans le même lit; ils s'approchèrent ensemble de la communion, et, en présence des espèces consacrées, ratifièrent leur alliance par des vœux solennels.

Dans cette réconciliation, les intentions de Louis d'Orléans ne manquaient peut-être pas de sincérité. C'était un homme capable de blesser profondément son ami le plus cher, mais il était aussi capable de pardonner, et de tout cœur, à son plus cruel ennemi (1). Il avait sur la conscience le poids de grands péchés et de désastreuses folies. Mais la conscience de sa faute n'avait pas endurci son cœur, ni étouffé ses bons sentiments. Il venait de relever d'une maladie, durant laquelle il avait médité sur les erreurs de sa vie passée et fait preuve d'une sincère contrition. Il avait spécialement manifesté un désir, tel qu'on en éprouve aux heures où les perplexités intérieures rendent indifférent aux luttes du monde, le désir de vivre à l'avenir en paix avec tout le monde. Dans la soirée du 25 novembre 1407, tandis qu'il soupait avec la reine dans une petite maison particulière qu'elle possédait dans Paris, on lui apporta une convocation pour assister à une séance du conseil. La maison était située dans un quartier retiré de la ville. Il la quitta avec une escorte de quatre ou cinq personnes. La nuit était extrêmement obscure. Précédé d'un porteur de torche, et suivi par le reste de ses compagnons, le duc s'avancait au petit pas de sa mule, fredonnant une chanson et jouant négligemment avec son gant. Tout d'un coup, il fut entouré d'hommes armés, qui s'élançèrent sur lui d'une embuscade.

(1) Dans son testament fait vers cette époque, « testament fort chrétien, fort pieux, plein de charité et de pénitence, » il recommande ses enfants à la protection du duc de Bourgogne. Michelet, *Histoire de France*, t. IV, pag. 144.

Ses compagnons, à l'exception d'un simple page, furent séparés de lui et mis en fuite. Les habitants de la rue, appelés à leurs fenêtres par le tumulte des voix, le cliquetis de l'acier et la lueur des torches, furent avertis par une voix impérieuse qu'ils eussent à clore leurs croisées et à rester cois dans leurs demeures. Cependant, en risquant un œil et un bout d'oreille, ils purent voir et entendre tout, les épées et les haches que brandissaient les meurtriers, leurs blasphèmes et leurs cris, l'appel de la victime après qu'elle eut été frappée : — « Que signifie ceci ? D'où vient ceci ? » — Puis de nouveaux coups, de nouvelles blessures, une sorte de mêlée, une lourde chute, et l'œuvre sanglante était accomplie. Un homme de haute taille, coiffé d'un chapeau rouge qui lui descendait sur les yeux, s'approcha pour s'assurer si tout était fini et constater si la chose avait été faite à sa satisfaction (1). Un dernier coup fut donné, pour compléter cette assurance. Puis les assaillants se retirèrent en toute hâte, les lumières disparurent, l'étroite ruelle redevint silencieuse et obscure. Les spectateurs tremblants accoururent alors et trouvèrent, à l'endroit de la lutte, le corps du duc d'Orléans, couvert de blessures, mutilé, percé en cent endroits. La main droite était séparée du tronc ; la main gauche, coupée au poignet, avait été jetée au loin ; les entrailles avaient jailli ; le crâne était broyé et la cervelle était répandue dans la boue. Le page était étendu en travers du cadavre de son maître ; il n'était pas complètement mort, mais il râlait et allait expirer (2).

(1) Ce personnage était probablement Raoullet d'Actonville, un gentilhomme normand qui avait été dépouillé par le duc d'Orléans d'un office que lui avait conféré Philippe le Hardi. Monstrelet, t. I, pag. 214. Il est désigné par la plupart des autorités comme ayant combiné et conduit l'affaire.

(2) Voyez les dépositions des témoins, formulées d'une façon terriblement minutieuse et

Ce meurtre fut cause de calamités plus grandes qu'on n'en a vu résulter d'ordinaire, dans l'histoire, d'événements du même genre. Longtemps après qu'il eut été vengé d'une manière signalée, le sang ainsi versé fut la cause d'effusions de sang. Il féconda les germes pestilentiels qui étaient restés inertes et latents. Un mauvais esprit à tête d'hydre sembla avoir surgi, contre lequel toute l'énergie humaine était impuissante à lutter (1). Et même lorsqu'on l'eut détruit, et quand plus d'un siècle se fut écoulé, la querelle traditionnelle et héréditaire ainsi commencée continua à envenimer les relations et à perpétuer la rivalité entre les souverains de France et des Pays-Bas (2).

L'impression immédiate produite sur l'esprit public ne fut pas au dessous de ce qu'on pouvait attendre après un pareil acte. Le peuple fut comme paralysé de stupeur quand il vit cette figure si familière à ses yeux, ce corps si beau, associé dans sa pensée à bien des maux, mais aussi à bien des souvenirs de bonté et de grâce chevaleresques, transporté inanimé et sanglant à travers les rues de Paris. S'il avait beaucoup péché, d'autant plus noir était le crime de ceux qui l'avaient traitreusement frappé au milieu de ses fautes.

saisissante, dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*, t. XXI, pag. 545-540, où M. Bonamy a réuni tous les témoignages sur ce sujet, en précisant l'endroit où le meurtre a été commis et en donnant un plan des lieux.

(1) « Caput et origo omnium calamitatum in regno... Seminarium illud pestiferum... adeo alte radices miserat, ut vix post annos quinquaginta exstirpari atque eradicari poterit; imo certe nec adhuc, his temporibus, prorsus extinctum sit, sed more hydræ serpentis, uno succiso capite, alia renascantur. » Basin, t. I, pag. 41, 44.

(2) Il faut se rappeler, à ce propos, qu'environ un siècle plus tard la famille d'Orléans arriva au trône de France dans les personnes de Louis XII et de François I^{er}. Ceux qui connaissent la correspondance diplomatique et les conférences entre les ministres français et impériaux au seizième siècle, alors qu'il était d'habitude de discuter les questions historiques se rattachant à chaque point depuis leur origine la plus reculée, ne regarderont point sans doute ces assertions comme exagérées.

Et personne n'hésita à désigner la main qui avait porté le coup. Tous les yeux se tournèrent du corps de l'homme assassiné vers le parent qui avait si récemment juré de vivre avec lui en paix fraternelle (1). Quand les officiers désignés pour rechercher les coupables parurent devant le conseil, et demandèrent l'autorisation de poursuivre leurs investigations dans les demeures des princes royaux. Jean Sans-Peur pâlit et trembla. Prenant à part les ducs de Berri et d'Anjou, il leur confessa que c'était lui qui « instigué par le diable et de mauvais conseillers » avait fait mettre à mort son cousin (2). Puis, dans la confession et la honte de cet aveu de son crime, il quitta brusquement l'assemblée et se retira dans sa maison.

Un grand criminel, convaincu de son crime à la face du monde entier, mais inaccessible à la justice humaine, a devant lui deux alternatives : se repentir de son crime, l'expié et renoncer à en recueillir les fruits maudits ; ou braver sa propre conscience, défier l'opinion de ses contemporains et s'emparer audacieusement du prix dont la convoitise l'avait poussé à commettre son crime. Il a encouru l'exécration du monde ; s'il veut éviter son mépris, il faut qu'il le frappe de terreur, ou bien il faut qu'il renonce à ses immunités et cherche à obtenir son pardon. Pendant le moyen âge, il n'a pas manqué d'exemples de grands nobles et de princes qui, au milieu d'une carrière d'ambition coupable, ont été soudainement arrêtés par le cri de leur conscience, et qui, re-

(1) Fenin, après avoir mentionné que le duc de Bourgogne était présent à l'enterrement, ajoute qu'on vit du sang couler à travers le cercueil : « Dont y en eut grant murmure de ceux qui là estoient, et de tels y en eut qui bien se doubtoient de ce qui en estoit. » *Memoires* (édi. Dupont), pag. 3.

(2) « Instiguante dyabolo. » *Chronique* du Religieux de S'-Denys. « Par hayne diabolique et mauvais conseil. » Alain Chartier. « Par l'introduction de l'ennemi. » Monstrelet.

nonçant à leur rang et à leur richesse, ont passé le reste de leurs jours dans la retraite, la pénitence et le remords.

Mais la voix du remords et du repentir fut promptement étouffée dans le cœur de Jean Sans-Peur. Le mauvais esprit qui l'avait inspiré reprit son empire. Le lendemain du jour où cette confession lui avait été arrachée par un supplice plus cruel que celui de la roue, il osa se présenter pour prendre place avec les princes à la table du conseil, et, ayant reçu défense d'entrer au palais, il envoya un mot pour demander qu'on ne chargeât nul autre que lui de ce qui avait été fait, vu que lui seul était l'auteur du crime (1). Il quitta immédiatement Paris, et, quoique ardemment poursuivi, réussit à s'échapper en Flandre. Là, non seulement il était à l'abri, mais il était en état de se retourner contre ses ennemis. Ayant réuni une force suffisante pour sa protection, il reprit le chemin de la capitale où il fit sa rentrée au milieu des saluts et des cris de triomphe des habitants. Cet accueil n'était pas le résultat de la crainte, de l'inconstance ou d'une indifférence pour le droit et la justice, mais le fait d'un retour de sentiments, qu'on peut expliquer par le long attachement des Parisiens pour le duc de Bourgogne, et par l'espérance et la confiance qu'ils avaient mis en lui comme dans le champion de leurs droits (2). Ils l'auraient condamné encore, malgré cela, s'il

(1) « Afin qu'on ne mescroye mie de la mort du duc d'Orléans, j'ay faict faire ce qui a esté fait et non autre. » Fenin, pag. 4.

(2) Hallam (*Notes supplémentaires*, pag. 57) trouve inexplicable que Michelet représente la populace de Paris, les partisans de Jean, comme déplorant la mort du duc d'Orléans. « Que signifie, dit-il, cet amour pour un homme qu'il vient de nous représenter comme étant détesté du peuple? Comment montrèrent-ils leur affection pour le duc d'Orléans, tandis qu'ils étaient ouvertement et énergiquement les partisans du meurtrier? » Et il cite la réception que firent les Parisiens au duc de Bourgogne, à son retour, comme suffisant pour réfuter cette idée. Mais cette contradiction, si on peut l'appeler ainsi, n'appartient pas à l'historien, mais à la nature humaine. Byron n'était-il pas admiré, plaint et même aimé par ceux dont la censure et la froideur le poussèrent dans l'exil?

avait paru se condamner lui-même. Mais il était prêt maintenant à soutenir ce qu'il avait fait, et à justifier son action par des raisons qui devaient rendre le peuple de Paris complice du crime en le faisant participer aux avantages qui devaient en découler. Tant que le funèbre spectacle avait été devant leurs yeux, ils avaient été émus et indignés. Maintenant on les invitait à recueillir leurs sens ébranlés et à reconnaître dans le coup qui avait frappé le duc d'Orléans l'œuvre de délivrance qu'ils attendaient de la part du duc de Bourgogne. Il avait amené avec lui un savant théologien, un docteur de l'université de Paris, pour lui servir d'interprète et exposer les motifs qui avaient dicté sa conduite ; pour prouver que le duc d'Orléans, comme tyran et usurpateur, avait mérité la mort ; que tout sujet, mais par dessus tous les membres de la famille royale, avait le droit de le tuer ; que le duc de Bourgogne n'avait pas à être retenu par les promesses et les serments qu'il avait faits, puisqu'ils étaient contraires au bien public ; et que la manière de tuer était indifférente, la trahison et l'embuscade secrète étant en pareil cas le moyen naturel d'assurer l'accomplissement de ces projets. Tout cela était appuyé et démontré par de nombreux exemples tirés de l'Écriture sainte, et on en déduisait victorieusement la conclusion que le fait n'était pas seulement innocent, mais encore méritoire au plus haut degré (1).

Cependant ceux qui entendirent ce discours ne furent pas entièrement satisfaits (2). Le meurtrier ne le fut pas non

(1) L'admirable discours de maître Jean Petit est donné tout au long par Monstrelet (édit. Buchon), t. I, pag. 241-324.

(2) Voyez la censure prudemment rédigée du Religieux de Saint-Denys, qui était présent. *Chronique*, t. III, pag. 765.

plus. La fierté d'airain avec laquelle il affronta l'accusation et le reproche était un masque qui ne cachait qu'à moitié les traces de la honte qui troublait sa conscience. Il fallait quelque chose de plus pour débarrasser son esprit du malaise qui l'obsédait. Il insista pour que les jeunes princes d'Orléans, les enfants de la victime, consentissent à se réconcilier avec lui. Mais, en présence de la justification qu'il avait tentée, sa demande de pardon ressemblait à une nouvelle insulte pour leur père assassiné.

Le duc de Bourgogne semblait, par l'accomplissement d'un crime énorme, avoir fait disparaître le seul obstacle qui obstruait sa route, et être arrivé d'emblée à la suprématie à laquelle il avait aspiré dans le gouvernement de la France. Mais ce crime avait, en réalité, rendu tout gouvernement impossible. Il avait déchaîné une tempête de passions turbulentes qui, depuis longtemps, grossissait dans l'atmosphère; il avait surexcité dans le tourbillon d'une confusion effrénée tous les éléments hostiles de la société. De ces désordres sortit une guerre étrangère, qui amena la conquête du pays par Henri V. Un ennemi implacable et puissant domina la France abattue, lui faisant des blessures par lesquelles le sang coula à longs flots.

Ici la lumière de l'histoire devient une lueur sinistre et éclaire une scène peuplée de figures démoniaques, se poursuivant l'une l'autre à travers le dédale de ce qu'un écrivain contemporain a appelé « une danse douloureuse (1). » La couronne reposait sur la tête d'un fou. La discorde qui

(1) « Non pas un an ne deux, mais il y a ja quatorze ou quinze ans que cette *danse douloureuse* commença; et la plus grant partie des seigneurs en sont morts à glaive, ou par poison, ou par trayson. » *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et de Charles VII*, anno 1421.

divisait la famille royale et les conseillers royaux empêchait tout effort sérieux pour rétablir l'ordre et la tranquillité. Non seulement on n'écoutait plus la voix de l'autorité, mais on ne l'entendait même plus.

L'administration de la loi, en ce qui touchait à la protection due aux personnes et aux biens, était entièrement suspendue. Le meurtre et la rapine ne cherchaient plus leur proie à la dérobée, et n'attendaient plus les ténèbres pour cacher leur œuvre. Le pays était couvert de bandes armées, portant les couleurs de Bourgogne ou des Armagnacs, mais ne reconnaissant en réalité d'autre chef que l'aventurier qui se montrait le plus habile à les mener au pillage et qui leur en laissait prendre la plus large part. Les brigands infestaient toutes les grandes routes et ravageaient les villages et les fermes, poursuivant leur œuvre de destruction sans obstacle et sans peur. Les paysans, poussés au désespoir, abandonnaient à la fin leurs foyers ruinés et leurs champs dévastés, leurs femmes et leurs enfants, leur vie de travail et de peine, pour s'en aller par troupes chercher un refuge dans les épaisses forêts, disputant aux bêtes fauves leur subsistance et fuyant la lumière du soleil qui éclairait une terre dont le diable, disaient-ils, avait pris possession (1).

La France n'avait jamais été un pays commerçant. Elle avait quelques grandes villes de marché, qui étaient rarement visitées par les marchands étrangers. Mais alors le commerce intérieur lui-même disparut. La production même s'était arrêtée. Les parties du pays qui avaient le sol

(1) « Disant l'ung à l'autre : « Que ferons-nous ? Mettons tout en la main du deable, ne nous chault que nous devenions ;... il nous fault renyer femmes et enfants, et fourir aux boys comme bestes esgarées. » *Journal de Paris*. Voyez encore Basin, t. I, pag. 45 et suiv.

le plus riche et qui avaient jusque-là fourni les plus larges approvisionnements de céréales, retournèrent à la condition de terres sauvages. Un témoin oculaire décrit les vastes et fertiles plaines de la Normandie, de la Picardie, de la Champagne et de la Brie, comme étant presque entièrement dépeuplées, couvertes de broussailles et d'herbes sauvages, et même sur certains points d'épaisses et hautes forêts, tant cet état de choses continua longtemps (1). Les champs n'étaient cultivés que dans le pourtour immédiat des villes ou des châteaux, dans un rayon assez restreint pour que les laboureurs, quand l'ennemi arrivait en vue, pussent appeler au secours en sonnant de leurs trompes (2); mais ces oasis sur lesquelles on récoltait ainsi une moisson furtive n'étaient rien en comparaison de l'immense région qui restait stérile et déserte (3).

Si nous entrons dans les cités murées, ainsi isolées par un perpétuel blocus, un spectacle plus effrayant encore se présente. Un citoyen de Paris, qui a noté, jour par jour, dans le plus simple langage, les événements qui se présentaient à son observation, nous fournit le moyen de nous faire une idée de la situation. La terreur régnait dans cette capitale

(1) « Vidimus ipsi Campaniæ totius vastissimos agros, totius Belciæ, Briæ, Gastinati, Carnotensis, Drocensis, Cenomanniæ et Pertici, Vellocaesium seu Vulgaciorum, tam Franciæ, quam Normanniæ, Bellovacensium, Caletensium, a Sequanâ usque Ambianis et Abbatisvillam, Silvanectensium, Suessionum et Vælisiorum usque Laudunum, et ultra versus Hannoniam, prorsus desertos, incultos, squalidos et colonis nudatos, dumetis et rubis oppletos, atque illic in plerisque terris, quæ ad proferendas arbores feraciores existunt, arbores in morem densissimarum silvarum excrevisse. » Basin, t. I, pag. 45. Voyez aussi pag. 418 et suiv.

(2) Basin, t. I, pag. 45. Il ajoute que le bétail et les porcs, s'étant accoutumés au signal, fuyaient vers leurs lieux de refuge sans attendre qu'on les y conduisît.

(3) « Tantillum illud quod veluti furtim circum munitiones colebatur, minimum et prope nihil videbatur, comparatione vastissimorum agrorum, qui deserti prorsus et sine cultoribus permanebant. » Basin, pag. 46.

où elle a si souvent dominé. Les princes et les ministres, l'université et le parlement, les nobles et la bourgeoisie, ayant successivement échoué dans leurs efforts pour organiser un système praticable de gouvernement, pour rétablir l'ordre et la paix, pour replacer sur ses fondations primitives l'édifice renversé, cette tâche fut entreprise par les classes les plus infimes de la populace, l'écume et la scorie de l'humanité, amenées par ces étranges convulsions des incommensurables profondeurs à la surface et au sommet de la société. Les chefs étaient choisis pour leur force physique ou pour leur courage ou leur férocité plus grande. La « méthode expéditive » qu'ils adoptèrent fut le massacre. D'abord on le pratiqua avec certaines formes et certaine régularité; tout individu soupçonné d'être un traître ou un ennemi était appréhendé et mis à mort (1). Mais bientôt s'éveilla une soif de sang qui ne souffrit plus de délais et ne choisit plus ses victimes. Tant que sévit cette frénésie, la ville entière présenta l'aspect d'un abattoir; ni la vieillesse, ni l'enfance n'étaient épargnées; ni église, ni couvent n'offraient plus d'asile; et on voyait les cadavres des hommes, des femmes, des enfants jonchant le sol, à courts intervalles, dans toutes les principales rues (2).

Mais il y avait dans la malheureuse cité une panique plus grande que celle qu'excitaient les fureurs de la populace ou la tyrannie des factions. Les armées qui rôdaient incessam-

(1) Basin, t. I, liv. 1, chap. xii.

(2) L'été de 1448, quand les Armagnacs, qui avaient eu pendant quelque temps possession de la ville, furent de nouveau vaincus, vit une succession de ces terribles émeutes. « Si n'eussiez trouvé à Paris rue de nom, ou n'eust aucune occision... Estoient en tas comme porcs au milieu de la boe... Dimanche, 29 may, à Paris, mors à l'espée ou d'autres armes en my les ruës, sans aucuns qui furent tuez es maisons cinq cens vingt et deux hommes. » *Journal de Paris* de cette année.

ment autour des murs avaient dévasté le pays dans un circuit de vingt lieues. De mois en mois, d'année en année, le prix du pain continuait à monter, jusqu'à ce que la disette devint telle que les boutiques des boulangers étaient journellement assiégées par des groupes qui se battaient pour entrer, et ceux-là seuls parvenaient à se faire servir qui avaient attendu à la porte depuis l'aurore (1). Des troupes de misérables affamés erraient par les rues en quête de débris refusés par les pourceaux, ou s'en allaient par les champs hors des murailles pour dévorer les charognes des chiens abattus (2). L'hiver, plus rigoureux (3) alors que maintenant dans la même latitude, n'eut pas pitié de cette multitude sans asile et sans pain. Partout, à toute heure, on entendait un cri terrible : « Je meurs de faim ; je meurs de froid (4). »

La guerre et la famine eurent promptement engendré la peste. « Ce triple fléau de la justice divine, » dit un contemporain qui était trop jeune, il est vrai, à cette époque pour comprendre toute l'étendue et la gravité de ces calamités, mais qui écrivait tandis que les faits et leurs conséquences étaient encore sous ses yeux, « affligea le pays, non

(1) *Journal de Paris*, anno 1420. Il donne, à intervalles, les prix des différents objets d'alimentation, montrant ainsi la cherté énorme et croissante. Il y a parfois des détails particulièrement pathétiques dans ces simples statistiques : « Item, les petits enfans ne mangèrent point de lait, car pinte coustoit dix deniers ou douze. » Anno 1419.

(2) *Journal de Paris*, années 1420, 1421.

(3) Plusieurs faits recueillis parmi les chroniques du quinzième siècle attestent cette assertion. Les hivers de 1407-1408 et de 1420-1421 furent particulièrement rudes.

(4) « Ouysez parmy Paris piteux plains, piteux crys, piteuses lamentations et petiz enfans crier : « Je meurs de faim, » et sur les fumiers... pussiez trouver cy dix, cy vingt ou trente enfans, fils et filles, qui là mouraient de faim et de froit ; et n'estoit si dur cuer que par nuyt les ouist crier : « Hélas ! je meurs de faim, » qui grant pitié n'en eust. Mais les pouvres mesnaigiers ne leur pouvoient aider ; car on n'avoit ne pain, ne blé, ne buche, ne charbon... Jour et nuyt crioient hommes, femmes, petiz enfans : « Hélas ! je meurs de froit, » l'autre de faim. » *Journal de Paris*, anno 1420.

point pendant une courte période, mais durant des années successives (1). » En 1418, cinquante mille personnes, dit-on, moururent à Paris en moins de cinq semaines (2). Les corps étaient jetés par centaines dans de grandes fosses creusées pour les recevoir. Des bandes de loups affamés venaient la nuit festoyer dans les cimetières, et parfois même ils se risquaient, en plein jour, à venir chercher leur proie jusque parmi les vivants (3). « Le prophète Jérémie, » dit le journaliste que nous avons cité si fréquemment, « ne vit pas de pareilles scènes de misère, quand Jérusalem fut détruite. » « Hélas ! s'écrie-t-il, jamais depuis l'époque de Clovis, le premier roi chrétien, la France ne fut aussi divisée, aussi désolée (4). »

Il semblait, en effet, que ce fût l'agonie finale de la nation, que l'heure de sa destruction prochaine eût sonné. Quand nous lisons le récit de ces horreurs, nous oublions pour un moment que non seulement la nation les endura, mais qu'elle y survécut ; nous perdons de vue la grandeur et la prospérité qu'elle acquit par la suite et nous restons en quelque sorte muets et frappés d'épouvante en la présence de la mort.

Mais la vitalité de la France est indestructible. La nation française est la seule qui ait maintenu une existence non

(1) *Basin*, t. I, pag. 117.

(2) *Journal de Paris* de l'année. A cette assertion, assez difficile à croire à la lettre (le chiffre probable de la population ne dépassant pas 300,000), s'en trouve jointe une autre qui glace l'imagination : « Ceux qui faisoient les fosses et cymetières de Paris affermoient qu'entre la Nativité de Notre Dame et sa Conception, avoient enterré de la ville de Paris plus de cent mille personnes, et en quatre ou cinq cens n'en mourit pas douze anciens, que tous enfans et jeunes gens. »

(3) *Journal de Paris*, anno 1421.

(4) « Hélas ! je ne cuide mie que depuis le roi Clovis, qui fut le premier roi chrestien, que France fust aussi désolée et divisée. » *Journal de Paris*, anno 1419.

interrompue depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours; et cette longue carrière a été marquée tout le temps par les plus étranges vicissitudes, des alternatives de gloire et de désastre, de tyrannie et de révolution. Plus d'une fois la France a été envahie et conquise, et son territoire démembré; elle a été en proie à toutes les variétés de la guerre civile, guerres de factions, de castes, de religion; son système administratif a été désorganisé sous des gouvernements faibles, ses libertés ont été détruites par des gouvernements despotiques; elle a languï de longues périodes sous des institutions oppressives et corrompues; elle s'est détachée d'un seul coup de toutes ses anciennes traditions; elle a pris et maintenu une attitude d'hostilité contre le monde entier, et, après des triomphes d'un enivrement sans exemple, a goûté la lie amère de l'humiliation et de la défaite; et pourtant, tous ces changements, tous ces convulsions, tous ces revers n'ont pas ébranlé les fondations de l'État, ni affaibli l'énergie du peuple; la France, la plus ancienne puissance de la chrétienté, est toujours la première, exerce une influence plus grande que toutes les autres, et plus qu'elles peut exciter de grandes espérances ou de grandes terreurs.

Avec un peuple si dépourvu de calme et de gravité, mais si plein d'ardeur et d'intelligence; si exalté dans la victoire, mais si facilement abattu dans la défaite; si impatient de toute contrainte et pourtant si capable de discipline et d'union; avec un pays si noblement situé et possédant de si grandes ressources; ouvert à l'invasion, et cependant marqué par la nature pour être le foyer d'un grand peuple et le siège d'un empire (1); il n'était pas possible que la

(1) Dans les discours et les écrits de Burke, il y a plus d'un splendide passage qui décrit

France présentât ce spectacle de développement graduel et persistant que l'Angleterre a présenté; mais il n'était pas possible non plus, que, comme l'Italie ou l'Espagne, elle tombât dans un état de faiblesse désespérée ou de décadence languissante. Ses crises convulsives ne sont pas les spasmes de la mort, mais les douleurs de la régénération. Quand déjà la terreur semble s'être étendue aux parties les plus vitales, le pays se relève de sa léthargie. Au moment de sa plus grande faiblesse, il reçoit tout à coup une force nouvelle, et se relevant de terre comme un Titan, il marche en avant pour livrer une nouvelle carrière (1).

Dans la grande crise du quinzième siècle, une période stérile en nobles caractères et en nobles exploits, féconde seulement en crimes et en misères, fut suivie d'une de ces époques dans lesquelles la poésie réclame une part égale à celle de l'histoire. L'histoire de la Pucelle d'Orléans semble, en effet, nous transporter sur un terrain glorifié par la brillante atmosphère du roman. Nous voyons les sentiments ardents qui, dans un temps plus reculé, avaient donné naissance à la chevalerie, ravivés par la foi simple et la fervente imagination d'une modeste fille des champs. Si, parti d'une pareille source, l'espérance illumina de nouveau un peuple en proie au désespoir, c'est que le même esprit qui animait

la grandeur de la France et l'immensité de ses ressources intérieures; et on dit (nous ne savons si le fait est bien exact) que, dans une conversation, il fit un jour une comparaison entre la France et l'Angleterre, les représentant comme le soleil et la lune du système politique général, l'une ayant en elle-même tout ce qu'il lui faut, l'autre tirant tout du dehors. (Roger, *Propos de table*, édit. amér., pag. 100.) Mais l'empire britannique est bien plus qu'une simple puissance européenne. Son histoire, ses ressources et son influence ne sont pas celles d'un simple pays, d'une simple nation ou d'une simple partie du globe.

(1) « Tantà è la virtù e fortuna di quel regno, » fait observer le ministre vénitien, M. Soriano, écrivant à une époque où la France était de nouveau dans un état de prostration, « che somministra sempre nuove forze dove è maggior il bisogno. »

si puissamment la noble Jeanne avait secrètement fait battre la poitrine de tous, et que l'esprit de la nation avait été préparé, par une longue affliction et par la désespérance absolue de tout secours humain, à écouter une voix qui lui promettait l'assistance d'en haut.

Jeanne d'Arc représente les éléments religieux et héroïques de la réaction. Mais d'autres éléments entrèrent pour une grande part dans le mouvement et contribuèrent à lui assurer le succès. Quelques-unes des sources de désunion, existant dans le royaume, étaient déjà taries. Les factions ennemies avaient commencé à se rapprocher avec des ouvertures de paix, du jour où elles s'étaient aperçues que leur animosité n'avait servi qu'à donner à l'une un ennemi plus redoutable, à l'autre un maître. La conquête anglaise avait perdu son principal appui par la mort d'Henri V ; et l'Angleterre elle-même commençait à être en proie à cette série de maux qui avaient si longtemps affligé sa rivale : un prince faible d'esprit, une longue minorité, des conseils divisés et la guerre civile. L'année même pendant laquelle cet esprit intrépide, plein de hautes idées, d'énergie et de valeur, descendait dans la tombe, Charles VI, le roi privé de raison, terminait aussi sa malheureuse existence (1422). Le dauphin, devenu Charles VII, se trouva placé par cet événement dans une position meilleure pour réclamer l'appui populaire, qu'il ne l'avait été lorsqu'il était dénoncé comme rebelle à l'autorité de son père, et lorsqu'il se trouvait dépouillé de ces droits nominaux qui exercent une si grande influence sur les masses. Il ne manquait pas, d'ailleurs, absolument des qualités qui doivent être l'attribut d'un prince obligé de conquérir son héritage et de relever à nouveau l'édifice écroulé de la monarchie. Il avait, il est vrai,

de grands défauts. Son caractère évoque involontairement une comparaison, dans un grand nombre de points, avec celui d'un monarque dont les infortunes ont eu tant de ressemblance avec les siennes, Charles II d'Angleterre. Comme ce dernier, il aimait les plaisirs, avait une profonde aversion pour les affaires et était ingrat dans des proportions qui dépassent l'ingratitude proverbiale des princes. Il avait aussi le même caractère imperturbable, la même froideur de jugement, mais il possédait des talents plus grands, il avait, quand les circonstances venaient secouer sa torpeur, un esprit d'une grande capacité et une fermeté mêlée de modération. Parmi la masse de partisans, d'opinions diverses et de caractères discordants, qui l'entouraient, il réussit à choisir un groupe de conseillers, les uns d'humble origine, les autres, en moindre nombre, alliés à la plus grande noblesse, mais admirablement appropriés par leurs qualités personnelles à préparer et à exécuter les mesures qui convenaient le mieux pour rétablir la liberté et la prospérité dans le royaume. A Charles *le bien servi* la destinée tenait en réserve le surnom de Charles *le victorieux*.

Ainsi ranimée et dirigée, la France déploya toute son énergie dans la lutte dans laquelle son indépendance, son existence même étaient en jeu. Les Anglais virent reculer pas à pas la ligne de leurs conquêtes; l'une province après l'autre les chassa de ses frontières : si bien que le moment vint où non seulement ils perdirent leurs récentes acquisitions, mais où encore leurs possessions antérieures — le territoire conquis par la valeur, et encore connu sous le nom, de ces guerriers du Nord et de ces rois de la mer par lesquels l'Angleterre saxonne avait été depuis subjuguée et gouvernée; le douaire apporté par Éléonore de Guyenne au plus sage des

Plantagenet, un héritage conservé par ses descendants pendant plus de trois siècles — leur furent arrachées et restèrent perdues pour eux à tout jamais. L'étendard de saint George ne flottait plus qu'à Calais sur le sol de la France.

Avant de nous occuper de la pacification du pays et de suivre son retour graduel à un état d'ordre et de sécurité, sous Charles VII, il est nécessaire que nous reprenions en mains un fil qui rattache d'une façon plus particulière les premières parties de ce chapitre avec le fond de notre récit.

Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, apparaît sur la scène de l'histoire comme la principale figure du premier acte d'un grand et terrible drame. Mais on ne peut pas dire qu'il ait joué un rôle important dans les scènes tumultueuses et passionnées qui suivirent. Il était le membre le plus puissant de la noblesse et le chef d'une faction ; mais il n'avait guère plus d'action sur la marche des événements que le moindre de ses partisans. Il était en même temps impuissant à remédier aux désordres du gouvernement, à briser les diverses forces qui s'élevaient pour résister à son usurpation, et à conserver une influence souveraine sur l'action de son propre parti. Après avoir lutté pendant plus de cinq ans au milieu de l'impétueux conflit des courants contraires, il fut obligé, en 1414, de remettre le sceptre aux mains de ses ennemis et de se retirer dans ses domaines particuliers.

Mais le parti des Armagnacs était également incapable de mener le gouvernement. Il ne pouvait ni continuer la guerre, ni maintenir la paix. Il avait été écrasé à Azincourt et le peuple le répudiait. Le duc de Bourgogne recommença la lutte ; en 1418, il se rendit de nouveau maître de la capitale. Alors suivirent plusieurs tentatives infructueuses pour amener une réconciliation entre les deux partis, afin de les unir

dans un but de résistance efficace contre l'ennemi commun. Plusieurs traités visant à réaliser ces projets furent successivement formulés, jurés, puis laissés à l'état de lettre morte. Ces tentatives avortaient parce que, d'un côté, il y avait des suspicions, des craintes bien fondées, craintes et suspicions qui n'étaient jamais absentes de la pensée de celui qui, dans les premiers temps de sa carrière, s'était mérité le titre de Jean Sans-Peur (1); parce que, de l'autre côté, il y avait une haine implacable, une soif de vengeance que le sang seul pouvait satisfaire.

Sans aucun doute, le duc de Bourgogne aspirait à une réconciliation. Il sentait bien que sa position n'était pas tenable, que ce n'était que l'élévation accidentelle d'une vague qui allait s'abîmer sous lui, aussitôt que la force d'impulsion qui l'avait soulevée aurait été épuisée. Le monarque anglais qui marchait sur Paris et les négociations n'arrêtaient pas ses mouvements. Le dauphin était entre les mains des Armagnacs; et, bien que ce ne fût qu'un enfant, sa présence parmi eux semblait leur donner, pour exercer les fonctions du gouvernement, un titre aussi plausible que celui que le duc de Bourgogne s'était attribué en s'emparant de la personne du roi. Il était nécessaire, ou bien qu'il fit la paix avec ses ennemis, ou bien qu'il s'alliât avec les ennemis de son pays; et, quoiqu'il n'eût pas hésité, dans le commencement des troubles, à réclamer l'assistance de ces derniers, il n'était pas préparé à leur livrer la France par un acte de trahison directe et absolue.

(1) D'après certaines versions, ce surnom lui avait été donné, alors qu'il était comte de Nevers, pour sa froide intrépidité en présence du sultan Bajazet, après la fatale bataille de Nicopolis, où avait péri la fleur de la chevalerie chrétienne et où le plus grand nombre des prisonniers avaient été inhumainement massacrés.

Il est possible qu'au fond de sa pensée un sentiment plus secret le poussât à désirer de conclure la paix avec ses ennemis. Cette paix était peut-être nécessaire à sa tranquillité intérieure. Il pensait peut-être qu'une réconciliation complète et sincère effacerait la souillure qui avait soulevé contre lui et en dedans de lui-même un cri d'horreur et de reproche; il espérait peut-être, en prêtant un sincère concours aux orléanistes pour la défense du pays, racheter les maux dont il avait été la cause pour une si grande part. Aucun chroniqueur ne nous fournit le moyen de pénétrer les profondeurs où avait pris naissance ce sentiment. Cependant, à en juger d'après son langage aussi bien que d'après sa conduite, nous devons bien en arriver à croire que ce sentiment existait.

En désespoir de cause, et ne sachant à qui se fier, il eut recours à des traîtres, aux agents et aux émissaires chargés de le mener à sa perte. Il consentit à avoir une entrevue avec le dauphin, entrevue dans laquelle devaient être écartés tous les obstacles qui, jusque-là, s'étaient opposés à l'exécution des traités. Ceux de ses conseillers qui lui étaient fidèles et dévoués essayèrent de le détourner d'une démarche aussi dangereuse; mais, après avoir délibéré pendant quelque temps, il résolut de remplir son engagement. « C'est mon devoir, » disait-il, « d'exposer ma personne pour l'espoir d'assurer un aussi grand bienfait que la paix. Je désire la paix à tout prix. » Et il ajoutait : « Quand la paix sera faite, je prendrai le peuple du dauphin et je le conduirai contre les Anglais. Il y a parmi ces gens de braves soldats et d'habiles capitaines. Nous verrons alors qui l'emportera de Hannotin de Flandres (c'était ce surnom que lui avaient donné ses sujets des Pays-Bas) ou de Henri de Lancastre. »

Tandis qu'il se rendait à l'endroit désigné pour l'entre-

vue, qui était le pont de Montereau, d'autres avertissements lui parvinrent ; mais il les repoussa, comme s'il eût été fatigué d'une longue lutte intérieure, et qu'il eût pris son parti de s'en rapporter au destin. Accompagné de sa suite, qui se composait de dix personnes armées seulement d'épées de cérémonie, il se présenta devant une forte barrière en bois qui avait été élevée sur le pont, et, ayant prêté le serment habituel, il fut admis à travers une étroite porte. Les gens qui gardaient le passage, comme s'ils avaient craint que la foule réunie au dehors ne tentât de forcer l'entrée, crièrent aux suivants du duc de se hâter ; et son secrétaire, qui venait le dernier, fut saisi par le bras et poussé rudement à l'intérieur. La porte fut ensuite fermée et soigneusement verrouillée.

Le dauphin, avec un nombre égal de suivants, avait passé à travers une barrière placée à l'extrémité opposée du pont, où il se tenait, attendant l'approche du duc. Celui-ci, après avoir traversé d'un pas rapide l'espace qui les séparait, se découvrit et plia le genou devant le fils de son souverain, et, dans un langage plein d'emphase, proclama son dévouement loyal à sa couronne, son désir de se vouer à l'extirpation des maux qui désolaient le pays et son empressement à prendre tous les engagements qui seraient considérés comme nécessaires pour atteindre ce but (1). Il lui fut répondu avec

(1) « Mondit seigneur s'en ala devers lui, et osta son amusse qui estoit de veloux noir, et se inclina devant luy d'un genoul jusques à terre, en le saluant moult humblement, en lui disant en effet les paroles qui s'ensuivent : C'est assavoir qu'après Dieu il n'avoit qu'à servir et obeir qu'au roy et à luy, et en leur service, à la conservation du royaume, offrit à mettre et employer corps, bien, amis, alliez et bienveillans... en disant pour (lors ?) feu mondit seigneur au dit Daulphin et à ses gens : « Monsieur et entre vous messieurs, dy-je bien ? » Et ces paroles dittes luy dist : « Bian-Cousin, vous dittes si bien que l'on ne pourroit mieux, levez-vous et vous couvrez, » en le tenant par la main. » Déposition de maistre Jean Seguinat, secrétaire de Jean, duc de Bourgogne. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*. Paris, 1729, in-4°, pag. 273.

courtoisie; on l'engagea à se relever; et les deux princes, se retirant un peu à l'écart, s'engagèrent dans une conversation amicale.

Pendant ce temps, la barrière avait été détachée par les traîtres qui la gardaient. Une petite troupe d'hommes, en armure complète, quitta un endroit où elle se tenait cachée près de la rivière et s'approcha de l'entrée du pont. Tanne-guy Duchatel, le principal organisateur du complot, vint se placer derrière le duc, le frappa entre les épaules d'un coup de hachette ou de petite hache d'armes, qu'il portait sans attirer l'attention, et, d'une voix forte, le dénonça comme un traître. Ce fut un signal pour les assassins, qui se précipitèrent en avant aux cris furieux de « Tue! tue! » L'attaque était trop brusque pour qu'il fût possible de songer à résister ou à fuir. Ce fut comme un tourbillon de haches et d'épées au dessus de la tête du duc. Le premier coup lui fendit le crâne et l'os malaire, en même temps qu'il abattait presque le bras que le duc avait levé instinctivement pour se protéger la figure. D'autres coups lui furent portés avant qu'il tombât. Ses compagnons furent faits prisonniers à l'exception d'un seul, qui réussit à franchir la barrière. Un autre, le sire de Noailles, avait reçu une blessure mortelle en essayant de défendre son maître. Quand le tumulte se fut apaisé, un homme s'agenouilla à côté du duc, et, s'apercevant qu'il donnait encore quelques signes de vie, lui enfonça une longue épée dans la poitrine. On entendit un dernier soupir et Jean Sans-Peur était mort. La vengeance, qui avait attendu son occasion pendant douze années, était satisfaite (1).

(1) Meurtre de Jean, dit Sans-Peur. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, pag. 209-354.

Philippe, comte de Charolais, le fils et successeur du prince assassiné, était à Gand quand lui parvint la nouvelle de cette horrible tragédie. « Michelle, » dit-il à sa femme, laquelle était fille de Charles VI, « votre frère a assassiné mon père. » Il convoqua ses amis et les états des provinces, et tint conseil sur la ligne de conduite qu'il avait à suivre. C'était maintenant à son tour de chercher sa vengeance, et les moyens de l'obtenir furent prompts et faciles. Un traité d'alliance entre le nouveau duc de Bourgogne et Henri V ouvrit à ce dernier les portes de Paris et le mirent virtuellement en possession de la couronne de France. C'est ainsi que la France fut condamnée de nouveau à payer la lourde peine encourue par la trahison sanglante de ses princes.

Aussi longtemps que vécut Henri, Philippe prit une part active à la poursuite de la guerre contre le dauphin; et le conquérant, en mourant, recommanda particulièrement aux tuteurs de son fils de lui conserver à tout prix l'amitié du duc de Bourgogne. Mais les conseils d'un mort avaient peu de prise sur un homme qui, comme le duc de Gloucester, le régent d'Angleterre, aurait sacrifié un royaume à la satisfaction d'un caprice. Cependant, bien que Philippe, dégoûté des affronts qu'il recevait, se détachât insensiblement de son allié et cessât de lui prêter un concours bien actif dans la conduite de la guerre, il se passa longtemps avant qu'il se laissât décider, par les sollicitations de ceux de ses amis qui étaient favorables à la cause française, à rendre son obéissance à son souverain légitime. Il ne put pas, toutefois, résister à l'influence qu'exercèrent sur lui le changement de fortune des combattants, et le courant qui portait Charles VII vers le trône de ses ancêtres, en détruisant les fondations de

cet empire étranger que Philippe lui-même avait si puissamment aidé à établir. Il ne put non plus s'empêcher d'être touché par le spectacle d'une nation sortant de la discorde, se relevant après des calamités inouïes et faisant appel à lui pour écarter les derniers obstacles qui s'opposaient encore au rétablissement de l'union et de la paix intérieure. D'ailleurs, et bien qu'il eût la fierté de caractère et l'obstination de sa race, son tempérament n'était pas belliqueux. Ses États étaient fatigués de conflits stériles qui, bien que poursuivis avec peu de vigueur, arrêtaient l'essor du commerce et exposaient leurs frontières à de continuelles vexations.

L'Église était prête à le relever de ses scrupules quant à la légalité d'un traité qui violait son serment d'alliance avec les Anglais. Charles VII offrait toutes les réparations possibles pour un crime dans lequel il déclara n'avoir eu aucune part et qui pouvait bien être regardé comme lavé par le sang répandu avec tant de profusion pendant un intervalle de seize années. En outre, la vanité de Philippe était flattée, dans la crise qui attendait sa décision, par l'unanimité du sentiment qui reconnaissait sa puissance, proclamée par les espérances des uns, par les craintes des autres. Enfin, il ne pouvait perdre de vue que, s'il cédait aux prières de ses sujets, du peuple français, et du chef de l'Église, il se plaçait dans la position d'un prince grand et magnanime, sacrifiant ses sentiments personnels au bien public; tandis que, d'autre part, s'il résistait à cet appel, il s'exposait à perdre sa position présente d'arbitre de la guerre et à en sentir personnellement avant peu les désastreux effets.

La paix si ardemment souhaitée fut garantie par le traité d'Arras, en 1455. Cet acte nous fait voir d'une façon saisissante dans quels termes inégaux un souverain féodal était

parfois obligé de traiter avec de puissants vassaux. Il se compose, de la part de Charles, d'une série de concessions et d'engagements que le duc de Bourgogne consent gracieusement à accepter, y étant poussé, à ce qu'il constate, par compassion pour les souffrances du peuple du royaume, et par les requêtes instantes du saint-père et du concile œcuménique réuni à Basel. Par une des stipulations de ce traité, la seule qui appelle l'attention, parce qu'elle exercera son influence sur les événements que nous raconterons ci-après, le roi cédait à Philippe les villes et seigneuries situées des deux côtés de la Somme, embrassant la plus grande partie de la Picardie. Cette cession était faite moyennant la réserve habituelle des octrois féodaux, et à la condition, insérée probablement pour sauvegarder l'honneur de la couronne, que ces places pourraient par la suite être rachetées, moyennant le paiement de quatre cent mille couronnes d'or (1).

Bien des années s'écoulèrent encore, après que le duc de Bourgogne eut rompu son alliance avec les Anglais, avant que ceux-ci pussent être amenés à consentir à une suspension d'hostilités, et, bien que l'armistice conclu en 1444 fût renouvelé de temps en temps, ce ne fut que lorsque leurs ressources furent épuisées et que leur énergie fut abattue par les guerres civiles de Lancastre et de York, qu'ils finirent par se désister de leurs efforts pour rétablir leur domination en France.

Il ne nous reste plus qu'à dire quelques mots sur la situation dans laquelle se trouva le pays, lorsque les nuages,

(1) Le traité, connu depuis sous le nom de « premier traité d'Arras », pour le distinguer de celui en vertu duquel, en 1483, les villes de la Somme furent définitivement rendues à la France, est donné tout au long par Lamarche (édit. Petitot), t. I, pag. 254 et suiv. On peut le trouver aussi, avec la confirmation par le concile de Basel et les autres documents relatifs à ce sujet, dans Dumont, *Corps diplomatique*, t. II, pag. 309 et suiv.

qui l'avaient si longtemps assombri, commencèrent enfin à se dissiper. Loin de se calmer, le flot semblait monter davantage à mesure que se calmait la violence de la tempête. L'ennemi étranger avait été vaincu; les deux grands partis avaient déposé leur animosité; mais pour que la tranquillité pût être rétablie, pour que l'industrie redevînt florissante, il était nécessaire que l'armée même qui avait remporté ces succès fût conquise et domptée. Lorsqu'elle revint de la poursuite qu'elle avait livrée à l'ennemi en retraite, elle se divisa par bandes, qui se répandirent par le pays appauvri, pillant les rares dépouilles qu'elles avaient laissées derrière elles dans leur marche ruineuse. Passant de province en province, elles établirent leurs quartiers généraux dans les châteaux et les petites forteresses, d'où elles s'élançaient en quête de butin, extorquant des rançons à leurs prisonniers, et excitant, par leur merveilleuse rapacité, leur perspicacité à découvrir, leur dextérité à dépouiller, et leurs ingénieux procédés de rapine et le pillage, l'admiration de leurs victimes qui, par un de ces traits qu'inspire la terreur, leur décernèrent les noms d'*écorcheurs* et de *retondeurs*, noms qui vécurent longtemps dans la mémoire du peuple. Les villes murées et les cités elles-mêmes étaient menacées de leurs attaques; et les habitants étaient généralement très contents de racheter les hasards d'un assaut par le paiement d'une lourde contribution.

Mais, par bonheur, quoique l'anarchie régnât toujours dans le pays, elle n'existait plus dans le gouvernement. La machine fonctionnait de nouveau; et une politique clairvoyante et vigoureuse qui marquait l'avènement d'un nouvel ordre d'hommes d'État, dirigeait ses mouvements. Non seulement on projetait des plans de réforme, mais on les

mettait à exécution; non seulement on promulguait des lois, mais on les faisait observer. Les sources naturelles du revenu étaient rouvertes et les dépenses de l'État établies sur des bases équitables. Par une ordonnance qui est restée célèbre parce qu'elle fut la première de ce genre qu'ait enregistré l'histoire moderne, les armées féodales qui avaient pris part à la guerre furent converties en une armée permanente, régulièrement payée et commandée par des officiers nommés par le roi. Pour payer les frais de cette institution, une taxe directe et perpétuelle, dont le montant était fixé annuellement, fut imposée par la seule autorité de la couronne; et cette innovation, bien qu'elle soulevât les clameurs de quelques-uns, fut acceptée sans murmure par la masse de la nation, qui en reconnaissait la nécessité (1).

En vertu d'une autre ordonnance, les villes furent requises de lever, d'équiper et de fournir, quand il serait besoin pour le service du roi, un corps d'archers proportionné au nombre de leurs habitants. Celles des bandes de brigands militaires qui refusèrent de se soumettre à la nouvelle organisation, furent traitées en ennemis publics. On comprend que de pareilles mesures ne s'exécutèrent pas sans rencontrer de la résistance de la part des grands nobles. L'établissement d'une force militaire permanente fut combattue comme une innovation arbitraire devant servir de marche-pied à la tyrannie (2).

(1) « Le roy Charles... fut advisé... que le peuple aymeroit mieux payer icelle taille par an (qui toutesfois estoit grande et de pesant faix et charge) que ce qu'ils fussent journellement mangés et pillés. » Lamarche, t. I, pag 406.

(2) Basin, après avoir démontré la nécessité de ces mesures et en avoir reconnu l'efficacité, se répand en invectives contre leurs auteurs, prétendant que le système des levées féodales offrait des ressources suffisantes pour la protection du pays, et se livre à de longues déclamations au sujet de ce qu'il appelle le renversement des libertés populaires (c'est

La féodalité, alarmée de l'approche rapide de ce nouveau pouvoir, dont les intentions hostiles ne pouvaient être douteuses, se mit dans une attitude de défense. Mais le temps n'était pas venu encore où les deux systèmes devaient essayer leurs forces dans un conflit définitif. La noblesse avait été considérablement affaiblié par la lutte sanglante qu'elle venait de traverser, et l'activité du gouvernement ne donna pas à ses ennemis le temps de concentrer leurs forces. La rébellion fut réprimée sans difficulté. Charles VII voyagea à travers ses domaines, accompagné non seulement de quelques personnes de sa cour, mais de son artillerie, de ses gendarmes, de ses grands prévôts, battant en brèche les forteresses des chefs réfractaires et pourchassant les *écorcheurs* avec une rigueur impitoyable. Quand on n'avait pas de potence sous la main, on les pendait aux branches du premier arbre venu ; ou bien on les attachait dans des sacs et on les jetait dans les rivières. Dans cette sévère tournée, la « justice du roi » fit sentir une fois de plus sa dure présence dans le pays (1). Le marchand timide osa s'aventurer de nouveau sur les anciennes routes. Les trésors monétaires

ainsi qu'il désigne l'anarchie féodale) et les maux du despotisme, en citant des exemples de l'histoire ancienne à l'appui de ses théories. Cela doit plutôt amuser qu'étonner. Mais que Sismondi et d'autres auteurs modernes aient tenu le même langage, cela prouve la puissance arbitraire des grandes phrases de lieu commun sur la pensée et les opinions des esprits même les plus pénétrants. Voyez quelques remarques sur la première formation des armées permanentes et sur les rapports qu'on leur suppose avec l'établissement des gouvernements despotiques, plus loin, liv. III, chap. III.

(1) Olivier de Lamarche porte témoignage du zèle et de la conscience avec lesquels cette œuvre utile fut accomplie : « Certifié que la rivière de Sosne et le Doux estoyent si pleins de corps et de charongnes d'iceux escorcheurs, que maintes fois les pescheurs les tiroient en lieu de poisson, deux à deux, trois à trois corps, liés et accouplés de cordes ensemble. » *Mémoires*, t. I, pag. 291. Parfois le sac portait sur l'extérieur cette inscription significative : « Laissez passer la justice du roi ! » Un exemple au moins, de date plus éloignée, il est vrai, est mentionné par Lefevre de Saint-Remy (édit. Buchon), t. I, pag. 52.

que la crainte avait fait enfouir plus profondément et cacher plus secrètement que ne l'avaient été les métaux dans leurs filons originaires, entrèrent de nouveau librement dans la circulation. Les paysans sortirent de leurs retraites sombres et humides et se remirent en quête de leurs maisons ruinées et de leurs champs dévastés (1).

Le retour de la paix fut salué avec une joie particulière dans cette partie du pays qui avait été le principal théâtre de la guerre contre les anglais. Ce fut un effet semblable à celui que produit le vent du sud si impatiemment attendu par les voyageurs emprisonnés dans les glaces des régions arctiques, ce vent qui, en une seule nuit, fait fondre tous les obstacles qui s'opposaient à leur marche en avant ou à leur retour. Pendant près de trente années, les habitants du nord de la France, parqués dans l'enceinte murée de leurs villes, avaient enduré les périls, les privations et les anxiétés d'un siège continu. Dans les chroniques du temps, il n'y a pas de peinture plus touchante que celle de la façon dont ces pauvres captifs saluèrent la nouvelle de leur délivrance. Leur premier mouvement fut de courir aux églises s'agenouiller devant les reliques des saints pour y faire éclater les émotions de reconnaissance dont leur cœur était rempli à cette heure si longtemps attendue et qu'on désespérait d'entendre sonner. Un grand nombre partirent immédiatement

(1) « Tum publica itinera, absque rerum et corporum discrimine, frequentare videres; tum omne hominum genus, potissime negociatores, crumenas auro refertas, quod paulo ante in secretis naturæ visceribus, prædonum metu, recondebant, tutissimum palam deferre et de unâ in alteram patriam proficisci lætantur. » Blondel, *Assertio Normanniæ*, cité par Quicherat dans son édition de Basin, t. I, pag. 173, note. Lamarche parle de la nouvelle organisation militaire comme d'une « belle et profitable chose pour le royaume: et par ce moyen cessèrent les escorcheurs et les gens de compagnies leur courses et leur pilleries. » *Mémoires*, t. I, pag. 407.

pour de long pèlerinages, en accomplissement de vœux formés pendant le temps des épreuves. Mais la sensation générale était celle de l'oiseau qui s'échappe de sa cage et vole librement dans les airs de sa forêt natale. Les rues étaient remplies de gens de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qui, dès que les portes furent ouvertes, s'en furent en courant dans toutes les directions, impatients de contempler ces horizons et ces scènes dont plus d'un ne se rappelait plus que comme d'une vague vision de son enfance, et que d'autres n'avaient jamais ni vus ni visités jusqu'à ce jour. Les vertes prairies, les ruisseaux méandreux, les ombreuses forêts, jusqu'aux paysages les plus déserts et les plus désolés, excitaient des mondes d'étonnement et d'enthousiasme (1). Cependant, à ces reconnaissantes sensations de nouveauté et de liberté fraîchement acquise, se mêlaient des sentiments d'un ordre différent. On voyait des hommes à cheveux blancs cherchant l'endroit de leurs anciennes demeures et s'efforçant de reconnaître les lieux associés dans leurs souvenirs aux soucis, aux joies, aux saintes douleurs d'un passé bien éloigné (2). Peu d'indices restaient debout pour aider leur mémoire et faciliter leurs recherches. Les cendres de leurs maisons ruinées avaient depuis longtemps disparu. Les champs qu'ils avaient cultivés naguère étaient maintenant couverts de futaies. Les grandes routes elles-mêmes se retrouvaient à peine (3). Les vestiges des anciennes habitations et les traces de leur destruction semblaient avoir

(1) « Juvabat et silvas videre, et agros, licet ubique pœne squalentes et desertos, virentia prata, fontesque atque amnes, et aquarum rivulos intueri; de quibus quidem a multis, qui urbium claustra nunquam exierant, fama dumtaxat, experiente vero nulla notitia habebatur. » Basin, t. I, pag. 163.

(2) Lamarche, *Mémoires*.

(3) Basin, t. I, pag. 118.

également été effacées. La nature, sombre et solitaire, régnait sur une région qui pendant des siècles avait été arrachée à sa domination par l'énergie de l'homme, mais qui, négligée par les folies et les crimes de celui-ci, était rentrée sous son joug.

CHAPITRE II

États, cour et politique de Philippe le Bon

Les divisions territoriales qui existent aujourd'hui en France, bien qu'elles n'aient rien d'arbitraire dans leur disposition et leur nomenclature, ne représentent pas, comme celles qu'elles ont remplacées dans les cartes et les registres officiels, les grandes diversités géographiques du pays, ni ces distinctions d'origine, d'habitudes, de dialecte et d'histoire qui constituent ce qu'on pourrait appeler l'*étymologie* de la nation.

C'est pourquoi les noms des anciennes provinces, se rattachant à tant de souvenirs familiers dans le présent et dans le passé, ne semblent pas destinés à tomber jamais dans l'oubli. Le nom de BOURGOGNE évoque un tableau de vignes souriantes, de collines abritées où un climat, un sol particulièrement adapté à cette espèce de culture, donne à la vigne une splendeur dorée (1). Il reporte l'imagination vers

(1) On suppose généralement que le nom de la *Côte-d'Or* dérive de la grande abondance de ses vins et de la valeur exceptionnelle de ses produits. Il est toutefois possible que ce nom lui soit venu aussi du lustre et des riches couleurs de ses vignes et de ses raisins. Il y a en Bourgogne une qualité précieuse de vins qui, à cause de sa teinte dorée, a reçu le nom de *gouttes d'or*.

ce qu'il y avait de plus imposant dans les mœurs et les institutions du moyen âge, les riches abbayes et les castels seigneuriaux, théâtres de pompeuses festivités et de brillants faits d'armes. Il rappelle le souvenir des plus fascinantes pages de la littérature française, la vineuse fécondité de sentiment et la facile abondance d'expressions qui caractérisent des écrivains, si différents sous d'autres rapports, tels que Bossuet, Buffon et Lamartine (1).

Peu de provinces, en outre, sont aussi riches en reliques et en traces d'un illustre passé. Les cités, petites mais imposantes, ornées de nombreuses fontaines et de spacieuses promenades publiques, ont un air de splendeur évanouie, qui ne rappelle en rien l'idée d'un ancien état d'activité commerciale (2), ou la vulgaire opulence d'une existence bourgeoise prospère, mais qui fait songer aux assemblées des princes, des hommes d'État, des capitaines, des prêtres, à la morgue et à la magnificence des cours martiales. Les édifices et les antiquités sont de diverses races et de diverses époques. On y trouve à la fois des reliques du culte mystérieux des druides, des temples et des statues des anciens dieux romains, et des églises chrétiennes dans les styles les plus purs de l'architecture gothique. C'est parmi les masses granitiques de la chaîne de montagnes qui coupe le pays, qu'on suppose que les Gaulois ont soutenu leur dernière lutte contre les légions

(1) La Bourgogne a toujours tenu le premier rang parmi les provinces françaises pour le nombre et la renommée de ses hommes de lettres et surtout de ses orateurs. Elle a dû sa première supériorité sous ce rapport, comme sous bien d'autres, à l'influence des bénédictins. Voltaire assignait à Dijon le rang de seconde ville de France au point de vue de l'activité littéraire. Un compatriote et ami de Lamartine se servit un jour, en présence du poète, d'une métaphore vraiment bourguignonne pour peindre l'exubérance de son génie : « Il n'y a qu'à ouvrir le robinet, » disait-il, « et la poésie coule toute seule. »

(2) A Dijon, les boutiques et les demeures des artisans étaient situées à l'extérieur des murs de la ville, et les rues dans les faubourgs étaient désignées par les noms des différents métiers. Courtépée, t. II, pag. 53.

conquérantes de César, lutte dans laquelle ils perdirent en une seule bataille plus de quatre-vingt mille hommes. Pendant le moyen âge, le sol fut la propriété d'une noblesse nombreuse et puissante, dont les châteaux en ruines existent encore parmi les collines, et de grandes communautés religieuses, fameuses par dessus toutes les autres dans l'Europe occidentale. Dans le nombre, nous citerons Cluny, le plus renommé des couvents de bénédictins, Cîteaux, le berceau du grand ordre de Saint-Benoît et la maison mère de plus de trois mille établissements religieux; Clairvaux, fondé par Bernard, le plus illustre des Bourguignons et le plus éminent parmi les pères de l'Église gallicane; et Vezelay, qui n'est plus aujourd'hui qu'une ruine au milieu d'une solitude rocheuse, mais qui fut le plus grand et le plus magnifique des monastères, où le même grand et saint orateur souleva par son éloquence passionnée l'esprit affaibli des croisades (1).

Dans la condition actuelle du pays, peu de chose se présente qui puisse dissiper l'impression produite par les ruines qui attestent son ancienne grandeur. L'animation de la chevalerie, les joyusetés et les cérémonies d'une époque particulièrement pittoresque, se sont évanouies; mais elles ne sont pas remplacées par l'industrielle activité de l'esprit

(1) Courtépée, *Histoire de Bourgogne*, t. I, pag. 147-152, 302, 304 et suiv.; Helyot, *Dictionnaire des ordres religieux*; Lavergne, *Mémoire sur l'économie rurale de la France* (séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, avril 1856). Nous ne croyons guère nécessaire d'appeler l'attention du lecteur sur ce fait, qui peut être constaté ailleurs qu'en Bourgogne, à savoir que les situations les plus favorables à la culture de la vigne se sont aussi trouvées particulièrement appropriées au développement des établissements monastiques. Un grand nombre des vignobles les plus renommés de l'Europe portent encore les noms des premières communautés religieuses qui les ont plantés. La vérité est que les moines étaient les cultivateurs modèles du moyen âge. Ils étaient souvent les premiers pionniers qui défrichaient le sol; toujours ils étaient les plus habiles et les plus intelligents à en développer les ressources.

ce qu'il y avait de plus imposant dans les mœurs et les institutions du moyen âge, les riches abbayes et les castels seigneuriaux, théâtres de pompeuses festivités et de brillants faits d'armes. Il rappelle le souvenir des plus fascinantes pages de la littérature française, la vineuse fécondité de sentiment et la facile abondance d'expressions qui caractérisent des écrivains, si différents sous d'autres rapports, tels que Bossuet, Buffon et Lamartine (1).

Peu de provinces, en outre, sont aussi riches en reliques et en traces d'un illustre passé. Les cités, petites mais imposantes, ornées de nombreuses fontaines et de spacieuses promenades publiques, ont un air de splendeur évanouie, qui ne rappelle en rien l'idée d'un ancien état d'activité commerciale (2), ou la vulgaire opulence d'une existence bourgeoise prospère, mais qui fait songer aux assemblées des princes, des hommes d'État, des capitaines, des prêtres, à la morgue et à la magnificence des cours martiales. Les édifices et les antiquités sont de diverses races et de diverses époques. On y trouve à la fois des reliques du culte mystérieux des druides, des temples et des statues des anciens dieux romains, et des églises chrétiennes dans les styles les plus purs de l'architecture gothique. C'est parmi les masses granitiques de la chaîne de montagnes qui coupe le pays, qu'on suppose que les Gaulois ont soutenu leur dernière lutte contre les légions

(1) La Bourgogne a toujours tenu le premier rang parmi les provinces françaises pour le nombre et la renommée de ses hommes de lettres et surtout de ses orateurs. Elle a dû sa première supériorité sous ce rapport, comme sous bien d'autres, à l'influence des bénédictins. Voltaire assignait à Dijon le rang de seconde ville de France au point de vue de l'activité littéraire. Un compatriote et ami de Lamartine se servit un jour, en présence du poète, d'une métaphore vraiment bourguignonne pour peindre l'exubérance de son génie : « Il n'y a qu'à ouvrir le robinet, » disait-il, « et la poésie coule toute seule. »

(2) A Dijon, les boutiques et les demeures des artisans étaient situées à l'extérieur des murs de la ville, et les rues dans les faubourgs étaient désignées par les noms des différents métiers. Courtépée, t. II, pag. 53.

conquérantes de César, lutte dans laquelle ils perdirent en une seule bataille plus de quatre-vingt mille hommes. Pendant le moyen âge, le sol fut la propriété d'une noblesse nombreuse et puissante, dont les châteaux en ruines existent encore parmi les collines, et de grandes communautés religieuses, fameuses par dessus toutes les autres dans l'Europe occidentale. Dans le nombre, nous citerons Cluny, le plus renommé des couvents de bénédictins, Cîteaux, le berceau du grand ordre de Saint-Benoît et la maison mère de plus de trois mille établissements religieux; Clairvaux, fondé par Bernard, le plus illustre des Bourguignons et le plus éminent parmi les pères de l'Église gallicane; et Vezelay, qui n'est plus aujourd'hui qu'une ruine au milieu d'une solitude rocheuse, mais qui fut le plus grand et le plus magnifique des monastères, où le même grand et saint orateur souleva par son éloquence passionnée l'esprit affaibli des croisés (1).

Dans la condition actuelle du pays, peu de chose se présente qui puisse dissiper l'impression produite par les ruines qui attestent son ancienne grandeur. L'animation de la chevalerie, les joyusetés et les cérémonies d'une époque particulièrement pittoresque, se sont évanouies; mais elles ne sont pas remplacées par l'industrielle activité de l'esprit

(1) Courtépée, *Histoire de Bourgogne*, t. I, pag. 147-152, 302, 304 et suiv.; Helyot, *Dictionnaire des ordres religieux*; Lavergne, *Mémoire sur l'économie rurale de la France* (séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, avril 1856). Nous ne croyons guère nécessaire d'appeler l'attention du lecteur sur ce fait, qui peut être constaté ailleurs qu'en Bourgogne, à savoir que les situations les plus favorables à la culture de la vigne se sont aussi trouvées particulièrement appropriées au développement des établissements monastiques. Un grand nombre des vignobles les plus renommés de l'Europe portent encore les noms des premières communautés religieuses qui les ont plantés. La vérité est que les moines étaient les cultivateurs modèles du moyen âge. Ils étaient souvent les premiers pionniers qui défrichaient le sol; toujours ils étaient les plus habiles et les plus intelligents à en développer les ressources.

expérimental et inventif du dix-neuvième siècle. La Bourgogne n'est guère appelée, par sa situation, à devenir le siège d'un commerce étendu. Et la culture de la vigne, qui ne demande qu'un travail simple mais soigneux, n'est pas de nature à exiger les efforts de la science ou à développer les autres branches de l'industrie. Cette culture a occasionné, dans les endroits où le sol est fertile, une subdivision excessive de la propriété territoriale, ce qui a entraîné, comme conséquence, une grande dépréciation dans la qualité et la valeur relative des produits, en même temps qu'un excédant dans le nombre des cultivateurs et l'absence de toute amélioration dans leur condition (1). Dans d'autres endroits de la province, une grande partie du sol reste inculte et sauvage; bien des régions jadis occupées ont été abandonnées; et cette diminution graduelle de la population, qui a, dans ces derniers temps, frappé l'attention des esprits en France, paraît avoir été là un sujet d'anxiété et de plainte pendant les deux derniers siècles (2).

(1) Arthur Young a trouvé ses plus forts arguments contre la petite culture dans la condition des districts vinicoles. Voyez spécialement ses intéressantes et frappantes observations dans ses *Voyages en France*, t. II, pag. 221-223. La culture de la vigne est très souvent la cause d'une subdivision extrême de la propriété territoriale. Cela s'explique par l'extrême abondance des produits, dans les années favorables, sans qu'il soit nécessaire d'avoir un sol considérable, de faire de grandes mises de fonds ou d'employer de grands efforts de travail manuel, tandis qu'en même temps la vigne exige des soins continus et une attention minutieuse. Pour ces mêmes causes la vigne serait une « culture de paysans » très favorable, n'était l'extrême incertitude de la récolte, qui manque parfois absolument et devient une cause de ruine complète pour les petits propriétaires. M. de Lavergne écrivait en 1856 : « Malheureusement, depuis quelques années, les intempéries ont fait disparaître à peu près la récolte... Il n'y a presque pas d'industrie dans l'Yonne; la Côte-d'Or en a davantage, mais pas assez pour donner un grand essor à la production rurale. La moitié du pays n'est qu'une solitude; dans l'autre règnent la petite propriété et la petite culture. » *Économie rurale de la France*.

(2) Vauban, le grand ingénieur militaire, originaire lui-même de Bourgogne, fit sur ce sujet un rapport qu'il soumit au gouvernement de Louis XIV. Courtépée, au dix-huitième siècle, s'est livré aux mêmes plaintes. M. de Lavergne, qui cite le mémoire de Vauban, fait un semblable tableau de l'état actuel des choses, et ses observations semblent être confir-

La FRANCHE-COMTÉ, ou le comté franc de Bourgogne, le pays des anciens Sequaniens, avait été le siège originel de la puissance bourguignonne dans la Gaule et le berceau de ce royaume dont l'histoire et l'étendue ont été brièvement indiqués au commencement du dernier chapitre. Après avoir été longtemps séparée du duché de Bourgogne, la Franche-Comté fut de nouveau assujettie à sa domination dans la première partie du quatorzième siècle. C'était cependant un fief, non pas de la France, mais de l'Empire, bien qu'elle fût située à l'intérieur des frontières naturelles de la France, gouvernée par une lignée de princes d'origine française, et habitée par un peuple, qui parlait la langue française. A la mort de Philippe de Rouvres, la Franche-Comté passa à sa femme, Marguerite de Flandres, et fit partie du magnifique douaire que cette princesse apporta à son second mari, Philippe le Hardi, de Bourgogne. A une période postérieure à cette histoire, elle fut unie aux possessions de la maison d'Autriche et demeura en son pouvoir jusqu'à ce qu'elle fût conquise et annexée à la France, par Louis XIV à la fin du dix-septième siècle.

Bornée à l'ouest par le duché, à l'est et au sud par la Suisse, la Franche-Comté présente une surface qui va en s'élevant par degrés, et qui a atteint sa plus grande hauteur sur les sommets du Jura. Cette variété de niveau occasionne une diversité correspondante de climat et de production. Sur les versants inférieurs, le maïs et même le vin se cultivent avec succès; mais les parties plus montagneuses, qui sont pour la plupart des bois et des paturages, offrent les

mées de tous points par les rapports statistiques récemment publiés. Cependant la persistance même de cette prétendue décroissance pendant une aussi longue période est de nature à faire suspecter quelque erreur ou quelque exagération.

mille aspects des paysages alpestres, tour à tour gracieux et sublimes, et ne manquant que des « glaciers éternels » pour compléter la ressemblance (1).

Et la ressemblance ne se borne pas à l'apparence seule du pays ; elle s'étend aussi au caractère et aux occupations du peuple. Si, dans le duché de Bourgogne, la gaité mêlée de sentiment, qui est le propre de la race gauloise, l'amour des spectacles publics et des réunions festives, le goût pour l'éloquence ornée et pathétique et pour la poésie, se remarquent plus qu'ailleurs ; la Franche-Comté, d'autre part, est le foyer d'un peuple calme et sérieux, habitué à la réflexion et à la solitude. Ses hommes distingués ont été des juristes, des hommes d'État, des philosophes et des critiques (2). Les paysans, reconnus pour leur intelligence, leur industrie et leur esprit d'économie, consacrent les longues soirées des mois d'hiver à la lecture et à d'autres occupations sédentaires. Nulle part, la division du sol en petites propriétés n'a été suivie d'effets plus heureux que là. L'absence de grands capitaux dans une seule main a été suppléée par le principe d'association. Chaque village est une petite république, où les intérêts communs sont l'objet

(1) Lavergne, *Économie rurale de la France* ; Gollut, *Mémoires historiques de la république sequanoise* (édit. Duvernoy. Arbois, 1846), liv. II.

(2) Parmi les hommes de distinction nés dans la Franche-Comté, Cuvier, un des derniers, est peut-être un des plus illustres. Mais les lecteurs de Robertson et de Prescott se rappelleront avec intérêt les noms des deux Granvelles, les habiles et astucieux ministres de Charles-Quint et de Philippe II. Un collaborateur des mémoires de l'Institut (*Académie des inscriptions*, t. IX et XII) fait observer que le Franc-Comtois est au Bourguignon ce que la raison est à l'imagination : « Il est franc, intelligent, assez gai, hospitalier, naturellement bon ; d'ailleurs trop homme d'ordre, trop économe, trop égoïste même pour ne point raisonner ses rares mouvements de générosité. » Il est représenté aussi comme étant né mathématicien et comme possédant une aptitude naturelle pour toutes les branches de la science. Aucune province n'envoie chaque année un aussi grand nombre d'élèves à l'école polytechnique.

d'une administration scrupuleuse et méthodique. Les grandes laiteries, pour lesquelles le pays est fameux, sont gérées de la même manière. Le possesseur d'un seul arpent ou d'une seule vache participe des mêmes avantages que ses riches voisins. L'œil du voyageur est attiré de toutes parts non seulement par le charme du paysage, mais par l'évidence d'une prospérité simple, également répartie et raisonnablement mise à profit. Au printemps, quand la neige a commencé à fondre, on voit les bestiaux monter en longues files les étroits mais aromatiques paturages des gorges des montagnes, où ils passent nuit et jour en plein air, pour se disperser à l'approche de l'hiver et retourner dans les vallées à leurs abris habituels (1).

En comparant la condition actuelle de ces provinces avec sa condition passée, il n'est guère nécessaire de rappeler au lecteur les changements qui se sont produits dans leurs institutions politiques et sociales. A l'époque à laquelle se rapporte notre histoire, la féodalité couvrait encore le sol de presque toutes les parties de l'Europe. Nulle part, ce système, qui donnait une forme militaire à tout l'édifice social et qui subordonnait toute autre profession à celle des armes, n'avait jeté des racines plus profondes qu'en Bourgogne, un pays frontière et qui, dès les premiers temps avait été habité par une race belliqueuse, où chaque roc avait son château, où chaque ville était une forteresse (2). « Nostre Bour-

(1) Ces sobres détails ont été presque textuellement empruntés à l'excellent et intéressant ouvrage de M. de Lavergne. La partie la plus curieuse et la plus remarquable de l'ouvrage, la description détaillée de Gollut, respire un charme qui se rencontre rarement dans les écrits des topographes modernes. Nous regrettons de ne pouvoir la résumer ici.

(2) On fait dériver généralement le nom de *Bourgogne* et de *Bourguignon* de *burg*, *bourg* ou *burgus*, château ou place fortifiée, ou de *berg*, colline, et *wohner* ou *houde*, habitants ou tenants. Cette étymologie, contredite par certains écrivains modernes, nous

gogne, » dit un vieil écrivain, « n'est riche ; elle n'est de grand reuenu ; elle ne pouroit r'embourser les frais qu'un veinqueur feroit sur sa conquête ; elle est fornie admirablement de difficultés propres à sa deffense ; elle est entrecoupée et comme retranchée de riuieres et forestz, armée de rochers et montagnes, assurée de destroitz ou marescages, fornie très populeusement d'hommes bons à la guerre, opiniastres au combat, résolus à la mort (1). » Ses souverains, au quinzième siècle, excusaient les maigres subsides qu'ils obtenaient de ce pays, en tenant compte de la large part qu'il avait portée des calamités dont avait souffert la France. Mais, si les Bourguignons ne leur fournissaient pas d'argent, ils leur fournissaient une splendide cavalerie, qui s'élevait au tiers du chiffre complet de leurs troupes (2).

Dans les PAYS-BAS, la maison de Bourgogne avait graduellement étendu son sceptre sur onze provinces, les unes des fiefs allemands, les autres des fiefs français, comprenant les royaumes actuels de Hollande et de Belgique, à l'exception de la Gueldre, de la Frise et de la principauté de Liège, mais ayant comme enclave, à l'orient, des territoires qui ont, depuis, été annexés à la France (3).

semble préférable à bien d'autres qu'on a voulu y substituer. Augustin Thierry préfère *Buhr-Gunden*, qu'il traduit par *hommes de guerre confédérés*. M. de Belloquet tient pour *Borgundar* (de *Bor* et *Kundar*), enfants de Bor ou fils du vent, étymologie qui a du moins le mérite de s'appuyer sur une combinaison scandinave.

(1) Gollut, col. 121.

(2) Gachard, *Documents inédits concernant l'histoire de Belgique*, t. I, pag. 220. Voyez aussi Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*. Dijon, 1737, t. II, pag. 37 et suiv.

(3) Les provinces furent acquises dans l'ordre suivant : Philippe le Hardi hérita des comtés de Flandre et d'Artois, à la mort de Louis de Male, en 1384. Son second fils, Antoine, devint duc de Brabant et de Limbourg en 1406, et ce prince étant mort sans laisser de descendants, les deux duchés furent adjugés, non sans contestation toutefois, à son neveu, Philippe le Bon, qui possédait déjà, dès 1421, le Namurois par voie d'achat. Les événements qui permirent à Philippe de se rendre maître du riche héritage de Jacqueline de Bavière, les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, constituent un des plus sai-

Il est à supposer que le lecteur connaît les traits généraux du pays, car aucune région de l'Europe n'a été aussi souvent, ni aussi complètement décrite. Au milieu du quinzième siècle, le voyageur qui, après avoir traversé la France, franchissait les frontières des Flandres, la plus riche et la plus importante des provinces bourguignonnes, pouvait se comparer aux Israélites quand ils avaient quitté le désert pour entrer dans les limites de la terre promise (1). Derrière lui il laissait un pays maigrement peuplé, presque dépourvu de tout commerce, et ayant un aspect général de pauvreté et de désolation; tandis que, devant lui, s'étendait une vaste région plane, couverte de cités, pullulant de population, pleine d'opulence, vivante d'industrie et d'énergie entre les mains d'hommes laborieux qui avaient créé eux-mêmes le sol qu'ils habitaient et qui semblaient avoir accaparé le monopole du commerce et des manufactures du monde entier (2).

Il est hors de doute que, dans les provinces qui constituent aujourd'hui le royaume de Belgique, les cités, sauf à

sissants épisodes de l'histoire du quinzième siècle. Sa souveraineté sur ces trois provinces prit date en 1436. Finalement, après avoir été constitué le protecteur du Limbourg, qui appartenait à sa tante, Élisabeth de Gorlitz, il fut reconnu comme son successeur par les états de ce duché en 1462. Le marquisat d'Anvers et la seigneurie de Malines étaient des enclaves du Brabant et avaient été transférés en même temps que lui et de la même manière.

(1) « Se pouvoient mieulx dire terres de promission que nulles autres seigneuries qui fussent sur la terre. » Commynes (édit. Dupont), t. I, pag. 49.

(2) Ce contraste fut constaté par Louis XI dans sa réponse à une pétition qui lui fut présentée par les habitants de Reims peu de temps après son avènement: « Se quinquennio prope in terris mansisse Burgundiorum ducis, in quibus tam magnificæ civitates et oppida tam opulenta... populique tanta libertate gaudentes, tam honestis vestibis amicti et culti politiquæ forent, ut felicitatis atque libertatis quoddam specimen cuncta quæ illic viderentur, prætenderent;... e diverso vero, cum primum regnum ingressus esset, ubique ruinas et dirutas macerias invenisse, squalentes vero agros atque incultos, velut desertum quoddam, » etc. Basin, t. II, pag. 41.

peine une exception, ont diminué d'importance et de population depuis la fin du seizième siècle. Même si l'histoire se taisait sur ce point, l'aspect actuel de ces villes suffirait à témoigner des changements qu'elles ont subis. Mais ce serait une erreur que de supposer qu'avant cette période les districts ruraux eussent atteint un degré de prospérité proportionnel à celui des villes, que le pays fût mieux cultivé ou plus productif que toute autre partie de l'Europe, qu'il présentât déjà cette apparence de culture soignée qui le distingue aujourd'hui et fait ressembler ses campagnes à des riants jardins. Ces assertions, qu'on rencontre fréquemment, sont le résultat, tant des impressions inexactes produites par les vagues éloges des écrivains du temps, qui semblent décrire un état de choses pareil à celui qui existe aujourd'hui, que de cette fausse théorie qui suppose une connexion nécessaire entre la prospérité commerciale et industrielle d'un pays, ou, en d'autres mots, pose en principe l'augmentation nécessaire de la productivité dans tout pays où a augmenté la demande (1).

(1) C'est ainsi que nous lisons dans le *Dictionnaire géographique* de McCulloch (art. *Belgique*) que « la Flandre, en conséquence de sa grande prospérité commerciale, était remarquable par les progrès de son agriculture bien longtemps avant que des progrès de ce genre aient pu être constatés dans cet art important au nord des Alpes et des Pyrénées... La nécessité de pourvoir à l'augmentation croissante de la population produisit la perfection agricole pour laquelle les Flandres ont été si longtemps renommées... Le commerce et l'agriculture des Flandres ont grandi ensemble, et, pour s'expliquer la remarquable excellence de la culture en Flandre, qui est célèbre depuis plus de six cents ans, il est nécessaire de tenir compte des étroits rapports qui existent dans ce pays entre le fermier, le manufacturier et le marchand. » Si cette idée était exacte, si l'agriculture en Flandre dépendait ainsi de son commerce, la condition des districts ruraux aurait suivi la progression de celle des villes, et, au lieu d'un progrès constant et rapide durant les trois derniers siècles, nous aurait donné le spectacle d'une décadence correspondante. L'auteur fait remarquer un peu plus loin, avec justesse et à propos, que « si toute la Flandre était partagée en grandes fermes et que si un tiers ou un quart du sol était laissé en jachères tous les ans ou que la moitié en fût mise en pâturages, la population ne pourrait pas être nourrie, et, au lieu d'exporter des produits agricoles comme maintenant, on aurait besoin

C'est spécialement en vue des provinces actuelles de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale que ces observations sont faites (1). C'était là que les villes étaient le plus nombreuses, que le commerce et les manufactures étaient à leur apogée; c'est là qu'on va chercher aujourd'hui les exemples et les points de comparaison pour les progrès de la culture et l'abondance de la productivité; et le présent et le passé s'unissent ensemble pour produire une illusion qui se dissipe bientôt devant un examen plus attentif. En effet, l'admirable situation de l'agriculture dans les Flandres, et la densité de leur population rurale, peuvent s'expliquer

d'une importation considérable pour suppléer à la demande de la consommation intérieure. • Eh bien, cette donnée hypothétique, si on l'exposait en termes plus énergiques, serait une description exacte de ce qu'était réellement la condition des districts les plus fertiles et les plus florissants des Flandres durant la période où les villes étaient à l'apogée de leur prospérité, et quand on suppose que l'excellence de la culture en Flandre était déjà renommée.

(1) Certaines des erreurs relatives au sujet en discussion peuvent être attribuées à l'ignorance ou à l'oubli des changements qui ont eu lieu dans les limites et les divisions géographiques de la Flandre (un point rarement élucidé par les historiens), aussi bien qu'à l'habitude, jadis presque générale, d'appliquer ce nom à la totalité des provinces belgiques. Au moyen âge, la Flandre était divisée politiquement en deux provinces : le comté, fief français, comprenant le district à l'ouest et au sud de l'Escaut, et la seigneurie longeant les frontières du Brabant et relevant de l'empire. Mais la division la plus populaire était celle des Flandres teutoniques (*Flandria teutonica*, Flandre flamingante) et des Flandres françaises (Flandre gallicante). Les deux provinces actuelles de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale étaient comprises dans la Flandre teutonique, laquelle contenait, au seizième siècle, dix-sept villes fortes (parmi lesquelles Gand, Bruges, Ypres, Courtrai, etc) et vingt-trois villes à privilèges communaux non entourées de murailles, plus un grand nombre de villages. La Flandre française, désignée ainsi non seulement parce que le français était le langage habituel de ses habitants, mais parce que son territoire avait été plus d'une fois conquis et annexé aux domaines des rois de France (lesquels toutefois ne réussirent à en conserver la possession que plus tard) ne renfermait que quatre villes communales, parmi lesquelles Lille était la seule qui pût soutenir la comparaison avec les villes de la Flandre teutonique pour l'importance et la valeur de ses manufactures. C'est à ce petit district, qui ne fait pas partie aujourd'hui de la Flandre ni de la Belgique, que s'appliquent les éloges accordés par les anciens auteurs à l'agriculture flamande. Les meilleurs renseignements sur l'étendue et les limites anciennes des Flandres se trouvent dans Oudegherst, *Annales de Flandre*. Gand, 2 vol. in-8°, édit. Lesbroussart, t. II, chap. clxxx.

par l'effet des changements qui se sont produits pendant les trois derniers siècles ; et l'opinion contraire est contredite par les faits mêmes que citent les écrivains dont les phrases l'ont fait naître. Le sol est sur un grand nombre de points naturellement pauvre, ou même absolument stérile. Dans l'origine, il était submergé en grande partie. Les régions qui produisent les plus belles récoltes étaient dans le principe des marais ou des landes sablonneuses. Elles ont été amenées à leur état actuel par les efforts les plus longs et les plus laborieux, par des travaux de drainage exécutés sur la plus grande échelle, et par l'application constante de puissants agents fertilisateurs. L'agriculture n'avait fait que peu de progrès dans ces provinces pendant le quinzième, et même pendant le seizième siècle. Ce n'était une branche importante d'industrie que dans cette partie des Flandres qui est comprise aujourd'hui dans les limites de la France ; et, même là, la richesse des habitants consistait principalement en troupeaux de bestiaux, élevés sur les vastes pâturages naturels qui ont, depuis, presque entièrement disparu. Le froment, qui est aujourd'hui la principale récolte, ne se cultivait que dans le même district et dans des quantités qui ne suffisaient pas pour la consommation intérieure. On en importait beaucoup de l'Artois et des provinces françaises voisines de l'Espagne, de l'Angleterre, du Danemark et des bords de la Baltique (1) ; tandis que des lois rigoureuses

(1) « Et multis in locis pascuis Flandria ac pratis quam arvo melior est, quo fit ut peregrino necesse habeat uti fromento. Hoc vicinæ gentes... affatim suppeditant, ubertate agri longe nobis feliciores. » *Rerum Flandricarum*, t. X, auctore Jacobo Meyero Balliolano. Brugis, 1842, pag. 77.— Glanville, moine anglais qui écrivait vers le milieu du quatorzième siècle, représente la Flandre comme « terra pascuis uberrima et pecudibus plena. » Reiffenberg, *Commerce des Pays-Bas aux xv^e et xvi^e siècles* (Mémoires couronnés de l'Académie de Bruxelles, t. I, pag. 20).— « Solum... sationi et agriculturæ in genere quidem satis idoneum, ac mediocriter fertile, » dit Guicciardini, dont l'appréciation semblerait

prohibaient formellement l'exportation des grains ou d'autres produits agricoles quelconques des Pays-Bas (1). Une grande partie du territoire, comprenant le pays de Waes et d'autres districts aujourd'hui les plus fertiles et les mieux cultivés du pays, où les champs offrent l'aspect de vastes jardins dont on a soigneusement enlevé la moindre pierre, la moindre herbe folle, était, à cette période de notre histoire, entièrement stérile; la route partant de Termonde, excepté dans les endroits où elle passait, par des villes et des villages, traversait des plaines sablonneuses et d'inhabitables marais qui s'étendaient jusqu'aux murs de Bruges; et ce ne

étrangement inapplicable de nos jours. Il ajoute cependant : « Alibi vero et præsertim versus maritima Galliamque » (le voisinage de Dixnude et du département du Nord), « raræ cujusdam fecunditatis. » Mais il n'a eu en vue que la richesse des pâturages et les proportions des bestiaux. *Belgiæ, sive Inferioris Germaniæ, Descriptio*, 12^{me}, Amstelodami, 1652, pag. 332. Ailleurs il dit de la Flandre française : « Regio parum ampla, bona tamen et pulchra, » et parle du sol comme étant « tritici maxime feracissimum. » Cependant nous savons par d'autres sources que même dans ce district la production était insuffisante pour répondre aux besoins des habitants, et Guicciardini lui-même ajoute : « Pascua ejus uberrima, ideoque uberrimus etiam quæstus ex pecudum gregibus » (pag. 402). Un passage plus remarquable se trouve dans un livre excessivement rare de l'auteur espagnol Calvete de la Estrella : « La tierra (en Flandre généralement) por la multitud de la gente, que tiene, no es muy fertil de pan, principalmente de trigo, antes por la mayor parte es llena de florestas, de prados, de pastos, y bosques, lagos, estaques y rios, que aunque sean pequenos, son los mas d'ellos navegables, porque en invierno no seria posible yr por mucha parte d'ella á cavallo, ni á pie, ni en carros, sino fuese por los tales rios y fosos hechos a mano. » *Viaje del Principe Don Phelipe*. Amveres, 1552, fol. 95, verso. Il résulte de ce qui précède que la Flandre, au seizième siècle, était encore *en train de se faire* et se trouvait dans une condition semblable à celle de la Hollande, qui, au dix-septième siècle, offrait encore un thème si fertile en satires aux écrivains des nations voisines, avec son « sol mouvant, » son « déluge quotidien » et son « peuple logé dans des bateaux. » Dans la Flandre française, comme dans la Flandre belge, on élève aujourd'hui des troupeaux en grand nombre, mais la plupart sont nourris dans l'étable, et, tandis qu'en Angleterre les trois quarts du sol sont affectés à l'élevé du bétail, dans le département du Nord, où les troupeaux sont relativement plus nombreux, bien qu'inférieurs en qualité, les produits d'un quart de la surface suffisent à cet effet. Lavergne, *Économie rurale de la France* (*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. XV, pag. 137). La supériorité du bétail anglais était reconnue depuis le seizième siècle.

(1) « Triticum insuper, secale, et quidquid præterea frugum est, exportare hinc nefas. » Guicciardini, pag. 79.

fut que vers l'année 1550 qu'on fit les premières tentatives pour amender et cultiver le sol même dans le voisinage des principales cités (1).

Dans une pareille région, l'agriculture ne pouvait fleurir qu'à la faveur de circonstances favorables et par le fait d'un stimulant particulier. Mais durant le moyen âge, toutes les circonstances étaient défavorables, et conspiraient à produire le résultat opposé. La terre, comme partout ailleurs en Europe, était assujettie aux charges et aux monopoles du système féodal. Elle n'était guère cultivée que par une classe de serfs, ou par une classe d'individus dont la

(1) « Des böhmischen Herrn Leos von Rozmital Ritter-, Hof-, und Pilger-Reise durch die Abenlande 1465-1467, beschrieben von zweinen seiner Begleiter (8vo, Stuttgart, 1844). « Nonnullisque in locis, agro præcipue Brugensi ac Gandensio tantum non sterili, ubi tamen nunc vincere quidam nituntur soli maliciam, terramque hactenus incultam et arenosam in arva redigere. » Meyer, *Rerum Flandricarum*, t. X, pag. 78. Guicciardini lui-même, écrivant pendant la dernière moitié du seizième siècle, et tout enclin qu'il fût à exalter et à amplifier les ressources des Pays-Bas, parle du sol de la Flandre teutonique comme étant « magna ex parte exuccum et sabulosum, sic ut tritici parum ferax sit » (pag. 336). Il ajoute que certaines autres espèces de grains, du sarrasin et du riz étaient produits en abondance, ce qui semble confirmer les assertions précédentes de Meyer, « que ce pays commençait, de son temps, à être livré à la culture. » Calvete de la Estrella dit sur un ton quelque peu dédaigneux : « En la parte oriental (la Flandre teutonique) lo mas que se coge es centeno. » Le froment ne se récoltait avec quelque abondance que dans la partie de la Flandre qui appartient aujourd'hui à la France. L'Artois alimentait les marchés de Bruxelles, de Malines, etc. (Guicciardini, pag. 436 et al.). D'après l'envoyé vénitien Frederico Badoero, on récoltait plus de grains dans l'Artois que dans toutes les autres provinces ensemble. (*Relazioni degli Ambasciatori Veneti*, 1^{re} série, t. III, pag. 280). C'est ce que dit aussi Calvete de la Estrella : « En la Occidental (la Flandre française) se coge trigo, y bueno, y no tanto que basta para sustentare los pueblos. Proveense de Artoes, de Francia, de Dinamarca, Alemana, y otros partes » (fol. 95, verso). Le gibier de toutes sortes était très abondant (*idem*, fol. 95, recto, et Guicciardini, pag. 332). Nulle part il n'est fait mention de villas et de maisons de plaisance, embellies de jardins et de pelouses, qu'auraient possédées les habitants riches des villes. Si la coutume, aujourd'hui presque universelle parmi cette classe de la population, de s'établir à la campagne pendant une partie de l'année, avait été en usage, les écrivains italiens n'auraient pas manqué d'en faire mention. Les citoyens de Bruxelles, au dire de Guicciardini (pag. 44), combinaient l'observance d'un devoir religieux avec la satisfaction de leurs goûts, en passant quelques semaines chaque été « en retraite » dans l'un ou l'autre monastère de la forêt de Soignes, « non minore devotione quam animi sui solatio. »

condition ne s'écartait pas beaucoup de celle de la servitude.

D'autre part, la situation des Pays-Bas offrait des avantages particuliers pour d'autres branches d'activité qui, si elles n'étaient pas absolument libres, n'étaient pas assujetties du moins à des conditions dégradantes, et qui, dès lors, tendaient à absorber le capital et l'énergie industrielle des habitants (1). Il en résultait que même les villages qu'on trouvait réunis si nombreux sur certains points du pays n'étaient en réalité que des villes à l'état embryonnaire, où les habitants se livraient aux mêmes branches d'industrie que ceux des villes plus grandes (2). Mais, dans la dernière moitié du seizième siècle, le commerce et les manufactures de la Belgique tombèrent dans un état de décadence dont

(1) Arthur Young, trouvant l'agriculture misérable dans le Pays de Caux (en Normandie), dit comme explication que « c'est un pays manufacturier, et que le travail des fermes n'y venait qu'en seconde ligne après le tissage du coton. » Mill (*Économie politique*, édit. amér., t. I, pag. 327) fait remarquer que « le même district est encore le siège de manufactures... et est aujourd'hui... un des mieux cultivés de France. » Il faut se rappeler toutefois que le Pays de Caux possède un sol d'une grande fertilité naturelle, et qui est en fait le meilleur de tout le pays. La tendance générale à développer les manufactures dans les régions qui ne sont pas très favorisées sous le rapport du sol et du climat, a pour conséquence naturelle d'arrêter le développement de la population agricole. Non seulement le travail est détourné vers des occupations plus lucratives, ce qui ne serait peut-être qu'un résultat accidentel (sauf dans des cas comme celui de la Flandre, au moyen âge, alors que la résidence dans la cité procurait en outre des avantages sociaux et politiques), mais encore il se crée des marchés que la production intérieure est impuissante à alimenter; il faut alors améliorer les voies de communication et trouver d'autres facilités pour faire venir des produits de pays éloignés et plus fertiles, lesquels, partant, sont stimulés à augmenter leur production. C'est ainsi que dans la Nouvelle Angleterre en ce moment, tandis que les villes manufacturières et leur voisinage immédiat augmentent rapidement en population, nous voyons les districts ruraux rester stationnaires ou décliner. C'est vainement que les orateurs des meetings ou des foires de comtés exhortent le fermier de la Nouvelle Angleterre à changer d'occupation et à émigrer vers l'Ouest.

(2) Ce fait, attesté par divers passages dans les chroniques et les documents du temps, est noté par l'envoyé vénitien Vincenzo Quirini, dont la *Relation*, une des plus anciennes qu'on ait découvertes, porte la date de 1506 : « Ne quali (gli villagi) pur si tessono panni si dalli uomini come dalle donne, perchè pochi lavorano terre. » *Relazioni Venete*, 1^{re} série, t. I, pag. 11.

ils n'ont commencé à se relever que très récemment. Cette décadence était due, en partie aux grandes convulsions politiques, en partie à la concurrence de localités mieux favorisées et à l'esprit d'entreprise qui commençait à s'éveiller en Angleterre et en Hollande. Les villes, alors, se débarrassèrent d'un excédant de population devenu nuisible, et le travail avec le capital se portèrent vers d'autres occupations. Une autre cause qui a amené un changement bien plus important au point de vue dont nous nous occupons, c'est la suppression de toutes les charges ruineuses qui entravaient la possession ou le transfert de la propriété territoriale. Une grande partie du pays est aujourd'hui divisée en petites fermes, cultivées avec une assiduité et une ardeur qu'on ne rencontre que là où le cultivateur est lui-même son propriétaire.

Il n'y a probablement pas de pays en Europe, où, aujourd'hui, la terre soit plus soigneusement cultivée et amenée à produire une plus ample récolte, que dans les deux Flandres et dans les plaines de la Lombardie. Dans cette dernière région, le sol est d'une fertilité presque sans égale ; celui des Flandres peut être représenté comme étant un sol artificiel, créé par l'habileté et l'industrie des habitants, mais susceptible, si leurs efforts venaient à se ralentir, de retourner à son état primitif de stérilité. Cependant, par suite d'un meilleur système de tenure, plutôt que par le fait d'une supériorité quelconque dans le mode de culture ou dans le choix des instruments employés, l'avantage, au point de vue de la quantité actuelle de la production, est du côté des Flandres. Mais il est certain, et nous nous appuyons sur le témoignage de deux écrivains d'une haute intelligence, l'un natif de Flandre, l'autre de Lombardie, que le cas était absolument différent il y a trois siècles. Philippe de Commines,

qui visita la Lombardie en 1495, après avoir mentionné que ce pays, comme les Flandres, était entrecoupé de nombreux fossés et canaux (quoiqu'il n'indique pas la distinction des usages auxquels ils devaient servir, les uns étant destinés principalement au drainage, les autres à faire des irrigations), nous dit que la Lombardie l'emportait de beaucoup sur les Flandres pour la fertilité, l'abondance et l'excellence de son blé et de ses autres produits; et il ajoute ce détail significatif, que les champs ne sont jamais laissés en jachère (1). D'un autre côté, l'envoyé vénitien, Michele Seriano, écrivant en 1559, parle de la situation agricole des Pays-Bas avec un extrême dédain. Il décrit le pays comme étant, à la fois, le plus riche et le moins productif du monde. « Il est improductif, » dit-il, « en partie à cause du caractère ingrat du climat et du sol, et en partie par suite de la faute des habitants qui sont adonnés à d'autres occupations et donnent peu d'attention à l'agriculture, puisqu'ils laissent la plus grande partie de leur pays couverte de pâturages et de bois (2).

(1) « Au descendre de la montaigne, on veit le plain pays de Lombardie, qui est des beaux et bons du monde et des plus habondans, et combien qu'il se die plain, si est il mal aysé à chevalcher; car il est tout fossoyé, comme est Flandres, ou encores plus; mais il est bien meilleur et plus fertile, tant en bons formens que en bons vins et fruitz, et ne sejourment jamais leurs terres. » *Commines*, t. II, pag. 459. Il est bon de faire remarquer que le même historien, quoique né dans cette partie des Flandres où l'on avait fait les plus grands progrès dans la culture du sol, tout en faisant un éloge fréquent du commerce et de la richesse de sa province natale, ne dit pas un mot à la louange de son agriculture. Ce silence est d'autant plus significatif que *Commines* déclare que le pays autour de Paris était le plus fertile et le mieux cultivé qu'il eût jamais vu, et qu'il nous raconte son extrême étonnement lorsque, durant un emprisonnement de vingt mois dans une des plus hautes tours du Palais-Royal, il vit de sa fenêtre le transport par la Seine des immenses quantités de provisions apportées à la capitale des parties adjacentes de la Normandie. *Mémoires*, t. I, pag. 74, et notice préliminaire de M^{me} Dupont, pag. cv, cvi.

(2) « Non è al mondo alcun altro paese che sia insieme più sterile e più ricco. Et più sterile parte per natura, e per il cielo, ch'è freddo ed umido, parte per poca cura degli uomini, li quali attendono più alla mercanzia e all'altre arti, che all'agricoltura, lasciando

Nul cependant, comme nous l'apprend la même autorité, confirmée par une multitude d'autres, ne pouvait douter de l'incomparable prospérité des Flandres, après avoir pu apprécier l'activité de leur commerce qui les approvisionnait de tous les produits de la terre, et après avoir constaté le nombre, l'étendue et la continuelle animation de leurs villes (1). En réalité, l'Italie ne pouvait pas se vanter de posséder un district contenant dans la même étendue que les

andare il paese a pascoli e a boschi, como fanno anco gl' Inglesi il loro. » *Relazioni Venete*, 1^{re} série, t. III, pag. 355. Quirini nous dit aussi que l'agriculture était négligée parce qu'il y avait peu de terre à cultiver (c'est à dire peu de terre qui eût rendu de quoi payer le travail de la culture), et parce que les habitants étaient employés autrement. « Cependant, » ajoute-t-il, « il y a abondance de toutes choses, » et Badoero donne la raison de cette abondance, « per causa de' mari e de' molti fiumi. » *Relazioni Venete*, 1^{re} série, t. III, pag. 290. Machiavel, dans sa *Ritratti di Francia*, exprime l'opinion que les Pays-Bas seraient absolument incapables de soutenir une guerre contre la France. En ceci il se trompait ; mais son assertion était fondée sur des motifs assez plausibles : « I Fiamminghi non ricolgono per la fredda natura del paese da vivere, e massime di grani e vini, i quali bisogna che tragghino di Borgogna e di Picardia, e di altri stati di Francia. E dipoi i popoli di Fiandia vivono di opere di mano. » En somme, il semble résulter des faits et citations que nous venons de présenter, et d'autres que nous aurions pu produire, que la condition agricole des provinces belges, il y a trois ou quatre siècles, n'offrait que peu de ressemblance avec ce qu'elle est aujourd'hui, et, au lieu d'être en progrès sur les autres pays en ce temps-là, on peut en général la regarder comme étant inférieure. L'Artois, la Flandre française et la partie occidentale du Hainaut, comprenant un territoire qui appartient aujourd'hui entièrement à la France, étaient les seules régions qui produisissent du froment, et la première de ces provinces seule en produisait plus qu'il n'en fallait pour subvenir aux besoins de sa population. Il y a des motifs pour croire que la Picardie, la Normandie et quelques autres parties de la France, le Danemark et plusieurs districts de l'Allemagne, pour ne rien dire des pays situés au sud des Alpes et des Pyrénées, en étaient arrivés sous ce rapport à un état de progrès bien plus avancé. L'Angleterre elle-même, qui était pourtant bien en arrière des autres pays à cette époque, était en état à l'occasion d'exporter du grain dans les Pays-Bas. Dans les Flandres teutoniques, une grande partie de la surface était encore en friche, et nulle part le sol n'était considéré comme propre à la culture du froment. Il passait même pour médiocrement fertile. Le Brabant septentrional était dans un état semblable. Quant aux provinces méridionales, la principale différence à noter entre l'aspect actuel du pays et celui qu'il présentait à l'époque que nous décrivons, c'est qu'alors il y avait bien plus de bruyères (elles forment encore un trait caractéristique du paysage) et de forêts. Autour de Bruxelles et d'autres villes, ces forêts s'étendaient jusque contre le mur d'enceinte.

(1) « E piu ricco per il gran traffico che ha con l' Inghilterra, con la Francia, con la Spagna, con la Germania, con l' Italia et con tutto il mondo. » *Relazione di Soriano*.

Flandres un aussi grand nombre de villes, petites et grandes, avec une population aussi dense et aussi industrielle (1). Les nobles espagnols qui, en 1529, visitèrent la province à la suite de leur prince, devenu plus tard Philippe II, lorsqu'ils contemplèrent les fréquents clochers qui brisaient la monotonie du paysage, s'écrièrent que « les Flandres n'étaient qu'une seule cité (2). »

C'est à la première formation des communes, que l'histoire place la naissance de cet esprit d'émulation et de progrès qui est devenue la passion dominante et caractéristique de l'homme civilisé. Le pays, sans la cité, ne peut jamais s'élever au dessus de la barbarie; sa vie est celle d'un être partiellement organisé, qui n'a ni cœur, ni cerveau. Le travail rural n'est qu'une silencieuse coopération avec les forces reproductrices de la nature. Mais la cité rayonne du feu mutuel de l'esprit mis en contact avec l'esprit. Là, tout est en changement et en fermentation. Là, les produits de la terre sont mélangés, raffinés; là, ils revêtent des formes nouvelles, s'échangent, se distribuent. Là, les idées s'annoncent elles-mêmes, et dans le conflit des esprits, de nouvelles énergies se développent, de nouveaux modes d'activité se découvrent. Si l'esprit impressionnable du poète s'effraie à l'aspect d'une capitale encombrée d'une population ayant mille différents travaux, poursuivant mille buts différents, l'âme du philosophe, s'élevant au dessus des tourbillons de cette mer agitée, et

(1) On a fréquemment établi des comparaisons entre les villes des Pays-Bas et celles d'Italie. Bruges et Anvers ont été comparés avec Venise, Louvain avec Padoue, Bruxelles avec Brescia, Gand avec Vérone, etc. Voyez, par exemple, la *Relazione* de Marino Cavalli. *Relazione Venete*, 1^{re} série, t. II, pag. 201. Les Italiens reconnaissaient la supériorité des villes flamandes au point de vue de l'étendue et de l'importance commerciale.

(2) Guicciardini, *Belgica Descriptio*, pag. 334.

reconnaissant la combinaison réelle et l'unité d'action qui se cachent sous cette apparente diversité, se réjouit devant cette preuve évidente de la puissance, des ressources et de la haute destinée de la race humaine (1).

Dans les cités fondées au moyen âge, la liberté devint la fiancée du génie industriel et lui apporta une dot plus belle que la dot des reines. Ce fut alors que non seulement le commerce et l'habileté mécanique, mais aussi l'art et la science, remportèrent leurs premiers triomphes sur la barbarie qui avait effacé la civilisation du monde ancien. Le patronage des nobles qui venaient de voir leur condition changée comme par le fait d'une baguette magique, qui voyaient leurs grossières et sombres demeures transformées en palais, leur existence ornée de splendeurs, leurs goûts perfectionnés et satisfaits, qui voyaient leurs vastes terres, origine de leur dignité et de leur puissance, devenir aussi la source d'une fortune incalculable; ou encore le patronage de l'Église qui s'enrichissait de prodigalités somptueuses provenant des mêmes causes, peuvent être considérés comme n'ayant guère aidé au développement de ce nouvel esprit d'invention et d'entreprise, quand on tient compte des influences bien autrement stimulantes qui agissaient dans un monde nouveau où les esprits vivaient en échange continuel

(1) Henri Heine a fait quelque part une réflexion très saisissante au sujet du tumulte et de l'agitation incessante des grandes capitales modernes, et il l'a terminée par cette phrase qui n'est pas exempte d'emphase : « Schicken Sie den philosoph nach London aber beyhm Gott keinen Poet ! » Quel contraste entre Cowper, fuyant comme une biche effarouchée et proclamant l'amertume de ses souvenirs en même temps que les douces jouissances de sa retraite par cette exclamation : « Dieu a fait la campagne et l'homme a fait la ville ! » et Samuel Johnson qui contemplait avec délice « ce spectacle des plus merveilleux, le tumulte du flot humain qui descendait à Charing-Cross ! » Cependant le mot de Cowper se prête à des interprétations différentes, et l'on peut à l'occasion s'exalter devant le spectacle de l'activité et de l'industrie humaines, ou s'effrayer de ce tumulte et de cette cohue, selon la disposition d'esprit où l'on se trouve.

d'idées, où tous les efforts et tous les travaux se tenaient et dépendaient les uns des autres et où chaque étincelle de vie contribuait à alimenter la flamme commune.

Les cités des Pays-Bas paraissent avoir été les premiers et spontanés produits du sol. Qu'aurait-il pu donner de mieux pour payer le travail et l'argent dépensés à l'amender, à percer les barrières de sable qui refusaient le passage à ses rivières, à construire les solides remparts nécessaires à la défense de la terre nouvellement conquise contre les attaques incessantes de l'océan (1)? Les premiers travaux accomplis, non point par une population faible et éparpillée d'agriculteurs, mais par des associations de marchands qui cherchaient à se frayer un chemin jusqu'à la mer, à se créer des facilités de transports et un entrepôt pour leurs marchandises, furent de prendre possession des polders, des îlots, des caps marécageux et de les réunir par des digues et des dunes, où les marchands bâtirent leurs magasins et leurs quais et où ils invitèrent toutes les nations du monde à se réunir et à échanger leurs articles de commerce(2). Là, aussi,

(1) « La faible population de ces campagnes, alors noyées, malsaines, n'eût jamais fait à coup sûr des travaux si longs et si coûteux. Il fallait beaucoup de bras, de grandes avances, surtout pouvoir attendre. Ce ne fut qu'à la longue, lorsque l'industrie eut entassé les hommes et l'argent dans quelques fortes villes, que la population débordante put former des faubourgs, des bourgs, des hameaux ou changer les hameaux en villes. » Michelet, *Histoire de France*, t. V, pag. 321. Les prétentions de quelques cités belges à une grande antiquité ne sont fondées ni sur des preuves ni sur des probabilités. Les premières chartes communales datent du onzième et du douzième siècles. Mais, quelle qu'ait été l'époque de leur origine, leur développement fut soudain et rapide, et n'eut rien de commun avec les progrès de l'agriculture. L'état des Flandres au quinzième siècle, avec ses nombreuses villes florissantes, séparées entre elles par de vastes landes et ne communiquant que par des canaux et des rivières, en est une preuve saisissante. Michelet fait remarquer combien de villes, aujourd'hui fort éloignées de la mer, portent des noms finissant en *dam* et en *dyk*.

(2) Sans aucun doute la ligue hanséatique et un grand nombre de sociétés commerciales étrangères aidaient largement à développer les ressources des Pays-Bas. Même au temps de sa plus grande prospérité, le commerce de Bruges et d'Anvers était presque exclusive-

le serf, fugitif ou émancipé, était relativement à l'abri de la tyrannie du seigneur féodal. Point de ces rochers sublimes, surmontés de menaçants châteaux, pour répandre leurs ombres sur les villes naissantes. Chaque province était, politiquement parlant, une simple aggrégation de cités. Les bourgeois possédaient des immunités et des droits qui l'emportaient sur ceux de la noblesse séculière et ecclésiastique. Ils devinrent virtuellement le *Premier État*. Dans d'autres parties de l'Europe, les privilèges accordés aux communes furent ou détruits par le despotisme, ou graduellement absorbés dans les droits politiques plus grands acquis par la masse de la nation. Mais l'histoire des Pays-Bas est une histoire de libres institutions municipales, racontant leurs premières luttes, et leur triomphe complet et permanent. Elles formèrent la base, ou, dirions-nous plutôt, suppléèrent à l'absence d'une unité politique et d'un système politique général qui manquèrent, tant en Belgique qu'en Hollande, jusqu'à une époque récente, après avoir fleuri sous le sceptre impérial de Charles-Quint et avoir résisté aux efforts naturels, mais maladroits, tentés par Philippe II pour établir en leur place un système plus simple et plus homogène.

Il est vrai que les villes flamandes ne réussirent pas, comme celles de la Lombardie et de la Toscane, à s'élever à la position d'États indépendants. Mais quand on réfléchit à l'histoire des républiques italiennes, lesquelles présentent un parallèle exact avec celles des anciens États de la Grèce, quand on se rappelle que, dans ces républiques, la liberté, tout en faisant éclore de glorieuses fleurs, n'a jamais porté

ment entre les mains d'étrangers. Les indigènes, au dire de Gasparo Contarini (*Relazione Venete*, 1^{re} série, t. II, pag. 22) se contentaient des revenus qu'ils tiraient du loyer de leurs maisons et d'autres ressources semblables.

de fruits substantiels et durables; quand on réfléchit que la liberté n'y acquit jamais le caractère d'une possession légale et héréditaire, qu'on doit garder certes avec vigilance, mais dont on jouit avec sécurité; quand on songe que, dans chaque ville, une classe de nobles puissants, qui avaient fait de la conspiration une science, travaillaient sans relâche à miner les libres institutions qui furent finalement et complètement renversées au quinzième siècle, nous devons admettre qu'il valait mieux être un bourgeois d'Anvers ou de Gand qu'un citoyen de Florence ou de Milan.

Mais si les cités flamandes n'étaient pas déchirées par les dissensions intérieures, par une guerre meurtrière entre les diverses classes de citoyens, leur histoire n'en rapporte pas moins de nombreuses scènes de troubles et de carnage. Le peuple des Pays-Bas était une race loyale, mais non pas servile (1). Il était sensible au moindre empiétement de ses souverains et montrait dans sa résistance à ces tentatives la même résolution invincible dont il faisait preuve quand il luttait contre les éléments et remportait des triomphes sur les forces de la nature. Ce ne fut guère cependant que vers le milieu du seizième siècle, alors que la grande question de la liberté de conscience agita l'Europe, qu'il fut appelé à défendre les principes fondamentaux de ses libertés. Ses premières insurrections furent généralement provoquées par quelque infraction à ses chartes, ou par quelque entrave à son commerce, et n'affectaient qu'une localité particulière, une seule province, ou même parfois une seule ville. Car, au moyen âge, la liberté n'était nulle part revendiquée comme un droit naturel ou regardée comme

(1) « Ut nulla gens liberior, » fait remarquer Meyer, « ita suæ libertatis nulla usquam pertinacior vindex. » *Rerum Flandricarum*, t. X, pag. 79.

étant la propriété commune d'une nation. Son existence était purement artificielle. Elle était circonscrite dans un rayon étroit. Rarement elle respirait l'air des collines ou des campagnes ouvertes, mais elle résidait plus souvent dans la cité, s'entourant de fortes murailles, portant une chaîne d'or et une robe de cérémonie et tenant dans sa main la charte d'où elle tirait son origine et qui contenait la mesure de ses pouvoirs.

Le gouvernement du peuple par le peuple, strictement mais diversement limité, était le principe vital des chartes communales, et on ne pourrait pas dire que nulle part, excepté en Angleterre, il ait été reconnu ou établi sur une base plus large. Le droit de juridiction, en d'autres mots, le droit d'administrer la justice entre homme et homme, de protéger les personnes et les biens, et de punir les crimes d'après une échelle de pénalités déterminées par les chartes, était le seul droit qui fût commun à toutes les cités constituées en communes. Sous d'autres rapports, l'élection ou la nomination des magistrats, la répartition du pouvoir politique entre les diverses classes des citoyens, le degré, en un mot, dans lequel le principe démocratique avait été développé, la plus large diversité existait. En général, cependant, on peut affirmer que la masse du peuple prenait part directement ou indirectement au choix du gouvernement municipal, sans être elle-même éligible à cet office.

Le commerce et l'industrie mécanique étaient assujettis aux mêmes restrictions que la liberté politique. Aucun trafic ne pouvait être exercé, aucun marché tenu, aucune marchandise exposée en vente, à moins que le souverain n'en eût au préalable accordé la permission. Dans la plupart des cas, chaque ville se bornait à une branche spéciale d'in-

dustrie. L'une fabriquait des tapis ou des dentelles, une autre des produits en cuivre ou en fer. L'une était l'entrepôt du commerce des laines, l'autre le principal marché pour les vins. Le même esprit de restriction et d'exclusivisme prévalait dans les villes elles-mêmes. Il était difficile pour un étranger d'acquérir les droits de citoyen ou de s'élever à une haute position. Chaque homme était membre d'une gilde ou corporation de métier; et les efforts de chacun tendaient à élever sa gilde plutôt qu'à s'élever soi-même. Toute la communauté, et chaque classe de la communauté, était séparée et comme barricadée par de sévères règlements. Il y avait la liberté, il y avait des droits et des immunités, mais tout cela était partagé en proportions réglées entre ceux qui avaient établi qu'ils y avaient droit, soit par naissance et héritage, soit en les achetant, soit en les méritant après une attente plus ou moins longue. Libertés et droits étaient octroyés comme des privilèges; on les gardait comme des monopoles. Ceux qui les possédaient étaient jaloux non seulement de tout empiétement sur leurs privilèges propres, mais de toute extension des privilèges d'autrui.

Voilà ce que l'énergie productive et pacifique de l'homme avait réussi à concentrer dans quelques localités. C'était comme le foyer d'un haut-fourneau qui brille, mais qui ne répand point de chaleur autour de lui. Impossible d'imaginer un contraste plus grand que celui que présentaient, d'une part, la prospérité et l'activité de ces régions où des avantages naturels avaient, de bonne heure, stimulé les efforts et indiqué les moyens d'améliorer la situation du sol, et, d'autre part, le dénûment absolu et l'inertie qui existaient partout ailleurs. Le courant du commerce qui partait des rivages asiatiques, se rencontrant avec un cou-

rant contraire parti du nord de l'Europe, trouvait ses principaux réservoirs dans certaines parties de l'Italie et dans les Pays-Bas, d'où ils se répandaient en minces canaux dans tout le reste de l'Europe. C'est pourquoi nous lisons avec étonnement, mais sans incrédulité, les récits que nous ont laissés les anciens concernant le nombre, l'étendue, l'opulence, les populeuses avenues et l'animation continuelle des cités belges (1); les flottes qui, chaque jour, arrivaient dans leurs ports ou les quittaient, la multitude des barques qui descendaient les grandes rivières, les chariots pesamment chargés qui se croisaient nécessairement à travers les rues, les armées d'ouvriers qui occupaient ces citadelles de l'industrie, l'opulence et les habitudes luxueuses des classes élevées, le bien-être répandu parmi les classes inférieures, l'intelligence et les avantages de l'éducation communs à tous.

Comme siège de manufactures, les Pays-Bas occupaient relativement une position plus élevée que comme entrepôt de commerce. Le commerce de Venise ou de Gênes aurait

(1) Il faut tenir compte cependant de la différence des époques auxquelles les principales villes atteignirent le zénith de leur prospérité. Anvers, la grande capitale commerciale du seizième siècle, était une ville de peu d'importance au quinzième, et dut sa grandeur éphémère à la ruine de Bruges. La chute de cette dernière cité est généralement attribuée aux troubles politiques, mais elle semble avoir eu pour cause première la difficulté où on était de remédier à l'envasement du canal dont dépendaient ses communications avec la mer. Voyez la *Relation* de Gasparo Contarini, 1525. Un nouveau canal plus spacieux fut creusé après que la ville eut été presque absolument abandonnée par les compagnies commerçantes étrangères. Guicciardini, pag. 349. Les manufactures de Louvain qui, en 1350, employaient plus de quatre mille métiers et 150,000 ouvriers, avaient fort décliné au commencement du siècle suivant. Dixmude et plusieurs autres villes et villages environnants avaient perdu leurs manufactures de laines au milieu du seizième siècle, et c'est alors, semble-t-il, que les habitants ont dirigé leur activité vers les travaux agricoles. Voyez Meyer, *Commentarii sive Annales Rerum Flandricarum*. Antverpiæ, 1561, fol. 195, recto, et Guicciardini, pag. 376, et al. Un grand nombre de faits relatifs à l'accroissement et à la situation des cités belges ont été réunis par Reiffenberg (*Commerce des Pays-Bas*) et Dewez (*Histoire particulière des provinces belgiques*. Brux., 1834, 3 vol. in-8°.

pu soutenir la comparaison avec celui de Bruges ou d'Anvers. Mais, pour l'extension, la variété et l'importance de leurs manufactures, non seulement les Pays-Bas n'avaient pas de rivaux, mais aucun autre pays n'en approchait. Tout ce qui touchait leurs rivages recevait une forme plus parfaite; ce qui était grossier et presque sans valeur devenait entre les mains de ses artisans une chose belle et précieuse. Avec infiniment plus de travail qu'il n'en est aujourd'hui nécessaire pour arriver à la même quantité de production, les Flandres avaient pour attribution principale de fournir d'étoffes d'habillement le reste du monde. Leurs tissus de soie, de fil ou de laine n'étaient pas seulement exportés dans les pays avec lesquels la Belgique entretenait des relations commerciales directes, mais ils pénétraient, lentement, par d'obscurs canaux et de multiples échanges, jusqu'aux extrémités du globe. Les noms des villes flamandes, attachés à ces produits respectifs, étaient des noms familiers dans des pays où jamais Européen n'avait mis le pied, et parmi des races dont il soupçonnait à peine l'existence (1).

Les Flandres étaient, cependant, quelque chose de plus que le comté de Lancastre du moyen âge. Dans un pays où la nature se montre dépourvue de tout charme, et où, loin de chercher à captiver l'esprit de l'homme, elle cherche plutôt à exciter son aversion et son dégoût, l'art est venu embellir l'existence de l'homme et satisfaire ses goûts dans un degré qui n'avait pas encore été atteint jusqu'alors, et qui n'a guère été surpassé, depuis, dans d'autres parties de la chrétienté. Dans la première moitié du quinzième siècle, les fondateurs de l'école flamande de peinture produisirent des œuvres qui

(1) Strada, *de Bello Belgico* (Lugduni Batavorum, 1645, pag. 25.

figurent encore parmi les chefs-d'œuvre de l'art et que l'Italie ne parvenait pas à égaler, bien qu'elle eût déjà commencé à les envier et à les imiter. Quant à la musique, considérée comme art, les Flamands avaient un monopole pour ainsi dire absolu (1). La sculpture n'était pas négligée non plus; et, pour ce qui est de la richesse et de la variété de l'architecture, les villes de la Belgique étaient alors, comme elles sont restées depuis, sans rivales dans toutes les autres régions du nord des Alpes.

Le peuple des Pays-Bas semblait doué, en effet, d'une connaissance instinctive et d'une faculté particulière d'appréciation des effets à produire par le mélange et le contraste des couleurs, la somptuosité, les ornements, la complication des arrangements et la minutieuse élaboration des détails. Dans ce sens, les artisans et les manufacturiers étaient de véritables artistes, tandis que, trop souvent, d'autre part, l'art devenait mécanique et prosaïque. Les qualités particulières de leur génie et de leur goût n'éclatent pas seulement dans les brillantes compositions, les riches coloris, l'étonnante facilité d'exécution et la supériorité spéciale dans l'art de représenter d'une façon réelle et vivante les choses et les incidents ordinaires de la vie, qui caractérisent leurs peintres; ou dans les tours massives et légères, d'un dessin si exquis, dans les pignons, les façades et les entablements, avec leur variété infinie de ciselures et de saillies, qui excitent l'admiration mais embarrassent le regard du voyageur étranger quand il passe dans les rues des villes flamandes;

(1) Les maîtres de chapelle et d'autres professeurs de musique de Belgique se rencontraient dans toutes les parties de l'Europe, à Cologne, à Tolède, à Milan, et même à Rome. Voyez Guicciardini, pag. 56, *les Relations*, etc., de Quirini, de Badoero, et l'*Introduction* de Reiffenberg aux *Mémoires* de J. Duclerc (Bruxelles, 1835, 4 vol. in-8°), t. I, pag. 106.

mais ces qualités particulières se font remarquer aussi dans la finesse du tissu et le microscopique dessin de leurs dentelles; dans leurs riches tapis, dans leurs superbes tapisseries, peintures et mosaïques (1) exécutées par l'aiguille ou le métier, qui exigeaient souvent le travail patient de plusieurs années et qui témoignaient d'une profonde connaissance du dessin aussi bien que d'une parfaite entente de l'heureuse combinaison des couleurs; elles se font voir, enfin, dans l'excessive propreté, et dans l'arrangement ingénieux et plein de goût qu'on remarque dans la plus humble de leurs demeures et qui leur attirait les éloges des étrangers, il y a bien des siècles déjà (2).

Il est rare que l'art flamand ou la littérature flamande s'adressent aux perceptions les plus délicates de l'intelligence ou s'attachent à donner un corps aux plus hautes conceptions du beau. Le Belge a l'esprit ingénieux, inventif, laborieux, souvent subtil, souvent chaleureux et animé, mais rarement il a de l'imagination et jamais il ne se passionne. Son génie porte l'empreinte d'une vulgarité de sentiment, qui se révèle jusque dans les habitudes et les amusements du peuple et dont on retrouve même les traces dans les meilleures productions de ses peintres et de ses poètes, si tant est qu'on

(1) Soriano décrit en ces termes les tapisseries flamandes : « Siccome i maestri di mosaico lavorando con piccioli sassetti rappresentano diverse immagini di cose, così questi con minutissimi fili di lana et di seta non solamente adornano l'opera di varii colori, ma ancora fingono artificiosamente l'ombre et li lumi, monstrando i rilievi delle figure con quella misura che sanno fare i pittori più eccellenti. » *Relazioni Venete*, 1^{re} série, t. III, pag. 356.

(2) Voyez Guicciardini et la *Relazioni Venete*. Owen Feltham, dans son *Brief character of the Low Countries*, insiste sur ce point. « Chaque porte semble incrustée de diamants. Les clous et les charnières brillent constamment, comme si la rouille n'était pas un attribut du fer... Le moindre savetier a sa boutique ornée de bimboloteries. Si on réunissait ensemble tout le bric à brac de leurs maisons, on aurait une foire comme jamais on n'en aurait vu une en Europe. » Lusoria. Londres, 1677, pag. 48, 49.

puisse dire qu'il possède des poètes (1). Ce caractère semble même indiqué par l'apparence physique des Belges, le teint blond (2), l'exubérance de formes, l'extrême développement charnel que Rubens trouvait si attrayant chez ses contemporains. Dans leur caractère sont unis quelques-uns des traits particuliers des deux races qui, sans être mêlées, se trouvent mises dans le pays en contact intime; et, ni la flegmatique lenteur du teuton, ni l'amour-propre irréflecti du Gaulois ne gagnent à la combinaison.

Les mœurs et le caractère du peuple des Pays-Bas, tels que les ont décrits les écrivains d'autrefois, sont ceux d'une société dans laquelle le travail largement rémunérateur aiguise et absorbe l'énergie de chaque classe de citoyens, où

(1) Est-il rien de plus caractéristique que l'extrait suivant, sauf, toutefois, les œuvres qu'il décrit si admirablement?

« Que j'aime de Teniers les peintures champêtres !
Là, ce sont des buveurs accroupis sous des hêtres :
Le plaisir est empreint sur leur front bourgeonné.
D'un côté, celui-ci, sur la table incliné,
Suivant de l'œil, de loin, la légère fumée
Qu'exhale, dans les airs, sa pipe bien-aimée;
Celui-là, savourant sa douce volupté,
Son verre devant lui, sa belle à son côté,
Et, l'entourant d'un bras, sur sa fraîche maîtresse,
Fixant des yeux brillants de vin et de tendresse.

.....
Mais quels sont, dans ce coin, ces quatre solitaires ?
Ce sont de vieux fermiers entrechoquant leurs verres :
Leur regard est humide : un heureux vermillon
De ses vives couleurs enlumine leur front :
Ils parlent; je crois presque entendre leur langage ;
Le rire, épanoui sur leur large visage,
Par un aspect joyeux excite ma gaieté,
Et je souris moi-même à leur félicité.
Mon œil vole, charmé, de peinture en peinture,
Et, sous des traits divers, c'est toujours la nature. »

LESBROUSSART, *Poème des Belges*.

(2) On a fait dériver souvent *Flandre* et *Flamand* de *flamma*, flamme. « Genus maximum partem flammeo colore, adeo ut ab flammeis cervicibus Flammenses dictos quidam existiment. » Meyer, *Rerum Flandricarum*, t. X, pag. 79. Voyez aussi Oudegherst et Guicciardini.

il y a une rapide circulation de richesses, un libre échange d'idées et de fréquents rapports avec les étrangers. Dans leurs occupations habituelles et leurs relations de commerce, les habitants des villes flamandes se distinguaient également par leur intelligence et par leur probité. Ils passaient pour avoir inventé ou perfectionné toutes les améliorations adoptées en Europe dans les arts utiles, avant le milieu du dix-septième siècle (1). Quoique appliqués et persévérants dans les affaires ordinaires de la vie, ils acceptaient des opinions nouvelles avec un empressement qui ressemblait parfois à la crédulité. Mais la crédulité elle-même, quand elle se manifeste de la sorte, est un indice de curiosité et témoigne du désir de s'instruire, sinon de l'habileté à contrôler. Le caractère des Flamands n'était ni irritable, ni vindicatif; mais ils oubliaient les bienfaits tout aussi facilement que les injures (2). Leur conduite à l'égard des étrangers était courtoise et amicale. L'ordre et l'économie régnaient dans leurs ménages; mais une hospitalité libérale était partout pratiquée, et les marchands et les riches bourgeois l'exerçaient avec une profusion qui fut souvent censurée comme prodigue et extravagante.

Les femmes sont signalées avec enthousiasme par certains auteurs pour leur affabilité, leurs manières franches mais décentes, et surtout pour leur intelligence et leur habileté dans la conduite de leurs affaires de famille. L'amour de la propreté était chez elle une espèce d'idolatrie et les rites de ce culte spécial ne furent jamais troublés par les railleries

(1) Strada, *De Bello Belgico*, pag. 25.

(2) « Beneficiorum memoriam cito amittunt;... quod vitium tamen contraria rursus virtute pensant, dum et injurias cito obliviscuntur et odia facile ponunt. » Guicciardini, pag. 57. Badoero formule une appréciation beaucoup moins charitable.

des sceptiques, ni par les violences des iconoclastes. Nulle part la femme n'était, aussi absolument que là, maîtresse de la maison. Une fois rentré au logis, le mari n'avait plus la moindre prétention d'indépendance, et bien moins encore d'autorité. Et les femmes ne se contentaient pas toujours de cette dictature exclusive qu'elles exerçaient sur le domaine du ménage. Dans les provinces du Nord surtout, les langues et les doigts des femmes étaient aussi actifs et aussi habiles dans les rues, les marchés et les boutiques, que dans les demeures privées; et il n'était pas rare de voir les hommes faire leurs affaires et exécuter leurs besognes à titre d'employés et de serviteurs de leurs femmes (1).

Ce détail particulier est expliqué par un des envoyés vénitiens comme étant la conséquence d'une habitude qui paraît incompatible avec les traits saillants du caractère flamand. Il dénonce les habitants des Pays-Bas comme une nation d'idiots et nous dit que les facultés des hommes étant habituellement oblitérées par la boisson, ils étaient obligés d'abandonner la gestion de leurs affaires entre les mains de leurs femmes (2). Bien que cette réflexion porte l'empreinte de l'exagération provoquée par le véhément dégoût qu'éprouvaient les Italiens pour un vice dont ils étaient particulière-

(1) « Emptionibus quoque et venditionibus, aliisque virorum propriis actionibus sese miscentes, ac non manum minus, quam linguam interponentes : et quidem ea dexteritate et promptitudine, ut in multis terræ Provinciis, Hollandia nominatim atque Zelandia, viri omnium vere rerum suarum curam uxoribus sæpe relinquunt, qui sane agendi modus, ubi ad solemnem illam et femineo sexui naturalem fore dominandi obmurmurandique cupiditatem accedit, dubium esse non potest, quin et imperiosas eos et fastidiosas, non nunquam et insolentes efficiat. » Guicciardini, pag. 58. Voyez aussi les *Relations de Quirini* et de Badoero.

(2) « Le faccende della mercanzia con varj altri negozj e la cura familiare, per l'imbricchezza dell' uomini, sono disposte ad arbitrio delle donne; talmentechè si può dire con biasimo loro che le donne abbino in sè il governo, o che quelli che governano siano da esse comandati. » *Relazione Venete*, 1^{re} série, t. III, pag. 292.

ment exempts, il est certain, à en croire le témoignage des écrivains du pays aussi bien que celui des auteurs étrangers, que l'ivrognerie régnait dans ce pays parmi toutes les classes de la population, dans des proportions qu'on a rarement, si jamais vues dans aucune autre partie du monde (1). Les Flamands cherchaient à excuser ce défaut en alléguant les nécessités de leur climat et de leur situation, un ciel lourd, une atmosphère humide et rendue plus malsaine encore par les exhalaisons constantes des marais et des eaux stagnantes, enfin de longs et durs hivers. Mais il y avait dans la nature du Flamand et du Hollandais une grossièreté que n'auraient pu dissiper, ni le ciel le plus serein, ni l'air le plus sec, ni les paysages les plus favorables. Ce caractère particulier de la race a été noté par les voyageurs comme se maintenant dans le climat tempéré du sud de l'Afrique et sous le soleil brûlant de Batavia et de Surinam. Rarement leur conduite était influencée par quelque sentiment élevé, une noble générosité, une délicatesse de point d'honneur ou une susceptibilité raffinée. Leur vie était trop communément partagée

(1) Barclay (*Icon Animorum*, chap. V) se mettant au contre-pied des autres écrivains, manifeste certaine admiration pour les larges capacités de libation des Flamands. C'est à cette faculté ou cette habitude qu'il attribue leur constitution robuste, et aussi leur prospérité nationale. La boisson, d'après lui, n'abrutit pas leurs facultés, mais a pour effet de les amener au degré de calme nécessaire pour la poursuite de leurs travaux mécaniques et sédentaires. Il attribue l'universalité de cette propension à l'habitude qu'on avait de servir les enfants avec une bouteille de bière, habitude qu'il approuve et décrit ainsi : « Quippe adhuc ab ubere pendentibus, quo paulatim lactis desiderium minuat, lagunculos ad similitudinem uberis effictas, et hordeaceo potu plenas tradunt in manu : tum rudis et incuriosa ætas subinde ad os ferens tardè meantem potum, sugendi similitudine capitur, tum etiam innocentis otii fastidium levat. Nec utilitate res caret : quippe valida membra succoque lætissimo ad venustatem florentia ita institutam infantiam decorant. » Le même écrivain, dont le *nom* peut être considéré comme étant d'une certaine autorité en pareilles matières, fait observer que la bière flamande excite la soif au lieu de la calmer, les parties épaisses du breuvage adhérant aux joues et exigeant des lotions successives pour être absorbées.

entre une sordide poursuite du gain, et une frivole poursuite du plaisir (1). Il n'y avait rien d'élégant dans leurs fêtes, rien de distingué dans leurs plaisirs. Les réunions festives des riches se remarquaient par une profusion pleine d'ostentation et par des festins interminables (2). Les jours de

(1) « Nel far usure da ogni banda e di ogni vil cosa, sono, non solo sempre intenti, ma molto avveduti a sagaci... Non si vergognano di ricevere spesso cortesie senza pensare di ricambiarle... Son faceti, e non si guardano, per indurre a ridere, dal dir cose disoneste alla presenza di figliuole non maritate. Non si vede generalmente in essi timor d'infamia, perchè molti, puniti per giustizia di triste opere commesse, sono amichevolmente tenuti in compagnia, e dá giovani sono tolte vecchie per moglie ancora che siano state meretrici, purchè diano loro denari. » *Relazione di Badoero*. « Elles ont plus de soins de nettoyer leurs maisons que leurs corps, et leurs corps que leurs âmes, » dit le satirique Feltham. Badoero n'est pas moins sévère dans ses remarques sur les mœurs des femmes. Il les représente à diverses reprises comme étant aussi abandonnées à l'intempérance que les hommes, comme « quasi tutte meretrici, per la smisturata cupidità del denaro, » et comme passant tout leur temps dans des lieux de dissipation publique. Quirini dit avec un peu moins de sévérité : « Le donne... hanno costumi tutti allegri, ed il tempo che lor sopravvanza tutto lo spendono... in balli, canti, suoni, nè altro fanno che darsi a piacere. » Divers détails des habitudes sociales, telle, par exemple, que la liberté laissée aux jeunes filles de sortir seules à toute heure et sans permission, ont provoqué les critiques sévères des auteurs italiens, dont les reproches rappellent certains passages de *Villette* et du *Professeur* de Currer Bell. Commynes, écrivant à une époque plus reculée, nous signale « les baignoires et autres festoyements avec femmes, grans et desordonnez, et a peu de honte. Je parle, « ajoute-t-il, « des femmes de basse condition. » *Mémoires*, t. I, pag. 20.

(2) « In conviviis, epulis, commensationibus... vix ullum plæriq̄ue habent modum. » Meyer, *Rerum Flandricarum*, t. X. « Les convis et les banquetz plus grans et plus prodigues que en nul autre lieu, dont j'aye eu cognoissance. » Commynes. — « De die nonnuquam et noctu tanto se potu ingurgitant, ut præter alia, quæ non raro inde existunt mala, ... mortem si accelerent. » Guicciardini. — « Ils sont vites à se rendre à un festin, » dit Feltham ; « mais, une fois qu'ils sont assis, force vous est de prendre patience ; ils mettent plus de temps à prendre leur repas que nous n'en mettons pour le préparer. Si c'est un souper, c'est finir de bonne heure que de se retirer au petit jour. Ils boivent jusqu'à la nuit tombée, puis ils reboivent jusqu'à l'aurore. Je dois dire pourtant, » ajoute-t-il, « que le buveur le plus accompli de l'Europe est encore l'Anglais... Il fut un temps où le Hollandais avait sur lui l'avantage, mais ils l'a perdu depuis qu'il cause en buvant. Il boit comme s'il avait l'haleine courte, comme s'il mangeait sa boisson par petits morceaux. L'ivresse fait le siège de son cerveau au lieu de lui livrer l'assaut. Mais l'Anglais livre l'attaque d'emblée ; il hume le pot d'un trait. C'est comme un torrent qui coule sans relâche jusqu'au moment où le cerveau noyé flotte et s'abîme au milieu des fumées de l'ivresse. On dirait que son foie est en feu et qu'il s'efforce d'éteindre l'incendie. L'un est plus vite gris, mais l'ivresse de l'autre dure plus longtemps. Du reste, si le Hollandais voulait s'en donner la peine, il reprendrait bientôt le premier rang parmi les buveurs. » Lusoria, pag. 55
Tous les peuples du Nord et spécialement ceux de la race teutonique sont reconnus comme

kermesses, ou fêtes rustiques, et les autres jours fériés par les classes inférieures, étaient des occasions de tumulte et de licence sans frein (1). Si, dans le programme de la journée, il entraît un passe-temps d'un ordre plus raffiné et plus intelligent, c'étaient, d'ordinaire, des exhibitions de pantomimes allégoriques, prétentieuses de portée et grossières d'exécution, ou des lectures des ghildes de rhétorique, et les effets stupéfiants de ces plaisirs raffinés ne devaient guère, à en juger par les échantillons qu'on nous en a conservés, le céder aux effets des liqueurs les plus alcooliques et de la plus lourde bière.

Tels étaient donc les Pays-Bas, il y a quatre siècles, un pays d'abondance, riche en biens de la terre, riche en population, l'atelier et le marché de l'Europe, recevant dans son sein le commerce du monde, fournissant toutes les nations des produits de ses artisans habiles et resplendissant des résultats d'une civilisation matérielle qui poussait le luxe jusqu'à l'extravagance.

grands buveurs. Mais le « gros et gras Flamand » a toujours passé pour le type de la sensualité grossière. Charles-Quint, qui représentait dignement ses compatriotes sous ce rapport, a dû une grande part de sa popularité à la facilité avec laquelle il vidait un flacon impérial de bière glacée sans retirer le vase de ses lèvres.

(1) Meyer, *Rerum Flandricarum*, t. X, pag. 78, 79; Guicciardini, pag. 58, 59; *Relazione di Baſoero*. Ghastellain, Duclercq et d'autres écrivains du quinzième siècle confirment cette assertion dans leurs chroniques. Meyer, qui ne fait pas un portrait bien flatteur des mœurs de ses contemporains, trace un tableau effrayant de leur immoralité à une époque antérieure. Parlant selon toute apparence de l'année 1379, il affirme que, dans l'espace de dix mois, le nombre des homicides commis dans les tavernes et les maisons de débauche de Gand s'est élevé à 1,400. *Commentarii sive Annales*, fol. 170, recto. Cette assertion n'est guère croyable. Lenz (*Nouvelles archives historiques*) et Gachard (*Note à Barante, Ducs de Bourgogne*. Brux., 1840, t. I, pag. 48) proposent de corriger ce passage en substituant à ce chiffre formidable quatre ou tout au plus quatorze. Mais il est impossible, sans sacrifier absolument le texte original, d'attribuer l'insertion de trois ou même de deux chiffres, à l'erreur d'un copiste ou d'un imprimeur. D'ailleurs les Flandres, bien qu'elles aient pu être la terre promise du moyen âge, n'étaient pas absolument un éden.

(2) « Multiplex in sobole et in substantia. » Glanville, cité par Reiffenberg, *Commerce des Pays-Bas*.

Là, comme ailleurs, les nobles formaient une communauté à part, moins fière et moins exclusive que dans d'autres parties du continent, mais n'en constituant pas moins une classe à part et privilégiée. Cette noblesse trouvait une ample compensation à la perte d'une vaine grandeur dans le rapide accroissement de ses richesses, dans la facilité avec laquelle elle en jouissait et dans les avantages d'un déploiement de faste que les classes privilégiées, dans d'autres pays, ignoraient presque absolument (1). On peut même dire que, pour ce qui regarde la splendeur et la somptuosité du genre de vie, on n'a rien inventé de comparable dans les temps qui ont suivi, en tenant compte, bien entendu, des nouveaux besoins qui sont devenus le nécessaire indispensable aujourd'hui, même chez ceux qui n'ont ni rang, ni fortune. Dans les progrès de la vie sociale, le luxe précède le bien-être, et les arts qui sont de pur ornement et agrément ont vite atteint leur plus haut degré de développement, tandis que les arts utiles et nécessaires restent encore dans l'enfance (2).

(1) Schassek annote, comme particulier à ce pays, le fait que les « homines nobili et claro genere orti non solent in pagis, sed in urbibus habitare... Ideo multifaria oblectamenta et delicias habent. » *Ritter-, Hof- und Pilger-Reis.*

(2) Il y a peut-être autant de vérité que de satire dans cette remarque de M. Emerson, que « les Français ont inventé les manchettes et les Anglais la chemise. » Les nobles féodaux, au quatorzième et au quinzième siècles, portaient de riches costumes de satin et de velours, mais ils paraissent avoir considéré le linge blanc comme chose de luxe et les vêtements de nuit comme une superfluité absolue. Voyez Reiffenberg, *Commerce des Pays-Bas, et Introduction à Duclercq.* — La recherche du luxe ou de la splendeur matérielle n'a jamais précédé celle des convenances plus modestes de l'existence. L'homme, après tout, est plus noble qu'il ne le pense lui-même; le premier soin auquel il attache son attention et consacre les facultés de son intelligence n'est pas de satisfaire ses besoins et ses désirs physiques, de s'assurer le bien-être. Il n'a pas, comme certains écrivains semblent le croire, couru après la richesse et les loisirs avant d'avoir commencé à cultiver son esprit par des aspirations vers un idéal élevé. La poésie, la philosophie abstraite, les vastes essors d'imagination, les chefs-d'œuvre de l'art appartiennent à l'aurore et non au déclin de la civilisation. Au temps de Périclès et de Platon, les mécaniciens d'Athènes n'avaient pas

Les comtes de Flandre avaient longtemps occupé le premier rang parmi les grands feudataires et les pairs de France, à cause de l'immensité de leurs ressources et de la splendeur de leur cour. Mais lorsque leurs domaines passèrent sous le sceptre ambitieux de la maison de Bourgogne, l'ambition des nobles reçut un nouvel aiguillon, le peuple subit de nouvelles contributions et la cour de Philippe le Bon brilla d'une magnificence dont on ne trouvait d'exemple chez aucun souverain de la chrétienté. Quand ce prince se rendait auprès de son suzerain, le roi de France, le nombre et la richesse des équipages de sa suite éclipsaient complètement le train royal. Il faisait son entrée dans une ville précédé d'une bande de musiciens dont les trompettes et les autres instruments étaient en argent, et escorté par une troupe nombreuse de cavaliers et d'hommes d'armes, dont les chevaux étaient caparaçonnés de drap d'or émaillé de bijoux et de pierres précieuses. Partout où il fixait sa résidence, à Bruxelles, à Dijon, ou à Paris, ses appartements étaient garnis et ornés des produits les plus précieux de l'industrie et de l'art flamands. Son palais était le théâtre de festivités continuelles, de somptueux banquets et d'un fastueux apparat qui rappellent la pompe antique des despotes orientaux. Sa bibliothèque se composait des plus rares manuscrits et des premiers spécimens de livres imprimés, splendidement reliés et enluminés. Elle a formé le noyau d'une collection qui, enrichie d'additions successives, est aujourd'hui une des plus importantes du monde. Il avait accumulé des trésors dans des proportions presque incroya-

encore été assez ingénieux pour inventer une porte de maison qui s'ouvrit à l'intérieur. On frappait un coup du dedans pour avertir les passants de se tenir à l'écart tandis qu'on ouvrait la porte.

bles, en or, en argent et en pierres précieuses, comprenant des images, des crucifix, des reliquaires, de la vaisselle de toute espèce, des pierreries de la plus grande grosseur et de la plus belle eau, et des monceaux de métal monnayé (1). Son train de maison, adopté plus tard comme modèle par les souverains espagnols, qui étaient les plus opulents et les plus puissants monarques du seizième siècle, embrassait une multitude d'officiers classés en quatre grandes divisions, et constituant une hiérarchie dont les grades montaient depuis les plus vulgaires travaux de la cuisine jusqu'aux plus hautes dignités de l'État (1).

C'était un temps, d'ailleurs, où le moindre petit seigneur singeait le style royal dans sa manière de vivre, entretenait

(1) Leo von Rozmital, qui, en 1465-1467, visita les différentes cours de l'Europe occidentale, ne fut pas seulement admis à voir le trésor de Philippe, mais il fut invité, sur l'ordre du duc, à accepter comme présent autant de bijoux qu'il en voudrait choisir. Le noble Bohémien refusa de profiter de cette munificence, sous prétexte qu'il avait entrepris son voyage non pas pour acquérir des richesses, mais pour se perfectionner dans les exercices chevaleresques. Sa suite fut émerveillée de cet éblouissant spectacle. Tetzl, le narrateur allemand du voyage, essaya de supputer la valeur des différents objets, mais il trouva bientôt la chose impraticable, et se borne à déclarer qu'il n'y avait rien de pareil dans le monde entier et que le trésor du duc dépassait de beaucoup la fameuse collection vénitienne. *Ritter-, Hof- und Pilger-Reise durch die Abendlande*. Certaines parties du récit latin de Schassek ont été publiées par M. Isidore Hye dans le *Messager des sciences historiques* (Gand, 1847), et ont fourni le sujet d'un amusant et curieux article de feu Richard Ford dans le *Quarterly Review*, n° 180. — Plusieurs inventaires du contenu du trésor de Bourgogne ont été conservés. Deux d'entre eux ont été imprimés par le comte de Laborde, qui a donné à son ouvrage, destiné à vulgariser l'histoire des arts au quinzième siècle, le titre approprié de *les Ducs de Bourgogne* (Paris, 1849-52, 3 vol. in-8°).

(2) On peut trouver des listes des officiers et domestiques de la maison de Bourgogne, à différentes époques, dans Labarre, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*. Voyez aussi, pour ces listes et pour certaines particularités curieuses sur les règlements et les usages de la cour, *Mém. de l'Académie de Dijon*, années 1858, 1859; *Mém. et d'oct. médic. de la Franche-Comté*, t. III; Duclercq, t. I, introduction. Le cérémonial et les devoirs incombant aux différents départements : la panétrie, l'échansonnerie, la cuisine, l'écurie et d'autres divisions subordonnées à celles-là sont minutieusement décrites par Lamarche, t. II, pag. 479-556. On a insinué que ces usages avaient été empruntés aux pratiques de la cour byzantine; mais la vérité est qu'ils étaient nés naturellement des idées et des sentiments de la société féodale.

un établissement composé de domestiques de différents grades, était servi par des valets et des pages de noble extraction, observait une étiquette rigoureuse dans sa famille, et faisait, en résumé, dans son château une petite cour. Mais ce qui, partout ailleurs, était représenté dans des proportions restreintes, dans certaines occasions spéciales, ou avec des moyens ou un attirail insuffisants, se passait à toute heure, à chaque jour, dans toute sa largesse et sa pompe, à la cour de Bourgogne. Le lever, la procession, le conseil, l'audience, le service des épices (1), le banquet officiel, les innombrables usages du grand cérémonial dont certaines pratiques ont été conservées en certains lieux où on se doute fort peu de leur signification originale, tout cela constituait le train routinier de l'existence chez Philippe le Bon et ses nobles; et les chroniques d'Olivier de Lamarche, et d'autres écrivains ayant occupé des fonctions dans la maison de Bourgogne, étaient des arsenaux de précédents auxquels les maîtres de cérémonies près les cours de Paris, de Vienne et de Madrid étaient accoutumés d'avoir recours.

Quelques détails moins fréquemment décrits nous ont été conservés dans les minutieux mémoires d'une dame dont la mère avait été dame d'honneur de la duchesse Isabelle, la troisième femme de Philippe le Bon (2). Les lois de préséance et les règlements relatifs à la réception et au séjour des personnes de tout rang et de tout degré, donnaient lieu, natu-

(1) L'habitude, commune à toutes les cours féodales, d'offrir des épices des tropiques, des douceurs et des conserves, dans les audiences publiques des ambassadeurs et d'autres visiteurs de distinction, paraît être provenue de l'extrême rareté et du haut prix de ces articles à une époque où il n'y avait pas de relations directes avec l'Orient et où l'Amérique n'avait pas encore été découverte.

(2) *Les Honneurs de la cour*, imprimé par Saint-Palaye dans ses *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, t. III. L'auteur était Éléonore de Poitiers, vicomtesse de Furness, fille d'Isabella de Souza, dame portugaise de haute naissance.

rellement, à d'ingénieuses diversités d'interprétation (1); et les distinctions de privilège qui marquaient les plus minutieuses différences, dans la position à table, dans les formes du salut et du parler, dans les décorations d'une chambre, dans la longueur des traînes des dames et dans la façon de les porter, dans les démonstrations de courtoisie envers un supérieur et dans les services de domesticité rendus par un inférieur, si peu subalterne qu'il fût, ces distinctions présentent un tableau pour ainsi dire incomparable d'un état de société étrangement artificiel. Ainsi, dans une certaine occasion, nous voyons un gentilhomme, un chevalier de la Toison d'or, servant tête nue à la table de sa propre fille, laquelle avait épousé un homme d'un rang quelque peu plus élevé que le sien, et fléchissant le genou jusqu'à terre en lui présentant l'aiguïère et la serviette avant le repas (2).

Quand la différence du rang était incontestable, un grand personnage se complaisait parfois à témoigner ses sentiments de bienveillance envers un inférieur en déclinant les marques de déférence auxquelles il avait droit; et, dans ce cas, une sorte de conflit conventionnel s'élevait entre les deux parties, l'une s'obstinant à remplir les obligations accoutumées, l'autre

(1) Citons un simple exemple. A l'occasion d'une visite inattendue de mademoiselle de Penthièvre (parente du duc de Bretagne), « je me rappelle, » dit la belle Éléonore, « qu'un conseil fut tenu pour déterminer le degré d'honneurs qui lui seraient rendus par madame de Charolais, et il fut ordonné que mademoiselle de Penthièvre serait entrée dans l'appartement et aurait fait les deux premières révérences; alors madame de Charolais ferait trois pas vers elle. » — Madame de Namur était la plus haute autorité dans les matières de ce genre. Elle « avait écrit un grand livre où tout était enregistré, » et auquel on recourait constamment, « parce qu'elle estoit la plus grande sçachante de tous Etats, que dame qui fust au royaume de France. »

(2) Il est vrai que la chose fut censurée, « par les gens raisonnables, » comme un acte de folie de la part du père qui l'avait faite, « et encore plus grande à sa fille de le souffrir. » Cependant il paraît que Jean Sans-Peur, quoique étant lui-même prince du sang, témoigna un semblable respect à sa belle-fille Michelle de France, première femme de Philippe; il courbait toujours le genou devant elle et l'appelait « madame. »

persistant à l'en dispenser. Mais s'il y avait place au doute quant à la différence du rang, ou s'il y avait égalité d'état, la contestation était d'une nature toute différente. Quand la duchesse de Bourgogne se rendait en visite à la cour de France, elle faisait porter sa traîne par une de ses femmes dans le trajet de son appartement à celui de la reine; mais, au moment d'entrer, elle se hâtait d'en relever les plis de sa propre main, parce que l'étiquette exigeait qu'elle la portât elle-même en présence de la royauté. Elle baisait la main à la reine et au dauphin; mais quand elle arrivait à la duchesse d'Anjou, dont le mari se trouvait rapproché à peu près par les mêmes liens du trône de France, les deux dames se saluaient en décrivant absolument le même angle, et, disent les chroniques, il n'y avait pas de danger qu'aucune d'elles deux déchirât ses aiguillettes dans l'empressement de ses génuflexions. Après cela, Isabelle embrassait toutes les dames de la suite royale, mais en ayant bien soin de n'en embrasser qu'autant que la duchesse d'Anjou, sa rivale, qu'elle ne perdait pas du regard, embrassait de dames de la suite ducale (1).

Mais la plus singulière de ces coutumes, celle qui ressemble sans doute le moins aux pratiques actuelles, concernait la manière de témoigner sa douleur pour la mort d'un proche parent. Chaque peuple a son étiquette de deuil particulière; et, dans l'Europe féodale, comme dans tous les pays et dans tous les âges, le poids principal des cérémonies de deuil était supporté par les femmes. La veuve d'un Hindou

(1) Saint-Palaye, *Honneurs de la cour*, t. III, pag. 199. L'auteur ajoute que « pour rien au monde la duchesse de Bourgogne n'aurait voulu marcher derrière la duchesse d'Anjou, » et celle-ci ayant la même résolution, elles prenaient soin de ne jamais être ensemble quand il s'agissait de sortir en promenade.

se jette dans le bûcher où le corps de son mari se consume ; une dame chrétienne, au quinzième siècle, qui avait perdu son mari, son père, un frère ou tout autre parent, devait se mettre au lit et y demeurer un nombre de jours ou de semaines proportionné au rang du défunt ou à la proche parenté. Isabelle de Bourbon, la première femme de Charles le Téméraire, après avoir assisté aux obsèques célébrées en l'honneur de son père, retourna dans sa chambre, où elle resta six semaines, restant la plupart du temps couchée sur son lit, en grande toilette, portant une haute coiffure et un grand manteau garni de fourrures. Le lit était couvert d'un drap blanc, tandis que les murs de l'appartement étaient tendus de noir, et qu'un drap noir, remplaçant le tapis, était étendu sur le parquet. Tel était le cérémonial suivi par une princesse (1). Une noble dame de rang inférieur gardait le lit pendant le même espace de temps quand elle perdait son mari. Son devoir était de ne se lever que lorsqu'elle recevait une visite de la femme de son souverain ; mais même alors elle ne quittait pas son appartement. Pour la mort d'un parent elle ne restait couchée que neuf jours ; le reste des six semaines elle se tenait assise sur son lit, qui était couvert de drap noir. Il se peut que cette ostentation de deuil et cette exhibition théâtrale du vivant exposé sur un lit de parade comme un mort, servait à ôter à la douleur une partie de sa réalité. Montée avec cette pompe solennelle, la tristesse prenait un caractère d'ostentation qui, au pis aller, la faisait changer en ennui.

Tels étaient, au quinzième siècle, quelques-uns des privilèges de l'illustration de la naissance, des privilèges enviés,

(1) Une reine de France, au témoignage d'Éléonore, était obligée, après la mort du roi, de rester alitée pendant une année.

car il paraît que les nobles d'un grade inférieur, loin de chercher à s'émanciper de ces charges d'une étiquette aussi cérémonieuse, s'en montraient au contraire plus strictement jaloux que leurs supérieurs. La jolie chroniqueuse, aux pages de laquelle nous avons emprunté ces détails, exprime son indignation de la conduite de certaines personnes ambitieuses qui se permettaient une étiquette plus sévère que ne le justifiait leur position. « Quiconque, » dit-elle, « pratique ces honneurs et en use autrement que dict est, il doit estre notoire à chacun que cela se fait par gloire et présomption, et doit estre réputé pour nul, à cause que ce sont choses volontaires, dérégées et hors de raison (1). »

Si la douleur était ainsi transformée en une sorte d'exhibition fantastique, on peut se figurer combien étaient grotesques les manifestations de la joie, et combien étaient extravagantes les pompes, festivités et réjouissances de la cour de Bourgogne ! L'exemple du souverain (2) était suivi de près par les nobles, qui rivalisaient entre eux dans une série

(1) Saint-Palaye, *Honneurs de la cour*, pag. 263, 266. Éléonore admet cependant qu'au temps où elle écrivait (vers 1490) bien des gens se montraient disposés à se révolter contre cette coutume, prétendant qu'elle avait pu convenir à d'autres temps, « mais que maintenant c'était un tout autre monde. Mais de telles allégations, » dit-elle, « ne sont pas suffisantes pour rompre avec un usage ancien et consacré. »

(2) Les touristes bohémiens vantent très haut l'hospitalité de Philippe. Tetzeli dit qu'il leur donna « das aller kostlichst nal das ich all mein tag ie gessen habe... Es war do ein kostliche kredenz aufgerichtet und unmassen ander kostlich gezin und wesen uberflussig, ungleublich davon zu schreiben. Und gab zwey und dreissig essen, almal truog man acht essen mit einander von gar kostlichen speis, und von allen getrank, das man mag erdenken, das war genug do. » *Ritter-, Hof- und Pilger-Reiser*. Il paraît même qu'on en prit un peu plus qu'assez, puisque Schassek, par malheur, fut tellement ébloui et bouleversé par la fascination de la duchesse et des autres dames, qu'il prit trop de vin et qu'il eut grand'peine à retrouver le chemin de son logement — « nam potus eram. » Tetzeli, il faut l'espérer, n'était pas encore revenu de son ébriété, lorsqu'il interpréta l'affabilité de ces dames de haute naissance, comme une preuve que « wenn mein her (Leo von Rozmital) wolt, so mocht er die mächtigsten frawen laden allein : die vergunt man jm, und waren mit meinem herun frolich. »

de fêtes distinguées par une somptueuse magnificence et une hospitalité illimitée. C'était la coutume, dans des occasions de ce genre, que le maître de la maison offrit un chapelet à celui de ses invités dont c'était le tour de faire les frais de la prochaine réunion (1). Parmi les banquets donnés par Philippe le Bon, il en est un qui est resté spécialement célèbre, parce qu'il se rattachait à un projet qui a continué pendant plus d'un siècle à être le rêve des princes et le vœu de la chrétienté. Il eut lieu en Lille, en 1454, et avait pour but de donner de l'éclat à la proclamation d'une croisade pour reconquérir Constantinople, prise l'année précédente par les Turcs, après un siège mémorable. Une immense salle, tendue de tapisseries représentant les travaux d'Hercule, était entourée de cinq rangées de galeries, en forme d'amphithéâtre. Ces galeries étaient destinées à recevoir les spectateurs, lesquels devaient être masqués, idée qu'approuverait peut-être un moderne directeur de théâtre qui tiendrait à ne pas voir l'attention s'écarter de la scène. Les tables, au nombre de trois, étaient couvertes de massives décorations sur lesquelles s'était épuisée toute l'habileté non seulement des cuisiniers et des confiseurs, mais encore d'autres artisans de toute sorte. Ici une forteresse, entourée de murailles et de fossés, et flanquée de tours, était attaquée par une armée assiégeante; là on voyait un lac, avec des castels et des hameaux sur ses bords et des embarcations voguant sur sa surface. Sur une des tables, il y avait une église avec sa haute flèche et ses vitraux peints; à l'inté-

(1) Mathieu de Coussy, *Chronique* (édit. Buchon), t. II, pag. 87, 88; Lamarche, t. II, pag. 163. Avant la fête dont il va être question dans le texte, le chapelet avait été présenté à Philippe, à la demeure du comte d'Estampes, par un enfant de douze ans qui lui récita quelques vers où il insinua que le présent lui était envoyé par une dame portant le titre de « Princesse de joie. »

rieur on voyait le jubé, l'orgue et le chœur des chantres ; sur une autre table se trouvait un pâté immense dans les flancs duquel se cachait un orchestre de vingt-huit musiciens. Il y avait, en outre, une forêt, remplie d'animaux sauvages de toute espèce ; une prairie émaillée de fleurs, et entourée de rocs massifs formés de saphirs et de rubis ; un buisson dans lequel des oiseaux évitaient la poursuite du chasseur, mais se faisaient prendre par de belles dames escortées de galants cavaliers ; une caraque, ou galère, plus grande que les dimensions ordinaires, complètement grée et manœuvrée par des matelots qui embarquaient une cargaison, tiraient aux cordages et faisaient toutes les manœuvres de la mise à la voile ; une montagne dont le sommet était couvert de glace ; un désert où des tigres et des serpents se livraient un furieux combat ; et des statues d'enfants nus, qui servaient de fontaines et versaient partout des courants d'eau de rose. Le buffet, une de ces pièces compliquées d'ameublement architectural dont il existe encore des échantillons pour témoigner de l'habileté mécanique et des habitudes luxueuses du moyen âge, était chargé de vases d'argent de toutes formes et de toutes grandeurs. De chaque côté se dressait une colonne. A l'une était attachée une statue de femme, dont le sein droit versait de l'hypocras ; à l'autre un lion était attaché par une chaîne de fer, non pas, comme certains écrivains l'ont supposé, un lion automate ou une représentation sculptée, mais un véritable lion vivant des déserts africains (1).

Le duc était assis sur une estrade élevée, au sommet de

(1) « Un fort beau lion tout vif. » De Coussy, t. II, pag. 99. Les touristes bohémiens mentionnent une collection de véritables lions parmi les merveilles qu'ils avaient vues à la cour de Bourgogne.

la première table. Il était vêtu avec sa splendeur habituelle, son costume de velours noir (1), servant de fond sombre pour mieux faire ressortir l'éclat des pierres précieuses, évaluées à un million de couronnes d'or, dont il était couvert à profusion. Parmi les convives il y avait de nombreux chevaliers, qui avaient passé la matinée dans le champ clos d'un carrousel, et de belles dames flamandes dont la superbe beauté avait inspiré leurs prouesses guerrières. Chaque service se composait de vingt-quatre plats, lesquels étaient placés sur des chariots peints en or et azur et promenés autour des tables par un mécanisme caché. Aussitôt que l'assistance eut pris place, les cloches de l'église se mirent à sonner, et trois petits enfants de chœur, sortant de l'édifice, chantèrent d'une voix mélodieuse et très juste « une moult douce chanson. » Les musiciens cachés dans le pâté commencèrent aussitôt à jouer de divers instruments; les graves accords de l'orgue se mêlaient aux sons plus doux des flûtes et des cornets, et, pour compléter l'harmonie, deux trompettes assis dos à dos sur un cheval fantasmagoriquement caparçonné et promené à reculons par la salle, sonnaient vigoureusement de moment en moment.

Pendant les intervalles du repas, on introduisit une variété de monstres étranges, tels que ceux qu'on met sur la scène dans certaines féeries pantomimes. Ici c'était un sanglier sauvage, portant un griffon perché sur son dos; plus loin, un dragon volant agitant des ailes énormes. A ces exhi-

(1) De Coussy dit qu'il était vêtu le matin « de velours de couleur sur velours noir. » Duclercq dit aussi : « Ledit duc, ledit jour, qui avoit passé seize ans devant, ne avoit donné livrée de robbe synon de noir, fait faire à ses gens robes de couleurs, comme paravant lesdits seize ans il avoit accoustumé, et lui mesme porta couleur. » Sans doute portait-il, selon l'usage, un manteau de couleur cramoisie ou de toute autre couleur éclatante. Dans les miniatures, Philippe est presque toujours représenté en noir.

bitions, ces *entremets* (1), comme on les appelait, succéda une représentation dramatique plus régulière. Un rideau de soie verte, qui avait caché jusqu'alors une extrémité de l'appartement, se leva, découvrant un théâtre sur lequel se déroula l'histoire de Jason et de la Toison d'or. Enfin arriva la grande scène, dont tout le reste n'avait été que le préliminaire et qui devait servir à annoncer à l'assistance l'objet de la fête. Un géant apparut, conduisant un éléphant; sur le dos de l'éléphant se dressait une tour, dans laquelle était assis un personnage vêtu d'habits féminins, mais qui n'était autre que le digne chroniqueur Olivier de Lamarche, représentant « notre sainte mère l'Église. » Après avoir récité une longue complainte en vers, racontant les périls auxquels l'exposaient les attaques des infidèles, ce personnage appela tous les nobles cavaliers présents à s'armer pour sa défense. Sur ce, un roi d'armes apporta dans la salle, en grande cérémonie, un faisan (2) lequel avait autour de son cou un collier d'or richement garni de perles et de pierres précieuses; et le duc fit lire à haute voix une déclaration dans laquelle il faisait vœu à Dieu d'abord, puis à la sainte Vierge, et enfin aux dames et au faisan, de prendre part en personne à une entreprise contre les musulmans et de saisir

(1) Le mot semble dans l'origine avoir été limité au sens dans lequel il est employé ici, à savoir pour indiquer des scènes et exercices exécutés entre les services. A l'époque où écrivait l'auteur que nous citons, cependant, nous le voyons employer aussi, pour désigner les ornements et pièces montées placées sur la table, les objets qui étaient là pour être regardés et non pour être mangés; jamais, paraît-il, on ne donnait au mot son acception moderne.

(2) Le faisan, le héron, le paon et le cygne étaient tenus en estime particulière, tant pour leur beauté que pour la succulence de leur chair. La bibliothèque des ducs de Bourgogne renferme plusieurs manuscrits ayant pour titre : *Vœux du Héron*, *Vœux du Paon*, etc. Dans les romans et les fabliaux du moyen âge, le paon est désigné comme « le noble oiseau, » la « viande des preux, » la « nourriture des amants. » Reiffenberg, *Introduction à Duclercq*.

la première occasion de provoquer le sultan lui-même en combat singulier, à moins de certaines éventualités, assez vraisemblables à prévoir. A mesure que chaque chevalier s'avavançait pour répéter ce serment à tour de rôle, une sorte d'enthousiasme délirant, auquel n'étaient pas étrangers les vins bus à grandes coupes, les joyeuses scènes du banquet et le charme voluptueux des regards qui étincelaient à la ronde, s'empara de l'assemblée. Les vœux les plus fanatiques furent enregistrés. Un imprudent cavalier jura que, s'il n'obtenait pas les faveurs de sa maîtresse avant de partir pour l'expédition, il épouserait, à son retour, la première femme qu'il rencontrerait et qui posséderait vingt mille couronnes. Ensuite on débarrassa la salle du festin, et ces parades extravagantes, dans lesquelles la farce et la religion se mêlaient aux cérémonies de cour et de chevalerie, se terminèrent par les exhibitions plus gracieuses et plus agréables de la danse (1).

Un des narrateurs de cette scène avoue qu'il n'a pu s'empêcher de censurer tout bas l'énorme dépense qu'elle a coûtée et le ridicule que de pareilles mômeries semblaient jeter sur une entreprise aussi sérieuse. Mais quand il fit cette remarque à une personne haut placée dans la confiance de Philippe, cette personne lui répondit : « Soyez assuré, mon ami, et acceptez-le sur ma foi de chevalier, que ces banquets et

(1) Les plus minutieuses et les plus fastidieuses descriptions de la fête du Faisan sont celles que donnent de Coussy (t. II, pag. 85-174) et Olivier de Lamarche (t. II, pag. 167-208). Tous deux rapportent tout au long les différents vœux. Olivier qui, en 1447, avait été promu, du grade de page, à celui d'écuyer pannetier, avait, comme nous l'avons vu, un rôle important à remplir dans la cérémonie. On suppose aussi qu'il était l'auteur des vers et qu'il avait surveillé les détails de la mise en scène de la fête. Des récits plus concis se trouvent dans Duclercq (t. II, pag. 195-199) et dans une lettre de Jehan de Molesme, imprimée dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France* (Mélanges, t. IV, pag. 457 et suiv.).

festivités ne sont que le moyen de donner au monde la garantie de la réelle intention de notre noble maître de jouer le rôle qui lui appartient pour la défense du christianisme (1). »

Ce sentiment si naïvement exprimé met dans son véritable jour la passion des cérémonies et des démonstrations magnifiques qui dominait chez les ducs de Bourgogne. Philippe le Bon n'était pas un de ces hommes dont le caractère n'appartient qu'à la frivolité, et qui se contentent d'une apparence de pouvoir ou des attributs et des ornements extérieurs de la souveraineté. C'était un prince fier, aux aspirations élevées, un politique ardent dont le succès se plaisait à couronner les entreprises. Mais ses aspirations et sa politique assumaient une forme qui appartenait plutôt à une époque antérieure qu'à celle dans laquelle il vivait. Il n'avait pas l'idée d'un gouvernement qui aurait renfermé ses visées dans les limites de l'utilité, qui aurait agi autant que possible sans ostentation, et qui aurait cherché à atteindre son but par des moyens subtils et tortueux. Il ignorait le premier mot de la science du gouvernement telle que la pratiquaient les Italiens et Louis XI. L'apparat et le faste lui semblaient faire nécessairement partie de l'exercice de la souveraineté; occuper une place éminente aux yeux de la chrétienté lui apparaissait un objet suffisant pour son ambition; et il aurait aussi volontiers conduit ses vassaux à une croisade pour reconquérir la terre sainte, qu'à la conquête d'une province voisine (2). L'éloge que fait de lui Chastellain porte

(1) De Coussy, t. II, pag. 475.

(2) Cette croisade projetée n'eut pas lieu, mais la sincérité des intentions de Philippe et son zèle pour ce qu'on regardait alors comme la cause commune de la chrétienté sont attestés par divers faits. Par une série d'ordonnances, promulguées en 1454, il introduisit de larges réductions dans les dépenses de sa maison en vue de se ménager des fonds pour

sans aucun doute l'empreinte du caractère d'esprit particulier de l'auteur, qui a cherché à peindre plutôt une physionomie idéale qu'un portrait ressemblant; mais il n'est pas douteux non plus que c'est à cet idéal que Philippe aurait tenu par dessus tout à ressembler. Il est représenté, dans les récits, comme « la perle des hommes vaillants, » l'étoile de la chevalerie et le champion de l'Église; comme étant affable pour tous, grands et petits, et surtout pour les dames, qu'il n'était que trop enclin à considérer d'un regard bienveillant « prêt à soumettre son cœur aux désirs de leurs yeux. » Il regardait en face les gens auxquels il parlait, ne prononçait jamais un mot inconvenant, et scellait ses promesses de sa seule parole. Il était facile et débonnaire, extrêmement généreux, sévère et défiant pour les présomptueux, mais clément pour qui, l'ayant offensé, sollicitait son pardon. Il faisait peu de cas de l'or et de l'argent, mais il avait la passion des bijoux et des étoffes précieuses. Il s'habillait richement, aimait les festins et les spectacles, mais, en même temps, il était passé maître dans tous les robustes exercices de la chevalerie, excellait à monter à cheval, aimait la chasse et ne le cédait à personne dans le tournoi. Son port et sa tournure étaient d'un homme né pour les hautes dignités et semblaient dire, même à un étranger : « Voici un prince (1). »

cette entreprise. Dans la même année, il parcourut la plupart des États d'Allemagne pour se rendre à Ratisbonne, afin d'assister à une diète convoquée pour arrêter un plan général d'opérations. Mais ni l'empereur Frédéric, ni aucun des princes électeurs, à l'exception du margrave de Brandebourg, ne se rendirent à la séance, et le projet, par conséquent, tomba à l'eau. Malgré ce début décourageant, le duc de Bourgogne équipa plus tard un armement qu'il plaça sous le commandement de son fils naturel, Antoine, pour agir dans la Méditerranée et sur la côte d'Asie, de concert avec les flottes des autres puissances. La tiédeur des Vénitiens fit encore avorter ce projet, et les forces bourguignonnes furent obligées de revenir sans avoir eu l'occasion de montrer leur prouesse dans une rencontre avec les musulmans.

(1). « Son semblant seulement le jugeait empereur, et valoit de porter couronne, seule-

Quand nous nous occupons de la maison de Bourgogne, nous devons la considérer comme la citadelle de la féodalité, comme le foyer où se maintenaient en vigueur les mœurs et les idées qui, partout ailleurs, suivaient un état de rapide décadence. Le soleil couchant de la chevalerie jeta sur cette maison les splendeurs de ses derniers rayons. C'était le rendez-vous de tous les galants amateurs de prouesse et de renommée, qui cherchaient à affirmer la beauté et la vertu de leurs belles par des faits de haute vaillance. Il se passait rarement de semaine sans que l'une ou l'autre ville flamande n'assistât à la proclamation d'une joute ou d'un tournoi. Quand les groupes resplendissants des cavaliers passaient à travers les rues, les fenêtres et les balcons s'emplissaient de belles dames, nobles et bourgeoises, qui agitaient leurs mouchoirs et faisaient des vœux pour que leurs chevaliers préférés gardassent intacts leur honneur et leur renommée. Les lices étaient remplies de spectateurs de tous rangs. Au cri des hérauts d'armes et des poursuivants : *Lâchez ! lâchez !* les combattants sortaient de leurs tentes et montaient sur leurs coursiers fougueux et richement caparaçonnés, qui se cabraient et caracolaient avec une fierté intelligente. Les trompettes sonnaient ; les chevaliers faisaient au galop le tour de l'arène ; la lance de frêne se brisait en éclats au choc de l'acier robuste ; les cris des specta-

ment sur les grâces de nature ; se monstroient en terre entre les princes comme une estoile au ciel, et parloit son viaire, se sembloit, disant : « Je suis prince. » *Déclaration de tous les hauts faits et glorieuses adventures du duc Philippe de Bourgogne* (Chastellain, *OEuvres*, édit. Buchon, 1837, pag. 505). — De sa personne, au rapport de la même autorité, Philippe était de taille moyenne ; ses membres étaient robustes et bien proportionnés, ses os larges, ses veines gonflées et pleines de sang, sa figure longue « comme celle de ses ancêtres, » des lèvres d'un rouge vif, un nez long et droit, un teint brunâtre, des yeux pleins d'expression, des cheveux flottant « entre le blond et le noir, » d'épais sourcils qui se retroussaient « comme des cornes » dans les moments de passion.

teurs proclamaient leur intérêt dans le spectacle ; les dames jetaient leurs gants et leurs écharpes dans la lice : un chevalier était-il désarçonné, son adversaire sautait à terre et levait sur lui sa hache d'armes et son épée. Mais un cri de pitié se faisait entendre de tous côtés ; le duc jetait dans l'arène son bâton et le combat cessait (1).

Ainsi tout était joyeux, voluptueux, purement mimique et inoffensif dans ces rencontres ; et pourtant avec quelle solennité, avec quelle entière foi dans l'importance, la dignité et la réalité de la scène, les acteurs passionnés jouaient leurs rôles ! Dans aucun pays, dans aucun temps, l'esprit fervent et dévoué de la chevalerie ne brilla d'un plus pur éclat dans un galant cœur que dans celui de Jacques de Lalain, appelé par excellence « le bon chevalier » et le plus noble ornement de la cour de Philippe. Élevé dès ses plus jeunes années dans le culte de la vertu et de la piété et habitué à cette suprême courtoisie qui était considérée alors comme le perfectionnement des qualités d'un gentilhomme accompli, il était inspiré, tout jeune encore, de l'unique désir de maintenir, par ses exploits, cette réputation de valeur et d'honneur sans tâche qui lui avait été léguée avec un nom illustre. Étant à Anvers, il apprend qu'un chevalier sicilien a été vu, se rendant de son hôtellerie à l'église, portant à sa jambe gauche un anneau de fer attaché à une chaîne d'or, ce qui signifiait que l'étranger s'était engagé à accomplir un certain nombre d'exploits en l'honneur de la maîtresse de son cœur. A cette nouvelle, l'âme de Jacques de Lalain est remplie de joie ; « il offre humblement et dévotement ses actions de grâces à Notre-Seigneur et à la Vierge

(1) Voyez les *Chroniques* de de Coussy, de Duclercq, de Lamarche et spécialement la *Chronique du bon chevalier messire Jacques de Lalain* (édit. Buchon).

mère, » et, « les genoux ployés et les mains jointes, » les supplie de lui accorder aide et conseil dans cette affaire ; « car il lui semble que ses prières et ses vœux de chaque jour sont à la veille d'être exaucés. » Il mande le roi d'armes de la Toison d'or et lui annonce son intention de « délivrer » ce noble chevalier, qui était venu de si loin pour chercher le moyen d'accomplir son vœu. Après maintes cérémonies et maints rites de cour, les « chapitres » ou préliminaires du combat sont arrangés. Le jour et le lieu sont désignés par le duc. Jacques de Lalain arrive au rendez-vous accompagné d'une brillante cavalcade de cinq cents chevaliers et jeunes gens nobles. « Certes, » dit le chroniqueur, « ils coururent maintes belles courses, et nul d'entre eux ne faillit un seul instant à sa tâche, bien que les lances fussent si grandes et si lourdes, que souvept elles ne se brisaient pas dans le choc. Malgré cela, ils ne cessèrent pas de courir et de jouter l'un contre l'autre jusqu'à la nuit ; alors le duc les pria de se contenter de la bonne et vaillante manière dont ils avaient fait leur devoir. »

Après cela, notre brave Jacques se met en route pour faire un pèlerinage d'honneur. Il va suspendre son bouclier à la Fontaine des larmes, près de Châlons, sur la grande route qui mène de la Bourgogne à l'Italie, et tient la passe contre tous venants. Ensuite, il envoie son héraut devant lui à la cour de France pour annoncer son entreprise chevaleresque et inviter quelque esprit aventureux à se rendre à son appel. Mais personne ne relève le défi. Les nobles français avaient eu dans les derniers temps assez d'occasions d'entretenir leurs prouesses dans des combats réels, et le roi Charles VII ne voyait pas ces pratiques d'un très bon œil. Jacques continue son voyage en Espagne, où il est reçu avec plus d'honneurs

qu'on n'en devait faire un siècle plus tard au chevalier de La Manche, dont il paraît être le vrai prototype ; il traverse la mer et parcourt de long en large toute l'Angleterre sans trouver une seule occasion d'étaler sa vaillance. Seulement, au moment où il s'embarquait, un chevalier du pays de Galles court après lui, pour arranger les conditions d'une rencontre en Flandre. Enfin, il revient dans son pays sain et sauf, et reçoit, à l'âge de trente deux ans, sa « délivrance » finale, non de la lance d'un noble adversaire, mais dans un rude combat contre les citoyens rebelles de Gand (1).

A ces nobles caractères, à ces galants faits d'armes, il fallait un chroniqueur digne d'eux. La cour de Bourgogne l'avait trouvé dans Chastellain, le dernier et le plus grand des chroniqueurs de la chevalerie, qui a célébré la gloire expirante du moyen âge dans un langage sonore comme les notes de la trompette des tournois, dans un style gracieux, resplendissant et riche comme le blason d'un écu armorié (2).

(1) Si fantastique que la carrière de ce héros puisse paraître au lecteur moderne, il est impossible de parcourir sa biographie, si prolixe qu'elle soit, écrite par Saint-Remy, roi d'armes de la Toison, sans partager jusqu'à un certain point l'admiration enthousiaste que le « bon chevalier » excitait chez ses contemporains. Quand sa mort fut annoncée à l'armée, toutes les trompettes et tous les clairons se turent ; à la distance d'une portée d'arbalète on n'entendait pas un son, et bien des visages, y compris celui du souverain, étaient baignés de larmes. « C'est grand pitié, » s'écrie Saint-Remy, « qu'il n'ait pas régné plus longtemps dans le monde, car son pareil n'avait jamais été vu ni connu dans aucun pays, et il ne pouvait pas exister de chevalier plus parfait, plus vaillant, plus hardi ou plus accompli. C'était la fleur de la chevalerie ; beau comme Paris, pieux comme Énée, sage comme Ulysse, ardent au combat et irritable comme Hector. Et, en même temps, jamais homme ne fut plus gentil et débonnaire. Il était doux, humble, aimable et courtois, grand distributeur d'aumônes et très compatissant, toujours prêt à assister la veuve et l'orphelin. » *Chronique du bon chevalier*, pag. 385, 386.

(2) Comme narrateur, Chastellain ne peut pas se comparer à Froissart ni même à des écrivains très inférieurs à Froissart. Il n'a rien de pittoresque dans ses descriptions et manque de l'habileté nécessaire pour conduire une histoire. Ses digressions sont interminables, ses harangues parfois insupportablement ennuyeuses. Le charme de ses récits réside dans son incomparable style, si richement émaillé de métaphores et d'images, et

Mais ces sentiments chevaleresques que célébrait la littérature, que relevaient les mœurs privées, empruntaient encore un plus grand stimulant de dignité et de grandeur d'une institution qui, bien que fondée par un vassal et non par un prince souverain, emportait en éclat toutes les autres du même genre existant en Europe. C'était l'ordre de la Toison d'or, créé par Philippe le Bon à l'occasion de son mariage avec la fille du roi Jean de Portugal. Le duc avait déjà été marié deux fois, lorsque, en 1428, étant veuf et sans héritiers légitimes, il envoya des ambassadeurs à la cour de Portugal pour négocier son mariage avec la princesse Isabelle. Avec eux était parti le célèbre peintre Van Eyck, chargé de peindre le portrait de la princesse pour faire apprécier au duc sa beauté (2). Le portrait ayant plu au duc, et sa demande ayant été acceptée avec empressement, Isabelle quitta son pays natal en novembre 1429, et, après un périlleux voyage, aborda au port flamand de l'Écluse, où elle fut reçue et saluée par une telle multitude de personnes de tout rang, que ce fut à grand'peine qu'on parvint à lui frayer un chemin à travers la foule pour la conduire aux appartements préparés pour la recevoir. La route jusqu'à son logis avait été couverte de tapis faits de la plus fine laine. Sa réception à Bruges fut marquée par un déploiement de magnificence qui convenait à un pareil lieu

bien plus encore dans la vérité avec laquelle il reflète les idées et les sentiments des classes élevées de son temps. Froissart décrit les mœurs et les traits extérieurs d'une époque de chevalerie; Chastellain est imbu de son esprit.

(1) « Lesdits ambaxadeurs, par ung nommé maistre Jean de Eyck, varlet de chambre de mondit seigneur de Bourgoigne et excellent maistre en art de peinture, firent peindre bien au vif la figure de madite dame l'infante Elizabeth. » *Copie du verbal du voyage de Portugal*, etc. (Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 68). — M. Gachard fait remarquer que les biographes de Jean Van Eyck ont ignoré ce fait, qu'il occupait le poste de valet de chambre dans la maison de Philippe le Bon, et qu'il peignit un portrait de la princesse Isabelle de Portugal. Ces détails fixent un point très contesté, à savoir l'époque où sa réputation devint établie.

et à une pareille occasion. Les rues que la princesse traversait étaient tendues de riches tapisseries ; et, tandis que sa litière s'avancait lentement à travers la foule, entourée d'un cortège composé des membres de la noblesse, et de tous les grands dignitaires civils et ecclésiastiques du pays, les acclamations des spectateurs couvraient même les fanfares bruyantes des trompettes, qui remplissaient la cité de joyeuses sonneries. Les fêtes du mariage durèrent huit jours ; des fontaines, placées dans différents endroits de la ville, versaient à grands flots perpétuels des vins du Rhin et de Bourgogne ; et le peuple célébra l'événement à sa façon ordinaire, en donnant un libre cours à son penchant national (1).

Comme pour attester jusqu'à quel point son attente avait été largement réalisée, Philippe adopta, en l'honneur de sa nouvelle femme, la devise : *Autre n'auray*, ce qui voulait dire clairement, comme l'a fait observer M. de Barante, qu'il ne voulait plus avoir d'autre épouse ; car, pour ce qui regarde les maîtresses, le vert galant prince ne mit pas plus de frein à ses caprices après son mariage qu'il ne l'avait fait auparavant (2). La chronique scandaleuse dit même que ce ne

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 63-94 ; Saint-Remy, chap. clv ; Meyer, *Annales*, fol. 273, 274 ; Barante (édit. Gachard), t. I, pag. 505.

(2) On sait que Philippe eut vingt-quatre maîtresses et seize enfants illégitimes. Les filles prirent le voile et devinrent prieures, chanoinesses, etc. Les fils furent amplement dotés et formèrent un groupe brillant, qui n'occupait pas tout à fait l'arrière-plan du tableau de la cour de Bourgogne. Le second fils, Antoine, mieux connu par le titre honorable de « Grand Bâtard de Bourgogne, » lequel lui fut conféré après la mort de son frère aîné, Corneille, était un des chevaliers les plus redoutés et des chefs militaires les plus distingués du temps. Son nom figurera souvent dans le cours de ce récit. Schassek nous apprend que, dans les Pays-Bas, la bâtardise n'était pas considérée comme une tache. Les princes et les nobles entretenaient leurs maîtresses publiquement et dans leurs propres maisons. Les rejetons de ces amours illégitimes étaient élevés avec les enfants issus du mariage et recevaient une part dans l'héritage. Il en tire une conclusion favorable, à certain point, au caractère flamand : « In iis enim regionibus non sese vituperant et conviciis lacerant, uti apud nos. » Ritter-, Hof-, und Pilger-Reise, p. 28. Duclercq est moins indulgent quand

furent pas les charmes de sa fiancée, mais ceux de sa favorite préférée, une des royales beautés de Bruges, qui le poussèrent à proclamer son « grand et profond amour pour le noble état de chevalerie, » en créant le nouvel ordre honorifique. Mais c'est là une vaine calomnie. L'ordonnance dans laquelle les règlements de la confrérie sont enregistrés assigne pour date de son institution le 20 janvier 1450, jour du mariage du duc, et fait allusion à cet événement d'une manière qui ne peut laisser de doute sur ses motifs et sur ses intentions (1). Le nombre des membres fut limité à trente et un et on imposa à tous ceux qui seraient élus de se démettre immédiatement de leurs grades dans tout autre ordre auquel ils pourraient appartenir. Le costume, dans l'origine, était d'étoffe de laine; mais un costume aussi simple, quoiqu'en conformité avec les coutumes de la chevalerie, n'était pas appelé à trouver longtemps faveur à la cour de Bourgogne, et on le changea par la suite pour des robes de velours cramoisi richement garnies et brodées. Au collier, composé de pierres précieuses et de pièces d'or entrelacées de manière à faire jaillir des étincelles et désignées pour cela en termes héraldiques sous les noms de *fusils* et de *cailloux*, avec la légende appropriée : *Ante ferit quam flamma micat*, était suspendue la toison d'or, qui a donné son nom à l'ordre.

Les chapitres étaient tenus le jour de saint André, patron

il parle du relâchement des mœurs dans les classes élevées. « Car lors c'estoit grande pitié que le péchié de luxure regnoit moult fort et par especial es princes et gens mariés; et estoit le plus gentil compagnon qui plus de femmes sçavoit tromper et avoir au moment, qui plus luxurieux estoit; et mesme regnoit encoires plus icelluy pechié de luxure es preslas de l'Eglise et en tous gens d'Eglise. » *Mémoires*, t. II, pag. 204.

(1) Il y a encore une allusion évidente à l'ambassade expédiée pour fiancer la princesse et la conduire aux Pays-Bas dans le titre choisi pour l'ordre. Isabelle, sans aucun doute, avait son dragon gardien ou duègne.

titulaire de la Bourgogne. Olivier de Lamarche en a raconté le cérémonial imposant, après y avoir assisté pour la première fois, à Gand, en 1445. Les chevaliers, revêtus de leurs robes et coiffés de leurs turbans, passaient en cortège par les rues, les plus jeunes membres de l'ordre marchant les premiers, et le duc, en sa qualité de « chef et souverain » (car le titre de « grand maître » ne paraît pas avoir été adopté) venant le dernier et marchant seul. A la porte de l'église cathédrale de Saint-Jean (aujourd'hui Saint-Bavon) ils furent reçus par les chanoines et les autres membres du clergé, qui les conduisirent au chœur, où chaque chevalier prit place derrière un écusson emblasonné de ses armes et de sa devise. Les sièges vacants des membres défunts étaient disposés, vides, à leurs places habituelles; mais les armes qui les enseignaient étaient peintes sur fond noir (1).

Le duc prit place sous un dais de drap d'or, en face du maître autel, où resplendissait l'inimitable chef-d'œuvre de Van Eyck, *l'Adoration de l'agneau mystique*, dont certaines parties sauvées des mains félonnes de ce souverain espagnol qui voulait dépouiller les Flamands, non seulement de leurs libertés, mais aussi des produits de leur génie, sont encore scrupuleusement conservées dans l'ancien édifice qu'elles ornaient alors. Après que la messe eut été chantée par autant de prêtres qu'il y avait de membres de l'ordre, le roi d'armes, s'agenouillant trois fois devant le duc, lui présenta un cierge allumé, et l'appelant par ses divers titres (duc de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg, comte de Flandre, d'Artois, etc.) l'invita à se rendre à l'offrande. Chaque membre accomplit la cérémonie à son tour, et quand venait

(1) Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*. Brux., 1830, in-4°.

celui d'un chevalier défunt, le roi d'armes prenait sa place et faisait l'offrande en son nom (1).

Les affaires traitées dans les chapitres ne se bornaient nullement à des questions de forme. L'ordre de la Toison d'or avait une grande signification politique. C'était, en réalité, pour les souverains de Bourgogne ce qu'est pour les souverains d'Angleterre, la chambre des pairs. Il est vrai que l'ordre n'exerçait pas les fonctions d'une assemblée législative; il n'y avait pas, d'ailleurs, dans les Pays-Bas, de corps constitué qui fût investi de ces fonctions. Mais il séparait par une ligne de démarcation plus large, les nobles les plus opulents et les plus distingués, auxquels seuls le collier était conféré, des autres membres de leur classe. Il les élevait à une position de grandesse; il leur conférait des privilèges précieux et exclusifs. Si un des membres était accusé d'une infraction aux lois, l'ordre se constituait en haute cour de justice, seule compétente pour le juger. Dans les moments de crise, le souverain embarrassé convoquait les chevaliers en grand conseil pour qu'ils l'aidassent de leurs avis; et une assemblée de ce genre, quoiqu'elle eût peu d'influence sur la conduite à tenir par le gouvernement, donnait à ses actes importants un dignité exceptionnelle. Il était du devoir de la confrérie de réprimander celui de ses membres dont la vie ou la conduite s'écartaient des règles de la chevalerie. Ils remplissaient cet office même à l'égard du souverain; et nous verrons par la suite les moins patients des princes se soumettre sans ressentiment à ces reproches, quand ils touchaient aux endroits sensibles de leur caractère, ou qu'ils dénonçaient des fautes graves (2). Mais si le duc, par sa sou-

(1) Lamarche, t. I, pag. 427 et suiv.

(2) Ainsi, au seizième siècle, l'empereur Charles-Quint ayant été censuré par l'ordre pour

mission personnelle à ces règles rigoureuses exaltait au plus haut degré la dignité de l'ordre, il en faisait un élément d'autant plus puissant pour sa domination, et un instrument d'autant plus énergique pour ses volontés. L'ordre lui fournissait les moyens d'exercer une influence plus grande sur toute la masse de la noblesse ; il mettait les plus fiers et les plus ambitieux de ses vassaux en rapports plus étroits avec lui, les rendait plus dépendants de sa faveur et leur permettait d'exercer un contrôle plus strict sur leur conduite et de punir exceptionnellement ceux d'entre eux qui étaient devenus les objets de sa jalousie ou de son aversion. La censure de la Toison d'or emportait avec elle un stigmate qu'il était malaisé d'effacer ; et qu'elle était imposante la scène, lorsque, après que la sentence de dégradation avait été prononcée, le roi d'armes, en présence de tout le conclave des nobles, effaçait les insignes du chevalier indigne et laissait son écusson en blanc !

Ainsi, Philippe le Bon, quoique n'étant pas roi, occupait une position que pas un roi n'aurait pas enviée, d'après les expressions mêmes de son panégyriste. Il régnait sur les États les plus riches de l'Europe ; il était le chef reconnu de la chevalerie. Dans les chapitres de l'ordre superbe qu'il avait créé, il siégeait comme Arthur parmi ses chevaliers, comme Charlemagne au milieu de ses pairs.

Mais sa position comportait d'étranges anomalies. Quelque grand que fût son pouvoir, il n'était après tout, qu'un vassal. Il était le sujet non seulement du roi de France, mais

ses habitudes de négligence et d'avarice, répondit avec courtoisie, s'excusant et promettant de s'amender. En 1559, Philippe II fut blâmé pour avoir méconnu les privilèges des chevaliers et avoir entrepris de grandes affaires sans demander leur avis. Le sombre Espagnol ne répondit pas, et les chapitres cessèrent dès lors de se rassembler. Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, pag. 375, 476, 477.

de l'empereur d'Allemagne. Dans le langage figuré de Chastellain, « il tenait la sécurité de la France dans sa garde, et la tranquillité de l'Occident dans sa main ; « cependant, aux termes de son investiture féodale, il était « l'homme-lige du roi » obligé de le servir sur le champ de bataille et dans sa cour. Il avait chassé son souverain du trône ; il avait fait la paix à sa propre discrétion et dans ses propres conditions ; et au milieu de sa splendeur, tandis qu'il trônait à un banquet de la Toison d'or, un huissier du parlement de Paris vint un jour lui glisser dans la main une ordonnance qui le mandait à comparaître en personne devant ce tribunal, pour répondre à une poursuite intentée contre lui par un de ses propres sujets (1).

Ses relations avec les peuples de ses différents États avaient aussi un caractère particulier. Il était le chef de la féodalité ; mais le commerce et les arts étaient les ennemis de la féodalité, et ils florissaient dans les Pays-Bas, tandis que dans presque toutes les autres parties de l'Europe, ils végétaient humblement. Il se trouvait debout sur la limite de deux époques différentes, lui tournant ses regards vers le passé, ses sujets les tendant vers l'avenir. Si les écrits de

(1) « Icelui huissier gardant son exploit jusque au jour Saint-Andrieu, le jour principal de la feste de son ordre, que lui, le duc d'Orléans, et tous les chevaliers de la Toison d'or, estoient en leurs manteaux, en la gloire et solempnité de leur estat, en sale, non d'un duc par semblant, mais d'un empereur, tout prest de asseoir à table, et en point de prendre l'eau, vint icelui tout délibéré et à intencion d'esvergonder la compaignie, ne say de qui instigué ou non, et soy ruant à genoux le mandement en sa main, lit son exploit et son adjournement,... comme pour donner à entendre : « Vecy le flayel de vostre extollation fière que vous avez prise, qui vous vient corriger droit cy et pincier, et vous monstrier qui vous estes. » Chastellain, pag. xix. — Il cite une autre tentative faite par un huissier pour se faire ouvrir la prison de Lille et libérer un prisonnier qui en avait appelé au parlement. La garde résista, une sorte d'émeute s'ensuivit, et le duc, qui se trouvait par hasard dans la ville, arriva sur les lieux accompagné de plusieurs personnes de sa suite. Il regarda cette scène sans rien dire jusqu'au moment où le peuple se préparait à jeter l'huissier à la rivière, catastrophe que Philippe empêcha « pour révérence du roy. »

Chastellain s'illuminaient encore du rayonnement glorieux de la chevalerie, un autre écrivain s'élevait, en même temps, sous les yeux mêmes du duc, et cet écrivain devait avant peu traiter tous ces brillants sujets avec une caustique ironie, et, dans un style poli et acéré que les historiens modernes ont rarement égalé, devait consigner dans ses annales les récits du règne antiféodal et antichevaleresque de Louis XI (1).

Nulla part, en outre, la domination de Philippe ne reposait sur ce vieux droit héréditaire, qui, à une époque où les

(1) Parmi les chroniqueurs et les auteurs de mémoires français, Philippe de Commines occupe le premier rang. Il est le premier, comme date et comme valeur, des écrivains de cette classe, et non pas, comme le prétendent quelques critiques, le dernier d'une race éteinte. Malgré notre profond respect pour la vaste science du docteur Arnold et notre vénération pour son caractère, nous ne partageons pas son opinion, que les mémoires de Commines sont la preuve que son époque ignorait la position qu'elle occupait sur l'extrême limite d'une ère nouvelle. « Le glas funèbre du moyen âge avait sonné déjà, » dit-il, « et cependant Commines ne respire que les idées de ces temps féodaux. » Il est vrai que Commines n'avait pas prévu la réforme et l'avènement du pouvoir et des institutions populaires qui en furent la conséquence. Ses commentaires et ses digressions n'ont pas non plus un caractère de profonde investigation philosophique. Mais aucun philosophe, se tenant en dehors des affaires et du mouvement de ce siècle, n'aurait plus justement apprécié la décadence qui minait ses institutions et ses coutumes politiques, et reconnu que le pouvoir politique passait dans de nouvelles mains et assumait une nouvelle forme. Il montre la mise en œuvre et l'influence de ce système de politique, dont Machiavel a été le premier à exposer les principes et la théorie. La preuve qu'il représente le progrès et le caractère transitionnel de l'époque où il écrivait se trouve dans le mépris qu'il témoigne pour des actions, des sentiments et des idées que la plupart de ses contemporains considéraient avec une sérieuse admiration; dans son intelligence des véritables fonctions du gouvernement, des relations mutuelles des diverses puissances européennes et de l'importance de la diplomatie; dans ses éloges pompeux de la constitution anglaise, dont il avait admirablement saisi les points principaux; dans sa résolution d'abandonner la cour de Bourgogne pour se consacrer au service de Louis XI; dans la nature et le but de son ouvrage et même dans le ton de son style, où l'on ne remarque ni l'affectation de la phraséologie de son temps, ni pédanterie, ni prolixité, un style clair, mâle, châtié, précis et ayant la netteté de la meilleure prose française moderne. — On cite fréquemment une phrase qu'il a employée, mais nous croyons qu'on en a mal compris le sens. L'auteur distingué du *Rise of the Dutch Republic*, dans son introduction à son admirable ouvrage, parle « d'auteurs comme Olivier de Lamarche et Philippe de Commines qui n'écrivaient pas, comme le disait ce dernier, pour l'amusement des brutes et du peuple de bas étage, mais pour des princes

systèmes politiques étaient l'œuvre du temps et des circonstances, formaient la base la plus ferme de l'autorité souveraine. Dans aucun de ses États il n'était le représentant direct des anciens princes, par voie d'hérédité mâle. Dans quelques-uns d'entre eux il siégeait sur le trône mal assis du conquérant. Mais, pour la plupart de ses acquisitions, la maison de Bourgogne devait, comme la maison de Portugal, son agrandissement à ses alliances matrimoniales; et ses possessions finirent par aller, avec celles de la maison de Hapsbourg, arrondir les domaines d'une monarchie qui

et autres personnes de qualité.» En traduisant ainsi on fausse l'intention de Commines, qui n'a jamais laissé échapper une occasion de railler l'ignorance de la noblesse. Commines, le panégyriste et le protégé de Louis XI, de ce monarque qui, au dire des gens de son temps, avait dégradé le pouvoir royal en choisissant ses serviteurs et ses favoris parmi les plus humbles classes et en dédaignant d'une façon systématique les prétentions de la naissance, Commines se trouve ainsi représenté comme le champion de l'aristocratie, comme n'ayant écrit ses Mémoires que pour l'amusement des grands seigneurs et des grandes dames. Mais ce n'est pas du tout cela que voulait dire l'historien. Commines dit qu'il ne rapporte pas les détails de certains événements en vue de jeter le reproche aux gens qui y ont pris part, mais parce qu'il a entrepris de faire le narré fidèle des événements qu'il a connus, «et,» dit-il pour expliquer pourquoi il est entré dans ces détails, «je ne compte pas que ces Mémoires seront lus par les ignorants ou par les particuliers, mais je pense qu'ils donneront de bons avis aux princes et aux gens de cour» (c'est à dire aux fonctionnaires qui avaient pris part à ces événements). En résumé, Commines, au lieu de se mettre au rang de Lamarche et d'autres auteurs semblables, a tenu à se distinguer d'entre eux; leurs livres, remplis de descriptions de tournois et de parades, étaient écrits pour l'amusement des gens oisifs, peu éclairés, peu au courant des ressorts intimes de la diplomatie et s'intéressant peu à leur opération: son livre était destiné à devenir le manuel de l'homme d'État, et était dédié à Angelo Cato, un des hommes les plus savants du siècle, pour être traduit en latin et enrichi de détails particuliers recueillis à d'autres sources. La preuve que Commines, par le mot de *bêtes*, ne voulait pas désigner le menu peuple, ressort d'une autre citation. Parlant du manque d'instruction et du mépris des princes féodaux pour la science, il dit: «Dieu n'a pas établi l'office de roi ou de gouvernant quelconque pour être exercé par des *bestes* ou par ceux-là qui tirent vanité de dire: Je ne suis pas clerc, je laisse tout à mon conseil, je me fie à lui.» — M. Kervyn de Lettenhove, citant le même passage que M. Motley et l'interprétant de la même manière, appuie en ces termes sur l'antithèse supposée: «Il méprisa fort les *bestes* et *simples gens*; il n'écrit que pour les *rois*.» *Bulletins de l'Académie de Bruxelles*, 1859, pag. 279. M. Kervyn avait-il lu les remarques de Commines sur «la *bestialité* des *princes* et leur *ignorance*, dans le chapitre XVIII du cinquième livre et ailleurs?

s'était consolidée par les mêmes moyens, et qui, au seizième siècle, menaçait d'absorber la plus grande partie du continent européen.

Philippe le Bon régnait, dans le fait, sur une aggrégation d'États hétérogènes. Son autorité sur chacun d'eux reposait sur un titre distinct, et s'exerçait par des procédés différents. Pas deux de ces États n'avaient les mêmes lois, les mêmes coutumes, ni la même histoire nationale. Dans les Pays-Bas, deux races dissemblables vivaient côte à côte; on y parlait deux langages totalement différents; et chacune de ces races se maintenait sur son terrain avec un tel acharnement que, dans la même ville, aucune d'elle n'aurait pu gagner un pouce de terrain. Elles ont même conservé leurs limites respectives jusqu'à l'époque actuelle.

Les États de Philippe ne constituaient pas même un groupe, encadré dans les limites d'une frontière commune. Les deux Bourgognes étaient séparées des Pays-Bas par l'Alsace et la Lorraine. Quand il voyageait d'une partie de son territoire à une autre, il était obligé de passer sur un territoire étranger. Si le souverain de ce territoire lui était hostile, il ne pouvait accomplir son voyage qu'à la tête d'une armée. En temps de guerre, sa présence aurait été également nécessaire à Bruxelles et à Dijon. Mais, en pareil cas, il était exposé à se trouver séparé des États qui lui fournissaient de l'argent, ou de ceux qui lui fournissaient des soldats.

Avec de pareils éléments, aurait-il été possible de former une monarchie? Philippe le Bon ne le tenta jamais. Il avait la coutume d'affirmer que, plus d'une fois, il avait refusé le titre de « roi, » et il est au moins certain que des ouvertures dans ce sens faites par la cour impériale étaient restées sans

réponse. En dépit de l'hostilité contre la France qui avait marqué les débuts de son règne, il se glorifiait de son extraction française et de sa parenté avec le souverain de la France, de son droit de préséance à la cour, de ses privilèges comme premier pair de France, du droit qu'il avait de poser de sa main la couronne sur la tête du roi et d'être le premier à lui rendre hommage et à lui promettre obéissance. Il était loin de considérer lui-même sa position comme étrange. Le but naturel de l'ambition souveraine lui semblait être de conquérir une province après une autre et d'accumuler puissance et richesse. Mais faire, après cela, ce pas décisif qui devait le conduire à la souveraineté indépendante, chercher et trouver un lien d'union plus solide que les hasards ou les accidents qui lui avaient fait acquérir successivement ses domaines, changer le système existant et en établir un nouveau à la place, ce n'était pas à cela que pouvait viser une ambition comme la sienne.

Et pourtant, dans un tel projet, il y avait tout ce qu'il fallait pour flatter l'ambition de tout autre prince qui aurait occupé la place de Philippe et qui aurait possédé les mêmes ressources. Renverser des institutions surannées, substituer ordre politique au chaos politique, c'est la vraie tâche d'un homme d'État habile et ambitieux. Arrondir les limites de son empire, et en assurer l'intégrité, ce doit être le premier et le plus ferme désir d'un prince belliqueux. Si le droit d'appel au parlement de Paris avait été supprimé, la Flandre n'aurait plus appartenu à la France que de nom. Si les provinces interjacentes avaient été annexées, la Bourgogne et les Pays-Bas anraient été unis. Si le souverain avait été investi de la dignité royale, il aurait pu compter que la consolidation de ses domaines en serait devenue la conséquence néces-

saire. Il y avait eu un ancien royaume de Bourgogne, s'étendant des Vosges jusqu'à la Méditerranée : pourquoi n'y aurait-il pas eu un royaume de Bourgogne moderne, s'étendant des Alpes jusqu'à l'océan Germanique?

Ce projet ne devait pas tarder longtemps à être conçu et l'exécution ne tarda pas non plus à en être tentée. C'était une idée bien faite pour sourire à un prince hardi de caractère, persévérant de volonté, belliqueux de tempérament, porté vers les grandes tentatives non seulement par l'amour de la renommée, mais encore par les énergiques instincts de sa nature. Tel n'était pas le caractère de Philippe; c'est pourquoi cette idée ne put ni le tenter, ni s'emparer de lui. Mais ce devait être le rêve, le rêve splendide, vain et fatal, du successeur de Philippe.

CHAPITRE III

L'héritier de Bourgogne. — L'héritier de France. —
Avènement de Louis XI (1433-1461)

Dijon, l'ancienne capitale de la Bourgogne, est situé au confluent de deux rivières et à l'entrée d'une plaine vaste, mais abritée et fertile. Vue des hauteurs de la Côte-d'Or, tapissées de vignobles, la ville a un aspect particulier de sévérité. C'est un groupe de constructions massives qui dominent d'un front sourcilieux un paysage des plus souriants. Quoique, sous la maison de Valois, elle eût cessé d'être la résidence ordinaire des ducs, elle était toujours regardée comme le siège de leur souveraineté. C'est là que tous étaient nés, excepté le premier de la race ; c'est là que, tous, sauf le dernier, furent enterrés. Le mausolée de famille était situé immédiatement hors des murs de la ville. C'était un grand couvent de chartreux, érigé par Philippe le Hardi, le fondateur de la dynastie ; et, au cœur de la ville, entourée de constructions d'une date plus récente, on voit encore debout une tour du palais ducal qui fut le berceau de Jean Sans-Peur, de Philippe le Bon, et du prince avec lequel la dynastie s'éteignit (1).

(1) *La Cuisine*, esquisses dijonnaises (*Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1845, pag. 412) ; Courtépée, t. II, pag. 83, 126.

Charles de Bourgogne naquit le 10 novembre 1433 (1). Les premiers enfants de la duchesse Isabelle étaient morts au berceau. Son troisième enfant, qui se trouva être le dernier, fut donc l'objet tout particulier de sa tendresse et de ses soins; et, contrairement à l'usage suivi par les femmes d'un rang élevé, sa mère le nourrit de son propre lait. Cependant, pour le jeune duc, la sollicitude maternelle aurait pu sans danger se dispenser de toute préoccupation. Loin d'être souffreteux, l'enfant avait été doué par la nature d'une constitution extraordinairement vigoureuse.

Le jour de son baptême, il fut investi de l'ordre de la Toison d'or et reçu le titre de comte de Charolais (2). Avant qu'il eût deux ans, sa mère partit avec lui pour les Pays-Bas, où, dès qu'il eut atteint l'âge raisonnable, on le confia aux soins d'un gentilhomme distingué pour son intégrité et la pureté de ses mœurs, pour qu'il le formât aux habitudes et l'instruisît des connaissances qui convenaient à son illustre position.

Le seigneur d'Auxy se trouva investi d'une charge qui n'était ni légère, ni commode. Le caractère violent du jeune comte prouva de bonne heure et constamment que le sang de ses ancêtres paternels coulait dans ses veines avec une impétuosité que rien n'avait diminuée (3). Cependant la force du courant n'était pas indiquée seulement par sa violence. Il montrait une obstination de volonté qui semblait

(1) Comme c'était la veille de la Saint-Martin, il reçut au baptême le nom de « Charles-Martin. » Mais le second nom ne paraît jamais avoir été employé. Si Luther, qui naquit le même jour un demi-siècle plus tard (1483), avait été le fils d'un prince au lieu d'un paysan, le nom du saint qui lui fut conféré, selon la coutume catholique, aurait aussi probablement disparu pour faire place à quelque appellation plus seigneuriale.

(2) Le comté de Charolais, arrière-fief de Bourgogne, était réservé pour l'apanage de l'héritier du duché. Il avait été acheté par Philippe le Bon.

(3) Ou, comme le dit Lamarche, « il estoit chaud, actif et despit, et desiroit en sa condition enfantine à faire ses voulontez à petites corrections. » *Mémoires*, t. II, pag. 62.

le désigner comme étant destiné à de laborieuses entreprises. Son application était remarquable; et il acquit une plus large somme de connaissances que n'en possédaient de son temps la plupart des personnes de noble extraction. Mais, dès l'abord, les œuvres des auteurs latins, qu'il savait lire et comprendre sans l'aide de commentaires (1), ne réussirent pas à intéresser son esprit au même point que les romans de chevalerie (2). Ceux-ci, il est vrai, ne contenaient que des peintures idéales; mais ils idéalisaient le mode de vie auquel il assistait et dans lequel il était appelé à jouer un rôle saillant; et son esprit rêvait de chevalerie réelle et était impatient d'agir.

Quand il eut atteint sa dix-huitième année, il prit ses degrés dans ce qui constituait alors la branche d'éducation la plus importante, l'équitation et le maniement de la lance, en joutant en public avec Jacques de Lalain, ce maître consommé dans tous les exercices de guerre. La duchesse, qu'on avait peine à persuader d'assister à ces jeux, fut témoin de la rencontre et trembla de peur au moment du choc. Philippe, au contraire, riait de ses craintes et voyait avec complaisance les preuves d'adresse et de courage données par son fils. « La mère, » dit un chroniqueur, « ne songeait qu'au danger, le père qu'à l'honneur (3). » Quant à Charles, le champ clos n'était pas pour lui un lieu de vaine parade, mais une école d'armes. Il devint un rude jouteur, se con-

(1) Barlandus, *de Carolo Burgundo* (Francofurti, 1585), pag. 298. Jaeger fait remarquer qu'il n'y avait pas d'écolier de cet âge dont on pût en dire autant. *Geschichte Carls des Kühnen* (Nürnberg, 1795), pag. 27. « Il apprenoit à l'escole moult bien,... et retenoit ce qu'il avoit ouy, mieux qu'autre de son aage. » Lamarche, t. II, pag. 62.

(2) « S'appliquoit à lire et faire lire devant luy du commencement les joyeux comptes et faicts de Lancelot et de Gauvain. » Lamarche, *loc. cit.*

(3) « De ce coup ne fut pas la duchesse contente dudict messire Jacques; mais le bon duc s'en rioit... L'un désiroit l'épreuve et l'autre la seureté. » Lamarche, t. II, pag. 60.

duisant dans les lices comme un pauvre chevalier qui espérait conquérir faveur et fortune par sa valeur, plutôt que comme un prince assuré de ne rencontrer que des regards admirateurs et des triomphes faciles (1).

La rébellion de Gand, qui éclata en 1452, lui fournit une occasion de déployer sa prouesse dans des entreprises de plus grand péril. Philippe lui-même aurait bien voulu épargner à son fils une si prompte initiation aux hasards de la guerre. Mais le comte jura par saint Georges, son unique et habituel serment, qu'il irait en pourpoint plutôt que de ne pas accompagner son père, pour tirer vengeance de ses sujets rebelles. Dans les rencontres qui eurent lieu, il montra la valeur emportée d'un jeune soldat, en même temps que l'obstination particulière de sa race. Il se distingua dans la bataille de Gavre, où il se fraya un chemin à travers un corps de Flamands, pour aller dégager son père, qui avait été entouré et se trouvait en un péril imminent. Ayant été envoyé avec un corps de troupes pour surprendre la ville de Moerbeke, il trouva la place fortement défendue et préparée à soutenir l'attaque. Les vieux capitaines qui l'accompagnaient ne pouvaient le convaincre que le projet devait être abandonné. « Du moins, » s'écriait-il, « ne battons pas en retraite; couchons ici la nuit en face de l'ennemi, et attendons de l'artillerie et des renforts. » Et quand les avis contraires l'emportèrent, il ne put retenir des larmes de colère et de dépit (2).

Par une des stipulations du traité d'Arras, le comte de Charolais avait été fiancé à une fille de Charles VII. Mais

(1) « Non pas seulement comme un prince ou un seigneur, mais comme un chevalier dur, puissant et à doubter, ... comme si c'eust été un pauvre compagnon qui désirast son avancement à ce mestier. » Lamarche, t. II, pag. 156.

(2) « Dont il larmoyoit de dépit et de courage. » Lamarche, t. II, pag. 113.

cette princesse mourut avant que le mariage pût être consommé. Philippe, alors, choisit, pour fiancée à son fils, une autre princesse française, fille du duc de Bourbon. Mais le comte, influencé par sa mère, manifesta une répugnance formelle pour cette union. La duchesse, qui descendait par sa mère de la maison royale d'Angleterre, désirait vivement que son fils s'alliât à cette famille. Le duc, au contraire, n'avait pour ses anciens alliés que des sentiments d'aversion. La loyauté de son attachement à son souverain semblait se fortifier par le souvenir de leur ancienne inimitié. Il manda Charles en sa présence, et lui ordonna sur un ton sévère de renoncer absolument à l'idée d'un mariage anglais. Quoique des circonstances l'eussent forcé, au début de sa carrière, à se lier avec les ennemis de la France, il n'avait jamais, dit-il, « été Anglais de cœur ; » et il menaça son fils de le bannir et de le déshériter s'il persistait dans ses résistances. « Quant à ce bâtard, » ajouta-t-il, en se tournant vers un de ses fils naturels, qu'il soupçonnait d'avoir encouragé le comte dans son opposition, « si je m'aperçois qu'il vous conseille de vous mettre en travers de mes volontés, je le ferai nouer dans un sac et jeter à la mer (1). »

Le mariage de Charles avec Isabelle de Bourbon eut lieu en 1454. Quoique ayant été fiancé contre son gré, il s'attacha fortement à sa femme; et pendant toute leur union, qui dura onze ans, il se conduisit avec elle de manière à ne lui donner aucun sujet de plainte. Dans ce siècle de corruption, et dans une cour où le souverain lui-même donnait ouvertement l'exemple de la licence, le comte de Charolais donna

(1) Duclercq, t. II, pag. 203. Il affirme que le mariage fut consommé le même jour, et ajoute : « Par le commandement très exprès du duc, Charles coucha icelle nuit avec sa femme. »

un exemple rare, sinon unique, de fidélité conjugale (1). Ses défauts, d'ailleurs, n'étaient pas de ceux qu'engendre l'amour immodéré des plaisirs. Il mangeait peu, sa nourriture était des plus simples, et il ne buvait guère de vin qu'en le mélangeant avec une proportion d'eau beaucoup plus grande, « N'estoit enclin à nulles molleses ne lascivités, » dit le chroniqueur, « mais estoit tout à labour et à dur (2). » Il se trempait par de constants et de violents travaux. Il excellait dans tous les mâles exercices, à l'arc comme à la paume. Il était rarement absent, quand la chasse faisait retentir ses fanfares dans la forêt de Soignes, et se plaisait particulièrement au dangereux passe temps de la chasse au sanglier. Mais sur la côte de la Hollande, qu'il visitait souvent, il trouvait des plaisirs encore plus attrayants dans les robustes épreuves de la navigation, qui est l'industrie naturelle de la majorité des habitants; il se confiait à l'Océan au milieu des plus fortes tempêtes, et s'initiait à l'art de la navigation dans ses plus minutieux détails (3).

Dans les relations ordinaires de la société, ses manières étaient courtoises, mais réservées. Il regardait la pompe et l'étiquette comme des conditions essentielles de la vie des princes; mais il avait peu d'inclination pour les plaisirs et les excès de la cour de son père. Il partageait, toutefois, les goûts les plus raffinés de ce dernier et prenait part aux récréations délicates de la cour. Il était danseur gracieux et passait

(1) « Laquelle depuis il aima tant que c'estoit belle chose de la belle vie touchant mariage qu'ils menoient, et disoient pour vrai, que pour rien icelluy Charles n'eust allé à aultre femme que la sienne. » Duclercq, t. II, pag. 204. Il mentionne le fait comme extraordinaire. Voyez aussi sur ce point, Chastellain, pag. 509, et Lamarche : « Jamais ne rompit son mariage : ni ne le sceu oncque de luy, ne d'assez suffisans pour ouir parler de tels secrets. » T. II, pag. 457.

(2) « N'estoit enclin à nulles molleses ne lascivités : estoit tout à labour et à dur. » Chastellain, pag. 509.

(3) Lamarche, t. I, pag. 479, et t. II, pag. 62, 456, et al.

pour le plus habile joueur d'échecs de son temps. Il était grand amateur de musique, cultivait les sciences, dans les limites de leurs progrès d'alors, et composait des motets, des chansons et d'autres chants de style élégant (1).

Quoique d'une taille un peu au dessous de la moyenne, Charles avait une puissante structure. Ses épaules étaient larges et pleines, ses membres musculeux et solidement attachés. Il était insensible à la fatigue et portait son armure comme s'il était venu au monde tout cuirassé (2). « Deux choses plus je dirai de luy » dit Philippe de Commines, « l'une est, que je crois que jamais nul homme ne print plus de travail que luy, en tous endroitz où il faut exercer la personne : l'autre, que à mon advis je ne congneuz oncques homme plus hardi. Je ne lui ouys oncques dire qu'il fust las, ny ne luy veiz jamais faire semblant d'avoir paour : et si ay esté sept années de reng en la guerre avec luy, l'esté pour le moins, et en aucunes l'hyver et l'esté (3). » Comme physionomie,

(1) Lamarche, voyez plus haut. — Chastellain. — Il n'est pas inutile, au début, d'avertir ceux de nos lecteurs qui se seraient fait une opinion sur les événements et les personnages de cette époque dans les récits de Walter Scott, que, dans aucune de ses citations, le grand maître n'a peint ses caractères d'une main plus négligente et n'a jeté ses couleurs sur la toile avec moins de discernement que dans Quentin Durward. Sans parler des anachronismes et des autres violations de la vérité historique (que nous n'excusons même pas, car ils dénaturent non seulement les faits de l'histoire, mais encore la physionomie de l'époque), les portraits de caractères sont des conceptions triviales grossièrement exécutées. Il attribue précisément à Charles le Téméraire les vices dont celui-ci était exempt. Il le représente comme un grand buveur, un grand mangeur, comme lourd d'intelligence et vulgaire dans ses goûts, comme assaisonnant ses phrases de jurons et éclatant d'un rire inconvenant à toute plaisanterie grossière ou bouffonnerie indécente. Les défauts de Charles étaient assez marquants et n'ont pas besoin d'être exagérés, mais son éducation avait été celle d'un prince, non celle d'un paysan. Il avait été mieux élevé que la plupart des princes de son temps ; ses goûts et ses habitudes étaient plus distingués que les leurs, et l'empire qu'il avait sur ses appétits sensuels étaient un trait aussi caractéristique de son esprit que sa sévérité et sa violence.

(2) « Estoit (ce sembloit) né en fer, tant l'aimoit : se délectoit en armes et en champs floris de harnas. » Chastellain, pag 509. « Il portoit ordinairement (ses armes) sans distinction de temps, chaleareux ou froid, car en l'un et en l'autre il travailloit également, sans pouvoir succomber à la peine. » Gollut, col. 4313.

(3) Commines, t. I, pag. 51.

il ressemblait peu à son père. Ils n'avaient de commun que les fortes lèvres d'un rouge très vif. Il avait la figure presque ronde; son teint olivâtre laissait apparaître sous sa transparence des couleurs d'un rouge sanguin. Une masse ondoyante d'épais cheveux noirs couvrait son front; mais ses yeux étaient d'une clarté céleste; ses regards pénétrants à la fois et expressifs, s'illuminaient aux heures de passion, d'un éclat terrible. Le son de sa voix était agréable et clair. Il était doué d'une éloquence naturelle, qu'embarrassait parfois au début l'ardeur de son tempérament, mais qui, par la suite, devenait aussi logique que véhémence (1).

Il n'est guère nécessaire que nous cherchions à esquisser ici même les contours du caractère de Charles, tant il se révèle clairement dans les moindres incidents de son existence. Là il n'y a pas de subtilités à explorer, pas d'étranges contradictions à concilier. Fougueux et inflexible; fier, impatient, mélancolique; implacable dans ses inimitiés, rigoureux mais juste dans ses jugements; sujet à des explosions de passion qui se résolvaient dans une sombre fixité de résolutions, que ne pouvaient ébranler ni les flatteries, ni les conseils; toujours couvant des projets pour l'avenir ou luttant avec énergie contre le présent, Charles le Téméraire, le Vif, le Belliqueux, le Terrible (car toutes ces épithètes lui furent appliquées, soit durant sa vie, soit par la génération qui succéda immédiatement), a son portrait tracé sur la toile

(1) « Portoit bonnes jambes et grosses cuisses, longue main et gent pied,... un peu grosses espaulles :... avoit tournure de visage un peu plus ronde que le père, mais estoit de clair brun : avoit uns yeux vairs et rians et angéliquement clairs:... avoit la bouche du père grosse et vermeille :... portoit un vif teint, clair brun, beau front et noire chevelure espesse et houssue, blanc col et bien assis, et en marchant regardoit vers terre... Avoit faconde; telle fois fut en commencement de sa raison empeschié à la bouler dehors; mais mis en train fut très éloquent. Avoit beau son et clair :... estoit sage et discret de son parler, orné et compassé en ses raisons beaucoup plus que le père. » Chastellain, pag. 09.

de l'histoire en traits et en couleurs que le copiste le moins expert ne peut manquer de saisir. Ceux qui l'avaient connu dans sa jeunesse et qui s'étaient laissé tromper par ses habitudes méditatives, avaient cru qu'il n'avait pas une vive inclination pour la carrière des armes. Mais sa première expérience de la vie militaire éveilla en lui une passion qui ne s'endormit plus par la suite (1). Tous les désirs naturels à la jeunesse furent consumés par la flamme intense de son ambition. On rapporte que, dès cette époque, tous les soirs, après qu'il s'était mis au lit, il se faisait lire à haute voix par un de ses gens quelque passage émouvant de l'histoire ancienne; et, quand il écoutait le récit des exploits d'Alexandre, il semblait qu'il éprouvât une secrète exaltation en se rappelant que, lui aussi était fils de Philippe (2).

Pendant l'automne de 1456, tandis que le duc était absent de Hollande, arriva à la cour de Bruxelles un fugitif de France. Ce personnage occupera dans notre récit une place au moins aussi remarquable que Charles. Son caractère, toutefois,

(1) Commines indique une date plus avancée, la bataille de Montlhéry, comme l'époque où cette passion commença à se développer : « Estoit très inutile pour la guerre paravant ce jour, et n'aymoit nulle chose qui y appartinst. » *Mémoires*, t. I, pag. 50. Mais Commines n'entra dans la maison de Charles que quelques mois après la guerre de Gand, dans laquelle, suivant d'autres rapports, l'ardent courage montré par le comte égalait son respect pour la discipline militaire.

(2) Dans les grossières mais énergiques ballades qui célèbrent les victoires des Suisses et de leurs alliés de l'Alsace, Charles est souvent représenté comme ayant voulu imiter la carrière d'Alexandre. Par exemple :

« So muss man in des grossen Alexanders legend lesen,
Als ob er meint sin gelichs wesen. »

Johannes Knebel, *Chronik des Kaplans*, 2^e abth., S. 220. (*Bemerkungen*.) La même impression se trouve traduite d'une façon plus explicite et plus sérieuse dans une lettre écrite par un gentilhomme flamand en 1473. « Hujus rei (les exploits d'Alexandre) præcipua admiratione, qui curas studiae sua interius norunt, aiunt ipsum teneri. » Lenglet du Fresnoy, *Mémoires de Commines*, avec un *Recueil de traités, lettres, contrats et instructions*. Lond., 1747, 4 vol. in-4°, t. III, pag. 261.

sera beaucoup plus difficile à dépeindre. Facile d'accès, communicatif et familier, il semble nous inviter à une intimité sans réserve, et se livrer sans restriction à notre inspection. Mais ses traits sont si mobiles, l'expression en est si douteuse et si changeante, que le portrait, nous le craignons bien, restera jusqu'à la fin des temps un sujet d'études plein de perplexité.

Nous avons dit, dans un précédent chapitre, que les mesures à l'aide desquelles Charles VII réussit à rétablir, dans une certaine limite, l'ordre dans ses domaines, excitèrent le mécontentement d'un certain nombre de nobles. Le principal embarras des mécontents gisait dans la difficulté de trouver un chef ayant une position suffisamment éminente pour attirer le peuple autour de leur drapeau. Le duc de Bourgogne, qui venait de conclure un traité avec le roi, refusa de prêter son appui au mouvement. Dans cette conjoncture, ceux qui avaient commencé l'entreprise tournèrent leurs regards vers l'héritier du trône.

Louis venait à peine d'achever sa dix-septième année (1440). Son enfance avait été fort différente de celle de la plupart des princes. A l'époque de sa naissance, son père vivait à Bourges, dans la condition d'un exilé plutôt que d'un roi. La cour de Charles VII avait si peu conservé l'apparat du prestige royal, que la chambre du roi était ouverte à toutes heures au moindre officier de son armée (1). Tandis que son vassal, le duc de Bourgogne, éclipsait les plus grands monarques de l'Europe par la splendeur de son genre de vie, Charles VII invitait ses capitaines à un dîner aussi simple que substantiel, composé d'un gigot de mouton et d'une couple de

(1) Lamarche, t. I, pag. 286.

volailles (1). Quand le prince fut baptisé, les fonds du trésor royal furent insuffisants pour payer le salaire du chapelain. Sa nourrice, une « pauvre femme de Bourges, » reçut plusieurs années après, au lieu de pension, une gratification de quinze livres (2); et quand Louis fut arrivé à un âge qui lui donnait droit à une bourse particulière pour ses menus plaisirs, sa pension fut fixée à dix couronnes par mois.

Une jeunesse exposée de trop bonne heure aux rigueurs et aux mortifications, affecte différemment les esprits, en ce qui touche aux qualités morales des individus. Mais presque toujours elle stimule le développement des qualités intellectuelles. Louis, d'ailleurs, avait un esprit qui devait mûrir de bonne heure dans n'importe quelle atmosphère. Il avait une faculté instinctive de perception pour la carrière qu'il avait à parcourir; il possédait, en outre, une heureuse confiance dans ses moyens et un désir immodéré de les exercer. Il fut souvent trahi par la subtilité et la prestesse de son intelligence, rarement par la vivacité de ses passions. Quant aux sentiments du cœur, il en connaissait à merveille les signes extérieurs, et son empire sur eux devint par la suite une de ses plus remarquables qualités. Il apprit aussi, mais avec moins de facilité, combien la haine est insensée et dangereuse (3).

A dix-sept ans, donc, Louis n'était plus un enfant. Trois ans auparavant, au siège de Montreuil, il avait fait son apprentissage dans le métier des armes; et, depuis, il avait

(1) Vigiles de Charles VII.

(2) Duclos, *Histoire de Louis XI*. Amsterdam, 1766, t. III (preuves), pag. 3; Petitot, *Mémoires de Commines*, introduction.

(3) « Comme il se trouva grant et roy couronné, d'entree ne pensa que aux vengeancees; mais tost luy en vint le dommaige, et quant et quant la repentance. Et repara ceste follye et ceste erreur. » Commines, t. I, pag. 85.

pris une part active dans les expéditions ayant pour objet d'exterminer les bandes qui dévastaient le pays. Il écouta favorablement les ouvertures des nobles mécontents. L'idée de faire la guerre contre son propre père ne lui inspira guère de scrupules. Il appréciait parfaitement qu'il était expédient qu'il enlevât la direction des affaires de l'État des mains débiles d'un monarque indolent. Avec sa vive intelligence, ses habitudes actives, son amour inné du travail, ne lui serait-il pas bien facile de chasser du pays ce qui restait d'Anglais et de rendre à la France sa gloire d'autrefois (1)?

Mais, si perspicaces que fussent ses instincts, Louis manquait encore de cette sagacité que les esprits les plus heureusement constitués ne peuvent acquérir que de l'expérience. Son empressement était destiné à le jeter dans maintes sérieuses difficultés, dont un homme moins habile que lui n'aurait pu sortir, avant qu'il eût appris cette science, la plus importante de toutes pour un esprit ambitieux, savoir attendre. Charles VII avait été indolent aussi longtemps qu'il avait été obligé de se soumettre aux décisions de conseillers dont l'incapacité était l'objet de son mépris insoucieux (2). Mais il était maintenant entouré de ministres de son choix, et il poursuivait ses entreprises tant militaires que politiques avec vigueur et succès. Il dispersa

(1) « Ipse vero qui juvenis et animosus foret... facile talibus incommodis obviaret.. remque publicam, prorsus dilapsam atque prope extinctam, sua vigilantia et industria brevi tempore instauraret, et publicis ejectis hostibus, regnum ipsum ad priscam dignitatis suæ ac decoris gratiam atque opulentiam revocaret. » Basin, t. I, pag. 136.

(2) Le mot de Macaulay au sujet de Charles II d'Angleterre, « qu'il était un esclave sans être une dupe, » pourrait être appliqué aussi à Charles VII dans ses premières années. Il se soumit sans la moindre expression de répugnance au contrôle de gens pour lesquels il n'avait ni affection ni respect. « Mon cousin, » dit-il au connétable de Richmond qui insistait auprès du roi sur les talents et les qualités d'une personne qu'il hésitait à nommer à un emploi, « c'est vous qui faites la nomination et vous vous en repentirez; je le connais mieux que vous, » ce que l'événement confirma en effet.

les éléments de la révolte avant qu'ils eussent eu le temps de se constituer. L'un après l'autre, les nobles rebelles firent leur paix avec le roi, et rentrèrent dans l'obéissance. Au bout de quelques mois, Louis fut étonné de se trouver abandonné par tout le monde, sauf par quelques nobles de sa suite, des hommes qui avaient été placés auprès de lui par Charles, et qui s'étaient rendus coupables d'une double trahison en détournant le prince de ses devoirs. Ils n'avaient de chance de rentrer en grâce que par l'intercession de Louis. Ils l'envoyèrent donc au roi, pour solliciter leur pardon et le sien. Charles accorda à son fils le pardon glacial d'un père qui ne tenait pas à punir, mais qui comprenait que c'eût été bonté perdue que de faire un accueil gracieux et généreux à un coupable de cette trempe. La pétition de Louis en faveur de ses adhérents fut repoussée avec dédain. Le prince répondit qu'il était engagé d'honneur à retourner auprès d'eux et à partager leur sort. « Louis, » répondit le roi, avec son sang-froid accoutumé, « vous êtes venu de votre plein gré; vous êtes libre de retourner de même. Si la porte n'est pas assez large pour vous livrer passage, je ferai abattre quinze ou vingt aunes de muraille (1). » Une pareille réponse ne pouvait manquer de faire l'impression voulue sur l'esprit perspicace de celui auquel elle était adressée.

Il était évident, toutefois, que cet esprit inquiet ne pouvait être tenu en sujétion qu'à la condition d'être continuellement occupé. Le roi l'envoya donc en Normandie, où certaines places fortes étant encore occupées par des garnisons anglaises, on continuait une guerre irrégulière. Louis ne possédait pas cette combinaison particulière de talents qui

(1) Monstrelet, t. VII, pag. 83.

constituent le génie du grand capitaine. Mais son audace et sa vivacité stimulèrent les opérations des Français, qui remportèrent partout l'avantage. Il fut ensuite placé à la tête d'une armée que le roi avait envoyée contre les Suisses, à l'instigation de ses alliés autrichiens; et, quoique ses exploits, dans cette occasion, aient eu un caractère assez contestable, il ne subit pas de revers et remporta même une victoire mémorable sur un ennemi vaillant, mais trop confiant.

Mais à peine eut-il été rappelé à la cour, qu'il commença de nouveau à conspirer contre le souverain qu'il avait servi avec tant de zèle et de succès. Il lui était impossible de comprendre que d'insurmontables obstacles s'opposaient à ce qu'il rencontrât d'emblée l'occasion qu'il cherchait, de montrer qu'il était en état de diriger les affaires de la France. Il tâta la fidélité de la garde écossaise, et s'ouvrit de ses projets de trahison au célèbre Antony de Chabanne, comte de Dammartin, un des plus fidèles capitaines de Charles. Son dessein était de se rendre maître de la personne de son père et de s'emparer du gouvernement du royaume. Il parla de ses combinaisons avec un calme remarquable chez un sujet, admirable chez un fils. « Se fera bien la chose, » fit-il observer à Dammartin, « et y veux être en personne, car chacun craint la personne du roi quand on le voit; et quand je n'y seroye en personne, je doute que le cœur ne faillit à mes gens, quand ils le verroient, et en ma présence chacun fera ce que je voudrai, et tout se fera bien (1). » Le même ton de candeur et de simplicité marqua le reste de la communication, dont le confident involontaire s'empessa de rendre compte

(1) Déposition de Dammartin. Duclos, t. III, pag. 54.

au roi. La plupart des individus de rang inférieur compromis dans la conspiration furent exécutés. Mais Charles, quoiqu'il comprit parfaitement le caractère de son fils, et qu'il fût peu disposé à être la victime de sa tendresse paternelle, n'avait pas le caractère inflexible de Philippe II ou de Pierre le Grand. C'est pourquoi, au lieu de mettre le prince à mort ou de l'enfermer dans une prison, il lui confia le gouvernement du Dauphiné.

Cette province avait déjà été donnée à Louis en apanage, et les États lui avaient alloué un revenu annuel considérable. Il se trouva alors chargé de l'administration des affaires de la province, sauf, bien entendu, les restrictions nécessaires pour la conservation de l'autorité de la couronne. Mais il ne tint aucun compte de ces restrictions. Le Dauphiné devint pour lui une France à limites plus restreintes, où il exerçait le pouvoir et assumait les prérogatives d'un souverain indépendant. Il fit des guerres et des traités avec ses voisins ; et, comme le souverain qui vient d'obtenir possession d'une couronne croit de son devoir de pourvoir à la transmission paisible de son autorité, il se prépara à conclure une alliance matrimoniale, et offrit sa main à la fille du duc de Savoie.

Louis était déjà veuf. A l'âge de treize ans, il avait été marié à Marguerite d'Écosse, fille de Jacques I^{er}. Peu de passages de la chronique scandaleuse de ce temps-là sont mieux connus que la lamentable histoire de cette jeune princesse, une noble créature, pleine d'intelligence, d'enthousiasme et prompte à toutes les généreuses impulsions ; aimant la poésie (1), les romans héroïques, et la conversa-

(1) On cite d'elle ce fait que, trouvant un jour Alain Chartier, le poète et secrétaire du roi, endormi sur une chaise, elle l'embrassa sur la bouche, « à cause des belles choses qui en étaient sorties, » dit-elle à ses suivantes étonnées. Michelet prétend qu'il n'y a pas dans les

tion fine et élégante ; transplantée de ses pâles collines du Nord dans un sol plus tiède mais moins approprié à sa nature, et mal assortie à un jeune homme du monde, précoce dans sa vive perception des côtés pratiques de la vie, dans son manque absolu de sentiments généreux et dans son aptitude à briser toute tendre aspiration chez ceux avec lesquels il se trouvait en contact.

Marguerite avait douze ans quand elle fut amenée en France, un an de moins que le dauphin. Elle ne vécut que jusqu'à l'âge de vingt ans, aimée, dit l'histoire, par le roi et la reine, et adorée par toutes les jeunes dames de la cour, comme le prouvent clairement les documents relatifs à son existence. Peu de temps avant sa mort, des bruits odieux commencèrent à se répandre contre elle. C'étaient des rumeurs vagues et des insinuations, qui trouvaient une excuse et un prétexte dans une certaine liberté de manières qui, tout innocente qu'elle fût, froissait les règles de l'étiquette ; et aussi, comme il n'arrive que trop souvent, dans la noblesse même de sa nature. Elle restait assise parfois la moitié de la nuit, voire même la nuit entière, à composer des ballades et des rondeaux, amusement dont elle raffolait ; souvent elle ne se mettait au lit que « lorsque monseigneur le dauphin avait fait ses deux premiers sommes ; » parfois même elle ne se couchait qu'à l'aurore. Jamet de Tilly, bailli du Vermandois, qui occupait un certain poste dans la maison royale, étant entré dans son appartement un soir, « vers neuf heures, » la trouva reposant sur sa couche, et conversant

poésies d'Alain de quoi justifier ce baiser. On rapporte sur Marguerite une autre anecdote non moins caractéristique. Dans un tournoi, elle détourna ses regards des plus élégants cavaliers vers un pauvre chevalier dont le misérable équipement semblait faire tache au milieu de la splendeur qui l'entourait, et lui fit généreusement présent de trois cents couronnes d'or de sa bourse particulière, qui n'était pourtant pas trop richement fournie.

avec messire de Blainville, qui était accoudé sur le lit, et avec un autre gentilhomme; ni torche, ni chandelle ne brûlaient, mais un « bon feu » brûlait dans le foyer et projetait une lueur joyeuse, mais, à ce qu'il parût, peu convenable. Les dames de sa suite étaient présentes; mais de Tillay, froissé de cette infraction aux convenances dans une cour si immaculée, gourmanda en des termes grossiers et insolents l'officier dont le devoir était de veiller à ce que les chandelles fussent allumées, en l'avertissant du scandale qui pourrait résulter de cette négligence, « madame étant une étrangère (1). »

Cette parole fut avouée par le diffamateur, d'autant plus pervers, qu'en calomniant la princesse il affectait de la défendre du scandale, lorsque, après la mort de Marguerite, il fut interrogé au sujet du langage qu'il avait tenu à son égard, et aussi sur ce propos qu'il avait insinué en diverses occasions et à diverses personnes, à savoir qu'elle n'aurait probablement pas d'enfants. Mais il expliqua ces expressions en prétendant qu'elles avaient une portée inoffensive. Quant à d'autres phrases, qui n'admettaient pas pareille interprétation, il les dénia effrontément, affirmant « sur la damnation de son âme, » qu'il n'avait jamais proféré une syllabe contre l'honneur de la princesse, et offrant, si l'accusateur était un homme, de soutenir son démenti de son épée. Mais les dépositions de plusieurs témoins, hommes et femmes, établirent le fait que de Tillay avait non seulement accusé Marguerite en termes vagues mais directs, de mener une conduite dissolue, mais encore qu'il avait essayé, par un système à la Iago, de faire entrer des soupçons jaloux dans l'esprit de la reine (2).

(1) Interrogatoire de Jamet de Tillay. Duclos, t. III, pag. 34, 47.

(2) Le témoignage de la reine se borne au récit d'une conversation assez curieuse qu'elle

Le rôle joué par Louis dans cette obscure affaire paraît avoir été purement négatif. On ne le voit même pas du tout figurer dans la cause. Mais son ombre se montre de temps en temps sous un jour sinistre au fond du tableau. « Il n'y avait pas d'homme au monde dont elle avait aussi peur que de monseigneur le dauphin, » faisait remarquer Marguerite à une de ses dames (1), en se plaignant tristement des propos par lesquels « ce vaillant officier, » comme elle appelait ironiquement de Tillay, avait cherché à ternir sa réputation. Elle semble avoir éprouvé pour cet individu un mélange de crainte et d'horreur. Un soir qu'elle s'en allait pour réciter ses vêpres dans l'oratoire de la reine, elle surprit le son de sa voix dans la chambre, où il était « se gaussant, comme d'habitude, » avec une des femmes, et elle se retira comme si une couleuvre avait traversé son chemin (2).

Au milieu de ses chagrins, la mort bienfaisante vint à son

avait eue avec de Tillay au moment où la cour allait partir de Châlons. Il l'informa que le roi avait jugé bon, à cause de la faiblesse de sa santé, qu'elle voyageât à petites journées ; qu'elle partirait la première et que la dauphine resterait derrière et voyagerait avec le roi. Cette communication était faite de manière à suggérer la pensée d'un motif autre que celui qui était assigné. La reine cependant se garda de faire voir son émotion, et répondit à de Tillay qu'elle se conformerait aux arrangements arrêtés et qu'elle allait tout préparer pour son départ. Quand elle parla de la chose à son maître d'hôtel, celui-ci exprima des doutes sur la sincérité des assertions de de Tillay, et on constata en effet, après enquête, que rien de pareil n'avait été projeté.

(1) Commines, qui écrivait plus d'un demi-siècle plus tard, mais qui recevait les traditions de la cour de France des meilleures sources, assure que Louis avait été marié à Marguerite contre son gré et n'avait cessé de le regretter tant qu'elle avait vécu. *Mémoires*, t. II, pag. 274.

(2) « Incontinent elle s'en retourna tout court, sans dire mot, et s'en yssit dudit retrait, et tantot elle qui parle s'en alla après madite Dame. » Déposition de Jeanne de Tasse. Duclos, t. III, pag. 21. — Marguerite demanda quel était le sujet de la conversation de de Tillay et expliqua son agitation en disant que c'était lui qui avait cherché à lui enlever la faveur du roi et de son mari. Quelques jours après elle dit au même témoin que « le vaillant homme avait commencé à trembler, » qu'il lui avait fait demander une entrevue pour s'excuser. « Mais je sais bien, » ajouta-t-elle, « qu'il a dit *les paroles*, et ceux qui les ont rapportées sont prêts à le lui affirmer en face. »

secours (1445). Elle tomba malade à Compiègne, après avoir marché par un jour de forte chaleur, du palais de l'évêque, où la cour résidait, jusqu'à la cathédrale, pour aller faire ses prières. Les médecins trouvèrent leurs remèdes impuissants, et déclarèrent, ce qui n'était que trop évident pour tous, qu'elle avait « quelque gros chagrin sur le cœur » et que cela et ses veilles prolongées devaient hâter sa fin. A ses derniers moments, elle parla en pleurant des chagrins qui l'avaient conduite si jeune au tombeau et du regret qu'elle éprouvait d'avoir quitté l'Écosse (1). Se frappant la poitrine, « Je prends Dieu et mon baptême à témoins, » s'écriait-elle, « que je n'ai jamais été coupable d'aucun tort envers mon sire. » Après sa confession, une de ses dames insinua qu'on devait lui persuader de dire qu'elle pardonnait à de Tillay. Le prêtre fit observer qu'elle l'avait déjà fait. « Non, non, » cria-t-elle de son lit, « je ne lui ai pas pardonné, je ne lui ai pas pardonné ; » et elle continua à répéter ces paroles tant qu'on lui dit que, si elle ne pardonnait pas à tout le monde, elle ne pouvait pas espérer d'obtenir elle-même son pardon. « Eh bien, donc, » dit-elle, « je lui pardonne, » et elle ajouta, « de tout mon cœur. » Quelqu'un ayant essayé de la réconforter en lui faisant espérer qu'elle vivrait, « Fi de la vie ! » répondit-elle, « qu'on ne m'en parle plus (2) ! »

Cette mort prématurée fut peut-être le seul bonheur de Marguerite. Ce fut aussi un événement heureux pour Louis. La contiguïté de ses domaines avec ceux du duc de Savoie

(1) Brezé, grand sénéchal de Normandie et de Poitou, le plus habile et aussi le plus honnête des ministres de Charles VII, qui était présent et qui l'entendit, s'écria avec indignation : « Ah ! faux et mauvais ribault, elle meurt par toi ! »

(2) Voyez les dépositions des assistants. Duclos, t. III, pag. 23, 28, 30, etc.

faisait de Charlotte un choix fort désirable pour lui, si désirable qu'il ne crut même pas devoir consulter au préalable son père avant de faire sa proposition. Quand elles furent acceptées et qu'un jour prochain eut été fixé pour le mariage, il donna avis à Charles de l'heureux événement qui allait avoir lieu et lui demanda ses félicitations.

Charles, pour toute réponse, lui ordonna de rompre l'affaire. Son plus ardent désir, écrivait-il, était d'obtenir pour son fils la main d'une princesse anglaise, afin de cimenter la paix entre les deux royaumes, et déjà il était entré en négociations pour arriver à ce but. Le roi d'armes de Normandie fut aussi dépêché avec des lettres pour le duc de Savoie, exprimant l'étonnement du roi de ce que le duc eût encouragé les demandes du dauphin avant qu'on connût les sentiments de son père. Louis était parvenu à Chambéry, où les noces devaient être célébrées, avant l'arrivée du messager; et ce dernier était à peine descendu du cheval, qu'il se vit entouré par les gens du dauphin, qui lui souhaitèrent la bienvenue comme compatriote, lui procurèrent un excellent logement, l'engagèrent à faire bonne chère, et s'enquirent de la nature de sa mission. Il refusa de leur en faire part, ses instructions lui enjoignant de ne remettre ses dépêches et son message qu'au duc en personne. On lui fit observer qu'il était absolument impossible d'être admis en audience auprès du duc, et on lui conseilla affectueusement d'aller à Grenoble, y passer quatre ou cinq jours à s'amuser, lui promettant de défrayer généreusement toutes ses dépenses. Voyant qu'il ne pouvait faire autrement, il consentit enfin, après bien des pourparlers, à présenter ses lettres au chancelier de Savoie. Le lendemain matin (10 mars 1450), on le conduisit à une église, et on le fit asseoir dans un coin à demi

obscur, d'où il put jouir toutefois du spectacle de la cérémonie nuptiale et de la vue de « monseigneur le dauphin, vêtu d'une longue robe de velours pourpre garnie d'hermine. » Deux jours après, on le renvoya en France, porteur d'une lettre du duc de Savoie, qui se lamentait de n'avoir reçu le message royal que « lorsque les épousailles avaient été célébrées avec toute la solennité et la grandeur requises (1). »

La conduite tenue par Louis pendant les neuf années de son gouvernement dans le Dauphiné excita non seulement le déplaisir du roi, mais encore les murmures des habitants. Son activité et l'excellence de ses intentions étaient incontestables. Il introduisit de nombreuses réformes dans le système administratif et judiciaire; mais ces réformes ne furent pas reçues avec la gratitude sur laquelle il pouvait compter; et, quand il voulut imposer des taxes sans le consentement préalable des états, ceux-ci en appelèrent au roi pour les protéger dans la jouissance de leurs droits. Charles vit que son intervention ne pouvait pas être plus longtemps différée. Il ordonna à Louis de revenir à la cour. Le prince n'aurait pas demandé mieux que d'obéir à cette injonction, mais il représenta qu'il ne pouvait pas le faire en toute sécurité; qu'il avait des raisons pour croire que les ministres du roi lui étaient hostiles et conspiraient sa perte. Charles, d'autre part, était d'avis qu'il avait bien plutôt le droit de se plaindre, lui, de ce que le dauphin fût entouré de gens qui l'encourageaient dans sa désobéissance. Il renvoya les envoyés de Louis avec une réponse brève et sèche. Il ne voulait pas écouter de vaines protestations. Il était temps, disait-il, que

(1) Procès-verbal de Normandie roi d'armes du voyage par lui fait par commandement du roi; Lettre du duc de Savoie au roy. Duclos, t. III, pag. 68-75.

cet état de choses eût une fin ; il avait duré trop longtemps. « Que mon fils, » dit-il, « revienne à son devoir, et il sera traité comme un fils. Quant aux craintes qu'il prétend avoir, ma parole lui est un gage de sécurité que mes ennemis n'ont jamais refusé d'accepter (1). » Précédé d'une armée, le roi marcha vers la frontière du Dauphiné.

Louis fut infatigable dans ses efforts pour détourner le coup qui le menaçait. Il dépêcha une nouvelle ambassade auprès de Charles, pour le remercier de sa très gracieuse réponse et pour reprendre les négociations que cette réponse avait si brusquement rompues. Il invoqua la médiation du pape, du duc de Bourgogne, du roi de Castille. Il invoqua l'intercession du ciel par des vœux et des offrandes faits en son nom aux autels les plus célèbres de la chrétienté (2). Finalement, il se prépara à en appeler aux armes. Il appela à son aide les nobles de la province, et ordonna au peuple de se retirer avec ses biens dans les villes fortifiées. « Si ces ordres étaient exécutés, » disait-il, « il ne donnerait pas à son père la peine de le venir chercher ; il irait le rencontrer à Lyons. »

Cependant le comte de Dammartin avait reçu du roi l'ordre d'occuper le Dauphiné avec ses troupes et de s'assurer de la personne du prince. Il avança sans rencontrer de résistance. Sur tous les points, les habitants l'accueillirent avec des manifestations d'attachement pour le souverain, dont ils applaudissaient unanimement la conduite. Sur sa route, il apprit que Louis, dont la passion pour la chasse était presque

(1) Voyez les instructions de l'envoyé du dauphin, Courcillon ; la réponse verbale du roi (citée dans son sens caractéristique, mais embellie, selon l'usage, des fioritures du rédacteur) et autres documents, Duclos, t. III, pag. 81-97.

(2) Lenglet, t. I, préface, pag. xxx.

aussi ardente que sa passion pour l'intrigue, avait fixé un jour pour une grande chasse. Dammartin résolut de prendre le chasseur dans ses propres filets. Il dressa ses plans en conséquence ; mais quand il arriva au lieu de la chasse, il trouva que le gibier lui avait échappé (1).

Le prince était monté à cheval à l'heure fixée ; mais aussitôt après que la plupart des gens de sa suite se furent mis en route pour le rendez-vous indiqué, lui, accompagné de six de ses gens, partit dans une direction opposée. Il franchit la frontière du Dauphiné, traversa une partie de la Savoie et ne s'arrêta guère qu'arrivé à Saint-Claude, une petite ville de la Franche-Comté très fréquentée par de pieux pèlerins. Là, il fut reçu par le prince d'Orange et le maréchal de Bourgogne. Il envoya immédiatement un message à Philippe, pour lui annoncer qu'il était venu à Saint-Claude en pèlerinage. Après cela il écrivit une lettre aussi véridique au roi, pour lui exposer les motifs de son voyage subit. Il avait appris que son oncle de Bourgogne se préparait à partir pour une croisade contre les Turcs ; et, comme lui-même était engagé par un serment qu'il avait prêté comme « porte étendard de l'Église » à aider à la défense du christianisme ; comme, en outre, il avait reçu à cet effet une invitation expresse du pape, il se proposait de prendre part à l'entreprise projetée (2). Après avoir expédié cette lettre qui peint bien son caractère, il reprit son voyage, et, le 10 septembre 1456, il arriva à Bruxelles.

Il était huit heures du soir, quand il entra dans la cour extérieure du palais, où la duchesse et la comtesse de Cha-

(1) Duclercq, t. II, pag. 234 ; lettres de Dammartin et autres documents dans Duclos t. III, pag. 400-402, 485 et suiv.

(2) Lettre du dauphin au roi. Duclos, t. III, pag. 403.

rolais étaient descendues avec leur suite pour le recevoir. Aussitôt qu'il parut, ces grandes dames retirèrent leurs traînes des mains des gentilshommes qui les portaient, et s'agenouillèrent jusqu'à terre. S'avançant d'un pas rapide, le prince salua tous les belles dames présentes, en suivant l'ordre du rang et de la préséance. Puis, il offrit son bras gauche à Isabelle pour l'accompagner dans le palais. Mais, en agissant ainsi, il lui donnait la place d'honneur, ce qu'elle refusa d'accepter, avec son respect accoutumé pour l'étiquette. « Je crains que vous ne vous moquiez, monseigneur, » dit-elle, « en me donnant une prééminence à laquelle je n'ai pas droit. » « Hélas, madame, » répliqua le dauphin, « vous voyez devant vous le plus pauvre homme de tout le royaume de France. Il me revient bien de vous faire honneur, car je ne sais où trouver protection si ce n'est auprès de mon gentil oncle et de vous. » Ce conflit de modestie dura plus d'un quart d'heure ; mais à la fin la dame, qui s'appuyait à la fois, « sur la règle et la raison, » l'emporta (1).

C'était chose édifiante que de voir l'humilité de cet héritier d'un royaume, qui avait cherché à l'étranger un asile dans le foyer du membre le plus jeune de sa famille. Quand il fut informé que le duc, qui était revenu en toute hâte de Hollande pour lui souhaiter la bienvenue, était sur le point

(1) *Honneurs de la cour*. Saint-Palaye, t. III, pag. 209, 210.—Le sens de ce passage est quelque peu obscur. Louis semble d'abord avoir insisté pour que la duchesse marchât devant lui, tandis qu'elle soutenait que sa place était derrière. M. de Barante suppose que la droite était la place d'honneur, et que c'est celle-là qu'avait cédée Isabelle. Basin (t. I, pag. 228) fait une semblable erreur qui a probablement trompé de Barante. Mais la personne du rang supérieur est souvent citée comme étant à la gauche, parce qu'elle avait à sa droite la personne d'un rang moindre. Si Louis avait placé la duchesse à sa droite, il lui aurait simplement donné le rang auquel elle avait droit par préséance sur les autres personnes précédentes et non sur lui-même. La seule concession de la princesse fut de prendre son bras et de marcher à côté de lui.

d'arriver, aucune persuasion ne put le décider à rester dans son appartement, comme l'exigeait l'étiquette. Il alla se placer dans la cour avec la duchesse, et, quand Philippe entra, il se serait élancé pour l'embrasser, si la duchesse ne l'avait retenu par le bras pendant que Philippe faisait ses deux premières révérences (1).

Mais si le duc se croyait engagé d'honneur à recevoir avec courtoisie (2) et à prendre sous sa puissante protection « le fils aîné du roi de France, » le représentant de cette royale et illustre lignée dont il était lui-même descendu, il ne se laissa pas toutefois aller à encourager les projets du dauphin.

Il écouta avec compassion « ce prince désolé, ce prince qui se présentait à lui ruiné, abattu, le cœur brisé, qui était venu avec une si piteuse escorte, du Dauphiné, un pays lointain, par de dangereuses routes; » mais quand Louis termina son récit en priant son bon oncle de l'aider à lever une armée pour forcer le roi à congédier ses méchants ministres, Philippe lui répondit : « Monseigneur, je suis prêt à vous servir de mes biens et de ma personne contre tout le monde, votre père seul excepté; car, pour lui, je le tiens pour un prince si sage et si discret, qu'il doit savoir conduire sa maison sans le conseil de personne (3). »

(1) Saint-Palaye, *Honneurs de la cour*, t. III, pag. 212, 213.

(2) « Car mondit sieur est aîné fils de France, auquel mondit sieur le duc, à ce moyen, tant pour l'honneur du roi que de sadite très noble maison, dont il est issu, lui doit et est tenu lui faire révérence et honneur. » Duclos, t. III, pag. 421. Le respect scrupuleux témoigné envers Louis à la cour de Bourgogne est fort approuvé par Basin et par Éléonore de Poitiers. En sa présence jamais la duchesse ne se faisait servir dans un plat couvert ni ne faisait goûter les mets avant elle. Philippe se découvrait toujours et fléchissait le genou quand il lui parlait, et quand il sortait à cheval derrière lui il n'aurait voulu, sous aucun prétexte, que « la tête de son cheval vînt à la hauteur de la queue de celui du dauphin. »

(3) Ce que les ambassadeurs de monsieur le duc dirent au roi. Duclos, t. III, pag. 422; De Coussy, t. II, pag. 275.

Il résolut d'envoyer une ambassade au roi de France, pour expliquer sa conduite et solliciter le pardon du fugitif. Louis, de son côté, donna aussi aux envoyés des instructions positives pour traiter en son nom. « Quoiqu'il n'eût pas eu de torts, mais qu'il en eût souffert, cependant, il n'y aurait pas de chose possible qu'il ne fût disposé à faire pour obtenir la grâce de son père. » Il consentait à demander son pardon, pourvu que son père le rétablît dans son gouvernement, lui accordât une pension, et consentît à lui donner sa royale parole de ne rien entreprendre contre lui, ou aucun de ses serviteurs (1). Mais, tout en donnant cette preuve remarquable de contrition, il ne négligea pas de rendre, comme dauphin, un édit défendant à ses sujets de prêter obéissance à la personne à laquelle, lors de son départ, il avait remis le gouvernement, et qui, d'après ce qu'il apprenait, exerçait l'autorité « en un autre nom que le sien (2). »

Le roi fit la même réponse que précédemment à ces demandes que Louis lui adressait sous forme de concession. Il était prêt à rendre à son fils sa faveur, dès que le prince aurait montré, par ses actes, qu'il désirait l'obtenir. Mais il cessa bientôt de caresser l'espoir que ses offres auraient le moindre effet. « Louis, » disait-il, « a une nature défiante; il attendra longtemps avant de revenir en France. Quant à mon cousin de Bourgogne, il a donné asile à un renard qui lui dévorera un jour ses poulets (3). »

Comme Charles ne voulait ni lui rendre son ancien poste,

(1) Ces propositions ont pour titre : « Effet des choses de quoi monseigneur se contenteroit. » Duclou, t. III, pag. 429.

(2) Lettres de Louis dauphin. Duclou, t. III, pag. 432 et suiv.

(3) De Coussy, t. I, pag. 28; Petitot, *Introduction à Commines*.

ni lui accorder une pension, le dauphin fut obligé non seulement de rester sous la protection de son oncle, mais encore de lui devoir ses moyens d'existence. Philippe lui assigna comme résidence le château de Genappe, aux environs de Bruxelles, et lui alloua trois mille francs par mois pour son entretien. Louis avait été rejoint par la dauphine, ainsi que par un grand nombre de ses adhérents dont il avait cru peut-être se débarrasser dans la précipitation de sa fuite secrète, mais que le soin de leur sécurité obligeait à ne pas rester en arrière. Ce n'était pas chose facile pour lui que de couvrir les frais d'un pareil établissement avec la pension que lui faisait Philippe (1). Il fut obligé de recourir aux expédients habituels des gens embarrassés, et de vendre ou d'engager les objets de valeur qu'il avait emportés avec lui aux Pays-Bas. Cependant il supporta ses malheurs avec une charmante égalité d'humeur et même avec gaité. Ses seules inquiétudes provenaient de la réflexion qu'il avait encouru le déplaisir de son père, réflexion qui, en dépit de ses prétentions au bon droit, ne laissait pas que de « l'abattre merveilleusement, » ainsi que Philippe l'écrivait à son père. Son affabilité et sa cordialité lui gagnèrent beaucoup d'amis à la cour de Bourgogne. Il était dans les meilleurs termes avec chacun, avec les favoris du duc, aussi bien qu'avec leur mortel ennemi, le fils du duc. La situation de Genappe, sur la lisière d'une immense forêt, lui fournissait d'amples facilités pour se livrer à son plaisir favori. Il réunit autour de lui une petite société composée non seulement de gens de la noblesse, mais encore de savants et d'érudits (2), et

(1) Indépendamment de l'allocation susmentionnée, les principaux membres de la maison du dauphin reçurent des pensions de Philippe. Gachard, *Note à Barante*, t. II, pag. 149.

(2) Naudé, *Addition à l'histoire de Louis XI*; Lenglet, t. IV, pag. 276.

se plaisait, à table, à provoquer chacun de ses hôtes, à lui narrer quelque conte joyeux. Plusieurs de ces histoires furent réunies par la suite et publiées sous le titre de *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, et ont été plusieurs fois réimprimées depuis. L'amour fiévreux du pouvoir qui l'avait possédé si si longtemps semblait l'avoir complètement abandonné. Son ambition semblait se limiter au soin de rendre sa position présente agréable. Il mettait à remplir les moindres obligations de la vie sociale un soin touchant et exemplaire. La comtesse de Charolais ayant donné le jour à une fille, Louis fit l'office de parrain (février 1457). Il soutint la tête de l'enfant, et lui donna le nom de Marie, « par amour pour sa mère, la reine de France, » et peut-être aussi, peut-on croire, par douce ressouvenance de son heureuse et docile enfance (1). N'eût-il pas été ridicule de supposer que ce prince aimable, ce modèle des vertus domestiques, ce franc et joyeux compagnon, eût l'esprit rempli d'intrigues et de conspirations, que ce fût un être dangereux avec lequel on ne pouvait causer sans se tenir sur ses gardes et avec lequel, quand on dinait, il était bon de se pourvoir d'une cuiller plus longue que la mesure ordinaire ?

Ce qui était surtout délicieux à voir, c'étaient les effusions de sa reconnaissance. Certes, la situation était aussi flatteuse pour l'orgueil de Philippe qu'agréable pour sa générosité (2). Il n'était pas indifférent non plus aux avantages qu'il en pouvait tirer. Aussi longtemps qu'il avait sous sa garde l'héritier de la couronne, il pouvait compter que le roi de France se garderait bien de lui donner aucun prétexte de

(1) Duclercq, t. II, pag. 240. — *Honneurs de la cour*.

(2) Reiffenberg fait quelques justes remarques à ce sujet dans ses mémoires sur le séjour que Louis dauphin fit aux Pays-Bas.

plainte. Il pouvait entrevoir le jour où le nouveau roi, redevable de sa couronne et même de sa vie au duc de Bourgogne, l'accepterait avec reconnaissance comme guide et conseiller et chercherait l'occasion de lui rendre avec usure les faveurs qu'il avait reçues de lui. La chaleur des protestations de Louis était une garantie qu'il avait droit de compter sur sa gratitude. Louis, si malheureux dans ses relations de famille, avait trouvé dans son protecteur un véritable parent, et n'était jamais plus heureux que lorsqu'il se présentait une occasion de lui témoigner sa vénération et son affection plus que filiales. Durant son séjour à Genappe, la dauphine lui donna un fils. Il notifia cet événement au roi dans une lettre pleine de piété et de gratitude, et à l'archevêque et aux autorités municipales de Paris par une circulaire dans laquelle il exprimait le désir que cette naissance fût célébrée suivant la coutume par une procession et un *Te Deum*. Charles, dans sa réponse, exprima sa satisfaction, mais dans des termes bien secs vu la circonstance, et en faisant remarquer à Louis que la meilleure manière de prouver sa reconnaissance envers le Créateur était d'observer ses commandements (1). Philippe reçut la nouvelle d'une façon bien différente. Il fit présent au messager de mille pièces d'or. Il ordonna des réjouissances publiques dans toutes les villes de ses domaines. Aucune pompe ne manqua au baptême. Le duc en personne fut un des parrains et sa munificence habituelle se déploya dans les plus riches présents donnés au prince nouveau-né aussi bien qu'à ses parents. Quand la cérémonie fut terminée, Louis, la tête nue, lui exprima ses

(1) « Nous semble bien que de tant que Dieu notre Créateur vous donne plus de grâces de tant plus le devez louer et mercier, et garder de le courroucer, et en toutes choses accomplir ses commandemens. » Duclot, t. III, pag. 452.

remercîments. « Très cher oncle, » dit-il, « il est impossible que je m'acquitte jamais de l'honneur que vous m'avez fait, sauf en dévouant à votre service moi-même, ma femme et mon enfant. » Toutes les personnes présentes avaient les larmes aux yeux, tant l'émotion de cette scène était grande (1).

Le comte de Charolais n'était pas un homme tel que Louis pût le choisir pour compagnon de ses loisirs. Il est probable, d'ailleurs, que le dauphin, si sociable et si plein de vivacité enjouée, éprouvait une secrète aversion pour son grave cousin, qui ne buvait pas de vin, ne disait pas de plaisanteries, ne contait pas de piquantes histoires, n'était pas comme les autres enfin (2). Cependant, certaines circonstances sont de nature à nous faire croire que leurs relations étaient plus fréquentes qu'on ne le pourrait supposer d'après le contraste de leurs caractères ou les récits des chroniqueurs. Si opposés que fussent leurs dispositions d'esprit, il y avait entre eux un point de ressemblance. Charles, comme Louis, était impatient de prendre en mains les rênes du gouvernement; lui aussi, et avec plus de raison, se plaignait de la faiblesse de l'administration de son père; lui aussi regardait les ministres de son père comme ses ennemis personnels et comme des obstacles à son ambition.

Philippe le Bon avait une volonté que nulle personne prudente n'aurait osé contrarier ouvertement. Mais il n'avait pas la résolution pleine d'assurance de son fils. Impétueux dans la colère et obstiné quand on le contredisait, il

(1) Duclercq, t. II, pag. 354, 355. Les réjouissances étaient prématurées, car l'enfant ne vécut que quelques mois.

(2) Dans les *Cent Nouvelles Nouvelles*, les noms des narrateurs sont indiqués, y compris celui du dauphin, du duc et de divers courtisans. Aucune de ces histoires n'est attribuée au comte de Charolais, quoiqu'il figure parmi les auditeurs.

était cependant accessible à l'influence de ceux qui comprenaient son caractère et qui savaient se plier à son humeur. Antoine et Jean de Croy, membres d'une famille, qui, trois générations auparavant, avaient occupé la position de riches et respectables bourgeois à Amiens, mais qui prétendaient descendre de la maison royale de Hongrie, avaient conquis le premier rang parmi les nobles des États bourguignons et dans les conseils du souverain. Leur grand-père avait dû sa patente de noblesse à l'achat d'une terre. Leur père avait été impliqué dans l'assassinat du duc d'Orléans ; leur sœur avait été la maîtresse de Jean Sans-Peur (1). Le frère aîné, quoique beaucoup plus âgé que Philippe, avait été le compagnon et le confident de son enfance. Il occupait maintenant le poste de premier chambellan, la plus haute fonction dans la maison ducale. Il était gouverneur de Namur, de Luxembourg et de Limbourg. Il avait, en outre, plusieurs autres offices lucratifs mais moins importants ; et les pensions et les biens lui avaient été prodigués sans mesure. Jean de Croy, comte de Chimay, était capitaine général et grand bailli du Hainaut (2). Ainsi,

(1) Les historiens belges modernes expriment rarement une opinion au sujet des prétentions de cette famille à une origine royale, et pourtant ces prétentions ont fait l'objet d'une controverse publique et même d'une enquête judiciaire dans le courant du présent siècle, le droit des représentants actuels de porter les armes de Hongrie ayant été contesté par un de Croy-Chanel, dont les propres prétentions à cet honneur sont peut-être moins contestables. Ce M. de Croy, dans un article aussi érudit que véhément, publié en 1835 dans le *Drapeau blanc*, rapporte les faits que nous citons plus haut et ajoute avec assez d'emphase : « Telle est l'origine de la noble famille des Croy d'Amiens... Telle est la première mention qu'on trouve de leurs noms dans l'histoire... Telle est la source des premiers honneurs qu'on leur a conférés. » Il soutient que la prétention des Croy à se faire confondre avec les véritables Croy de Hongrie provient de ce qu'un de leurs ancêtres avait eu concession d'un domaine appartenant à cette dernière famille. C'est à peu près, dit-il, comme si un membre de la *bande noire*, après avoir pris possession d'un château des Montmorency s'attribuait les armes de cette ancienne famille.

(2) Les octrois et offices possédés par les différents membres de la famille sont énumérés par Gachard dans sa notice des archives de M. le duc de Caraman.

les deux frères exerçaient une autorité directe sur tous les Pays-Bas méridionaux ; le chemin des promotions était bloqué par leurs parents et leurs créatures, et ils avaient réussi à conquérir par degrés un tel ascendant sur l'esprit de Philippe, que celui-ci, tout en se croyant le plus puissant des princes, avait de fait abandonné entre leurs mains tout le soin du gouvernement.

Ils n'avaient pas échappé, toutefois, à la responsabilité et aux désagréments qui incombent à ceux qui acquièrent le pouvoir de cette manière. Tous les désordres du système politique, soit local, soit général, la multiplicité des crimes, l'inefficacité des lois, la négligence et la corruption qui, durant les dernières années du règne de Philippe, s'étaient glissées dans toutes les branches de l'administration (1), tout cela était mis par le populaire à la charge des Croy. Si quelqu'un laissait entendre un murmure contre le bon duc : « N'envoyez pas le blâme, » lui répondait-on, « à ce noble vieil homme, mais à ceux qui ont abusé de sa confiance, et ont indignement tiré profit de sa franchise et de la générosité de son cœur (2). » La plus grande partie de la noblesse considérait les Croy comme des parvenus qui s'étaient élevés par des moyens indignes de gens bien nés. En première ligne des mécontents figu-

(1) « Ce qui tournoit à grand playe à ses pays et subjects, en fait de justice, en fait de finances, en fait de marchandises et en fait de diverses iniquités. » Chastellain, pag. 506. Les pages de Duclercq, dont les récits ne se bornent pas aux aventures des camps et des cours, confirment largement cette assertion.

(2) Chastellain traite ce point avec une impartialité d'autant plus louable que sa vénération pour son maître touchait à l'idolâtrie. Il expose les faits, présente l'excuse et admet qu'elle n'est pas suffisante, « car il appartient à un prince de connaître personnellement toutes ses affaires ; » mais, en invoquant la circonstance de l'âge avancé de Philippe, il conclut en faisant retomber le reproche sur ses conseillers. « Ergo, la malice est devers eux, et l'excuse devers le noble viellart. » *OEuvres, loc. cit.*

rait le comte de Saint-Pol, « le plus riche comte de France, » qui était allié par la naissance ou le mariage à la plupart des familles régnantes de la chrétienté; qui, grâce à ses vastes propriétés exerçait une autorité presque illimitée dans le pays où la famille des Croy avait fait le commerce ou rempli des fonctions subalternes de magistrature bourgeoise, et dont l'esprit hautain, non seulement rejetait avec dédain les avances qui lui étaient faites par des gens d'aussi basse origine, mais souffrait en secret de sa position de vasselage à l'égard du duc de Bourgogne.

Mais les deux frères devaient avoir à compter avec une rivalité bien plus formidable encore que celle de Saint-Pol. D'autres pouvaient envier leur élévation soudaine, les honneurs et les richesses qu'ils avaient accumulés, leur monopole sur les faveurs souveraines. Mais ce n'était point là ce que pouvait leur envier le fils de leur maître. Il n'avait que faire de cela, il n'avait pas à y prétendre. Ce qui l'irritait, c'était cette influence dont honneurs et faveurs n'étaient que les indices extérieurs. Il détestait les Croy parce qu'ils avaient usurpé un pouvoir qui, s'il devait être délégué, ne pouvait et ne devait revenir qu'à lui seul.

On ne sait pas au juste quand commencèrent à se manifester les premiers symptômes de ce sentiment, dont ceux qui en étaient l'objet ne soupçonnaient guère l'intensité; mais il est probable que ce fut durant le séjour du dauphin dans les Pays-Bas, et, selon toute apparence, pendant l'hiver qui suivit son arrivée. Saint-Pol se présenta à la cour de France, se disant — car il n'avait pas de lettres de créance — l'agent autorisé de l'héritier de Bourgogne. Il exposa un projet qui avait pour but de dépouiller violemment les Croy de leur autorité et de les chasser de la cour. Quant à Phi-

lippe. on ne devait lui imposer d'autre concession que l'expulsion de ses favoris. Seulement, quel que fût le résultat de la tentative, son ressentiment pouvait être extrême : et Saint-Pol avait pour mission de demander si le comte de Charolais, au cas où il serait forcé d'abandonner les domaines de son père, pourrait compter sur la protection de la France et obtiendrait de l'emploi et un commandement dans l'armée du roi (1). Charles VII fit une réponse courtoise, mais évasive. A côté de son aversion pour les expédients violents qu'il manifesta dans sa réponse, il respectait la sincérité de la proposition. Il crut y voir la touche d'une main bien connue. Le projet avorta. S'il avait réussi, le monde eût assisté au curieux spectacle de deux héritiers d'une grande souveraineté vivant en exil, chacun dans les domaines qui devaient un jour échoir à l'autre en héritage. En ce cas, Charles VII, s'il avait cru la chose compatible avec son honneur, aurait pu proposer un échange. Mais la coïncidence aurait été moins surprenante en réalité qu'en apparence. En effet, le comte s'était inspiré, dans son dessein, sinon des avis secrets du Dauphin, du moins de son exemple éclatant.

Mais, s'il y avait de si intimes rapprochements dans la situation et la conduite de ces deux princes, dont les fortunes devaient par la suite être si étrangement en conflit, le contraste de leurs caractères n'était pas moins apparent. Chez l'un, c'était l'absence du sentiment, chez l'autre, ses extrêmes violences, qui formaient le trait distinctif. Louis avait parcouru une carrière de rébellion, sinon avec succès,

(1) Le seul récit que nous ayons de cette affaire se trouve dans une lettre sans date, signature, ni adresse, mais écrite évidemment par un membre du conseil royal pour l'information d'une personne intéressée, probablement le sire de Croy.

du moins avec facilité, car il n'avait eu à lutter qu'avec des obstacles extérieurs. Charles avait à lutter contre la voix de la nature, contre des faiblesses dont Louis était complètement exempt. Après un de ces conflits orageux qui étaient devenus fréquents entre le père et le fils, Charles était sujet à des accès de repentir; et lui, qui cédait rarement aux désirs ou aux prières des autres, se soumettait alors sans murmurer aux ordres de Philippe.

Une scène de ce genre mettra en lumière le caractère de tous les intéressés. Le comte de Charolais avait reçu l'ordre de conférer à un fils de Jean de Croy un poste vacant dans sa maison. Au lieu d'obéir, il rendit une ordonnance qui nommait une autre personne. Philippe le manda dans son oratoire, lui enjoignant d'apporter avec lui l'ordonnance; et, dès qu'il entra, il la lui prit des mains, la jeta au feu, et lui ordonna d'en écrire une autre, d'une différente teneur (1). Le comte répliqua par un refus formel. « Vous pouvez, s'il vous plaît, » s'écria-t-il, « faire des Croy vos maîtres; mais ils ne seront jamais les miens. » Une provocation moins directe aurait suffi pour jeter Philippe dans un paroxysme de rage. Il ordonna à Charles de sortir de ses domaines, et, tirant sa dague, s'élança vers lui avec un geste menaçant (2). La duchesse qui, prévoyant un éclat qu'elle espérait atténuer, assistait à l'entrevue, s'interposa pour protéger son fils, et le suivit quand il quitta l'appartement. Ce procédé très naturel fut regardé par son mari comme une inexpiable offense. De plus en plus irrité, il descendit en courant l'escalier, et, faisant avancer son cheval, il partit seul au

(1) « Dit à son fils : « Or, allez querre vos ordonnances : car il vous en faut de nouvelles. » Lamarche, t. II, pag. 224.

(2) Duclercq, t. III, pag. 238.

galop, traversa le parc, et courut s'égarer dans la forêt voisine de Soignes.

C'était au mois de janvier. Un violent orage de grêle avait été suivi d'une pluie non moins violente. Mais sans se préoccuper de la tempête, de la nuit qui approchait, et de la direction qu'il suivait, le duc poursuivit son galop furieux jusqu'à ce que l'épaisseur des taillis l'empêchât d'avancer. Son esprit était obsédé de pensées sinistres, mais incohérentes, et de projets dignes d'un écolier en délire. Il voulait abdiquer le pouvoir, se retirer des Pays-Bas, et passer le reste de ses jours dans quelque coin ignoré et sauvage de la Bourgogne. En attendant, sa position présente était devenue très dangereuse. Il avait été obligé de mettre pied à terre et de se frayer un chemin à pied à travers les broussailles et les buissons. Sa figure et ses mains étaient couvertes de sang. Ce ne fut que longtemps après minuit qu'il découvrit la lueur d'un feu de charbonnier, qui le guida jusqu'à la demeure isolée d'un garde forestier. Là il trouva un abri et de quoi se chauffer, et il fut enchanté de faire fête aux minces rafraîchissements que son hôte fut en état de lui procurer. Tandis qu'il mangeait son maigre souper, l'hôte inconnu fut édifié de la description que lui faisait son compagnon de son genre de vie, et étonné des garanties philosophiques et sérieuses de bonheur qu'on pouvait goûter dans une vie de solitude et de pauvreté. Le lendemain matin, le duc fut conduit à Genappe, d'où l'on s'empressa de transmettre à Bruxelles la nouvelle qu'il était en sûreté (1).

Au palais, naturellement, la nuit s'était passée dans un

(1) Lamarche.—Duclercq.—Chastellain, fragment inédit cité par Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*.

grand désordre et une grande anxiété. D'heure en heure, on avait envoyé de nouveaux messagers à la découverte, mais les informations qu'ils apportaient ne faisaient qu'aggraver les inquiétudes. Le dauphin arriva pour consoler la famille affligée. Mais ses sympathies étaient tellement vives, que loin de pouvoir consoler les autres, il dût au contraire accepter leurs consolations. Il prit sur lui tout le tort de l'affaire. C'était sa malheureuse destinée, disait-il, que partout sa présence apportait le malheur, même parmi ceux qu'il aimait le plus. Enfin, on reçut la nouvelle que le duc était en route pour revenir à son palais. Après les premiers moments de soulagement et de satisfaction, la duchesse et Charles se trouvèrent dans un nouvel embarras sur la question de savoir quelle ligne de conduite ils allaient adopter. On savait que Philippe avait encore l'esprit courroucé et que son ressentiment s'adressait particulièrement à sa femme. « Hélas ! » dit la pauvre dame, « que pouvais-je faire ? Je savais que mon mari est un prince de grand courage et terrible dans sa colère. Je le supplie de me pardonner. Je suis une étrangère dans ce pays, et je n'ai que mon fils pour m'encourager et me protéger (1). » Elle résolut, finalement, de se retirer de la cour, une résolution qui n'était évidemment que le résultat d'une longue série de chagrins domestiques portés tout d'un coup à leur comble. Bien qu'elle eût vécu pendant tant d'années dans les Pays-Bas, elle y était toujours, comme elle le disait elle-même, « une étrangère. » Elle n'avait aucun goût pour les splendeurs et les festivités de la cour de Bourgogne, et, d'autre part, elle ne paraissait pas avoir cette facilité d'humeur tant vantée

(1) Lamarche, t. II, pag. 225.

par les étrangers chez les dames flamandes, et qui leur permettait de supporter sans se plaindre la négligence et l'infidélité de leurs maris. Comme bien des membres de sa famille, elle avait un entraînement naturel vers la vie religieuse, et ayant fondé un couvent de sœurs grises, elle alla résider parmi elles, et ne reparut plus dans le monde, que pendant un court intervalle.

Dans les délibérations qui précédèrent le retour du duc à Bruxelles, on jugea qu'il était prudent que le comte de Charolais se rendit à Termonde pour y attendre une communication de son père. Le dauphin se chargea de calmer la colère de Philippe, mission à laquelle il était particulièrement propre. D'abord, il est vrai, le fier et impétueux prince repoussa son intervention, déclarant avec emphase qu'il n'avait besoin des conseils de personne pour le gouvernement de ses affaires privées. Mais le moyen de résister aux prières du dauphin, qui, dans l'humilité et la tendresse de son cœur, se jeta aux pieds du duc, et, les yeux baignés de larmes, lui parla comme à « son bienfaiteur et son père (2) ! » Charles, comme d'ordinaire, sous l'influence du remords, un sentiment qu'il paraît n'avoir jamais éprouvé que dans des occasions de ce genre, était prêt à accepter toutes les conditions auxquelles Philippe subordonnerait son pardon. Deux des principaux officiers de sa maison, soupçonnés par son père de s'être mêlés de cette affaire, furent démissionnés de leurs fonctions et bannis des États bourguignons. Un d'eux, Guillaume Biche, dans l'origine « un pauvre valetton de Champagne, » mais un individu d'une adresse et de talents remarquables, trouva un emploi à la cour de

(1) Chastellain, ap. Kervyn, *Histoire de Flandre*.

France, d'où il envoyait secrètement à son maître, pour l'utilité du dauphin, les renseignements qu'il pouvait recueillir sur ce qui se passait à cette cour que Louis, malgré sa longue absence, suivait toujours avec le plus vif intérêt. Car ce prince, dans son ardente et active sympathie pour les affaires d'autrui, n'avait pas cessé de se rappeler les siennes. Il prenait soin aussi que le roi ne les oubliât point. Des ambassades et des messages étaient toujours allant et venant, portant les supplications et les remontrances de Louis, rapportant les admonitions plus brèves et plus sévères de Charles. L'évêque d'Arras, employé comme avocat par le dauphin, peignit la détresse, l'anxiété et les vertus de son client dans un langage aussi pathétique qu'interminable, tout bourré de citations empruntées à l'Écriture sainte et aux poètes et aux philosophes de l'antiquité. « Hélas ! que dirai-je ? comment parlerai-je ? Les ondées du ciel ne sont pas plus douces au sol altéré que ne l'est à monseigneur le prince la pensée de l'amour paternel. Ni pleurs, ni lamentations ne peuvent peindre son angoisse. Quel cœur serait assez dur pour « n'être pas ému de compassion pour un infortuné qui, né dans un état de grandeur auquel nul autre sur la terre ne pourrait être comparé, est cependant plongé par la fortune adverse et la malice de ses ennemis dans la détresse et la tribulation ? Mais au milieu de ces calamités, voyez son endurance ! De même que Job, quand il fut privé de sa fortune, écrasé sous les désastres, ne proféra aucun blasphème contre son créateur, de même des milliers d'afflictions n'ont pu éteindre cet amour et cette vénération pour le roi son père, que monseigneur a témoignés en tant de circonstances (1). »

(1) Réponse de monseigneur le dauphin aux ambassadeurs du roi, parlée et faite par l'évêque d'Arras. Duclos, t. III, pag. 157-178.

Comme tant de touchante éloquence restait sans résultat, l'endurant Louis essaya de trouver une consolation dans l'étude de l'astrologie et s'occupa à consulter les astres au sujet de la durée de la vie de son père (1).

Charles fit à son fils l'injustice de croire qu'il avait pris conseil d'agents terrestres sur ce même sujet. Des lettres, écrites exprès pour qu'elles tombassent entre les mains du roi, affectaient de parler de la bonne entente existant entre le dauphin et les personnes que le roi considérait publiquement comme ses plus mortels ennemis. Une terrible chimère s'empara de l'esprit royal. Ce monarque qui, dans sa jeunesse, avait affronté des dangers réels et des malheurs sérieux avec tant de courage et de sang-froid, tomba la victime des fantômes de sa propre imagination. Il semblait être entouré d'un filet invisible dont il ne pouvait pas s'échapper. Cette crainte universelle du poison qui était consacrée dans une des cérémonies les plus usuelles de la vie féodale (aucun prince ou noble ne mangeait d'aucun plat qui n'eût été préalablement goûté en sa présence) prit dans l'esprit de Charles le caractère d'une monomanie. Il perdit toute confiance dans les personnes qui lui étaient le plus dévouées. Il fit emprisonner ses médecins. A la fin, il refusa de manger, et passa plusieurs jours de suite sans prendre aucune nourriture. Après une longue délibération, il fut décidé en conseil que la force serait employée pour le sauver de l'horrible fin à laquelle il était poussé par la crainte de la mort. De la nourriture sous forme de gelées lui fut en conséquence administrée. Mais il était trop tard. La nature ainsi cruellement outragée, refusa de reprendre

(1) Seyssel, *Histoire de Louis XII* (Paris, 1615), pag. 80.

ses forces. Charles le Victorieux expira d'inanition, dans sa cinquante-huitième année de son âge, et la trente-neuvième de son règne, le 22 juillet 1461 (1).

On a fait remarquer à propos de ce souverain, dont la carrière avait été si remarquable, et en somme si prospère, dont les aptitudes naturelles étaient si excellentes et dont le tempérament était si égal, qu'il aurait pu être regardé comme heureux s'il avait eu un autre père, une autre mère, et un autre fils. L'imbécillité de son père et les crimes de sa mère peuvent être comptés parmi les causes qui remplirent de malheur et de confusion le début de sa vie; son existence avait été abrégée et sa fin remplie d'a mertume, par la conduite de son fils aîné, qui devait recueillir les avantages de ses luttes et de ses triomphes. Mais si nul n'avait eu plus à souffrir de la faiblesse ou de la perversité de la nature humaine, nul non plus n'avait profité davantage de sa noblesse et de son héroïsme. Pour lui, la Vierge inspirée de la Lorraine avait traversé le tourbillon des batailles et les flammes des martyrs; la belle Agnès Sorel lui avait donné tout le dévouement d'un cœur trop tendre mais tout rempli de sacrifices. De braves chevaliers comme Dunois, des hommes d'État sages et honnêtes comme Brezé, des financiers ha-

(1) Cette version sur la mort de Charles est repoussée par Sismondi et M. Kervyn de Lettenhove comme ne reposant que sur la rumeur populaire, contredite par la teneur d'une lettre signée par tous les membres du conseil royal le 17 juin. Cette lettre attribue la maladie du roi aux effets d'un ulcère dentaire, et on n'y parle pas du tout de son abstention volontaire de toute nourriture. Duclos, t. III, pag. 196. Mais cette lettre était écrite au dauphin; elle était écrite avec l'intention évidente de capter sa faveur, à ce moment que les membres du conseil devaient comprendre très critique. La conclusion, purement négative, qu'on tire de leur récit ne peut donc pas être sérieusement opposée à Commines, lequel certes n'a pas en personnellement connaissance des faits, mais a eu toute occasion de puiser les meilleurs renseignements aux meilleures sources. Commines dit que le fait était bien connu de Louis, et qu'il lui a été rappelé quand sa propre fin était prochaine, un point sur lequel l'autorité de l'histoire n'est pas contestable. *Mémoires*, t. II, pag. 215-542.

biles et éclairés comme Jacques Cœur et Jean Bureau, l'avaient servi avec une fidélité qui n'avait eu qu'une bien pauvre récompense. Une nation entière s'était ralliée autour de lui à l'heure de l'épreuve, et cette même nation pleurait maintenant sa mort avec un regret qui n'avait rien d'affecté (1).

Il y eut une personne, cependant, dont la gaieté habituelle ne fut en aucune façon troublée par cet événement. Louis, malgré son état de gêne, récompensa libéralement le messager qui vint lui porter cette nouvelle bienvenue. Sa joie, dans le fait, était trop vive pour qu'il pût la cacher ou la maîtriser (2). Après avoir entendu quelques messes célébrées en toute hâte et sans apparat pour le repos de l'âme de son père défunt, il revêtit son plus joyeux costume rouge et blanc, et, escorté d'une nombreuse compagnie toute vêtue des mêmes couleurs, il passa l'après-midi à chasser comme à l'ordinaire (3). Il refusa d'abord de voir quiconque avait

(1) « On pria moult par tout le royaume pour ledit roy Charles, et fust moult plouré et plaint, car il estoit aimé par tout sondit royaume. » Duclercq, t. III, pag. 148. Voyez aussi de Troyes, *Chroniques de Louis XI* (édit. Lenglet), pag. 8.

(2) « Ne fut oncques si joyeux que de la mort... Car il avoit tout ce que son vivant avoit convoité, et pour quoy il avoit prié Dieu par intercession et *manières étranges*. » Chastellain, pag. 133. Ce qui prouve assez pertinemment que Louis avait eu recours aux artifices de la sorcellerie dans l'espoir d'abrèger la vie de son père. C'était là une accusation d'une nature trop terrible, dans la pensée du temps, à soulever contre un roi de France par une personne dans la position de Chastellain, bien qu'il fût son ennemi.

(3) Basin, t. I, pag. 311. Duclercq, tout en rapportant les faits, en interprète un d'une façon différente. « Prestement la messe du service dite et le disner fait, ledit roy Loys se vestit de pourpre et s'en alla à la chasse, et est la manière que sitost qu'ung roy de Franche est mort, son fils aîné ou son plus prochain est roy, et n'est point le royaume sans roy (le roi est mort, vive le roi!); et pour ceste cause le nouvel roy ne porte de deuil, ainsi se veste de pourpre ou de rouge, en signifiant qu'il y a roy de Franche. » *Mémoires*, t. III, pag. 146. Éléonore de Poitiers, une autorité incontestable, nous apprend aussi que le roi de France ne portait pas le deuil, mais s'habillait en rouge dans pareils cas. Mais nous ne voyons nulle part que cette coutume s'étendit à sa maison, et nous ne comprenons pas non plus qu'une partie de chasse soit comprise dans les obsèques d'un roi mort ou soit une façon de proclamer l'avènement d'un roi nouveau.

pris le deuil pour le feu roi. Après quelque temps, toutefois, l'exubérance de sa joie fit place à une gratitude tranquille. Il se montra rempli d'un religieux étonnement en songeant à la Providence qui l'avait conduit sain et sauf à travers tant de dangers et de difficultés jusqu'au brillant héritage dont il était convaincu qu'on avait eu l'intention de le dépouiller. Lui qui, la veille, s'estimait le plus pauvre et le plus malheureux des princes, qui avait perdu l'affection de son père et avait été banni de ses États, qui avait passé tant d'années en exil, vivant d'aumônes, assis comme un hôte de hasard ou un parent pauvre à la table du duc de Bourgogne, où il était forcé de faire tous ses efforts d'affabilité pour qu'on ne se lassât pas de sa compagnie (1), il était brusquement, et, « comme dans l'ivresse d'un rêve, » devenu le premier parmi les rois, un monarque dont le moindre geste était tout-puissant, dont la moindre parole était un arrêt de vie ou de mort (2).

Dans son empressement à aller s'emparer du sceptre qui l'attendait, il partit des Pays-Bas sans prendre congé de la comtesse de Charolais qui, depuis la retraite de sa belle-mère, pouvait être considérée comme son hôtesse. Il laissa toutefois des instructions à la reine, qui devait le suivre plus à loisir, pour qu'elle empruntât le chariot de la comtesse et

(1) « Luy falloit entretenir le prince et ses principaux gouverneurs, de paour qu'on se ennuyast de luy à y estre tant. » *Commines*, t. II, pag. 266.

(2) « Hier encore me tenoys pour le plus povre fils de roy qui oncques fust, et qui depuis l'âge de mon enfance jusque ad ce jour présent n'ay eu que souffrance et tribulacion, povreté et angoisse en disette, et qui plus est expulsion d'hiretaige et d'amour de père, jusque à estre constraint de vivre en emprunt et en mendicité, ma femme et moy sans pieds de terre, sans maison pour nous respondre, ne pour ung denier vaillant, s'il ne venoit de grâce et de charité de beaux oncle, qui m'a entretenu ainsi par l'espace de cinq ans; et maintenant, tout soudainement, comme se je partoye d'ung songe, Dieu m'a envoyé nouvel eur; et, en lieu de ma povreté passé, m'a fait le plus riche et le plus puissant roy des chrestiens. » *Chastellain*, pag. 129.

ses haquenées, afin que son voyage en France se fit avec un apparât convenable (1). Quant à lui, il serait sans doute volontiers entré dans son royaume de la façon dont il eut coutume plus tard de visiter « ses bonnes villes, » c'est à dire de la façon la plus tranquille et la plus discrète, observant toutes choses sans attirer lui-même l'observation. Mais il avait toujours des doutes à l'égard de sa réception, possédé qu'il était de l'idée que des complots avaient été formés contre lui, du vivant de son père, dans le but de l'écartier du trône et d'y asseoir son plus jeune frère (2). Il attendit donc sur la frontière que Philippe fût venu le rejoindre avec un corps de troupes, pour l'escorter jusqu'à Reims, où, conformément à l'ancien usage, devait s'accomplir la cérémonie de son couronnement.

« Le duc de Bourgogne, » dit un chroniqueur bourguignon, « s'empressa de l'accompagner; car, l'ayant nourri pendant cinq ans dans sa maison et à ses frais, il désirait prouver qu'il n'avait nul dessein de l'abandonner à l'heure du péril (3). » Indépendamment de cette considération, Philippe n'était pas homme à négliger cette occasion de faire aux yeux du peuple français, démonstration de sa magnificence et de ses relations intimes avec leur nouveau souve-

(1) Chastellain, pag. 435. Il ajoute: « Si le fist de grand cuer ladicte comtesse, nonobstant que la chose lui sembloit assez estrange, que ung tel noble roy et qui tant avoit rechupt d'honneur et de service en la maison et tant promis le recognoistre quand l'heure viendroit, se partit sans dire oncques mot. »

(2) Rien ne prouve que les soupçons de Louis fussent fondés. Dans une lettre qu'il lui adressait quelques semaines après son avènement, le comte de Foix, un membre du conseil, répondant à certaines questions du roi concernant les intrigues de la cour, déclara de la façon la plus formelle qu'il n'avait jamais entendu dire qu'on eût songé à changer l'ordre de succession. Il lui dit même que le défunt roi avait refusé d'investir son second fils du duché de Guienne, par la raison qu'un aussi grand fief ne pouvait être aliéné en l'absence et sans le consentement de l'héritier présomptif. Duclos, t. III, pag. 206.

(3) Lamarche, t. II, pag. 228.

rain. Il fit sommer tous ses vassaux de se réunir avec leur suite à Avesnes; et la sommation fut obéie avec empressement, car il n'y avait pas en Bourgogne ou dans les Pays-Bas de petit seigneur qui ne se regardât comme ayant été dans un certain sens le protecteur du dauphin, comme lui ayant donné asile et aliments, et comme ayant droit à de lourdes obligations de sa part. Bien des nobles avaient des raisons plus puissantes encore pour attendre des faveurs ou des récompenses. Ils avaient conversé avec lui; ils avaient chassé avec lui à courre et au faucon; ils avaient diné à sa table et avaient été traités par lui avec une familiarité pleine de condescendance (1). L'un se rappelait d'avoir été salué par lui du titre de « son connétable (2). » Un autre lui avait prêté trente couronnes, dont il avait le reçu (3), et qui allaient sans doute être remboursées avec un royal intérêt. Louis vit avec inquiétude cette affluence qui arrivait en masse, au lieu du rendez-vous, de toutes les parties des domaines du duc. « Est-ce que mon oncle, » se demandait-il, « aurait peur de se confier à moi en France? » Ses appréhensions prirent dès lors une nouvelle tournure. Il persuada à Philippe de se contenter d'une escorte de trois à quatre mille hommes. Si les premiers ordres n'avaient pas été contremandés, ce qui provoqua un désappointement et un mécontentement général, le nombre, nous assure-t-on, se serait élevé à cent mille hommes (4).

Quoi qu'il en soit, le voyage ressembla à une procession

(1) Chastellain avoue que, s'appuyant sur des prétextes pareils, les Bourguignons s'attendaient à occuper toutes les places du royaume. *OEuvres*, pag. 156.

(2) Chastellain, *OEuvres*, pag. 432.

(3) Lenglet reproduit un billet pour cette somme donné par Louis au sire de Sassenage en 1558. Commines (édit. Lenglet), t. I, pag. 410, note.

(4) Basin, t. II, pag. 3; Duclercq, t. III, pag. 144; Chastellain, pag. 428.

trionphale, dans laquelle le duc de Bourgogne jouait le rôle du conquérant, Louis celui de l'illustre captif. Les harnais des chevaux, qui descendaient jusqu'à terre, étaient de velours et de soie, couverts de pierres précieuses et d'ornements en or, brodés aux armes de Bourgogne, et frangés de clochettes d'argent, dont le tintement continuel était très agréable « et consolant. » Une multitude de chariots, tendus de drap d'or et surmontés de bannières, portaient les meubles du duc, ses tapisseries, son équipage de table et les ustensiles de sa cuisine. Suivaient des troupeaux de bœufs gras et de moutons, destinés à la consommation des princes pendant la route. Philippe et son fils, avec les principaux nobles, se montraient dans leur plus grande splendeur, précédés et suivis de pages, d'archers et d'hommes d'armes, tous en costume de gala et éblouissants de bijoux (1).

C'est ainsi qu'ils firent leur entrée dans Reims, et le spectacle fut déclaré le plus magnifique qu'on eût jamais vu en France. Le moindre objet qui frappait les regards proclamait la richesse et la puissance « du grand duc. » Le roi, quoique vêtu de satin pourpre, aurait passé inaperçu dans l'ovation, si les magistrats n'étaient pas venus partout pour le saluer et lui souhaiter la bienvenue. Il écouta, avec une certaine impatience, les longues harangues et les adresses qu'on lui fit çà et là sur sa route et répondit en général par le moins de mots possible (2). D'un autre côté, il ne montra

(1) Description de l'entrée de Philippe le Bon et de Louis XI à Reims. Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 162 et suiv.; Chastellain, pag. 136.

(2) On peut juger si son impatience était excusable par le discours prononcé devant lui par le chancelier de France, Juvénal des Ursins. En outre des citations classiques et bibliques habituelles, l'orateur développa une allégorie que déjà, comme il le fit remarquer, il avait introduite dans son histoire. La sagesse, la prudence, la force et la patience y figurent personnifiées par quatre femmes qui ont chacune un fils, nommé respectivement *Dico*, *Duco*, *Facio* et *Fero*. Pour qu'aucun de ces fils ne puisse aspirer à régner seul, « on

nul mécontentement de se voir éclipsé par la splendeur de son vassal. La nuit qui suivit son arrivée à Reims, tandis que les princes et les nobles festoyaient et dansaient, il la passa dans la retraite et la dévotion, se confessant, ou, suivant le langage du temps, « déposant sa conscience (1). » C'était ainsi qu'il se préparait à son couronnement, qui devait avoir lieu le jour suivant.

Dans la matinée, il fut conduit à la cathédrale, où la cérémonie fut accomplie en présence d'un vaste concours de monde. D'abord Louis, « la tête nue, les mains jointes et humblement à deux genoux, » rendit hommage à la sainte ampoule d'huile miraculeuse, qui avait été apportée en grande solennité, et sous un dais, jusqu'au portail de l'église. Il fut ensuite placé entre des rideaux, où le duc de Bourgogne et les autres princes lui enlevèrent ses vêtements, le laissant complètement nu « jusqu'au nombril. » Dans cet état, on l'escorta jusqu'au grand autel, où il s'agenouilla de nouveau, tandis que l'archevêque l'oignait avec la sainte ampoule sur le front, les yeux, la bouche, la poitrine, les bras et les reins. Il fut ensuite revêtu d'une robe royale de velours pourpre brodée de fleurs de lis, et conduit à une estrade élevée à l'autre extrémité de l'église. Alors, les princes, les prélats et les nobles qui avaient assisté aux cérémonies, se prosternèrent, à l'exception du duc de Bourgogne, « le doyen des pairs de

avait coupé la queue à l'impératif de chacun d'eux : « C'est à sçavoir à *dico*, où en l'impératif dut avoir *dice*, il n'y avoit que *dic.*, » etc. Duclou, t. III, pag. 208-214. On rapporte que Louis lui fit sans retard sentir qu'il possédait les attributs symboliques de la souveraineté, en interrompant l'orateur par cet ordre sévère : « Soyez bref ! » Ce qui est plus certain, c'est qu'un de ses premiers actes a été de déposséder l'excellent Juvenal de ses fonctions, ce qui constituait un commentaire encore plus frappant de son « *duco*, duc ; » mais ce commentaire, on l'admettra, le roi eut lieu de s'en repentir par la suite.

(1) « Comment, après l'entrée du roy, ledict seigneur se disposa de sa conscience, » est le titre du huitième chapitre de Chastellain.



France. » Prenant la couronne de ses deux mains, Philippe monta les degrés de l'estrade, au nombre de vingt-huit, se placa derrière le roi, leva la couronne en l'air et la tint pendant plusieurs moments suspendue au dessus de la tête du roi; puis il la descendit doucement, lentement sur le front royal, tandis que sa voix pleine et sonore poussait le cri de guerre de France : « Vive le roy, Montjoye Saint-Denis ! » La multitude des spectateurs répéta à ce cri, et un bruyant concert de clairons et de trompettes fit retentir les échos de la voûte gothique (1).

Au banquet qui suivit, ce fut le duc de Bourgogne qui brilla au premier rang. Bien que le roi fût assis au sommet de la table, la couronne sur la tête, vêtu du costume royal, il n'en était pas moins toujours l'hôte de son oncle, dont les cuisiniers avaient préparé le dîner, dont les maîtres d'hôtel avaient dressé le couvert et dont les domestiques servaient les convives. Au milieu du repas, les portes s'ouvrirent et des porteurs entrèrent chargés d'un fastueux présent pour le nouveau souverain. Le bon duc, rempli de joie de voir un nouveau règne s'inaugurer dans un temps de paix profonde et avec une splendeur imposante, avait pensé que nul moment n'aurait pu être mieux choisi pour montrer l'étendue de ses richesses et la libéralité de son cœur (2). Ceux des

(1) Chastellain, pag. 241; Gachard, *Documents inédits*, t. II, pag. 168 et suiv.

(2) « Le bon duc qui véoit le jour de la gloire et de la joye que plus on avoit désiré au monde, comme de soy trouver paisiblement à la coronation d'ung roy de France, se délecta en lui ouvrir le trésor de l'amour de son cuer et en lui monstrier honneur et libéralité profonde de tout ce que Dieu lui avoit envoyé et presté, pensant jamais pouvoir mieulx employer, ne jamais soy trouver en lieu où le mieulx le peust faire. » Chastellain, pag. 142. Ceci est une allusion indirecte au couronnement du défunt roi sous les auspices de Jeanne d'Arc. Quand cette cérémonie avait eu lieu, le duc de Bourgogne, au lieu de prêter la sanction de sa présence et de son concours, se trouvait en guerre ouverte avec Charles et était le champion de son rival d'Angleterre.

convives qui ne connaissaient que par ouï-dire les splendeurs de la cour de Bourgogne, contemplèrent avec étonnement les images, gobelets, vaisseaux en miniature, et autres objets, de l'or le plus fin et du plus rare travail, dont la valeur s'élevait à plus de deux cent mille couronnes, que Philippe présenta au roi comme un gage éclatant de sa loyauté et de sa bonne amitié. Louis, plus accoutumé à ces étalages et connaissant mieux la munificence du duc, resta assis et impassible, sans faire attention au tumulte et à l'émotion qui remplissaient la salle. Trouvant la couronne trop large et trop lourde à porter, il l'avait ôtée et déposée à côté de lui sur la table. Tout le temps du diner, il conversa à voix basse et d'un ton confidentiel avec les gentilshommes qui étaient derrière son siège, et particulièrement avec Philippe Pot, seigneur de la Roche, gentilhomme de Bourgogne, qui se distingua plus tard, dans les conseils de France, par le courage avec lequel il défendit les droits populaires (1).

Loin de rencontrer la moindre résistance dans sa prise de possession d'un titre qui lui revenait de droit, Louis fut au contraire embarrassé de l'empressement que mirent ses vassaux à l'investir des prérogatives de la souveraineté et à le prier de les exercer immédiatement. La nouvelle de la mort du roi avait produit une vive émotion en France parmi toute une classe de la population. Ceux qui occupaient des places à la collation de la couronne, et le nombre bien plus considérable de ceux qui convoitaient ces distinctions, étaient tous également impatients d'offrir leurs services à son successeur, dont l'absence en un pareil moment était universellement déplorée. Même avant que Louis quittât

(1) Chastellain.

les Pays-Bas, ceux à qui leur rapprochement de la frontière ou leur plus grande hâte avaient permis de devancer leurs compétiteurs, s'étaient empressés d'aller le saluer et de se joindre à sa suite, qui, tout le long du chemin, ne fit que s'augmenter de nouvelles recrues. A Reims, Louis se trouva entouré d'une armée fidèle et dévouée d'hommes en place ou de quêteurs de place (1), tous se rangeant autour de lui le plus étroitement possible, et attendant le moindre geste de son bon plaisir souverain, pour exécuter ses ordres. Il y eut, toutefois, quelques exceptions à ces manifestations générales de loyauté et de zèle. Plusieurs des ministres du feu roi, au lieu de prendre une part éminente, comme les devoirs de leur position l'exigeaient, à la réception du nouveau monarque, préférèrent s'abstenir complètement et même choisirent cette occasion, tandis que tout le monde venait saluer la gloire du soleil levant, pour se retirer dans le silence et l'obscurité. Le sire de Brezé, sénéchal de Normandie, ayant trouvé une retraite sûre, attendit que ses amis, parmi lesquels il avait le bonheur de compter le tout-puissant Philippe, le prévinsent du moment où il pourrait se présenter à la cour. Le comte de Dammartin, qui se défiait davantage, se préparait à passer à l'étranger (2). D'un autre côté, les nobles Bourguignons, bien convaincus que le reconnaissant Louis leur réservait tous les offices du royaume, regardaient en souriant de pitié les espérances et les inquiétudes de cette foule.

Escorté par presque tous les grands feudataires et les no-

(1) Basin, t. II, pag. 7.

(2) Extrait d'une chronique sur le comte de Dammartin. Lenglet, t. II, pag. 322 et suiv. La panique de ceux qui avaient été en relations avec Dammartin y est décrite en termes saisissants. Ses domestiques l'abandonnèrent; ses amis refusaient de répondre à ses lettres ou même de les recevoir.

bles de son royaume, le roi fit son entrée dans sa capitale, le lundi, 31 août, 1461. En cette occasion, il portait un pourpoint de satin cramoisi couvert d'une longue robe de damas blanc. Monté sur un palefroi blanc comme la neige, il chevauchait sous un dais de drap d'or que quatre des principaux magistrats soutenaient sur les pointes de leurs lances. Le cortège se composait de plus de cinquante mille personnes et le nombre des spectateurs était estimé à un demi-million. Parmi les spectacles exhibés sur différents points sur sa route, il y avait des anges qui descendaient du ciel au moyen d'un mécanisme et qui posaient des couronnes et des guirlandes sur la tête du roi, et un groupe de jolies filles, entièrement nues, s'ébattant dans les eaux d'une fontaine et chantant des chansons en son honneur, à la façon des syrènes. Après avoir fait ses dévotions à Notre-Dame, Louis se rendit au palais, qu'il quitta le lendemain, pour aller habiter une petite maison, voisine de la forteresse de la Bastille (1).

Le duc de Bourgogne alla résider dans sa propre maison, à l'hôtel d'Artois. Vingt-six ans s'étaient écoulés depuis sa dernière visite à Paris, qui était alors entre les mains des Anglais. Il fut salué, par les habitants, de démonstrations enthousiastes, car tous conservaient un attachement héréditaire pour sa personne et pour sa famille. « Bienvenue, noble duc ! » criaient-ils ; « bienvenue dans votre bonne cité de Paris ! » Sa présence jeta sur la capitale un air de gaieté qu'elle n'avait plus eu depuis bien des années et qu'elle ne devait plus avoir de longtemps. Des tournois et d'autres brillants spectacles fournissaient chaque jour d'agréables

(1) De Troyes, pag. 9 ; Chastellain, pag. 150 ; Duclercq, t. III, pag. 158 et suiv.

passe-temps à la populace aussi bien qu'aux personnes de haut rang; tandis qu'à l'hôtel d'Artois, qui avait été somptueusement disposé, il y avait une série constante de fêtes et de bals d'une magnificence à laquelle les Français étaient peu accoutumés. Un prince aussi splendide dans ses goûts ne pouvait manquer d'être populaire parmi toutes les classes de la population. Si tous ne profitaient pas également des largesses, nul ne pouvait se plaindre qu'on les fit à ses dépens. Sa générosité était particulièrement applaudie par les femmes, auxquelles il distribuait à profusion les bijoux et les présents précieux. Mais ce qui leur plaisait plus encore c'était sa galanterie, c'était l'aimable et joyeuse façon dont il témoignait son dévouement à leur sexe. Un certain jour, on le vit chevaucher par les rues sur son palefroi, sa nièce, la duchesse d'Orléans, étant assise derrière lui, et une de ses femmes, la plus jolie damoiselle de tout Paris, montée sur l'arçon de la selle (1).

Le roi, cependant, passait autrement son temps. Malgré sa longue résidence aux Pays-Bas, il témoignait peu de goût pour les spectacles et les fêtes. Il se montrait rarement en public, ce qui mécontentait fort ses sujets; mais ceux qui avaient à traiter affaires avec lui se félicitaient de son affabilité. Il était, au demeurant, trop occupé des affaires de l'État pour pouvoir donner son temps à autre chose, sinon à ses devoirs religieux, qu'il accomplissait avec la plus scrupuleuse exactitude. La même activité qui avait caractérisé son gouvernement du Dauphiné se fit bientôt remarquer dans cette nouvelle et plus vaste sphère d'action. Il avait

(1) Duclercq, t. III, pag. 174. « Commenchèrent à trotter parmy les rues, en grand joye de tous les voyans, qui alloient disant : « Et velà ung humain prinche! Velà ung seigneur dont ung monde seroit estoré de l'avoir tel! » Chastellain, pag. 170.

destitué non seulement les ministres du feu roi, mais encore un nombre immense de fonctionnaires de tout département et de tout grade. C'était à quoi la plupart s'attendaient, et ce que désiraient un grand nombre. Mais les nominations qu'il fit excitèrent une vive surprise. Il semblait en y pourvoyant n'avoir écouté que son caprice. Ceux qui avaient les meilleures raisons pour compter sur des places et des récompenses se virent complètement oubliés. L'un d'eux lui ayant rappelé, sur un ton assez vif, les promesses qu'il lui avait faites bien des années auparavant, Louis lui répondit en souriant : « Cela, mon bon ami, c'était quand j'étais dauphin ; mais maintenant je suis roi. » D'un autre côté, un moine de Cluny, du nom de Pierre de Morvilliers, contre lequel des poursuites étaient intentées par le parlement, et qui, en la présence du roi, demandait fièrement justice, et refusait, au lieu de l'accepter, son pardon, s'entendit annoncer en réponse que le roi le nommait chancelier de France (1). Une pareille façon de procéder pouvait bien être considérée comme étrange.

Les nobles bourguignons, surtout, étaient étonnés et scandalisés de la tournure que prenaient les affaires. Depuis leur arrivée à Paris, ils n'étaient plus en termes de relations familières et quotidiennes avec le prince qu'ils avaient recueilli dans l'adversité et qui leur avait été si prodigue de protestations de reconnaissance. « Alors il était dauphin ; mais aujourd'hui, il était roi ! » Une immense distance sem-

(1) « Sire, dict l'autre, je désire bien estre en vostre grâce sans laquelle je ne puis veire. Mais au regard du prochée de quoy me parlez, si ne demandè grâce nulle, fors que justice... Et le roy alors, véant sa constance et grand asseurement de parler, le regarda par manière d'admiration, et contenant sa parole ung peu au premier mot, lui dict : « Et je vous fay chancelier de France : soyez prend' homme. » Chastellain, pag. 157, 158.

blait séparer ces deux positions, bien qu'un moment eût suffi pour la franchir. De toute cette foule brillante et empressée, nul, à l'exception du sire de Croy, ne put obtenir ni place, ni pension. Le duc était obsédé des réclamations bruyantes de ses partisans mécontents. Il était indigné lui-même de la façon dont on les traitait, mais son orgueil ne lui permettait pas d'intervenir; il dédaignait de faire entendre des reproches ou de devenir lui-même solliciteur (1). Il avait déjà commencé à apprécier le « monde nouveau » dans lequel il était si brusquement entré. La rapide indifférence du roi envers ses amis, ses rancunes envers les ennemis qu'il se supposait, les caprices étranges qui marquaient tous les actes d'un règne à peine commencé, tout cela excitait dans l'esprit de Philippe un sentiment plus profond que la surprise ou le dépit. « Je prévois, » disait-il à son neveu, le duc de Bourbon, » que cet homme ne régnera pas longtemps en paix; il se prépare à lui-même de bien grands troubles (2). » Il n'avait fait pour son compte qu'une seule plainte, c'était sur la manière dont le parlement de Paris avait coutume d'exercer son autorité dans ses domaines. Louis, qui avait déjà arrêté le projet de réformer ce tribunal, pria Philippe de lui désigner des personnes discrètes et capables pour recevoir les nominations. Mais, quand la liste nouvelle parut, il se trouva que, par un étrange oubli, pas un seul des noms proposés par le duc n'y avait été inséré.

Et, cependant, c'était précisément dans ses sentiments et sa conduite à l'égard de son bon oncle de Bourgogne que

(1) Chastellain, pag. 156.

(2) Chronique de Dammartin. Lenglet, t. III, pag. 318.

Louis n'avait pas changé en passant de la condition de dauphin à celle de roi. Dans leurs entrevues personnelles, il était resté le même ami humble et attaché qu'il était lorsqu'il vivait des bontés du duc, et qu'il le payait en délicates attentions pour tous les membres de sa famille. Ses expressions de gratitude étaient aussi abondantes et ferventes que jamais. Si Philippe présentait une requête, non pour lui-même ou pour ses sujets, mais, en faveur du peuple français écrasé de charges, ou de quelque vieux serviteur du défunt roi sur lequel pesait la crainte du déplaisir royal, Louis répondait invariablement que le duc ne pouvait rien demander que le roi ne se crût obligé de lui accorder. Il était évidemment l'homme que Louis se plaisait à honorer. Sur l'ordre exprès du roi, son nom et celui du duc furent associés ensemble, dans les prières et les offices de l'Église. Les clefs de la Bastille furent présentées au duc, avec prière de placer une garnison à lui dans cette importante forteresse. Après avoir passé trois semaines dans la capitale, Louis se prépara à faire un voyage en Normandie et dans les autres provinces du nord de la Loire. Avant son départ, il fit une visite à l'hôtel d'Artois, accompagné de tous les grands officiers du gouvernement, des prélats, des maîtres de l'université et de la municipalité de Paris. Devant cette assemblée, il prononça un discours où il rappelait toutes les faveurs dont il était redevable envers le bon duc, qu'il désignait comme son bienfaiteur et son sauveur. Ce fut en vain que Philippe protesta contre une reconnaissance si disproportionnée à ses « pauvres services, » dans lesquels il n'avait fait que remplir ses obligations de vassal, en regrettant de n'avoir pu faire tout ce qu'il avait désiré. Cette modestie ne fit qu'augmenter l'insistance de Louis qui énuméra de nou-

veau, en détail, tous les bienfaits qu'il avait reçus, en affirmant de nouveau sa gratitude (1).

La même scène fut répétée, le jour suivant, en dehors des murs de Paris, où le roi avait été escorté par le prince bourguignon et par tous les nobles de sa suite. Leurs adieux affectueux et pathétiques arrachèrent des pleurs à tous les assistants, et remplirent tous les cœurs de sympathiques émotions de tendresse et de joie (1).

Le roi étant parti, Philippe n'avait plus de motif pour différer son retour dans son pays. En conséquence, le dernier jour de septembre, il quitta Paris, accompagné de ses fidèles suivants, dont la physionomie irritée et la mine rancunière présentaient un frappant contraste avec leur aspect joyeux et content du mois d'avant. Moins fiers ou moins prudents que leur maître, les nobles bourguignons ne cachaient pas leur indignation de la manière dont ils avaient été traités. Ils avaient, toutefois, une consolation : ils auraient dû s'attendre à cela (2).

Le comte de Charolais, au lieu d'accompagner son père, se rendit à Dijon, lieu de sa naissance, qu'il n'avait pas visité depuis son enfance. Quoiqu'il n'eût pas joué de rôle marquant dans les événements publics et les cérémonies, durant son séjour dans la capitale, il n'avait pas été oublié par le roi. Il avait été promu aux hautes fonctions de lieutenant général de Normandie. Toutefois, le roi ne l'obligea pas à remplir les devoirs de son office. Mais il reçut le trai-

(1) Chastellain, pag. 175; Duclercq, t. III, pag. 177.

(2) « Tant estoit aimable et piteulx leur département, et tant plaisoit à ceulx qui le veoient, qu'il n'en avoit guerres d'ung costé ni d'aultre qui illecq estoient à qui le cœur ne s'atendrist et ne plouret de joye. » Duclercq, t. III, pag. 178.

(3) « Dont la pluspart... dirent bien que autant en avoient-ils bien congneu et doubté en ly dès la première heure. » Chastellain, pag. 176.

tement qui y était attaché, et Louis l'invita à lui faire une visite amicale à Tours, où la réception la plus gracieuse lui fut faite et où il passa près d'un mois dans des distractions et des amusements fort agréables (1). La nouvelle de la prochaine arrivée du duc de Bretagne, qui n'avait pas encore présenté son hommage au nouveau souverain, nécessita le départ de Charles. Le roi avait des raisons à lui pour ne pas désirer une rencontre, ou favoriser la naissance d'un attachement amical, entre ces deux jeunes princes (2). En conséquence, le comte prit congé de lui, au milieu des protestations renouvelées de la considération royale. La prochaine fois qu'ils devaient se voir et se quitter, ce devait être dans des termes bien différents.

(1) Duclercq, t. III, pag. 193-196.

(2) Lamarche, t. III, pag. 230.

CHAPITRE IV

Caractère de Louis. — Sa position et ses vues. — Conflits avec les nobles (1461-1465).

Avant son départ de la capitale, le roi avait déposé sa robe et son pourpoint de satin et reprit son costume habituel. Il s'habillait, nous dit-on, « si mal que pis ne pouvoit (1) » — d'un pourpoint de futaine grise, d'un manteau de même étoffe coupé ridiculement court et d'un chapeau commun, orné non pas de perles et de diamants, mais d'une image en plomb de la Vierge, qu'il avait choisie comme le principal, sinon comme le seul objet de son culte. Autour de son cou il avait un rosaire de gros grains en bois, tel qu'en portent les pèlerins (2).

Son extérieur, sous d'autres rapports, ne pouvait guère être considéré comme attrayant. Il était maigre et mal bâti. Son air et son attitude n'avaient rien qui rappelât la dignité des cours. Ses traits, quoique pleins de caractère, n'étaient

(1) Commines, t. I, pag. 466.

(2) *Idem*; Chastellain, pag. 489; Duclercq, t. IV, pag. 7.

ni beaux, ni agréables. Les yeux, petits et perçants ; le nez, large, proéminent et retombant vers une bouche mince, avec la lèvre supérieure légèrement saillante ; les joues et le menton, larges mais flasques, semblaient indiquer un esprit scrutateur, sarcastique, présomptueux et bas (1).

Sa manière de vivre était exempte de toute pompe. Il était frugal jusqu'à la parcimonie (2). Il voyageait sans apparat, accompagné seulement de cinq ou six suivants, mais suivi à distance par quatre-vingts archers de sa garde, qui s'installaient la nuit dans le voisinage le plus immédiat de sa résidence (3). En entrant dans une ville, il évitait, autant que possible, toute réception publique ; parfois il refusait de suivre les grandes routes pour s'épargner les ovations de la foule, et, généralement il descendait chez quelque citoyen particulier ou chez quelque bon prêtre, plutôt que d'aller loger dans la demeure plus somptueuse qu'on avait préparée pour le recevoir (4).

Partout où il allait, on lui adressait inévitablement la même pétition, de daigner abolir la *taille* et les autres impôts établis durant le règne précédent. Et toujours il déclarait que c'était là précisément son intention. Il s'entretenait dans les termes les plus bienveillants de son désir de faire disparaître les lourdes charges qui pesaient sur le peuple, et de rendre au royaume ses « anciennes liber-

(1) D'après Basin qui le peint en noir en toutes occasions, il avait la figure d'un lépreux, et l'aspect d'un bouffon.

(2) Durant la première année, les dépenses de la table royale ne s'élevèrent qu'à 42,000 livres. « En ce temps ne se faisoit que un plat pour le roi, son train étoit bien petit en tous États, tellement que ladite somme suffisoit. » Duclos, t. III, pag. 213.

(3) Chastellain, pag. 189.

(4) Le peuple finit par barrer les chemins de traverse pour obliger le roi à faire son entrée par les routes principales. Basin, t. III, pag. 167.

tés (1). » Mais un pareil résultat ne pouvait être atteint tout d'un coup. Il fallait du temps. Des arrangements étaient nécessaires. Il recommandait la patience, et, par manière de rendre l'exhortation plus sensible, il levait quelques taxes additionnelles (2).

Les « pauvres sujets, » en écoutant ses éloquents harangues, s'imaginaient qu'une ère nouvelle, une ère de joie et de félicité, allait commencer (3). Mais ils n'en étaient que plus disposés à réclamer quand ils constataient que le grand événement était indéfiniment ajourné. Dans quelques endroits des soulèvements éclatèrent. A Reims les collecteurs des taxes furent massacrés, leurs bureaux pillés et leurs registres brûlés. Mais on vit bientôt que c'était là un expédient qui manquait de prudence. Des archers, déguisés en laboureurs, s'introduisirent dans la ville. Un officier parut porteur d'instructions du roi. Les émeutiers furent pris et punis. Plusieurs eurent les poings coupés, d'autres la tête. D'autres furent fouettés et bannis.

Le clergé, qui avait été grandement édifié par la piété du nouveau monarque, fut soudainement étonné par la promulgation d'un « édit impie » ordonnant que les propriétés ecclésiastiques fussent taxées dans la même proportion que celles des laïques. Par une ordonnance encore plus singulière, atteignant directement toute la noblesse, dont les terres étaient couvertes de forêts et qui trouvait dans la

(1) « Nihil nempe tantum in desiderio se habere asserebat, quantum ut populos regni ipsumque regnum ab angariis et immanibus tributorum atque exactionum oneribus, quibus ipsos esse gravatos cognoscebat, levare, et in pristinam atque antiquam libertatem instaurare et restituere posset. » Basin, t. II, pag. 44.

(2) « Il ne diminua nuls subsides, tailles ne gabelles au royaume, ains en mettoit de jour en jour des nouvelles. » Duclercq, t. IV, pag. 8.

(3) Ou, comme le dit Chastellain dans un langage plus expressif, « cuidoient avoir trouvé Dieu par les pieds. » pag. 473.

chasse son principal passe-temps, la chasse fut expressément défendue dans toute l'étendue du royaume de France. Louis était lui-même le plus ardent des veneurs. Désirait-il monopoliser pour ses propres plaisirs tout le gibier? Mais quand il aurait vécu l'âge de Mathusalem, et qu'il se fût appliqué exclusivement à cela, les forêts du royal domaine étaient suffisamment étendues pour lui fournir un approvisionnement inépuisable (1).

Au commencement de son règne, le caractère et les actions de Louis paraissent avoir été inexactement appréciés par ses contemporains. La versatilité de son esprit et les excentricités de sa conduite avaient donné à supposer qu'il n'avait pas été trop richement doué sous le rapport de l'intelligence.

En général, on lui attribuait pour qualité dominante l'irrésolution, résultat d'un manque de discernement et de réflexion. C'était peut-être un homme bien intentionné, mais qui manquait de profondeur et de solidité d'esprit.

D'un autre côté, le Louis de la tradition et du roman est la véritable incarnation d'une intelligence malicieusement et diaboliquement active. C'est un composé de ruse et de cruauté. C'est un tyran de la plus détestable espèce, usant de propos délibéré de son pouvoir comme d'un moyen de faire le mal, non seulement indifférent aux malheurs des autres, mais se faisant un plaisir de faire naître ces malheurs et se réjouissant des misères de ses victimes. Son seul nom, et tous les souvenirs qui s'y rat-

(1) « Quas, etiam si ipse rex Mathusalem æquaret annos, nec aliud prorsus agere quam venari, omnes et singulas perustrare aut exhaurire venationibus minime posset. » Basin, t. II, pag. 75. — On suppose toutefois que, par cette ordonnance Louis voulait pousser à la destruction des forêts, et, partant, au progrès de l'agriculture.

tachent, nous inspirent de l'horreur. Son familier, le barbier Olivier le Mauvais, populairement connu sous le nom d'Olivier le Diable, rampe d'un pas traînant et les yeux baissés à travers la foule des courtisans qui se reculent devant lui, ne voulant pas que même le bord de leurs vêtements soit en contact avec sa personne. Son agent de confiance, le prévôt Tristan l'Ermite, sort de la chambre royale et est regardé avec une secrète horreur par ceux qui cherchent à lire dans ses regards malicieux la nature de la mission dont il a été chargé (1). La résidence favorite du roi, à Plessis-Tours, est redoutée comme une habitation de démons. Le parc est entouré de fosses profondes plantées de chausse-trappes. Un archer est debout derrière chaque arbre, l'arquebuse armée, prêt à faire feu sur tout intrus non autorisé. Les voûtes sous le château, où jamais ne pénètre un rayon de lumière, sont remplies de cages, ayant huit pieds carrés, dans chacune desquelles un homme vivant a langu

(1) Une chose digne de remarque c'est le peu d'informations précises qu'on a sur ces deux personnages, dont les noms sont à peine mentionnés dans les mémoires et les documents du temps. M. de Reiffenberg (*Mémoires de l'Académie de Belgique*) a réuni les rares et maigres détails qui paraissent positifs concernant Olivier le Mauvais, ou le Daim, comme il se faisait appeler par permission du roi, et non par consentement du peuple. Le fait le plus intéressant, c'est qu'Olivier fut bien et dûment pendu, quelques mois après la mort de son maître en vertu d'une sentence qui le condamnait dans des termes assez vagues « pour maints grands crimes, délits et maléfices. » On a encore moins de renseignements sur la carrière de Tristan l'Ermite dont les chroniqueurs citent si fréquemment la façon active d'administrer la justice par le sac et par la corde. Mais nous trouvons un portrait frappant de ce personnage dans une lettre écrite, en 1464, par sir Robert Reville, cousin du comte de Warwick et son agent à la cour de France. Il décrit Tristan comme étant « l'esprit le plus diligent, le plus vif et le plus pénétrant qu'il y eût dans tout le royaume de France. » Il recommanda à son correspondant, qui était apparemment le gouverneur de Calais, pour le cas où Tristan se rendrait dans cette ville, de ne le laisser parler à personne et de ne lui donner aucune occasion de découvrir le côté faible des fortifications. « Il verra et comprendra tout, » dit-il, « et n'oubliera pas de rapporter à son maître tout ce qu'il aura vu. A dire vrai, c'est un terrible homme. Avant de le connaître, j'ai laissé échapper bien des choses, mais la personne que vous savez m'a dit de me défier de lui. » Dupont, *Mém. de Commines*, t. III, preuves, pag. 215, 217.

dans l'ombre pendant des années, loin de toute consolation, loin de toute espérance.

Quand le morose, soupçonneux, superstitieux roi éprouve la nécessité de s'amuser, de se relâcher de ses travaux, il descend dans ce sinistre abîme, écoute aux portes de ces cages, et rit intérieurement quand il entend les gémissements de ces misérables captifs.

Nous avons dit que c'était là le portrait consacré par la tradition et le roman. Et pourtant nous ne pouvons nier qu'il ne soit justifié par les données de l'histoire. La plupart de ces détails sont des faits incontestables. Les cages et les chausse-trappes, la ruse, la cruauté, les soupçons, la bigoterie, tout cela est authentiquement établi. Mais comment expliquer ces choses en présence de l'admiration ressentie et exprimée pour Louis par la personne mieux à même que toute autre, par sa connaissance plus intime du sujet, par sa capacité supérieure, et même par sa plus grande impartialité, d'esquisser son caractère? Philippe de Commines déclare que Louis XI a été, de tous les princes qu'il a connus, celui qui avait le moins de vices (1). Cette assertion a valu à l'historien la censure des écrivains modernes. Si on lui avait demandé de l'expliquer, il aurait probablement fait valoir cette raison que, tandis que chez d'autres princes des considérations politiques cédaient souvent le pas à l'influence des passions ou à quelque infirmité mentale, orgueil, indolence, folie ou caprice, Louis ne s'écartait pour ainsi dire jamais de la ligne de conduite que lui traçait une

(1) « Tant ose je bien dire de luy, à son loz, qu'il ne me sembla pas que jamais j'aye congneu nul prince où il y eust moins de vices que en luy. » *Prologue*, pag. 3. — « Dieu... l'avoit créé plus saige, plus liberal et plus vertueux en toutes choses que les princes qui regnoient avec lui et de son temps. » T. II, pag. 252.

nette perception de ses intérêts. En d'autres mots, l'assertion de Commines ne concernait ses défauts moraux qu'en tant que ceux-ci auraient pu gêner la poursuite de son ambition et ses efforts pour s'assurer le pouvoir.

Et c'est à ce point de vue que nous devons examiner une carrière qui, vue sous un autre jour, nous présente une masse de contradictions. Dans toute cette carrière, c'est à peine si nous rencontrons une seule trace de bons sentiments ou de principes de droiture. Mais nous voyons une grande œuvre, une œuvre nécessaire accomplie. L'anarchie féodale est détruite; l'unité menacée de la France est sauvegardée. Et tout cela s'est accompli, non point par un coup de fortune ou par l'empire de la force, mais par les efforts d'une intelligence toujours en éveil et jamais découragée au milieu de ses luttes contre d'énormes difficultés et des obstacles écrasants, d'une intelligence si vive et si perspicace, qu'elle s'empare forcément de nos sympathies et endort l'aversion que le choix de ses moyens aurait dû nous inspirer.

Un esprit faible, avec les intentions les plus pures, ne peut accomplir que le mal, quelle que soit la tâche qu'il entreprenne. Mais un esprit vigoureux, uni même à un mauvais cœur, n'est pas nécessairement un instrument de mal. En cessant d'être dauphin pour devenir roi, Louis avait traversé un changement de position plus grand que ne le fait supposer son simple passage d'un état de dépendance à un état de souveraineté. Il se trouvait placé tout d'un coup dans des circonstances où son ambition n'était plus un vice, où son génie actif et subtil pouvait s'exercer librement sans se trouver continuellement en contact avec des lois devant lesquelles il ne trouvait pas dans sa nature la conscience de sa responsabilité. Il luttait contre ses ennemis naturels. Il

punissait des vassaux rebelles ou des ministres infidèles. Il employait la ruse et la duplicité dans cette lutte où était intéressée non seulement sa propre sûreté, mais encore celle de la monarchie. Il s'emparaît d'une autorité souveraine à laquelle nul autre que lui n'avait droit, et que nul autre n'était en état d'exercer.

Une chose qu'il importe de noter aussi, c'est que, sauf au début de son règne, alors qu'il subissait encore l'influence des erreurs de sa jeunesse, il ne se fit jamais un ennemi là où il était possible de se faire un ami. Moralement isolé, il était associé par l'intelligence avec tous les esprits doués de talent et d'adresse. Sur ceux-là, il agissait comme un aimant. Il les recherchait activement; il les prenait partout où il pouvait les trouver. Il les faisait sortir de l'obscurité, il les tirait des rangs de ses ennemis. Il n'épargnait aucune peine, il ne perdait jamais patience dans ses efforts pour désarmer l'opposition ou obtenir l'appui de ceux qui étaient en position de lui nuire ou de le servir. Il avait une confiance sans bornes dans ses talents de persuasion, dans son habileté à éloigner les préjugés, à adoucir les ressentiments, à rendre dociles les caractères qu'il avait à traiter, et cela non par la contrainte d'une volonté plus forte, mais par un traitement tout de gentillesse et de dextérité. Il ne se fiait pas cependant à la spécieuse influence des seules paroles. Il ne demandait aucune faveur en échange de laquelle il ne fût prêt à offrir un équivalent substantiel. Bien plus, différent en cela de la plupart des princes, qui s'imaginent avoir un droit illimité à la faveur de leurs serviteurs, il préférait accorder de grandes récompenses pour de petits services, à dépasser l'attente tout en rétribuant la capacité, et à payer chacun selon ses mérites comme il convient à un monarque généreux. « Mieux vaut, »

disait-il, « être entouré de nos débiteurs que de nos créanciers (1). »

De même il s'efforça toujours de gagner la sympathie et la coopération de son peuple, de s'identifier avec la nation. Il fit appel le premier à l'opinion publique; il la créa. Il accorda libéralement des chartes aux communes, pour qu'elles lui servissent de boulevard contre la féodalité. Il demandait des conseils aux représentants de toutes les classes, pour que toutes fussent intéressées à soutenir sa cause. Il ne se tenait pas à l'écart du monde, comme les despotes ordinaires, ne voyant rien, ne comprenant rien, ne profitant de rien, ne cherchant pas à se mettre en communauté avec la masse de l'humanité, opposant une résistance obstinée à l'esprit de progrès. Il n'aspirait pas à être regardé comme un dieu, et ne se contentait pas d'être le moteur d'une machine. Ce qu'il recherchait, c'était le jeu de l'intelligence, le conflit de l'esprit avec l'esprit, le mouvement, les luttes, les soins et les inquiétudes de la vie.

« Nul homme jamais ne prêta aussi volontiers l'oreille aux autres, ou ne s'enquit d'autant de choses, ou ne chercha à connaître autant de personnes (2). » Jamais on ne l'entendit faire cette réponse qui tombait journallement des lèvres de maint petit seigneur dont les revenus s'élevaient à quelques milliers de livres : « Parlez à mes gens; je ne m'occupe pas de ces affaires. » Il désirait tout savoir; il n'ou-

(1) Il agissait d'après un principe que l'empereur Charles-Quint et ses autres imitateurs du seizième siècle semblent avoir absolument dédaigné. « Me dict davantage que, à son advis, pour avoir bien en court, que c'est plus grant heur à ung homme, quant le prince qu'il sert lui a faict quelque grant bien à peu de desserte (pourquoy il luy demoure fort obligé), que ce ne seroit s'il luy avoit faict ung si grand service que le dict prince luy en fust très fort obligé; et qu'il ayme plus naturellement ceux qui luy sont tenez, qu'il ne faict ceux à qui il est tenu, » Commines, t. I, pag. 305.

(2) Commines, t. I, pag. 84.

bliait rien (1). Il désirait aussi être partout. Il ne se reposait jamais ; il travaillait constamment ; « quand son corps reposait , son esprit était encore à l'œuvre. » « A dire vrai, un royaume était trop peu de chose pour lui ; il était fait pour avoir le gouvernement d'un monde (2). »

Il avait été instruit par l'adversité, et ce fut dans l'adversité que sa sagacité se déploya principalement (3). Jamais on ne le vit aussi serein, aussi joyeux que lorsqu'il était trahi par la fortune. Quand il se croyait garanti pour le moment, il était trop enclin à montrer aux gens la véritable estime qu'il avait pour eux. Il se plaisait à lancer des sarcasmes, qui tombaient comme grêle sur ceux qui lui étaient plus proches, sur les grands, sur ceux dont l'épiderme était plus sensible. Il reconnaissait et avouait ce défaut : « Ma langue, » disait-il, « m'a tendu plus d'un piège ; elle m'a aussi fait bien du plaisir ; cependant, il est juste que je répare le dommage. »

Mais son plus grand défaut était son impatience. Il avait toute l'habileté d'un esprit réfléchi, et tout l'emportement d'un esprit inconsideré. Le temps et lui étaient des ennemis jurés. Sa prévoyance l'emportait toujours. Il nuisait à ses propres projets, en les mettant prématurément à exécution et précipitait des malheurs en se hâtant trop de vouloir les empêcher. C'est, du moins, ce qui arriva au commencement de son règne. Mais sa situation, et celle de la monarchie, à cette période, demandent quelques explications plus détaillées (4).

(1) « Aymoît à demander et entendre de toutes choses... aussi sa mémoire estoit si grande qu'il retenoit toutes choses. » *Commines*, t. I, pag. 158 ; t. II, pag. 273.

(2) « A la vérité, il sembloit mieux pour seigneurer ung monde que ung royaume. » *Idem*, t. II, pag. 273.

(3) « Jamais je ne congneus si saige homme en adversité. » *Idem*, t. I, pag. 304.

(4) Trois contemporains de Louis ont décrit son caractère par connaissance personnelle

Il n'existe peut-être pas de pays, peuplé de races différentes, dans lequel les divers éléments aient été aussi confondus, les distinctions originales de langage, de sang et de coutumes aussi considérablement oblitérées qu'en France. En outre, dans ce pays, les germes d'unité politique, sans lesquels l'identité de race elle-même ne parvient pas à constituer une nation, avaient, nous l'avons vu dans un précédent chapitre, été implantés dès une époque très reculée. Le trône établi par Clovis, quoiqu'il eût passé d'une dynastie à une autre, et qu'il eût été souvent occupé par des princes qui n'exerçaient aucune autorité sur la plus grande partie du royaume, n'avait jamais été renversé, et avait acquis par degrés un droit d'obéissance et de soumission sur tout le pays. Ses fondations s'étaient fortifiées et étendues durant plusieurs siècles successifs, et sans le désordre provoqué par les guerres anglaises, le pouvoir monarchique en France aurait brisé toutes les barrières qui s'opposaient à son progrès, bien avant l'époque où commence notre histoire. Dans ces luttes où il avait à combattre pour son exist-

ou observation directe. Le portrait tracé par Commines était évidemment une œuvre d'amour. Sa nature sympathisait avec celle de Louis. L'amitié, la subtilité, l'indifférence à toute pompe, à toute émotion, à toute démonstration, la vigueur nerveuse, l'humeur sarcastique, la malice, pour adopter son dire expressif, qui distinguent le portrait sont aussi les traits caractéristiques de l'artiste lui-même. Chastellain, quoique un ennemi, écrit avec plus d'impartialité, mais moins d'appréciation. Il est le représentant de sentiments et d'idées qui reçurent un choc fatal des innovations de Louis. Il se plaint de ce dédain pour les pompes et le cérémonial, de ces tendances sceptiques et nivelantes, de la politique tortueuse et agressive qui souilla les sources de la chevalerie et de l'honneur, et qui jeta une tache sur les fleurs de lis. Mais il n'oublia jamais le caractère sacré de la royauté; il est en garde contre ses propres arrêts; il reconnaît la sagacité et applaudit à l'activité du monarque français. Basin, de son côté, ne montre de respect ni pour l'homme, ni pour sa position. Il attaque Louis avec la haine d'un partisan et la rancune d'un ennemi personnel. Il s'excuse d'avoir entrepris la tâche de dépeindre le règne du sanglant tyran, en citant l'exemple d'écrivains anciens qui ont montré Caligula, Néron et Domitien comme des avertissements pour la postérité. Chacun de ces derniers, toutefois, avait une qualité qui rachetait ses fautes. Louis n'en avait aucune. Son habileté consistait en un manque absolu de conscience.

tence, il avait perdu une grande partie du terrain qu'il avait gagné. Il ne parvenait pas à résister aux tendances réactionnaires de la féodalité, il avait même été forcé de les encourager. La masse de la noblesse, il est vrai, avait été grandement affaiblie par les désastres de cette époque, par l'appauvrissement général du pays, aussi bien que par les sanglantes défaites de Poitiers et d'Azincourt. Mais les grands feudataires, profitant à la fois de la décadence ou de l'extinction de plusieurs familles nobles, et de la faiblesse de la couronne, avaient étendu leurs domaines et s'étaient élevés à un degré de puissance et d'indépendance qui menaçait de détruire l'œuvre de plusieurs siècles.

Nous avons vu la position occupée par Philippe le Bon. Outre sa souveraineté féodale sur la Bourgogne, les Flandres, l'Artois et d'autres fiefs importants, il avait obtenu, par le traité d'Arras, possession des places les plus importantes de la Picardie. La maison d'Anjou était beaucoup moins puissante; mais elle avait ajouté à ses domaines primitifs la Provence, la Lorraine et le pays de Bar, et elle tirait un certain lustre de ses prétentions au royaume de Sicile. La Bretagne avait toujours été intraitable. Dans cette grande province, le mélange des races, cette fusion d'éléments divers dont s'était formé le caractère national, n'avait fait que peu de progrès. Le langage ancien y était toujours en usage, et les coutumes et les institutions celtiques y étaient toujours en vigueur. Le souverain ne reconnaissait qu'une dépendance très limitée à l'égard de la couronne de France. Il s'intitulait « duc par la grâce de Dieu; » il déniait la juridiction d'appel du parlement de Paris et refusait de prêter le serment d'obéissance dans la forme habituelle, ou d'être appelé l'homme-lige du roi de France.

La Guyenne, au sud de la Bretagne, venait à peine d'être reconquise sur les Anglais, dont le gouvernement avait été populaire tant auprès de la noblesse, qu'auprès des villes. Au nord, entre la Bretagne et la Picardie, se trouvait la grande province de Normandie, l'héritage des Plantagenets, associée à la gloire des conquérants anglais, remplie des souvenirs de leur domination, deux fois arrachée à leurs mains pour être probablement reconquise une deuxième fois.

Toutes les provinces de la côte de la mer, à l'ouest et au nord, étaient ou bien indépendantes de fait de la couronne, ou ne lui étaient attachées que par des liens faibles et nouveaux. La France était dans la position d'une forteresse, dont les ouvrages avancés étaient déjà entre les mains de l'ennemi ou occupés par des garnisons d'une fidélité douteuse. Louis XI était monté sur le trône quelques années seulement après la conclusion, ou ce qu'on aurait plutôt pu regarder comme une suspension temporaire d'une guerre, suite elle-même d'une série de guerres antérieures ayant eu la même origine et les mêmes résultats, durant laquelle le sort de la France avait été tenu suspendu, tremblant, dans la balance. Rien n'était plus probable qu'une nouvelle alliance entre l'ennemi étranger et le hautain et douteux ami, alliance qui devait être suivie d'une autre invasion, d'une autre conquête. L'année même où Louis commença son règne, la couronne d'Angleterre, après ce qui paraissait être la défaite définitive des Lancastriens, avait été placée sur la tête d'un prince jeune, brave, ambitieux, passionné pour la guerre, descendant, par une branche aînée, d'Edouard III, l'ami et le compagnon d'armes de Warwick. Quel plus sûr moyen pour un nouveau souverain, pour établir sa dynastie, pour s'enraciner dans les affections de son

peuple, que d'encourager les exploits encore chers au cœur et à la fierté du peuple?

Charles VII, élevé au milieu des convulsions politiques, mais peu disposé par inclination à une vie de lutttes et de combats, s'était contenté de faire face aux dangers et aux difficultés du moment et d'acheter la tranquillité actuelle par des concessions grosses de périls dans l'avenir. Louis, inquiet, aventureux, prévoyant, mais sans expérience, ne vit que faiblesse et défaut de sécurité dans la position que lui avait léguée son père. Il ne pouvait y avoir, à ses yeux, de sûreté pour la France tant que les villes de la Somme restaient en la possession du duc de Bourgogne ; ou, si la loyauté et les tendances pacifiques de Philippe étaient un gage de sécurité, c'était une raison de plus pour chercher à rentrer en possession de ces villes avant que les droits de Philippe fussent transmis avec son pouvoir à un prince d'un caractère différent. Les villes de la Somme étaient les défenses nécessaires de la capitale. Comment était-il possible au roi de vivre tranquillement à Paris, tandis qu'un vassal sur lequel il n'exerçait aucun contrôle était établi à Amiens?

Là, donc, était la brèche qui devait être fermée avant que l'on tentât de prendre d'autres mesures. Louis, dès le moment de son avènement, avait fixé les yeux sur ces villes. Il avait été stipulé, dans le traité, qu'elles auraient pu être rendues moyennant le paiement de quatre cent mille couronnes, mais aucune garantie ne permettait de rendre obligatoire l'exécution de cette stipulation. Il n'était pas probable qu'une proposition de rachat rencontrât autre chose qu'une réponse évasive. On croyait même que Charles VII avait promis verbalement qu'il ne demanderait pas la restitution de ces villes durant la vie de Philippe. Cependant, Louis avait dé-

cidé qu'elles seraient restituées. Et on eut alors l'occasion d'apprécier que les malheurs de sa jeunesse, son exil et sa longue résidence dans les Pays-Bas, n'avaient pas été un mal sans compensation. Ses relations d'amitié avec Philippe, son intime connaissance du caractère du duc et des membres de sa famille et de sa cour, lui devenaient d'un grand secours dans cette occurrence. Peut-être qu'en ce moment, il regretta de ne s'être pas montré plus docile à satisfaire aux demandes de son oncle pendant le séjour de ce dernier à Paris, de lui avoir prodigué tant de mielleuses paroles, pour lui refuser des preuves plus substantielles de sa gratitude. Et, pourtant dans une occasion, il n'avait pas été ingrat. Il ne semble pas qu'il eût jamais reçu le moindre service des Croy; mais il avait été reconnaissant à leur égard par anticipation. Il n'avait pas oublié que, n'importe de quelle façon il traitait le duc lui-même, il était d'une bonne politique de ne pas froisser les favoris du duc. Il avait fait don d'une propriété de grande valeur à Antony de Croy, et lui avait donné, pour l'avenir, des titres à la grande maîtrise de France, le plus haut poste qu'il y eût dans la maison royale. Il prit maintenant toute la famille sous sa protection. Il en combla les plus jeunes membres de bienfaits. Il nomma Jean de Croy son conseiller et son chambellan. Il les amena à comprendre que, si grandes que fussent leurs obligations envers leur propre souverain, ce n'était pas une mauvaise chose que l'amitié d'un roi de France.

S'étant ainsi assuré de leur disposition à le servir, il lui restait à voir s'ils avaient assez de pouvoir, assez d'influence auprès du duc, pour l'amener à abandonner un avantage dont il ne pouvait manquer d'apprécier l'importance. Philippe approchait de l'âge généralement assigné comme limite

à la durée de la vie humaine : sa constitution était bonne ; mais il n'avait jamais pratiqué ces règles sévères qui avaient conservé à la solide structure de son fils son uniforme vigueur. Sa santé avait été sérieusement altérée par les banquets et les fêtes dont il avait abusé, plus que d'habitude encore, pendant son séjour à Paris ; et, après son retour, durant le printemps de 1462, il avait fait une longue et dangereuse maladie. L'anxiété publique qui se produisit à cette occasion est une preuve convaincante de sa popularité. Le bon duc, qui n'était dur et sévère que lorsqu'on contra riait ses ordres, quand on l'irritait, le prince libéral, dont les goûts de somptueuse jovialité avaient procuré aux Pays-Bas une série constante de fêtes et donné à leur capitale commerciale le lustre de la plus brillante cour de la chrétienté, le duc ne pouvait pas succomber, si des prières étaient susceptibles de le sauver. Ce fut une succession non interrompue de pèlerinages, de prières et de processions auxquelles prenaient part les citoyens de tout âge et de tout rang. Pendant sa convalescence, ses médecins ordonnèrent qu'on lui rasât la tête ; des courtisans complaisants s'empressèrent de faire opérer le même changement dans leur physionomie. Si quelqu'un des plus jeunes nobles hésitait à se dépouiller de ses boucles soyeuses, des officiers nommés exprès s'emparaient du récalcitrant dès qu'il se montrait en public et le forçaient à subir sur-le-champ l'opération prescrite (1). La duchesse Isabelle, informée de l'état de son mari, avait quitté la retraite de son couvent pour venir le soigner, et le comte de Charolais veilla à son chevet pen-

(1) Lamarche, t. II, pag. 227. « Se trouvèrent plus de cinq cens nobles hommes qui pour l'amour du duc se firent raire, comme luy, »

dant plusieurs nuits de suite avec une affectueuse sollicitude. Dans les intervalles lucides que lui laissait la fièvre, le duc gourmandait son fils et le pressait de prendre le repos nécessaire. « Mieux vaut, disait-il, qu'un seul meure au lieu de deux ; mieux vaut que je parte que vous (1). » Après être resté pendant plusieurs mois confiné dans sa chambre, il fut en état de reprendre sa manière de vivre habituelle.

Mais la force et la sève de la vie étaient éteintes en lui. Il devenait vieux, et le monde qui l'entourait, mû par une nouvelle influence, au lieu de décliner en même temps que lui ou de rester dans le calme afin qu'il pût, lui l'arbitre et le modèle de son temps, finir ses jours dans le bien-être et la tranquillité, le monde autour de lui commençait à s'agiter et à se troubler. La guerre entre le comte de Charolais et les Croy continuait, ouverte et implacable, malgré les efforts officieux de Louis pour amener une réconciliation. Le pays, aussi bien que la cour, était rempli du bruit de cette querelle. Les rapports des favoris avec le roi avaient jeté sur eux un reflet plus odieux encore, et augmenté les difficultés de leur position. Ils étaient toujours assez puissants pour résister aux attaques dirigées contre eux, mais ils étaient moins capables d'éviter celles qui étaient dirigées contre leurs adhérents. Un des chambellans du duc fut jugé et condamné à mort pour avoir conspiré contre la vie de Charles. Le coup suivant visa plus haut. Jean de Bourgogne, comte de Nevers, petit-fils de Philippe le Hardi, s'était rangé du côté des ministres, poussé par certaines querelles personnelles avec Charles, par une vieille inimitié pour le comte

(1) Duclercq, t. III, pag. 205. Il ajoute : « Tontesfois sondit fils ne le voullut oncques laisser ; ains quant son père le cuidoit reposant, il estoit toujours autour de lui qu'il ne le veoit point. »

de Saint-Pol, et, d'après ce qu'on soupçonnait généralement, par une ambition plus élevée que ne le justifiaient ses prétentions légitimes et ses chances de succéder à la souveraineté des États de Bourgogne. Mais l'accusation portée directement contre lui était d'une nature plus grave. Il fut accusé d'avoir dans sa maison trois figures de cire, sur lesquelles il pratiquait, avec l'assistance d'un moine apostat, certaines incantations diaboliques, et cela en vue, prétendit-on, de s'assurer la faveur du roi de France et du duc de Bourgogne et de faire mourir de langueur le comte de Charolais (1). C'était là une forme vulgaire de sorcellerie qui se pratiquait et qui avait créance (2). Nevers, au lieu d'attendre son jugement par la Toison d'or, se démit de ses fonctions et se retira en France. Presque en même temps, Charles, qui avait échoué encore dans d'autres tentatives contre ses ennemis, se retira brusquement de la cour et alla établir sa résidence au château de Gorcum, sur la côte de Hollande.

Louis profita de son absence, et de l'état de faiblesse de son père, pour mettre à exécution son projet pour le rachat des villes hypothéquées. Par quels arguments les Croy réussirent-ils à obtenir le consentement de Philippe? Nous l'ignorons. La corde qu'ils firent vibrer fut probablement son désir de conserver ses relations amicales actuelles avec

(1) Duclercq, t. III, pag. 236 et suiv.; Lenglet, t. II, pag. 392.

(2) L'histoire d'Élinor Cobham, femme du « bon duc Humphrey, » présente un cas identique environ vingt ans plus tôt. Mais, plus de vingt ans plus tard, un autre duc de Gloucester (Richard III) fit une semblable accusation contre « cette sorcière, » la veuve de son frère. Mackintosh fait observer très justement que « les sorcières elles-mêmes ont sans doute moins de confiance dans la puissance et la malice de leurs sortilèges que ceux qui les craignent. » La nécromancie n'était pas seulement un art ou une profession, mais une croyance. Ses adeptes constituaient une secte, tenaient des assemblées particulières pour les affaires de leur culte et célébraient des messes en l'honneur de Satan. Une description minutieuse de ces rites blasphématoires est donnée par Llorente, *Histoire de l'inquisition*, t. II, pag. 432-443.

le monarque français. A cette époque de sa vie où ses facultés allaient déclinant chaque jour, il ne demandait pas mieux que d'acheter par des concessions la continuation de cette paix qu'on avait achetée de lui par des concessions semblables, alors que ses facultés étaient dans toute leur vigueur. Peut-être aussi crut-il que le roi serait incapable de fournir la somme demandée. Mais à peine son consentement avait-il été arraché, que la moitié de cette somme fut versée entre ses mains. En même temps on lui fit signer la promesse que les villes seraient rendues contre paiement du restant. Il n'entra pas dans le caractère de Louis de se relâcher dans la poursuite d'une idée aussi longtemps qu'elle n'était pas définitivement réalisée. Cependant lever d'emblée deux cent mille couronnes d'or n'était pas chose facile, au quinzième siècle, même pour un roi de France. Les ressources du trésor étaient épuisées, et il n'y avait pas de capitalistes disposés à avancer cet argent sur un simple bon, ou même en état de le fournir. Cependant Louis ne pouvait pas croire que tout le monde ne fût pas, comme lui-même, désireux de terminer cet important marché, si nécessaire à la sécurité du royaume et que le moindre délai pouvait compromettre. Il refusa de prêter l'oreille aux doutes et aux objections des officiers du trésor. « Il nous dit, » écrit tout bouleversé un de ces fonctionnaires à un de ses collègues, « qu'il y avait des gens à Paris qui prêteraient l'argent; et que, pour une affaire comme celle-là, on pouvait trouver dix mille livres d'un côté et trente mille d'un autre. Ce furent là toutes les instructions que nous pûmes obtenir de lui, et il nous renvoya après une délibération si courte, que nous eûmes à peine le temps de mettre nos bottes (1). » Cette manière irrégulière

(1) Lettre du sieur Chevalier, Lenglet, t. II, pag. 400.

de conduire les affaires, si embarrassante qu'elle parût aux pauvres agents du trésor, obtint cependant le résultat désiré. Le tourbillon mis en mouvement par Louis était irrésistible. Quelques riches établissements religieux et plusieurs villes qui avaient reçu du roi une extension de leurs privilèges, se montrèrent disposés à contribuer. En dernier ressort, on mit violemment la main sur un fonds que possédait le parlement, la propriété des veuves et des orphelins, conservée, comme dans un sanctuaire inviolable, dans les caveaux de Notre-Dame (1). Moins d'un mois après le paiement du premier à-compte, le 8 octobre 1463, Philippe, aussi surpris que contrarié, fut mis en demeure de signer un reçu complet. « Croy, Croy, murmura-t-il, il est difficile de servir deux maîtres (2). »

En réalité, les Croy qui s'étaient mis à la merci de leur adroit tentateur, s'étaient engagés dans un labyrinthe de dangers et d'embarras. Leur querelle avec le comte de Charolais, qui n'était dans l'origine qu'une affaire particulière, une discussion de famille que Philippe était seul compétent à juger, était devenue maintenant une affaire de politique publique, à laquelle ne pouvaient manquer de s'intéresser les sujets du duc, le peuple de Flandre et d'Artois qui avait perdu ses défenses de frontière par la reddition de la Picardie. A leur demande, Charles avait envoyé deux des principaux officiers de la maison de son père pour lui faire des remontrances contre l'acte qu'il allait commettre. Il avait aussi envoyé un message au roi, le priant de se désis-

(1) Basin (t. II, chap. XXI) prend texte de cet acte pour se livrer à de violentes déclamations. Cependant cet « emprunt forcé » fut restitué avec intérêt. Tous les gouvernements n'ont pas été aussi honnêtes.

(2) Chastellain, pag. 266. Les documents relatifs au rachat des villes hypothéquées se trouvent dans Lenglet, t. II, pag. 392-408.

ter, du moins pour le moment, de ses intentions. Ces démarches étant demeurées infructueuses, il en résulta nécessairement que les relations entre Charles et Louis commencèrent à prendre une forme plus nette et plus déterminée. Désormais, ils pouvaient se trouver en désaccord, mais il était impossible que l'un trompât l'autre. Jusqu'à ce moment le roi n'avait pas cessé de professer la plus vive affection pour son beau cousin. Une amitié ordinaire ne suffisait pas à satisfaire la chaleur de ses sentiments. Charles était « la personne au monde qu'il aimait le plus et à qui il se fiait le plus, » son conseiller et le confident de son choix « par le seul avis de qui il fût résolu de se laisser guider (1). » Quel était l'homme à la cour de France admis dans la plus familière intimité par Louis, employé par lui dans les missions les plus délicates, ayant accès dans sa chambre à toutes heures, que le roi fût endormi ou éveillé? Ce n'était autre que Guillaume Biche, l'ancien serviteur du comte de Charolais, qu'il continuait à visiter constamment (2). Au mois d'avril de cette même année 1465, le comte recevait un message dans lequel il était dit : « Vous et votre Biche devez conférer sur cette affaire, vous et pas un tiers, et donner au roi votre avis (3). »

Charles, cependant, n'avait pas pu, dès le début, se laisser aveugler absolument par ces démonstrations. La grande peur de Louis était qu'une alliance secrète ne se formât entre

(1) « Le roy, ainsi qu'il me l'escript, se veult conduire... par vous seul et non par autre... Vous estes la personne de tout le monde qu'il ayme le mieulx, et en qui il se fye le plus. » Lettre de Charles de Melun au comte de Charolais. Dupont, *Mémoires de Commines*, preuves, t. III, pag. 200.

(2) « Avoient les sergens et huissiers d'armes et tous aultres de la chambre exprès commandement du roy que, à toute heure, feust nuyt, feust jour, feust le roy couchié ou endormy, on lui ouvrist la chambre sans contredict. » Chastellain, pag. 163.

(3) Dupont, *Mémoires de Commines*, ubi supra.

l'héritier des États de Bourgogne et le duc de Bretagne. Il avait cédé dans le conflit relatif à la forme dans laquelle le duc ferait hommage pour son fief. Puis, pour lui donner une marque de sa confiance, il le nomma à un poste. Et quel poste? celui de lieutenant et gouverneur de Normandie, le même qu'il avait déjà conféré au comte de Charolais. Et, en agissant ainsi, il ne révoqua pas la nomination de ce dernier; il laissa l'affaire à régler entre les parties, espérant qu'elle deviendrait une source de jalousie et d'animosité mutuelle. Mais un résultat bien différent intervint. Dans cette circonstance, si le projet de Louis n'était pas apparent, il ne pouvait pas y avoir de doute sur son manque de sincérité, et il ne se passa pas longtemps avant que des envoyés et des messages d'amitié commencèrent à s'échanger entre les côtes de Bretagne et de Hollande.

En fait, Louis avait été obligé de choisir entre l'amitié des Croy et celle du comte de Charolais. Il ne pouvait pas hésiter entre les deux. D'un côté il y avait des avantages immédiats, de l'autre des avantages en perspective. Mais ce ne fut pas la principale considération qui le décida. On pouvait acheter les ministres avec des honneurs et des émoluments, chose qu'il lui était facile de prodiguer; mais l'héritier de Bourgogne et des Pays-Bas, le grand chef féodal ne pouvait être concilié qu'à la condition que Louis renoncât à une ligne de conduite dont la poursuite était son unique motif de rechercher l'amitié de qui que ce fût. Leurs intérêts, en somme, étaient incompatibles; leur hostilité était inévitable. Louis, il est vrai, avait tout un arsenal d'armes courtoises, de belles promesses et de discours caressants; mais Charles était précisément l'homme sur lequel de pareilles armes devaient rester sans effet. Son caractère était essen-

tiellement impraticable. Le roi s'en aperçut et déposa résolûment un masque inutile. Il arrêta le paiement de la pension de Charles. Il plaça le gouvernement des villes qu'il venait de reconquérir entre les mains du comte de Nevers. Il fit d'extrêmes efforts pour gagner à sa cause le comte de Saint-Pol. Il encouragea Philippe à croire que son fils nourrissait contre lui des projets de rébellion. Il s'efforça, en résumé, de placer son ennemi dans un état de complet isolement.

Il y avait cependant un lien qu'il était impossible au roi de briser. Le duc de Bretagne se trouvait vis-à-vis de lui dans la même position que le comte de Charolais; et Louis était tourmenté de la crainte que cette alliance ne se compliquât bientôt d'un troisième élément, c'est à dire que les navires qui transportaient des messages entre la Bretagne et la Hollande ne trouvassent bientôt une occasion de s'arrêter en route en Angleterre. C'est pourquoi la chose qui, dans ce moment, préoccupait surtout son esprit, c'était le moyen de négocier sans retard un solide traité avec Édouard IV. Un pareil traité, il le savait bien, ne pouvait pas s'obtenir par les voies officielles de la diplomatie. Une entrevue particulière entre lui et Warwick lui parut un préliminaire indispensable. Le « faiseur de rois » passait pour exercer une influence illimitée sur son souverain. Il fallait que Louis trouvât le moyen d'obtenir une influence sur le « faiseur de rois. » Warwick s'était engagé à se rencontrer avec lui; mais, retenu en Angleterre par d'autres affaires, il ne put venir au rendez-vous. Il promit toutefois, si son empêchement devait se prolonger, d'envoyer à sa place son frère d'Exeter. Pendant qu'il se trouvait en Picardie, attendant avec impatience l'arrivée du comte ou de son député,

Louis trouva le temps de faire une visite au duc de Bourgogne, à Hesdin, dans la province voisine d'Artois. Il désirait, probablement, faire entrer Philippe dans l'alliance. Quoi qu'il en soit, il savait combien il était important pour lui d'entretenir les relations amicales qu'il avait avec le duc par ces attentions flatteuses que Philippe aimait à recevoir et que Louis savait si bien prodiguer.

Le château d'Hesdin était une des résidences favorites d'été du souverain bourguignon. Un étranger, qui se serait trouvé par hasard dans ses murs, aurait pu se croire dans l'asile de quelque génie malicieux et fantastique. Sa galerie principale était un musée complet de diableries, secrètement entourées d'ingénieux appareils mécaniques destinés à faire d'assez grossières plaisanteries. Le visiteur non prévenu jouait là, bien involontairement, un véritable rôle de polichinelle. S'il posait la main sur un meuble quelconque, il était salué d'une averse de brindilles de soie, ou de farine. Quand une nombreuse compagnie était réunie, le plafond qui représentait un ciel étoilé, s'effondrait brusquement ; une tempête de neige éclatait, ou un torrent de pluie accompagnée de tonnerre et d'éclairs. Des fontaines ménagées dans le plancher faisaient même jaillir de l'eau, pour le désagrément spécial des dames (1). Les invités, qui cherchaient à s'échapper, ne réussissaient qu'à tomber dans de nouveaux pièges. S'ils cherchaient à sortir par la porte, ils avaient à franchir une trappe qui s'abîmant brusquement les faisait tomber dans un bain, ou dans un grand sac rempli de plumes. S'ils ouvraient une fenêtre, ils étaient aveuglés par des jets d'eau, et l'ouverture se refermait avec

(1) Partout dessous le pavement autres conduitz et engiens pour moullier les dames par dessous. Laborde, *les Ducs de Bourgogne* (preuves), t. I, pag. 271.

un bruit violent. Pendant ce temps, ils étaient pourchassés par des fantômes masqués qui les harcelaient de petites balles ou les fustigeaient à coups de bâton (1). Il n'est pas probable que Louis, bien que les approches de son propre château de Tours offrissent des épreuves d'un genre plus sérieux, fût obligé de contribuer personnellement à l'amusement de son hôte en subissant une réception de ce genre; mais il est permis de croire que personne n'aurait assisté avec plus de plaisir à ce spectacle s'il lui avait été donné aux dépens d'un autre.

Sa visite fournit à Philippe une nouvelle occasion de se livrer à ses dispositions hospitalières. Tous les jours, il donna une fête splendide, suivie d'un bal le soir. Mais Louis, quoique sans aversion pour la vie mondaine, n'aimait pas ces plaisirs brillants. Il préférait le charme d'une conversation tranquille avec son oncle, et, dans ces entretiens il reprenait son rôle d'autrefois et entretenait le duc de vives saillies ou d'allusions à certaines scènes bien présentes à leur mémoire. Souvent aussi il tournait la discussion vers des sujets plus importants.

Un jour qu'ils se promenaient ensemble dans la forêt, il suggéra à Philippe que celui-ci ferait bien de le charger du soin de faire rentrer le comte de Charolais à la cour et de se

(1) Une description complète de ces « ouvrages de joyeuseté et plaisance, » comme les appelle l'inventeur, Colart le voleur, dans un reçu pour son salaire, se trouve dans Laborde, *Ducs de Bourgogne* (preuves), t. I, pag. 268-271. Voyez aussi t. II, pag. 213. — Caxton, dans le prologue de sa traduction de la *Vie de Jason*, de Raoul Lefevre, trouve un sens symbolique à ces fantasmagories, auxquelles il avait sans doute personnellement assisté. « Duc Philippe... dyd' doo maken a chambre in the Castell of Hesdyn, where in was craftyly and' curiously 'depeynted the conqueste of the Golden Flese by the said' Jason, in which chambre I have ben and seen the sayd historie so depeynted, et in remembrance of medea et of her connyng and science, he had do make in the sayde chambre by subtil engyn that whan he wolde it shuld seme. that it lightend and then thondre, snowe and rayne. And all' with in the sayde chambre as ofte tymes and whan it shuld' please him, which' was al made for his singuler pleasir. »

soumettre à l'autorité de son père. Déjà, précédemment, il avait fait une première insinuation dans ce sens, mais par voie indirecte (1). La proposition, qui d'abord été restée sans réponse, fut cette fois civilement déclinée, sous prétexte que pareilles affaires étaient d'une nature trop peu importante pour occuper l'attention d'un si grand prince. Le roi, cependant, persista dans ses assurances du plaisir qu'il aurait eu à se charger de la commission et de la facilité avec laquelle il l'aurait exécutée. « Par la pasque-Dieu, » dit-il, « je m'engage, fût-il en Hollande ou en Frise, à trouver les moyens de lui faire entendre raison. Qu'en dites-vous, mon bon oncle? » Sa persistance ne servit sans doute qu'à rappeler à l'esprit de Philippe une série d'événements qui avaient certainement disparu de sa propre mémoire. Après que les embarras de sa jeunesse eurent été heureusement terminés par la mort de son père, Louis semble avoir regardé avec une horreur particulière le moindre exemple de désobéissance filiale. Le duc, ainsi pressé, prit à la fin un air de hautaine réserve, et répliqua avec gravité : « Monseigneur, mon fils est MON FILS; et je le traiterai comme tel. Et s'il lui convient pour le moment d'être absent de moi, je suis convaincu que si une occasion s'offrait de me rendre service, il me reviendrait sur-le-champ. » Puis, sous prétexte de donner au souverain la préséance qui lui était due, il relâcha les rênes de son cheval, et se mit à converser avec les gentilshommes de sa suite (2).

(1) « Dira à mondit sieur de Bourgogne que le Roy a sceu les entreprises que M. de Charolais son fils fait à l'encontre de luy, dont il a esté et est fort desplaisant, et qu'il est conclud et délibéré de ayder, secourir et favoriser mondit sieur de Bourgogne à l'encontre de M. de Charolais de tout son pouvoir, sans espargner corps ne bien, et qu'il luy semble qu'en bien peu de temps la chose sera mise à fin et conclusion, » etc. *Instruction à maistre Estienne Chevalier*. Lenglet, t. II, pag. 393.

(2) Chastellain, pag. 272.

Louis n'était pas homme à se déconcerter d'une rebuffade de ce genre. Il avait pour maxime favorite que « quand l'orgueil marche devant, le malheur suit de bien près (1). » Après son départ d'Hesdin, il envoya la reine et sa sœur, la princesse de Piémont, passer quelques jours avec le duc. Cette courtoisie opportune rendit à Philippe sa bonne humeur habituelle. Il se plut à montrer à ces illustres dames des scènes de gaité et de splendeur auxquelles elles n'étaient nullement habituées; à les faire asseoir sous un dais, tandis que le brillant essaim des dames et des cavaliers passaient devant elles en dansant; à assister à leur étonnement joyeux et à les entendre comparer, en se plaignant doucement, ce paradis avec le séjour auquel elles allaient bientôt retourner. Jamais, s'écriaient-elles, elles n'avaient su jusqu'alors ce que c'était que le plaisir, et dans sept ans, elles penseraient encore à ce temps avec un regret infini. Leurs femmes se disaient aussi tout bas qu'un seul jour de pareils plaisirs valait toute une existence à la cour de France (2).

Mais cet aimable état de sentiments entre le roi et son grand vassal était destiné à être de courte durée. Un coup de théâtre se préparait, une transformation aussi soudaine et aussi surprenante que les orages et les trappes mis en action par les mécanismes cachés de la galerie de Hesdin.

En septembre 1464, il arriva un jour, au port de Gorcum, en Hollande, une petite barque, d'une vitesse particulière,

(1) Commines, t. I, pag. 447.

(2) Chastellain, pag. 314. On est tenté d'entrer dans ces détails minutieux par la loquacité des chroniqueurs bourguignons. Anciens serviteurs d'une illustre maison, on les écoute avec patience et sympathie quand ils racontent son antique grandeur et ses gloires éclipsées. Mais on se fatigue bien vite d'un moderne cicérone racontant une histoire qu'il n'a apprise que par routine et dans laquelle ses sentiments personnels ne sont nullement intéressés.

ayant un équipage de cinquante hommes. Le commandant seul vint à terre, et, entrant dans une taverne, tomba en conversation avec l'hôtesse et d'autres personnes. Tout en causant, il fit maintes questions au sujet des habitudes du comte de Charolais, demandant quand et combien il faisait d'excursions sur l'eau, avec quelle escorte il sortait, et quelle direction il prenait d'habitude. Ayant discuté ces sujets sur un ton d'indifférence affectée, le marchand, tel du moins se disait-il, quitta l'hôtellerie et alla se promener dans les faubourgs de la ville. Quand il arriva au château, alors habité par le comte et par sa famille, il l'examina attentivement, et, enfin, grimpa sur le mur et dirigea ses regards vers la mer. Tout en faisant cette inspection, il s'aperçut qu'il était lui-même surveillé de près par un certain nombre de personnes qui s'étaient réunies près de cet endroit. Quand il se prépara à revenir sur ses pas, la foule augmenta; et bien qu'aucune violence ne lui fût faite, il s'inquiéta et se réfugia dans une église voisine (1).

Ce n'était pas seulement sa curiosité, assez naturelle de la part d'un étranger, qui avait excité les soupçons. Il avait été reconnu pour être le bâtard de Rubempré, un membre illégitime d'une noble famille de Flandre, qui avait appartenu précédemment à la maison de Charles, mais avait pris depuis du service sous le comte de Nevers. C'était un aventurier bien connu, un de ces cavaliers sans terre qui cherchaient à faire leur fortune sous n'importe quel étendard et étaient prêts à s'engager dans n'importe quelle entreprise (2).

(1) Chastellain, pag. 335; Duclercq, t. IV, pag. 66; Lenglet, t. II, pag. 421. Extrait d'un récit manuscrit de Le Glay (*Catalogue descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Lille*).

(2) • Lediet bastard estoit homme de fait, courageux et entreprenant. • Lamarche, t. II pag. 232.

Avis de ses faits et gestes fut immédiatement transmis à Charles. Le navire fut saisi ; mais les marins qui, après le départ de leur commandant, s'étaient dispersés le long de la côte, réussirent à s'échapper. Rubempré, interrogé, fit des réponses contradictoires. On ne put lui arracher l'aveu d'un projet hostile, mais l'opinion publique suppléa aisément à l'absence de ses révélations (1). Une entreprise avait été tentée pour enlever le comte de Charolais. Le chef dans cette entreprise était le bâtard de Rubempré, agissant sous les ordres du comte de Nevers. Dès lors, l'auteur du complot ne pouvait être que le roi, le patron de Nevers, l'ennemi avoué de Charles. Ainsi précisée, la rumeur se répandit dans le pays, excitant la loyale indignation du peuple et servant de texte aux émouvants commentaires des moines errants, lesquels, au quinzième siècle, exerçaient sur les événements journaliers, les fonctions de censeur et de critique qui sont exercées aujourd'hui avec le même zèle et la même infailibilité par les journalistes.

Au lieu de s'apaiser, l'émotion populaire prit bientôt une nouvelle forme. On se prit à craindre pour la sûreté d'une personne bien plus importante, bien plus chère que celle du prince qui devait un jour régner sur les Pays-Bas. Le duc était alors à Hesdin, où Louis l'avait engagé à rester plus longtemps que d'habitude, en lui promettant de lui faire l'honneur d'une seconde visite. Le roi était en Picardie, activement occupé avec Nevers, faisant des plans, des projets, levant des troupes, et attendant sans aucune doute la nouvelle que le comte de Charolais était en leur pouvoir ; Philippe

(1) Duclercq cependant assure que Rubempré fit une confession entière. D'après le récit de Le Glay, on trouva en sa possession des papiers portant la signature du roi et promettant une récompense pour la capture du comte de Charolais.

était près de la frontière, dans une ville forte mais exposée, mal protégée par ses fidèles hommes-liges, sans soupçon du danger, prêt à recevoir avec n'importe quelle escorte l'hôte perfide qu'il attendait (1). Il y avait là un concours de circonstances suspectes bien faites pour mettre en jeu les imaginations les plus paresseuses. Tandis que les officiers de la maison de Philippe discutaient ce sujet et se communiquaient leurs inquiétudes, un message arriva, un samedi, du roi, qui avait déjà différé sa visite au delà du temps fixé, mais qui s'engageait maintenant à arriver à Hesdin le lundi suivant et priait son cher oncle de ne point partir avant ce jour-là. Le messenger demeura au château toute la nuit. Philippe ne dit rien de ses intentions à aucun de ses nobles ; mais, après qu'il se fut retiré pour se reposer, il chargea son valet de donner les ordres nécessaires pour qu'il pût partir le lendemain. Au matin, Antony de Croy et son neveu, le seigneur de Quiévrain, furent étonnés de trouver la cour remplie de chevaux et tous les préparatifs terminés pour le départ du duc. Ils joignirent en silence la suite qui était déjà en route. Comme ils passèrent par les portes de la ville, les magistrats se présentèrent et demandèrent à Philippe des instructions pour mettre la place en état de défense et en interdire l'entrée aux étrangers. « Nous ne sommes pas en guerre, » répliqua le duc. « Gardez la ville comme d'habitude ; et si le roi arrive, recevez-le avec tout le respect convenable (2). »

Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Louis. Avait-il conçu les projets qu'on lui attribuait ? Avait-il imaginé cet

(1) « Et y devoit mener avecques lui, le disoit-on, sa grande garde. » Chastellain pag. 342.

(2) Chastellain, pag. 344.

acte de monstrueuse trahison de s'emparer du duc de Bourgogne et de son unique fils légitime, pour établir ensuite, sous l'ombre d'un protectorat, sa propre autorité sur un peuple frappé de panique, en désarroi et sans défense? La supposition peut paraître incroyable, mais elle ne fut pas regardée comme telle en ce temps-là; et cette opinion des contemporains s'était formée en présence d'un concours de circonstances qui perdait beaucoup de leur importance quand on se borne à les considérer en détail. Il est du moins certain que le véritable but des démarches insidieuses du roi était de réduire le souverain bourguignon à un état de tutelle, à obtenir un contrôle absolu sur ses domaines et à dépouiller l'héritier de ses domaines de ses droits dans le présent, sinon de ses titres dans l'avenir (1). Une tentative pour arriver à ce but par un acte flagrant de violence ne répugnait ni à son caractère, ni aux mœurs de son temps. Des exemples et des précédents, plus ou moins pertinents, étaient encore présents au souvenir du peuple. L'assassinat du dernier souverain de Bourgogne, en la présence et avec la connivence supposée du dauphin, fournissait sinon un cas parallèle, du moins certains points d'analogie d'un intérêt spécial pour ceux qui prirent une part active à la discussion de cet incident. Mais un autre fait, de date très récente, offrait une analogie plus frappante, puisque dans ce fait Louis avait été le principal acteur et avait joué précisément le rôle qu'il avait proposé de jouer depuis dans le drame de famille de la cour de Bourgogne.

(1) D'après Chastellain, il avait personnellement proposé à Philippe, à Hesdin, de le débarrasser des soucis du gouvernement, et le langage déjà cité, à propos de ses instructions au sire Chevalier aussi bien que toute sa conduite, ne laisse pas de doute quant à ses intentions hostiles à l'égard de Charles.

Son beau-père, le duc de Savoie, était un homme d'intelligence faible, plongé dans la plus grossière sensualité et qui, dans les affaires du gouvernement n'était qu'un jouet entre les mains de sa femme plus ambitieuse et plus virile que lui. Cette femme, étrangère de naissance, avait indisposé la noblesse en plaçant ses compatriotes dans les postes les plus élevés et les plus lucratifs. Un puissant parti s'était formé contre elle, et à la tête de ce parti était un de ses fils, le comte de Bresse. Elle avait été forcée de fuir du pays, et avait cherché un refuge, avec son mari imbécile, à la cour de France, invoquant l'assistance de Louis contre leur fils rebelle. Louis n'était jamais sourd à un appel de cette nature, qui touchait les cordes les plus sensibles de son cœur sympathique. En lui offrant sa médiation, et en lui garantissant un sauf-conduit, il amena le comte de Bresse à franchir la frontière pour venir plaider sa cause en personne à la cour de France. A peine le jeune prince eut-il mis le pied sur le territoire français qu'il se trouva prisonnier. On le conduisit à la forteresse de Loches, près de Tours, un lieu convenable et sûr, mais humide et sombre, où il fut enfermé rigoureusement. La décision de l'affaire se trouva indéfiniment ajournée. Le duc, et son fils aîné, qui lui ressemblait de caractère, furent retenus en France, où le premier reçut une pension et où le second avait déjà trouvé une femme. Louis avait choisi pour compagne à l'héritier de Savoie sa propre sœur, la princesse Yolande dont la pénétration et l'intelligence des affaires lui avaient gagné une large part dans l'estime de son frère. Quand le vieux souverain, dont l'incapacité était notoire, disparaîtrait de la scène du monde, on aurait installé en sa place son successeur, également incapable, mais pourvu d'un tuteur compétent. En attendant

le roi, en vertu de sa position d'arbitre, et à l'aide d'agents sûrs et dévoués comme les Croy, administrait le gouvernement de Savoie.

Il était impossible d'éprouver le moindre remords d'un coup d'État aussi bien réussi. Mais ce qui contrariait le roi c'était de savoir que le public, faute de discernement, considérait ce précédent comme une preuve concluante qu'il avait conçu un plan plus hardi encore, lequel devait, en réussissant, lui procurer des bénéfices beaucoup plus importants. Il se trouvait que le comte de Bresse était le filleul et l'homonyme du duc de Bourgogne, qui avait vainement sollicité sa mise en liberté. L'incident avait fait une profonde impression sur l'esprit du roi, et il venait de montrer, par son départ précipité de Hesdin, combien il se défiait de la bonne foi du roi. Louis avait d'abord affecté de traiter avec dédain ces rumeurs calomnieuses. « Il ne connaissait pas le bâtard de Rubempré, n'avait jamais avant cela entendu parler de son existence (1). » Quant à lui, il n'avait jamais dit, ni même pensé, rien qui pût porter préjudice à la maison de Bourgogne. Ses obligations envers cette maison étaient gravées dans son cœur « comme dans du marbre (2). » Toutefois, il se montra fort préoccupé de faire cesser ce scandale et ordonna d'arrêter et de punir quiconque aurait discuté ce sujet dans les tavernes ou ailleurs. Il fit aussi envoyer par l'amiral de France un message à Antony de Croy, le priant d'employer son influence à désabuser Philippe et à obtenir

(1) Chastellain, pag. 339.

(2) « Car le roy cognoissoit bien les grans biens et plaisirs que monseigneur de Bourgogne lui avoit fait quant il estoit dolphin, et avoit le imprimé et empraint en son cuer comme en marbre et ne l'oublirait jamais. » Discours du chancelier aux échevins d'Amiens. Dupont, *Mémoires de Commines* (preuves), t. III, pag. 209.

que Rubempré fût mis en liberté sans bruit et pût quitter les Pays-Bas.

Mais les Croy avaient été longtemps dans une position qui semblait avoir rendu inévitable que leur influence à la cour de Bourgogne déclinât avec celle du roi lui-même. Ils s'étaient si ouvertement consacrés au service des intérêts royaux, que Philippe lui-même, une fois qu'il commença à traiter Louis comme un ennemi, ne put faire autrement que de les traiter avec froideur. Dans l'opinion générale, ils étaient aussi profondément impliqués dans cette affaire que le roi lui-même. Rubempré était leur parent; leur intimité avec Nevers était aussi notoire que leur hostilité envers Charles. Ils se trouvaient en proie à la plus vive anxiété sur leur sort personnel, et étaient tout disposés à maudire l'instant où ils avaient associé leurs fortunes à celle d'un faiseur de projets aventureux qui ne laissait soupçonner à personne les détours malicieux et l'audace désespérée de ses spéculations. « Mon ami, dit Antony au messenger de l'amiral, retournez auprès de votre maître, et dites-lui que ceux qui ont brassé cette boisson n'ont qu'à la boire. Ce ne sera pas mon affaire (1). »

Ainsi privé du concours sur lequel il avait compté pour sortir de ses difficultés présentes par les expédients détournés qu'il préférait, Louis jugea nécessaire de prendre le ton altier qui convenait mieux à un grand monarque. Il exprima une indignation hautaine contre les soupçons du comte de Charolais qui avait fait arrêter et juger sur des indices aussi frivoles le serviteur et l'officier de son souverain. Car il admettait maintenant que Rubempré avait un mandat de lui,

(1) Chastellain, pag. 338.

qu'il avait l'ordre du roi d'intercepter le chancelier de Bretagne, envoyé en Angleterre avec une mission de trahison, et qui devait de là passer en Hollande et communiquer le résultat de son voyage au comte de Charolais.

Une ambassade spéciale, composée du chancelier Morvilliers, de l'archevêque de Narbonne et du comte d'Eu, chef de la maison d'Artois, arriva à Lille, vers le commencement de novembre, pour faire ces représentations au duc de Bourgogne. Dans l'audience solennelle à laquelle ils furent admis, en présence du comte de Charolais et de toute la cour, les ambassadeurs entrèrent en matière par une longue et très habile harangue, qui exposait les projets de trahison du duc de Bretagne et, par une déduction toute naturelle, laissait peser les mêmes imputations sur Charles, l'ami et le fidèle allié du duc. Quel était l'objet de cette alliance, demandaient-ils, si elle n'était pas dirigée contre le roi? Ils parlèrent avec une amère ironie du « caractère soupçonneux » du comte, qui l'avait poussé à donner créance à l'absurde supposition d'un projet contre sa personne. Ils ne parvenaient pas, disaient-ils, à comprendre les motifs de son inimitié avouée pour leur maître, à moins qu'on ne dût l'attribuer au chagrin que lui causait le retrait de sa pension.

Il était impossible que le prince impétueux contre lequel ces insinuations étaient dirigées les écoutât patiemment ou en silence. Charles se leva brusquement et interrompit l'orateur d'une voix haute et impérieuse. « Monseigneur de Charolais, répondit froidement le chancelier, nous n'avons pas mandat de discuter ces matières avec vous; nous sommes ici pour traiter avec votre père de la part de notre auguste sire le roi. » Charles alors se jeta aux pieds de son père et le supplia avec feu de lui permettre de réfuter les calomnies

amoncelées contre lui. Le duc lui commanda d'avoir patience, lui promettant qu'il pourrait répondre à son loisir aux envoyés le jour suivant. Le chancelier qui remplissait les fonctions d'orateur de l'ambassadeur, présenta ensuite son adresse. Il exprima son regret de ce que Philippe se fût laissé abuser par de vains et malicieux rapports, au point de manquer à la promesse qu'il avait faite au roi de l'attendre à Hesdin. Il termina en faisant trois demandes : que Rubempré fût mis immédiatement en liberté; qu'Olivier de Larmarche, un secrétaire du comte de Charolais, accusé d'avoir mis le premier en circulation la scandaleuse rumeur, fût envoyé en France pour y recevoir le châtiment mérité par cette atteinte à l'honneur du roi; et que les moines qui avaient déclamé sur un sujet aussi délicat dans les chaires de Bruges, une cité fréquentée par des étrangers de toute nation, où rien ne transpirait qui ne fût aussitôt communiqué à toutes les parties de la chrétienté, fussent également livrés.

Quand le chancelier eut fini, le comte d'Eu, un prince d'extérieur bourru mais d'une intégrité inattaquable, et un des derniers survivants de cette splendide chevalerie qui avait tant souffert des flèches anglaises à Azincourt, ajouta quelques observations qui dénotaient plutôt le soldat que le diplomate : « Monseigneur, dit-il, en s'adressant au duc de Bourgogne, vous êtes bien connu pour être un prince sage. Vous avez entendu nos demandes et vous n'avez besoin des conseils de personne pour savoir comment vous devez y répondre. C'est pourquoi il serait bien de nous donner votre réponse tout de suite. » — « Ah! beau-frère, s'écria Philippe, vous venez à peine d'arriver, êtes-vous si empressé de partir? Demander et obtenir sont deux choses qui ne se ter-

minent pas souvent en une heure. Cependant j'ai bon espoir que je pourrai vous faire telle réponse qu'elle contentera bien le roi. » — « Monseigneur, répondit sèchement le comte, vous répondrez selon votre bon plaisir; mais si je puis vous donner un avis, vous renverrez le bâtard de Rubempré, et vous ne vous exposerez pas au péril qui pourrait s'ensuivre autrement. » — « Beau-frère, dit le duc en se levant de son siège, comme pour donner le signal de la levée de l'audience, j'ai souvent avant ce jour entendu de hautaines et menaçantes paroles, et je ne me rappelle pas d'en avoir été fort ému. Demain cette affaire sera réglée. En attendant, je vous souhaite la bienvenue (1). »

Charles, qui se considérait comme personnellement mis en cause sur la plainte du roi, passa la nuit à préparer sa défense. Il comprit qu'il importait, dans ce moment critique, d'éviter le ton et les expressions auxquels le portait son impétuosité naturelle, et qui ne pouvaient que le desservir auprès du duc. C'est pourquoi il coucha son discours par écrit, pesant avec soin son langage, et modifiant toutes les phrases qui lui semblaient avoir un caractère trop impérieux. Dans la matinée, il se rendit de sa demeure au palais, vêtu de ses plus riches habits, et entouré d'une troupe de nobles qui avaient saisi avec empressement cette occasion de se produire ouvertement comme ses partisans. Cependant, Philippe, sous prétexte d'autres affaires, ajourna l'audience jusqu'au vendredi suivant. Dans l'intervalle, toute la ville était en proie à une vive émotion, le langage insultant des envoyés était commenté avec une loyale indignation par les habitants de toutes les classes.

(1) Chastellain, pag. 347-349; Duclercq, t. IV, pag. 71-73; Commines, t. I, pag. 7-9. Procès-verbal des ambassadeurs. Lenglet, t. II, pag. 447 et suiv.

Au jour fixé, le duc prit place dans la salle d'audience sur un siège élevé, ayant autour de lui les chevaliers de la Toison d'or et les grands officiers de sa maison. L'appartement était rempli de personnes de noble condition. C'était une brillante assemblée, et Philippe était bien fait pour la présider, à cause de la dignité naturelle de ses sentiments, de son attitude imposante et de l'aisance qu'une longue habitude donnait à ses démonstrations d'autorité. Après les formalités habituelles, le comte de Charolais, plaçant un genou sur un tabouret de velours, en face du dais, commença à lire un discours caractérisé par la gravité usuelle du prince, mais aussi se ressentant quelque peu, du moins d'après la version de Chastellain, de la recherche et de la prolixité qui distinguent ce vénérable chroniqueur lui-même. Toutefois, cette version concorde en substance avec d'autres rapports plus concis, entre autres celui de Commines, qui avait alors dix-neuf ans, et qui, trois jours avant l'arrivée de l'ambassade française, avait été admis comme page dans la maison de l'héritier de Bourgogne. L'œuvre de Commines commence par un récit de ces événements, récit qui est peut-être le plus remarquable qu'un écrivain moderne ait pu faire d'événements contemporains.

Charles s'étendit surtout sur le grief tiré de son alliance avec le duc de Bretagne. Il était vrai, dit-il, que, conformément aux habitudes de la chevalerie, ils avaient formé un lieu d'amitié entre eux et s'étaient appelés frères d'armes. Mais il nia qu'il y eût dans cette association rien qui portât atteinte à l'autorité de la couronne.

« Il me semble, » dit-il, « que cela doive être chose agréable au roi de voir les princes de son sang et les soutiens de son trône se lier ensemble d'amitié et vivre en con-

corde, Ses prédécesseurs ont eu de bonnes raisons pour regretter les dissensions et les luttes qui ont eu lieu parmi leurs vassaux. Lui seul a eu le bonheur de les voir tous unis et en paix, et maudite soit la tentative qui serait faite, par n'importe qui, pour jeter parmi eux la division et l'hostilité! »

Il repoussa avec dédain l'insinuation que ses sentiments à l'égard du roi auraient été modifiés par la perte de sa pension. « Je ne l'ai jamais sollicité, » dit-il, « pour avoir ou des pensions ou des honneurs. Ce qu'il m'a donné, il me l'a donné de son plein gré; il avait le droit d'octroi, il a le droit de retrait. Aussi longtemps que je jouirai de votre faveur, mon auguste seigneur et père, je n'aurai nul besoin de rechercher les bienfaits d'un autre prince. »

Il termina son discours par l'énumération des actes vexatoires que, depuis son avènement, Louis avait commis contre la maison de Bourgogne, en insistant tout particulièrement sur l'appui qu'il avait prêté au peuple de Liège, les ennemis héréditaires de cette maison. « Il était aisé de voir, » fait observer Commynes, « qu'il aurait parlé bien plus sévèrement, s'il n'avait pas été retenu par la présence de son père. »

Le duc ne put s'empêcher d'écouter avec plaisir une défense aussi forte et, en même temps, aussi modérée. Sa propre réponse aux ambassadeurs fut faite d'un ton plus léger qui, s'il n'ajoutait aucun poids à ses raisonnements, n'altérait en rien le caractère sérieux de ses intentions. On avait accusé son fils d'être d'un naturel soupçonneux. « Si cela est, » dit-il, « il ne le tient pas de moi; car je n'ai jamais été tourmenté par la crainte d'aucun prince ou d'aucun homme vivant. Ce doit être, » ajoute-t-il avec un sou-

rire, « qu'il a hérité cette qualité de sa mère qui, comme j'ai eu souvent l'occasion de le regretter, est la personne la plus soupçonneuse qui soit au monde. »

Il refusa, comme on s'y attendait sans doute, de mettre le bâtard de Rubempré en liberté. L'arrestation avait été faite en Hollande, et la Hollande n'étant pas un fief de la France, le duc ne devait rendre aucun compte au roi de son administration dans ce pays. Quant à livrer les moines dont les prédications avaient donné de la notoriété à cette affaire, Philippe fit remarquer que, pour sa part, il n'était qu'un prince temporel et, à ce titre, ne pouvait pas prétendre à exercer la moindre autorité dans des questions de discipline ecclésiastique. Il était très certain qu'il existait bien des prédicateurs n'ayant qu'une médiocre intelligence et ayant l'habitude de parler indiscretement; mais il était aussi de notoriété publique que ces prédicateurs allaient de ville en ville, et, quand ils étaient partis, personne ne savait ce qu'ils étaient devenus, ou ne se rappelait ce qu'ils avaient prêché. Il opposa le même refus à la demande de livrer Olivier de Lamarche, se réservant de le juger sans partialité, s'il était constaté qu'il eût mal agi. Quand il en vint à parler de l'accusation dirigée contre lui-même, à savoir de n'avoir pas tenu la promesse faite au roi, le ton de Philippe changea. Il hésita un moment; puis promenant son regard sur l'assemblée, et élevant la voix, « que chacun soit assuré, » dit-il, « que je n'ai jamais failli à ma promesse vis-à-vis homme au monde, quand il m'a été possible de la tenir; » et, reprenant son ton primitif, il ajouta : « Je n'ai jamais menti de ma vie, à moins que ce ne soit avec une dame. » Il exposa ses raisons, « certaines grandes affaires qui réclamaient son attention, » et qui l'avaient obligé de quitter

Hesdin si brusquement; et il finit par prier les envoyés de présenter ses excuses sur ce point à son souverain (1).

Après que le vin et les épices eurent été servis, les ambassadeurs prirent congé de Philippe et du comte. Charles, qui se tenait à quelque distance de son père, s'entretint particulièrement avec l'archevêque de Narbonne. « Recommandez-moy très humblement, » dit-il, « à la bonne grâce du roy, et lui dictes qu'il m'a bien faict laver icy par son chancelier, mais que avant qu'il soit ung an il s'en repentira (2). » Le message ne fut pas oublié par la personne à qui il était confié, ni, comme nous le verrons plus tard, par la personne à qui il était envoyé.

Ce n'était pas, d'ailleurs, une vaine menace. Bien que l'alliance entre le duc de Bretagne et le comte de Charolais ne comprit pas le monarque anglais, elle ne demeura pas longtemps limitée aux deux contractants. Ses ramifications s'étendaient dans toute la France. Une conspiration était organisée, embrassant la plupart des princes et des nobles du royaume. Cette conspiration était connue de plus de cinq cents personnes, y compris un grand nombre de dames; et pourtant jamais la moindre indiscretion n'en parvint, nous assure-t-on, jusqu'à l'oreille jalouse du roi. Les agents des confédérés se réunirent dans sa propre capitale, dans la grande cathédrale de Notre-Dame, vers la fin de l'année 1464, et, se reconnaissant entre eux à une aiguillette de soie que chacun portait à sa ceinture, ils conférèrent ensemble et arrangèrent un plan d'opérations (3).

(1) Chastellain, pag. 351 et suiv.; Commines, t. I, pag. 40, 41; Duclercq, t. IV, pag. 77-80; Basin, t. II, pag. 92, 93.

(2) Commines, t. I, pag. 42.

(3) Lamarche, t. II, pag. 234, 235.

Le quartier général de ces intrigues était en Bretagne. Le duc était, de sa personne, un homme peu capable et que rien ne désignait pour être le chef d'une grande entreprise; mais sa cour était le centre de réunion d'un assez bon nombre d'habiles politiques, parmi lesquels d'anciens serviteurs de Charles VII, que Louis, dans les vengeances irréfléchies qui marquèrent le commencement de son règne, avait dépouillés de leurs fonctions.

Dans les premiers jours du printemps de 1465, un envoyé de Bretagne, Odet d'Aydie, sire de Lescun, arriva à la cour de France, avec la mission ostensible d'arranger à l'amiable certaines questions en litige entre le roi et lui. Il trouva le roi à Poitiers, en route pour aller visiter l'oratoire de Notre-Dame du Puy, dans l'Anjou. Ayant reçu sa réponse, Odet, au lieu de retourner immédiatement en Bretagne, attendit à quatre lieues de Poitiers que l'objet réel de sa mission fût assuré.

Il était important qu'une ligue formée contre le gouvernement par les princes du royaume, sous le prétexte usuel de réformer les abus introduits dans l'administration par des conseillers malavisés du souverain, eût à sa tête la personne la plus rapprochée du trône par le sang et les intérêts. Il n'était pas probable que Louis, qui avait lui-même cédé si promptement à des séductions du même genre, se fût abstenu d'exercer une stricte surveillance sur son frère, l'héritier présomptif de la couronne. Le jeune duc de Berri menait, dans le fait une existence de prisonnier. Il était obligé de suivre ce roi turbulent dans ses incessants voyages, et Louis ne le perdait presque jamais de vue (1). Cependant,

(1) Basin, t. II, pag. 400.

cette fois, Louis, en reprenant son pèlerinage, laissa son frère à Poitiers. Une demi-heure après son départ, le duc de Berri, prétextant un projet de chasse, franchit les barrières du château avec quelques gens de sa suite et courut à l'endroit où Odet lui avait donné secrètement rendez-vous. Tout avait été préparé pour assurer sa fuite et il fut bientôt hors de toute atteinte (1).

Maintenant il ne manquait plus, croyait-on, pour assurer le succès du mouvement, que l'adhésion du duc de Bourgogne. Le duc de Bourbon, son ami et son parent, qui était un des principaux confédérés, alla le voir à Lille et s'efforça d'obtenir son concours. Des lettres lui furent envoyées de Bretagne, signées du duc de Berri, dans lesquelles on le conjurait de s'unir avec la famille royale pour régler les affaires du royaume. Mais Philippe reculait devant la pensée de troubler cette paix dont lui-même, trente années auparavant, avait doté la France, et de recommencer dans ses vieux jours ces guerres civiles auxquelles un irrésistible appel l'avait obligé de prendre part dans sa jeunesse. Son plus beau titre de gloire, à ses yeux, c'était que le royaume lui était redevable de sa tranquillité présente. Il avait fait les plus grands efforts et les plus grands sacrifices pour maintenir cette tranquillité. Au moment même où il congédiait les envoyés de Louis avec une réponse peu faite pour satisfaire ce dernier, nous le trouvons en conversation avec un agent anglais, et lui exprimant son sincère désir d'aider à négocier un traité entre les deux pays dans des termes favorables pour les intérêts de tous deux (2). Son fils, dans

(1) Lettre du roi au duc de Bourbon (t. III preuves, pag. 225); Duclercq, t. IV, pag. 109; Basin, t. II, pag. 100.

(2) Voyez la lettre de sir Robert Nevil, 17 nov. 1464. Commines (preuves), t. III, pag. 212.

une entrevue particulière avec lui, exprima en termes passionnés ses griefs contre les Croy. Le duc l'écouta sans colère, mais lui répondit avec tristesse : « Charles, je suis vieux et faible. J'ai toujours cherché à éviter des discussions dans ma famille; laissez-moi continuer à vivre en paix. Ces hommes sont des étrangers pour moi; vous êtes mon fils, mon légitime héritier, ma chair et mon sang. »

Une tentative de médiation entre les parties se produisit. Quelques personnes de la cour représentèrent à Antony de Croy la position périlleuse dans laquelle il se trouvait et lui auraient volontiers persuadé d'accepter sa grâce, à la condition de résigner les fonctions qu'il remplissait auprès de Louis et de mettre toute son influence auprès de Philippe au service des confédérés. Le vieux ministre écouta les arguments d'une façon qui semblait trahir une certaine irrésolution, mais il avait été trop loin pour pouvoir reculer avec sécurité. Il sentait qu'en agissant ainsi il se livrait impuissant aux mains de ses ennemis. Pressé un peu vivement, il finit par refuser net. « Je ne veux pas, » dit-il, « échanger le service d'un roi de France pour celui d'un comte de Charolais. Pardonnez-moi, et adieu (1)! » Il se retira à Tournay, qui était alors une ville française quoique sous le rapport géographique, elle fit partie du Hainaut. Son neveu, le seigneur de Quiévrain, qui avait, depuis quelque temps, rempli ses fonctions comme premier chambellan, continua de le représenter à la cour de Philippe.

A ce moment critique, le duc subit une nouvelle attaque de paralysie. Son fils prit les rênes du gouvernement, et son

(1) « Respondit tout court et comme approcié du point où il convenoit taire ou faire... Je ne veulx pas cessier le service d'ung roi de France pour ung comte de Charolais. Pardonnez-moi et adieu. » Chastellain, pag. 376.

premier acte fut d'enlever aux Croy le gouvernement du Luxembourg et d'autres provinces. Quand Philippe fut en partie remis, on le décida à confirmer ce qui avait été fait. Quiévrain, toutefois, conserva sa place. Le lendemain, la confirmation était révoquée. Le comte de Charolais se vit refuser l'accès auprès de son père. Mais il réunit ses adhérents autour de lui et déclara sa résolution de ne pas quitter le palais (1). Il publia un manifeste, faisant appel aux villes pour qu'elles le soutinssent dans ses justes prétentions et dans le maintien de ses droits de naissance. Le manifeste dénonçait les Croy comme des traîtres, et citait, comme preuve de leurs secrètes machinations pour le renversement de la maison de Bourgogne, leur longue hostilité contre le comte, leur ligue avec Nevers et avec le roi, l'abus qu'ils avaient fait de la confiance de Philippe pour accaparer toutes les faveurs et commettre divers actes de mauvaise administration et surtout pour déterminer le duc à affaiblir sa puissance et à compromettre la sûreté de ses domaines en cédant les places de la Picardie. Cet appel produisit une fermentation dans tous les Pays-Bas. Les ministres impopulaires virent la nécessité de se retirer d'une lutte inégale. On leur permit d'emporter avec eux en France une partie de leurs effets personnels; mais leurs immenses possessions territoriales furent saisies et confisquées.

Avant son départ, Quiévrain alla prendre congé du duc.

(1) « Avons supplié et requis, en toute humilité, à mondit seigneur et père, que son bon plaisir feust nous donner audience de parler à lui... Et pour ce que n'avons encore peu parvenir à ladite audience avoir, nous avons depuis fait assembler devers nous ceulx de son sang, avec tous les chevaliers, escuyers et gens de conseil notables de son hostel et du nostre... Nostre intention est de continuellement nous tenir doresnavant emprès lui et en son hostel, » etc. Lettre du comte de Charolais, 1 mars 1465, dans Gachard, *Documents inédits*, t. I, pag. 139, 140.

La nouvelle que ses serviteurs avaient été destitués sans son consentement et à son insu, que leur vie avait été menacée et que leurs biens avaient été saisis, éveilla dans le cœur de Philippe une étincelle du feu d'autrefois. Il se saisit d'une arme, et, s'élança hors de sa chambre, en jurant de se venger de son fils. Mais le temps était passé où ses accès de colère inspiraient l'effroi. Les dames de la cour l'entourèrent, le calmèrent par de douces paroles et désarmèrent sa fureur impuissante. Charles, toutefois, n'eut garde de se présenter devant lui en ce moment, mais un plan fut habilement arrangé pour les réconcilier. « Le treizième jour d'avril, étant le vendredi-saint, le jour où Notre Seigneur Jésus-Christ souffrait la mort sur la croix, un prédicateur très solennel prononça un discours, dans la maison du duc de Bourgogne, à Bruxelles, sur la clémence et la merci, qui était très pitoyable à entendre; et le lendemain, qui était la veille de Pâques, le comte de Charolais, accompagné des chevaliers de la Toison d'or et de plusieurs autres grands seigneurs, vint devant son père, et, se jetant à ses genoux, lui dit : « Je vous supplie, mon redouté seigneur et père, en l'honneur de la passion de Notre-Seigneur, de pardonner ce que j'ai fait de mal; car je l'ai fait pour défendre ma vie, pour vous protéger vous-mêmes et vos sujets. » Il continua alors « dans un discret et noble langage, à expliquer les motifs qui l'avaient fait agir, son père le tenant tout le temps par le bras et le regardant en face dans les yeux. » Quand il eut fini, Philippe le releva et « l'embrassa sur la bouche. » « Charles, mon fils, » dit-il, « je pardonne toutes les offenses que vous avez pu faire jusqu'à la présente heure contre moi; soyez mon bon fils, et je serai votre bon père. » En parlant ainsi, Philippe versait des larmes, « et la plu-

part de ceux qui étaient là pleuraient aussi, » tandis que, les chroniqueurs se hâtaient de consigner sur leurs tablettes, avec leur phraséologie euphémique, « comment le bon duc pardonne à son fils sa maladresse (1). »

Enfin, les plans des confédérés étaient mûrs. On se prépara activement à la guerre. L'époque et le lieu de réunion furent fixés. Le comte de Charolais se proclama lieutenant général de son père et demanda aux états de Flandres et de Hainaut de lui octroyer un subside. Mais il n'attendit pas, pour agir, le résultat de leurs délibérations. Il envoya une invitation à tous les vassaux de la maison de Bourgogne, leur mandant de se rassembler avec leurs partisans. Son puissant ami, le comte de Saint-Pol, l'aida à lever et à équiper la force nécessaire.

Les nombreux alliés déployaient une égale activité, et, d'un bout à l'autre de la France retentissait la fanfare guerrière qui appelait aux armes la chevalerie.

(1) « Comment le duc de Bourgogne pardonna à son fils son mal talent. » Voyez la description de cette scène dans Duclercq (t. IV, pag. 137 et suiv.) et dans une lettre du temps imprimée parmi les *Documents inédits sur l'histoire de France* (*Mélanges*, t. II pag. 227).

CHAPITRE V

Guerre du bien public. — Bataille de Montlhéry (1465).

Il n'y avait pas à choisir : la guerre civile en France, une collision violente entre la couronne et des grands vassaux, était devenue inévitable. Deux pouvoirs ennemis, deux principes irréconciliables, avaient longtemps aspiré à prévaloir ; et le moment était venu d'éprouver et de mesurer leurs forces, le moment pour chacun de montrer, en un conflit ouvert et résolu avec l'autre, l'étendue de ses moyens, la stabilité de sa position, sa force intérieure et sa vitalité.

De pareils conflits peuvent être différés longtemps ; et plus on les ajourne mieux vaut pour la nation et pour la cause qui compte, pour son triomphe final, sur la réalité et la justice de ses prétentions. C'est le rôle de la prudence de lutter contre la fatalité, d'amener des conceptions mutuelles, de préparer des compromis, de rétablir un équilibre menacé et d'en appeler au lent arbitrage du temps. Mais, dans le fait, la question est toujours jugée, sinon résolue, par des moyens plus prompts et plus sommaires. Ceux qui ont confiance dans leur droit et dans leur force peuvent se conten-

ter d'attendre ; mais ceux qui manquent de ressources et de confiance comptent sur l'occasion , cherchent à l'emporter par la méprise ou par un coup de main et sont toujours les premiers à tirer l'épée et à rendre le hasard arbitre de leur querelle.

Dans laquelle de ces deux catégories faudrait-il classer Louis XI? C'est ce qu'il ne serait pas aisé peut-être de déterminer. Son caractère, même dégagé des éléments moraux, se prête mal à l'analyse par les procédés d'appréciation ordinaire. Il était à la fois confiant et craintif, timide et aventureux, prêt à provoquer des hostilités par une agression quelconque, mais prêt aussi à faire tous les sacrifices pour les éviter ou les terminer. Et pourtant cette inconséquence apparente ne peut pas être attribuée à un défaut de netteté dans la perception, ni de fixité dans le dessein, ni à un manque de patience. Il semblerait plutôt que son esprit vif et fertile, prévoyant des conséquences éloignées, et improvisant de continuelles expériences, pourrait expliquer la rapidité de ses mouvements et les déviations tortueuses de sa course, sa témérité et ses craintes, ses emportements et ses hésitations, son avide soif de conquêtes et sa docile soumission quand il était forcé de restituer, l'emportement indiscret qui le poussait à la guerre et les inquiétudes qui l'amenaient, la guerre à peine commencée, à ne chercher que le moyen d'obtenir la paix (1).

Depuis son avènement au trône, il n'avait cessé de s'appliquer à se concilier la bienveillance des puissances étrangères, de celles-là surtout qui avaient eu avec son père des relations précaires et peu amicales. Il s'était donné beau-

(1) « Quant il avoit la guerre, il désiroit paix ou trefve : quant il l'avoit, à grant peine la pouvoit-il endurer... Sa complexion estoit telle, et ainsi vivoit. » *Commines*, t. II, pag. 273.

coup de peine pour terminer pacifiquement ses différends avec l'Angleterre, et malgré le changement peu favorable de dynastie qui venait de se produire dans ce pays, et malgré les influences contraires qu'on faisait agir, il avait enfin réussi à faire prolonger la trêve. Il s'était hâté de mettre un terme à de longues difficultés qui existaient entre le gouvernement français et le pape, en supprimant la pragmatique sanction établie par Charles VII, en vue de garantir son indépendance personnelle et les libertés de l'Église gallicane. Il s'était proposé, comme ami des deux parties, en médiateur entre les souverains de Castille et d'Aragon, non, toutefois, sans retirer quelque profit de leur brouille. Il avait, de la même manière, offert sa médiation dans les affaires de Savoie, avec les résultats avantageux qu'on a vus précédemment. Il avait formé une étroite et cordiale alliance avec François Sforza, duc de Milan, esprit entier, le plus despote et le plus politique des princes italiens; et il était dans des termes d'égale amitié avec l'oligarchie vénitienne, plus despote et plus politique qu'aucun prince. Mais il y avait une puissance avec laquelle Louis n'avait pas conclu de traité, une puissance dont il n'avait pas recherché l'amitié et dont il avait semblé dédaigner l'inimitié. Et cette puissance, c'était la France. Non pas la France en tant qu'unité, nation, ou peuple, car dans ce sens-là son existence était plutôt théorique que réelle, mais la France telle qu'elle existait alors, divisée en un grand nombre de parties, représentées par un grand nombre de chefs; la France qui n'était pas française, mais gasconne, bretonne, bourguignonne, voire même anglaise et antifranaise, quand l'occasion le demandait.

Comment était-il possible que cette France considérât le

roi autrement que comme un ennemi? Quel besoin avait-on d'un roi, là où il y avait tant de princes, gouvernant chacun des domaines, et étant chacun souverain de fait, sinon de titre, vis-à-vis de ses vassaux (1)? Ou, s'il existait certains attributs mystérieux de royauté dont il fût impossible de se dispenser, ils pouvaient tous être exercés par un automate couronné, dressé à parler et à agir au gré des souverains véritables. Quant au roi existant, non content d'usurper la réalité du pouvoir, il affectait de faire fi de ces fonctions emblématiques qui entouraient la royauté d'une sorte de caractère divin. Au lieu de s'entourer des magnats de son royaume et de n'agir que par leurs conseils et par leur intermédiaire, il évitait leur société, dédaignait toute splendeur extérieure, recherchait l'obscurité, choisissait ses compagnons et ses ministres parmi les gens de basse naissance et surveillait les faits et gestes de ses vassaux comme un espion inquiet ou comme un railleur hostile. Si fâcheux qu'eût été l'effet produit par ses envahissements, c'étaient ses innovations, ses dérogations à l'usage établi et son manque visible de respect pour les formes, les coutumes, les distinctions de rang lesquelles donnaient à tout l'édifice social son harmonie et son « ordre, » qui avaient amoncelé l'orage grondant sur sa tête.

En conséquence, les confédérés, dans leurs manifestes, repoussant hautement l'accusation que leur entreprise était illégale, qu'ils fomentaient une rébellion, déclarèrent que c'était un devoir sacré et une obligation solennelle pour les grands feudataires et les princes du sang de s'assurer que le

(1) La tendance réelle des princes féodaux, pendant ce règne, à renverser la monarchie est parfaitement accusée dans ce mot ironique de Charles le Bel, qu'il aimait la France au point de lui souhaiter six rois au lieu d'un seul.

royaume était convenablement gouverné et de corriger tout ce qui, dans l'administration, était défectueux. Ils firent appel « à tous hommes vertueux » pour qu'ils les assistassent dans leur louable entreprise (1). Ce n'était pas une cause particulière pour laquelle ils étaient prêts à « exposer leurs vies et leurs biens ; » c'était la cause du « bien public. » Il s'agissait de rétablir l'ordre, de renvoyer et de punir les personnes indignes qui s'étaient glissées dans les hautes fonctions « empoisonnant les sources de l'honneur et viciant l'action salulaire de ses courants, » d'abolir les taxes (2) et d'exonérer le « pauvre peuple opprimé » de ses charges intolérables (3). En outre, il y avait une entente particulière, ou un arrangement projeté, entre les meneurs de la révolution, pour créer une régence, comme moyen de refréner les tendances excentriques du souverain et pour faire exercer convenablement les fonctions de connétable de France, laissées vacantes depuis la mort du comte de Richemont, qui, au début du règne de Charles VII, avait pendant longtemps tenu ce monarque en lisière (4).

(1) « Pource que à metre et donner ordre à l'estat, police et gouvernement dudit royaume, les princes et seigneurs du sang, comme membres principaux de la couronne et par le conseil desquelz et non d'autres se doivent traicter, conduire et consulter les grands et principaux affaires du roy et dudit royaume, peuvent et sont tenuz eulx emploier et exposer leurs personnes et leurs biens ; et en ce tous hommes vertueux les penent et doivent servir, aydier et conforter, selon bonne coustume et raison sans reprehension quelconque. » Lettre du comte de Charolais aux habitans d'Amiens. *Documents inédits sur l'histoire de France* (Mélanges, t. II, pag. 317).

(2) « Sachés le bon vouloir et la sainte intencion que mondit seigneur de Berry a au bien du royaume et abatre toutes gabelles, impositions, mangeries et autres charges indeues du pouvre peuple. » Lettre de Guillaume Hugonet aux ceux d'Amiens. *Documents inédits sur l'histoire de France* (Mélanges, pag. 307).

(3) Voyez le manifeste du duc de Berry, celui des comtes de Charolais et autres documents de ce genre dans Lenglet, t. II, pag. 438 et autres ; en outre *Documents inédits* (Mélanges, t. II, pag. 297 et suiv.)

(4) Interrogatoire du seigneur de Crèvecœur. *Documents inédits* (Mélanges, t. I, pag. 332.)

En supposant que Louis eût possédé la patience et la douceur de son saint ancêtre Louis IX, ces vertus devaient être soumises à une rude épreuve le jour où un pareil projet serait mis à exécution. Cependant, il ne paraissait pas qu'il lui restât grande chance d'éviter le piège qu'on lui préparait. Toute la noblesse secondaire répondit avec un empressement joyeux à l'appel des princes. Les membres de cette noblesse avaient des griefs sérieux à alléguer. Ils avaient à souffrir, plus que nuls autres dans le royaume, le plus grand des maux qu'un être humain puisse avoir à endurer. Ils s'ennuyaient, depuis le jour où le roi avait interdit la chasse. Leur occupation n'existait plus, et ils végétaient dans une oisiveté forcée, regardant d'un œil d'envie et de regret la route de Paris, la résidence du roi et de la cour, où, dans un état de choses naturel, ils auraient pu s'agiter en satellites autour de l'astre royal, dont les rayons n'arrivaient jusqu'à eux qu'obscurcis et presque éteints. Dans aucune autre capitale du monde, il n'y avait autant d'emplois honorables et lucratifs à la collation de la couronne. Pour un de ces offices, chacun de ces nobles aurait été enchanté d'échanger la grandeur isolée et la monotonie solitaire et silencieuse de la vie de château. Si les devoirs de la charge étaient trop pénibles, ou demandaient des capacités incompatibles avec le rang d'une personne de haute naissance, on pouvait les faire remplir par un député, ou vendre la charge pour une somme représentant un revenu à peu près égal au traitement (1). Indépendamment de ces fonctions, il y avait, ou

(1) En ce qui touche le nombre immense des offices et des coureurs d'offices, la vente des emplois, la fortune rapide amassée par ceux qui les détenaient, non par l'importance des rétributions, mais par des exigences illégales et la facilité donnée aux extorsions, consultez Basin, t. II, chap. II, VI, VII, et Commynes, t. I, pag. 65. Ce fut peut-être autant pour

devait y avoir, un fond de pension presque illimité, à la disposition du roi. A propos de quoi levait-on sur les bourgeois vilains la *taille* et la *gabelle*, si les nobles ne tiraient aucun profit de ces exactions? Le noble était le soldat du roi; sur l'ordre du souverain, il était tenu d'entrer en campagne et de le défendre contre ses ennemis. Mais, si sa pension n'était pas régulièrement payée, il n'était pas même capable de tenir ses armes et son équipement en bon état. Le noble désirait loyalement, dans la crise présente, combattre à côté du roi, mais l'armement qu'il se proposait d'acheter pour la circonstance, — et il n'attendait pour faire cet achat que le paiement de l'arriéré de sa pension — avait été acheté, pendant qu'il attendait, par une autre personne, son propre frère, qui était parti pour rejoindre le comte de Charolais (1).

Tels étant la situation et les sentiments de la masse de la noblesse, il n'est pas étonnant que l'appel des princes confédérés aient soulevé un écho universel et qu'une joyeuse animation se manifestât dans toutes les cours d'armes et toutes les tours crénelées, depuis les falaises de la Bretagne jusqu'aux plaines ensoleillées de la Provence. Le dextrier, ou, au défaut d'un animal méritant ce nom, la haquenée ou

éviter d'être fatigué par les sollicitateurs que pour écarter les grands dangers inhérents à un système de changements fréquents, que Louis XI établit une règle, à laquelle en réalité il n'obéit pas toujours, mais qui portait que tous les offices non exclusivement politiques seraient tenus non en vertu du bon plaisir de la couronne, mais par « l'excellence du mérite. » C'est à l'oubli de ce principe fondamental de tout État bien organisé, et qui plus que tout autre constitue une « cause prédominante, » que l'on peut imputer les difficultés et les périls que la grande république américaine, si heureuse dans l'état exceptionnel où elle vit quant aux embarras extérieurs, s'est vue dans l'obligation de lutter. « Je parle de ces offices et auctoritez, remarque le sagace Commynes, *pour ce qu'ils font désirer mutations, et aussi sont cause d'icelles.* »

(1) Voyez la lettre — qui reflète hautement les sentiments et la conduite de la classe à laquelle l'écrivain appartenait — contenant les explications de Jean d'Arly, gentilhomme picard qui s'excusait de ne pas se rendre sous les drapeaux après y avoir été appelé.

cheval de labour, était armé en guerre (1). Le casque d'acier et la cuirasse furent décrochés des murailles où ils se rouillaient depuis l'expulsion des Anglais. Une nouvelle génération devait les porter. Cependant, quelques survivants des guerres anglaises, quelques anciens chefs des *écorcheurs*, montraient autant d'empressement et d'ardeur que les jeunes à qui leurs exploits avaient été racontés parmi les fabliaux et les ballades de leur enfance. Le vieux Dunois, le fameux bâtard d'Orléans, qui avait combattu à côté de Jeanne d'Arc, oublia sa goutte, en même temps qu'une mission qu'il avait entreprise à la requête du roi, et s'en alla rejoindre Lohéac, Sancerre, et d'autres anciens compagnons d'armes, en Bretagne. Un murmure de ce lointain cri de guerre arriva jusque dans la chambre de la Bastille, où le comte de Dammartin expiait l'imprudente idée qu'il avait eue de rester en France et de réclamer un verdict impartial de la *justice* du roi, alors que, dans sa position, il n'avait même pas d'espoir de compter sur sa *grâce*. Encouragé par ces rumeurs, il réussit à creuser un trou dans l'épaisse muraille de la tour dans laquelle il était enfermé, et, s'échappant, courut en Bretagne, où il fut reçu comme le méritait le soldat le plus habile et le plus expérimenté de son temps (2).

Chacun sentait et comprenait instinctivement que la

(1) L'élévation soudaine du prix des chevaux et la difficulté touchant presque à l'impossible de s'en procurer pour la guerre sont consignées dans les lettres du temps et dans les pages des chroniqueurs. Voyez comme exemple une lettre dans les *Documents inédits* (*Mélanges*, t. II, pag. 241, 242).

(2) « Trouva et fit un trou en ung des murs de la tour, » dit Duclercq (t. IV, pag. 111). Il donne d'autres détails sur son évasion. Ses vicissitudes premières, son apparition soudaine devant le roi à Bordeaux, pour demander « justice, » sont racontées dans le *Cabinet de Louis XI*, dans la *Chronique sur Dammartin* et dans les documents imprimés par Godefroy et Lenglet.

véritable question en litige était l'existence de la féodalité, comme puissance rivale de l'autorité monarchique; et la preuve, c'est cet abandon de la cause royale par tous ceux qui avaient intérêt à maintenir l'indépendance féodale. Louis ne se trouvait pas seulement attaqué par ceux qu'il avait offensés ou dédaignés. Il était abandonné et trahi par ceux qu'il avait favorisés et choyés. Dans sa politique d'hostilité contre ses grands vassaux, il avait fait une exception en faveur des Armagnacs, les anciens ennemis de la maison de Bourgogne. Le chef de cete famille, le comte Jean, dont l'infâme existence était un scandale pour la chrétienté (1), n'avait pas seulement obtenu remise de la sentence de bannissement et de confiscation prononcée contre lui durant le dernier règne, mais il avait reçu des témoignages de la faveur royale qui contrastaient singulièrement avec la manière dont étaient traités des personnages d'un caractère tout différent. En outre, son frère avait été créé duc de Nemours, et était placé si haut dans la confiance de Louis, qu'on l'appelait « le favori (2). » Était-il possible que ces gens eussent secrètement pris part à une alliance contre le roi? Louis ayant eu vent de la chose, leur envoya l'ordre de venir le joindre, avec leurs troupes, dans le Bourbonnais, où avait été levé le premier étendard de la révolte. Il obéirent à l'appel du roi, et, quand ils furent arrivés dans le Bourbonnais, ils allèrent se ranger du côté de l'ennemi.

La conduite du comte de Nevers ne fut guère moins ex-

(1) Entre autres exemples de son effronterie et de sa turpitude on peut citer la requête qu'il adressa au pape pour demander une dispense à l'effet d'épouser sa propre sœur, avec laquelle il vivait notoirement en concubinage.

(2) Dans la lettre de sir Robert Neville, citée plus haut, on l'appelle « le mignon de roy Loys. » La partialité primitive du roi pour les Armagnacs avait son origine dans les divisions ténébreuses et les intrigues de la cour de son père.

traordinaire. Il était tenu de prêter un concours efficace au roi, et de combattre énergiquement le plus résolu des adversaires du roi, et cela non seulement par les liens de la reconnaissance, mais par les liens plus forts d'une commune inimitié. Et pourtant, quoique nulle ouverture ne lui eût été faite par le comte de Charolais, quoique ses propres ouvertures eussent été dédaigneusement repoussées, au moment où il sollicitait de l'argent et des subsides pour être à même de mettre les forteresses de la Picardie en état de défense, il s'efforçait, par de basses instances et des moyens détournés, d'obtenir de son implacable cousin la permission de désertir pour se rallier à son étendard (1).

La maison d'Anjou, l'aînée des branches collatérales de la famille royale, était exactement dans la même situation que la maison de Bourgogne. Le bon roi René avait aussi peu de goût pour la guerre civile que le bon duc Philippe. Mais lui aussi avait un fils unique dont le caractère était ardent et fier et qui était personnellement hostile au monarque français. Jean de Calabre, comme on le nommait à cause de ses prétentions sur le duché napolitain de ce nom, avait l'esprit inquiet et indomptable qui distinguait sa sœur Marguerite, la reine exilée d'Angleterre. Sa vie, comme celle de Marguerite, s'était dépensée en courageux mais stériles efforts pour reconquérir un royaume perdu. Il avait demandé à Louis de l'assister dans une tentative pour prendre possession de l'héritage légué à son père par Jeanne de Naples ; mais au lieu de recevoir du roi la moindre assis-

(1) Nevers pouvait invoquer comme excuse toutefois la désaffection générale des nobles de la Picardie et du Nivernais, et même la fuite des gens de sa maison. Cette désertion, il est vrai, était en grande partie la conséquence de son manque personnel de loyauté et de bonne foi. Voyez les *Documents inédits (Mélanges, t. II, pag. 257, 301 et suiv.)*; Duclercq, t. IV, pag. 142-146.

tance, il avait des motifs pour soupçonner que ses plans avaient été déjoués par suite d'informations secrètement fournies à son rival par la cour de France. Il saisit donc avec empressement l'occasion qui lui était offerte de se venger ; et, comme il était l'idole de la noblesse provençale (1), il n'eut aucune difficulté à rompre avec la politique pacifique de René et à enrôler les vassaux de sa maison dans la levée générale de la France féodale.

Ainsi, au moment où la lutte allait seulement commencer, les chances de Louis étaient déjà désespérées. Le royaume était en armes contre le roi. Les provinces étaient soulevées contre la capitale. Les défenseurs de la monarchie étaient coalisés pour renverser la monarchie. La famille royale avait résolu l'extinction de la royauté. Le souverain était seul ; seul, car des rares amis qui restaient autour de lui il n'en était pas un à qui il pût se fier ; seul, car ceux qui auraient dû faire cause commune avec lui, les habitants des villes, qui toutes cherchaient à s'émanciper du joug féodal et à se rapprocher de la couronne, préféraient rester spectateurs passifs et indifférents (2).

Les villes de la Somme avaient un intérêt spécial dans la querelle. Elles avaient consenti avec joie à passer sous la domination du roi, qui, pour fortifier leur fidélité, les avait exemptées du paiement de la taille, et avait même réduit les impôts levés précédemment par le duc de Bourgogne. Il était impossible qu'elles se laissassent détourner par les promesses ou les déclamations des confédérés. Ceux-ci

(1) « Ilz ont monseigneur de Calabre comme leur Dieu. » Lettre de Pierre Gruel au roi. *Documents inédits (Mélanges)*, t. II, pag. 382.

(2) « Sembloient bien, » dit Commines (t. I, pag. 21), « qu'ilz escoutassent qui seroit le plus fort ou le roy ou les seigneurs. »

avaient recours à des prétextes. Tels étaient, comme Louis le rappelait à son peuple, les moyens coupables et honteux employés naguère pour bouleverser le royaume et répandre des calamités et des horreurs dont le souvenir était encore vivant, dont la sanglante empreinte n'était pas encore effacée (1). Les nobles avaient proclamé leur intention d'abolir les taxes. Du même coup ils s'étaient plaints que leurs pensions ne fussent point payées. Comment pouvaient-ils obtenir satisfaction sur ce dernier point, sans augmenter les charges qu'ils semblaient si désireux de supprimer? Personne ne pouvait se plaindre que le roi eût approprié les revenus de sa couronne pour ses plaisirs personnels. Ils avaient été dépensés à pourvoir aux besoins ordinaires de l'État, à entretenir des troupes pour sa protection et à racheter des territoires aliénés pendant le règne précédent. Ce qui restait avait été distribué parmi les nobles. Quant au roi, il avait vécu comme un pauvre, tandis que, comme il le déclarait fièrement, il avait travaillé plus activement pour le bonheur de son peuple qu'aucun autre monarque de France depuis Charlemagne (2).

Ce qui empêcha ses appels de produire l'effet désiré sur les villes de la Somme, ce fut l'état de délabrement des fortifications, le manque de garnisons suffisantes pour diriger la résistance, et par dessus tout la conduite tardive et dé-

(1) « Es autres divisions passées qui ont esté en ce royaume, tant du temps du roy de Navarre, des Maillez et de ce qui fut dit et semé par avant l'an MCCCCXVIII, ceulx qui suscitèrent et meirent sur lesdites divisions, faisoient telles faulses semances et remonstrances pour atraire le peuple à eulx, qui depuis s'en treuva deceu. Car, ainsi que les choses sont assez notoires et connues à plusieurs qui les ont venues à l'ueil, il s'en ensnivist la destruction de la pluspart du royaume,... maux infinis et innumérables, dont tout le royaume se sent encore et sentira d'icy à cent ans. » Avertissement du roi aux villes d'Auvergne. *Documents inédits (Mélanges)*, t. II, pag. 214.

(2) Voyez diverses lettres et proclamations dans les *Documents inédits*, ubi supra, et al.: Duclercq, t. IV, pag. 124 et suiv.; Lenglet, t. II, pag. 445-452.

loyale du lieutenant du roi. Les confédérés, de leur côté, s'abstinrent prudemment de tout acte qui aurait pu exciter le peuple à prendre les armes. Le pillage fut interdit aux troupes ; le voyageur ne fut pas molesté ; les biens des marchands furent en sûreté sur les grandes routes, comme si on avait été en temps de paix ; les fournitures furent payées avec une exactitude scrupuleuse inconnue jusqu'alors pendant la guerre. C'est ainsi, tandis qu'une lutte intéressant l'existence même de la nation française se livrait au cœur du royaume, que les villes purent conserver une stricte neutralité et écarter de leurs murs l'élément destructeur qui les avait atteintes si cruellement dans les conflits précédents de même nature. L'orage passa sans les frapper, pour faire peser exclusivement sa violence sur la tête de Louis. C'était à lui à se protéger comme il pourrait.

Il avait d'abord formé un plan aussi simple que hardi pour rencontrer ses ennemis en détail. Ses forces se composaient principalement de la petite armée régulière organisée par son père et des levées féodales du Dauphiné et de la Savoie. Retenant sous son propre commandement la plus grande partie de ses troupes, il se rendit en toute hâte dans le Midi pour attaquer le duc de Bourbon, qui avait imprudemment commencé la guerre avant que ses alliés fussent en marche. Louis espérait, comme il y avait peu de places fortifiées dans la province, la soumettre et écraser la rébellion en quelques semaines. En même temps, il comptait que le comte de Maine, un membre de la famille d'Anjou, frère de René, tiendrait les Bretons en échec, tandis que Nevers devait, de la même manière, s'opposer à la marche de l'armée bourguignonne à travers la Picardie, en attendant que le roi pût y aller en personne. La rapidité de ses mou-

vements et la vigueur de son attaque auraient assuré le succès de son plan, en dépit de la froideur et de la désaffection secrète de Nevers et de Maine, sans la défection des Armagnacs. Il venait d'arracher de la faible main de son ennemi l'épée encore à demi dans le fourreau, quand il se vit obligé de se tourner contre ses amis qui le trahissaient. Le temps qu'il perdit de la sorte fit avorter ses desseins. Le comte de Maine n'avait nulle intention de combattre. Le rôle qu'il aspirait à jouer était celui d'un médiateur. Prince du sang lui-même, il n'avait d'autre désir que de trouver les moyens de concilier les malheureux différends entre les membres de la famille royale, en d'autres termes, de désarmer le roi et de le mettre à la merci de ses ennemis. Il se retira devant les forces qui se massaient contre lui; le comte de Charolais ne rencontra guère plus de résistance de la part de Nevers. Les deux armées du Nord et de l'Ouest parvinrent ainsi à effectuer leur jonction sous les murs de la capitale. Si elles réussissaient à y entrer, la couronne de France était perdue pour Louis. Il était obligé de fuir hors du royaume. En y restant, il n'y avait plus pour lui d'espoir de secours, pas la moindre chance de trouver un asile contre les rancunes de ses ennemis triomphants.

Tout récemment le roi avait été saisi d'une affection extraordinaire pour sa belle ville de Paris. Il avait déclaré, très sincèrement, que toutes ses espérances se concentraient dans la loyauté de ses habitants. Il était sur le point d'envoyer la reine, sa femme, pour y résider, pour que les Parisiens la protégeassent, l'assistassent et veillassent sur elle pendant les heures d'épreuves (1). Et il avait profité de cette

(1) « Leur mandoit qu'il leur envoyeroit la royne pour accoucher à Paris, comme à ville du monde que plus il aimoit. » De Troyes, dans Lenglet, t. II, pag. 21.

occasion pour leur annoncer que la reine était enceinte. L'enfant attendu serait-il un fils? le duc de Berri continuerait-il longtemps à occuper la position d'héritier présomptif? Louis s'en rapportait sur ce point à la décision de la Providence, et à ses patrons saint François et la sainte Vierge (1).

Il n'ignorait pas, cependant, qu'il avait beaucoup d'amis douteux, et que les alliés avaient beaucoup d'adhérents secrets dans la capitale. Il avait surveillé Paris d'un œil jaloux, tandis qu'il dirigeait ses actives opérations au centre du royaume; et, quand il fut informé que les armées ennemies approchaient rapidement, il se hâta de conclure un armistice avec les Armagnacs, remettant à plus tard l'occasion de régler son compte avec eux, et se retourna vers le Nord.

Les troupes sous les ordres du comte de Charolais se composaient de quatorze cents hommes d'armes, avec leurs suivants habituels, et de huit mille archers, outre plusieurs pièces d'artillerie, telles qu'on en employait communément alors, des bombardes, veuglaires, serpentines, etc., lourdes machines qui faisaient un bruit terrible et qui étaient aussi susceptibles de faire beaucoup de mal, quelquefois aux ennemis, mais le plus souvent, comme dans la campagne présente, aux malhabiles artilleurs qui les déservaient.

Une partie seulement des levées féodales des Pays-Bas

(1) « Le roy sçait bien que mondit sieur de Berry est son seul frère,... et au regard d'estre héritier presomptif du roy, le roy ne dit oncques ne fit chose dont il eut cause de soy douloir,... *mais la mercy Dieu, le roy est encore jeune et vertueux*, et la reine est en estat de disposition de porter des enfants, et est à présent enseincte d'enfant (c'était là une légère méprise, puisque la reine ne s'accoucha que deux ans plus tard), et de ce qui surviendra en ce cas, le roy le remet en la disposition de notredit seigneur, et après à notre Dame et saint François. » Responces faites par le roy aux Articles touchant ce qui avoit esté pourparlé entre le roy de Sicile et monsieur le duc de Berry et autres. Lenglet, t. II, pag. 449.

était comprise dans cette expédition. Les chefs, Charles le Téméraire, le comte de saint Pol, le sire de Ravenstein et d'autres, avaient envoyé des invitations aux nobles, les priant de se réunir au lieu du rendez-vous avec leurs amis et leurs vassaux. Le zèle n'avait pas fait défaut à ceux-ci ; mais ils manquaient de chevaux, d'armes et d'équipements. Parmi ceux qui répondirent à l'appel, le plus grand nombre furent renvoyés parce qu'ils étaient trop mal équipés pour le service (1). Peu, parmi ceux qui restaient, avaient la moindre expérience de la guerre. Tous, peut-être, étaient accoutumés au maniement des armes ; mais ils n'avaient pas été exercés à agir en masses et de concert, ou à obéir à la voix d'un chef dans la mêlée. On les avait rassemblés et préparés pour le service « en un instant (2). » En attendant les subsides des états, on avait obtenu des riches bourgeois des prêts et des donations ; l'artillerie avait été prise à l'arsenal de Lille ; les cités avaient fourni des tentes et une multitude de chariots, non seulement pour le transport des bagages, mais encore pour former l'enclos des campements et servir à leur défense ; et le 15 mai, moins d'un mois après que la première fanfare de guerre eut retenti, l'armée se mit en marche.

Saint-Pol commandait l'avant-garde ; Ravenstein, le corps principal de bataille ; Antony, dit le grand batard de Bourgogne, l'arrière-garde. Le comte de Charolais accompagnait Saint-Pol. A sa suite marchaient le duc de Somers, le comte de Buchau et d'autres étrangers de distinction, plus un grand nombre de vieux capitaines, au jugement desquels il pouvait se fier, mais dont la voix fut trop souvent étouffée

(1) « Quand la monstre fut faite, il y eut plus à faire à les renvoyer que à les appeler. » Commines, t. I, pag. 49.

(2) « Ceste armée estant preste, qui fut tout à ung instant. » Commines, t. I, pag. 20.

par celle d'une multitude ignorante et bruyante. Déployant ses splendides bannières de soie brodées d'or, sur lesquelles s'étaient la croix de Saint-André et les devises des différents chefs, l'armée, se montant en tout à quatorze mille combattants, tous à cheval, franchit la frontière de Picardie. Aucun ennemi ne se présenta pour leur disputer le passage. L'armée prit ses quartiers dans les villages et les petites villes le long de la route; les soldats dinèrent et soupèrent comme de paisibles voyageurs, payant tout ce qu'ils consommaient; mais ils étaient toujours soigneusement sur leurs gardes; au moindre cri, au moindre nuage de poussière soulevé dans le lointain, ils étaient sur le qui-vive, et les sentinelles criaient l'alarme même quand un groupe de nobles amis passait à travers le camp. Dans le voisinage de Péronne on rencontra un corps de troupes qui stationnait en observation. C'étaient quelques centaines de lances sous les ordres de Joachim de Rouault, maréchal de France, accompagné de Nevers. Ils disparurent au galop. Nevers rentra dans la ville, et le maréchal avec ses hommes battit en retraite dans la direction de Paris. De temps en temps un détachement de cavaliers s'écartait de la ligne de marche, et s'en allait en quête d'aventures, s'avancant jusque sous les murs des villes et demandant, selon les formules de la chevalerie, s'il y avait à l'intérieur quelque gentilhomme de naissance désireux de rompre une lance pour sa dame (1). Mais il arrivait rarement que leur amour des aventures fût satisfait. Les villes, mal fortifiées, désertées par la noblesse, peu encouragées à la résistance par Nevers,

(1) « Arrivez devant la ville, prendrent un villageois et luy donnant quelque argent l'envoyèrent dedans Noyon,... dire que s'il y avoit quelque homme d'arme qui eût envie de rompre une lance pour sa dame, qu'il sortist et qu'il seroit fourny. » *Mémoires du sire de Haynin* (publications de la société des Bibliophiles belges), t. I, pag. 20.

et abandonnées par la petite force que Louis avait réussi à conserver pour leur défense, jugeaient imprudent de traiter en ennemis des gens dont les demandes étaient si modérées, et qui, après de courts pourparlers, faisaient avancer leurs serpentins et les braquaient contre les murailles. Le château de Beaulieu soutint un siège d'une semaine, mais se rendit avant l'assaut. Le mois de juin se passa à guerroyer de cette sorte, sans effort; et, le 5 juillet, jour fixé, Charles arriva à Saint-Denis, à deux lieues au nord de Paris, où était le rendez-vous général (1).

Ses alliés, moins prompts dans leurs mouvements, n'avaient point paru encore. Il ne trouva pas non plus, pour le renforcer, comme il y comptait, les lances des deux Bourgognes. Mais ces désappointements, au lieu d'affaiblir l'enthousiasme de ses partisans, ne servirent qu'à enflammer leur ardeur et leur désir de gloire. Pourquoi Paris ne suivrait-il pas l'exemple des autres villes, et, sans attendre les sommations du duc de Berri, n'ouvrirait-il pas ses portes au petit-fils de Jean Sans-Peur, au fils de Philippe le Bon, au représentant d'une lignée de princes qui n'étaient pas moins populaires dans la capitale de la France que dans leurs propres domaines, et que la majorité des citoyens regardait comme les champions de la liberté populaire? La garnison était peu nombreuse; elle ne se composait guère que de ces mêmes troupes qui avaient fui devant l'armée tandis qu'elle marchait sur Paris. Une pareille force ne pourrait résister au sentiment général des habitants. Pleins de confiance et d'assurance dans le résultat, et animés d'une

(1) Haynin, t. I, pag. 15-22; Commines, t. I, pag. 21; Duclercq, t. IV, pag. 147-154; extrait d'une ancienne chronique (Lenglet, t. II, pag. 483); lettre du comte de Charolais (Gachard, *Documents inédits*, t. III, pag. 194-196).

valeur égale à leurs espérances, les cavaliers bourguignons s'avancèrent vers la barrière extérieure, refoulant devant eux Rouault et une poignée de ses hommes d'armes, qui étaient sortis de la place pour les reconnaître.

Cependant, les murailles ne tombèrent point devant eux ; et ils furent obligés d'avoir recours à leurs bombardes et à leurs serpentins, lesquels produisaient « un beau hurtilibus, » et même occasionnèrent quelques morts, mais sans important résultat (1). Leurs amis de l'intérieur firent tous leurs efforts pour leur venir en aide en se répandant tumultueusement par les rues, et en criant que l'ennemi avait pénétré dans la place, dans l'espoir de faire naître, par cet artifice, le trouble et la confusion et d'amener ainsi les partisans du roi à se soumettre. Rouault, toutefois, tint les portes fermées et ne permit même pas qu'on rendit une réponse aux sommations envoyées par le comte de Charolais, lequel demandait simplement à être reçu comme lieutenant du duc de Berri, et à recevoir, contre bon paiement, les approvisionnements dont il avait besoin. Ce mauvais accueil étonna et décontenança quelque peu les braves Bourguignons, de leur aveu même (2). Ils caracolèrent pendant cinq ou six heures devant les murailles, par manière de provoquer les hommes d'armes à sortir et à se mesurer avec eux ; mais les cavaliers royalistes se contentèrent de contempler leurs démonstrations du haut des remparts. Les chefs les plus

(1) « Lors y eut beau hurtilibus de canons, vulgaires, serpentines, coulverines et autre traict, dont y eut aucuns de tuez et navrez. » De Troyes (Lenglet, t. II, pag. 25).

(2) « Dont plusieurs des nostres furent esbahis, car l'on pensoit que quand ceux de Paris verroient la puissance du comte de Charrolois, ... qu'ils ne deussent oser tenir, ains incontinent soy rendre à l'obéissance dudict duc de Berry, et de son lieutenant le comte de Charrolois. » Haynin, t. I, pag. 23. « A mondit seigneur treuvé ceulx de Paris tout aultres que l'en ne cuidoit, dont il n'est pas bien content sur eulx. » Lettre d'un officier du comte de Charolais au bailli d'Auxerre. *Documents inédits (Mélanges)*, t. II, pag. 350).

expérimentés étaient d'avis que la ville était assez peu forte pour être emportée par un brusque assaut. Une fois entré dans la place, on devait avoir facilement raison de la garnison ; le peuple, quand bien même il eût été hostile, ne devait compter pour rien dans une lutte de cette nature. Mais c'était trop risquer. La tentative pouvait échouer ; et les citoyens, alarmés pour la sécurité de leurs personnes et de leurs biens, pourraient devenir résolument hostiles et ne plus se prêter par la suite aux propositions des confédérés, quand une occasion de négocier se présenterait. La guerre devait être faite au nom du bien public, dans l'intérêt du peuple, contre un seul ennemi, le roi. Louis une fois battu, la capitale n'hésiterait pas à ouvrir ses portes aux vainqueurs (1).

Guidé par ces considérations, le comte de Charolais retourna à Saint-Denis et tint conseil avec ses principaux officiers sur le meilleur parti à prendre. Le débat, toutefois, ne resta pas limité entre les conseillers ordinaires du chef d'armée ; il eut lieu en présence de toute l'armée, avec la prévision raisonnable d'arriver à une absolue unanimité d'opinions. En effet, un cri général et formidable s'éleva, mais pour demander qu'on retournât au pays. Ces vaillants gentilshommes estimaient qu'ils avaient fait assez. N'avaient-ils pas franchi deux rivières, l'Oise et la Marne, agité leurs lances menaçantes sous les murs de l'ennemi, le provoquant à sortir et à se battre ? Et n'avaient-ils pas ainsi fait leurs devoirs comme hommes d'honneur et bons chevaliers ? Leur chef, d'ailleurs, n'avait pas rompu avec ses alliés, et ils allaient porter la peine de leur empressement complaisant.

(1) Commynes, t. I, pag. 22, 23 ; Basin, t. II, pag. 446, 447 ; Duclercq, t. IV, pag. 155.

Le comte devait, à cette heure, réfléchir sur la situation de son armée, isolée à cinquante lieues de la frontière des provinces de son père, avec un grand nombre de places fortifiées derrière elle, des places qui, pour la plupart, n'avaient pas reçu de garnison, et qui n'avaient donné de leurs intentions pacifiques d'autre gage qu'une promesse de neutralité arrachée par la peur, ou accordée par l'apathie. Si les forces bourguignonnes étaient défaites et obligées de se retirer, la valeur réelle de cette promesse ne tarderait pas à se faire sentir (1). A des remontrances de ce genre, Charles n'avait à opposer que sa résolution obstinée : « J'ai franchi l'Oise et la Marne, » dit-il, « et je franchirai la Seine, quand je n'aurais qu'un simple page pour toute escorte (2). »

En fait, l'armée n'était pas dans une position si compromise ni si désespérée qu'elle se l'imaginait. Paris, il est vrai, n'était pas encore prêt à se rendre. L'impatience du comte de Charolais ne lui avait pas permis de rester plus longtemps à Saint-Denis, même s'il eût été politique d'y rester. Mais les premières combinaisons étaient loin d'avoir échoué. La jonction des confédérés pouvait s'effectuer aussi bien au sud de la capitale qu'au nord. C'était donc dans cette direction qu'il fallait chercher le véritable champ de leurs opérations, puisque Paris avait fait aux Bourguignons une réception si différente de celle à laquelle ils s'étaient attendus. Pendant ce temps, le roi revenait, à marches forcées, du Bourbonnais. A sa droite, le maréchal de Bour-

(1) Haynin, t. I, pag. 25; Commines, t. I, pag. 23.

(2) « Conclud et dict à ses gens qu'il passeroit la rivière de Seyne, et que, s'ils ne le vouloient suivre, il ne le laisseroit pour eulx, voires deust-il passer avec ung seul page. » Haynin, t. I, pag. 26.

gogne et le duc de Calabre, à sa gauche, les ducs de Bretagne et de Berri, marchaient, de quartiers différents, vers la même destination commune. On pouvait penser que le duc de Bourbon et les Armagnacs arrivaient sur ses derrières. Se glisser entre lui et la capitale, le séparer de son unique place de refuge, de sa seule chance de secours; le repousser sur les ennemis qui se réunissaient de tous côtés ou tailler ses troupes en pièces sans leur assistance, tel était le devoir évident, tel était aussi l'ardent désir du chef bourguignon (1).

Ayant traversé la seine à Saint-Cloud, où il établit un fort détachement pour assurer la transmission d'un envoi d'argent qu'il attendait des Pays-Bas, et dont il avait un très urgent besoin, Charles marcha vers le sud, laissant Paris d'abord sur son flanc gauche, et ensuite sur ses derrières, et, le 15 juillet, il arriva à Longjumeau. Les Bretons, avec lesquels il se trouvait alors en communication, approchaient du côté de l'ouest, et il fut invité à modifier son itinéraire pour aller à leur rencontre. Mais Charles avait reçu l'avis positif que Louis avançait rapidement; il résolut donc de prendre une position qui commandât les approches de la capitale, et de livrer bataille, si c'était nécessaire ou faisable, sans attendre ses alliés. Le même soir, les vedettes signalèrent la présence d'une petite troupe de cavaliers derrière Montlhéry, village situé à trois lieues au sud de Longjumeau, et déjà occupé par l'avant-garde bourguignonne sous les ordres du comte de Saint-Pol. Ce dernier avait

(1) Lettre du maréchal de Gamaches au chancelier; lettre du comte de Charolais au duc de Bourgogne; mandement du comte de Charolais aux gens de sa maison; lettre d'un officier du comte de Charolais au bailli d'Auxerre. *Documents inédits (Mélanges)*, t. II, pag. 346-351; Commines, t. I, pag. 23-26.

établi ses troupes dans le village, quoique la colline voisine, qui lui donne son nom, fût dominée par un château occupé par une garnison royale. Il est vrai que, en vertu d'un accord fait avec le commandant de ce château, il avait été décidé qu'il n'y aurait pas d'hostilités entre ses troupes et le corps de Saint-Pol. Toutefois, en apprenant l'approche de l'ennemi, dont il donna immédiatement avis à Charles, Saint-Pol se retira à minuit dans la plaine au nord, à la gauche de la route de Paris, ayant derrière lui une forêt d'une demi-lieue, et devant lui Montlhéry éloigné d'une distance à peu près égale (1).

La nuit fut courte et agitée. Bon nombre de cavaliers bourguignons, trop émus pour trouver le sommeil, passèrent les quelques heures d'obscurité qui restaient à se promener en long et en large; tandis que d'autres, plus préoccupés et plus alertes, veillaient sur leurs selles, prêts à charger au premier signal (2). Aux premières clartés de l'aube tous furent en mouvement. Le comte de Charolais arriva à sept heures avec le gros de l'armée, et prit position à droite de la route, prolongeant ainsi la ligne qui avait déjà été formée. Les chariots, selon l'habitude, étaient rangés en front de la ligne de bataille. Immédiatement derrière ce retranchement étaient stationnés les archers à pied, lesquels étaient aussi armés de courtes piques, à la manière anglaise, de manière à pouvoir, en cas de défense, se défendre quelque temps contre une charge de cavalerie. Les hommes d'armes restaient en arrière; mais un grand nombre de cavaliers mirent pied à terre et se mêlèrent aux rangs des

(1) Haynin, t. I, pag. 27, 28; Commines, t. I, pag. 27; Duclercq, t. IV, pag. 160, 161.

(2) Haynin, t. I, pag. 28.

archers, parce que c'était à la fois le poste le plus honorable et le plus dangereux, et parce qu'ils espéraient ainsi exciter le courage des soldats par leur présence et leur exemple.

On vit bientôt l'armée royale descendre lentement des collines boisées du sud et se former en ligne derrière une haie, très haute et très épaisse, qui traversait les déclivités de la montagne. Un corps de troupes royales fut aussi détaché pour aller occuper le village, mais le comte de Charolais envoya une compagnie pour les déloger, et après une active escarmouche, les Bourguignons ayant réussi à mettre le feu à un certain nombre de maisons, les flammes, poussées par le vent dans la direction de l'ennemi, obligèrent celui-ci à battre en retraite. Charles ne chercha pas à tirer parti de cet avantage. Chacune des deux armées avait choisi une position où elle pouvait se tenir sur la défensive, et elle attendait que l'autre ouvrit l'attaque. De temps en temps, on déchargeait quelques serpentins, mais sans qu'on se fit grand mal de part ou d'autre.

Il revenait évidemment à Louis de commencer la bataille. Un délai prolongé devait lui être fatal. Les Bourguignons, en effet, pouvaient s'attendre à recevoir de prompts renforts de leurs alliés. Ils s'avançaient, de différentes directions, pour lui tomber sur les flancs ou sur les derrières. Son but obligé était de se jeter dans sa capitale et d'y affermir son autorité ébranlée. Il n'avait pas réussi à atteindre ce but avant l'arrivée des Bourguignons; il ne lui restait donc qu'à se frayer un chemin par la force jusqu'à Paris. Sa situation, cependant, était embarrassante. Sa marche avait été tellement rapide que la plupart de ses archers et de ses autres troupes d'infanterie étaient restés bien loin en arrière. Ses

hommes d'armes, quoique mieux exercés et mieux équipés que ceux de l'ennemi, étaient inférieurs en nombre; et, ce qui était pis, à l'exception de ceux qu'il avait sous son commandement immédiat, il ne pouvait avoir aucune confiance dans leur fidélité, ou du moins dans la fidélité de leurs chefs. Et, en effet, le comte de Maine, dès qu'il eut reçu du roi l'ordre de se préparer à la bataille, déclara qu'il n'était point venu là pour se battre contre son cousin de Charolais et les autres membres de sa famille, mais dans l'espoir de rétablir la paix et l'amitié entre eux et le roi. Or, comme le roi avait rejeté son conseil et était déterminé à livrer bataille, le comte n'avait plus qu'à lui dire adieu. Sur cette déclaration, il quitta le champ de bataille, emmenant avec lui les lances placées sous son commandement (1).

Louis avait encore moins le droit de compter sur la loyauté de Brezé, le sénéchal de Normandie, qui commandait l'avant-garde de l'armée royale. Bien qu'il eût rétabli cet ancien et distingué serviteur de la couronne dans la possession de ses dignités héréditaires, il lui portait peu d'affection, et l'avait traité avec son manque habituel de confiance. Devinant cependant l'honnêteté de son caractère, il le conjura de lui dire franchement s'il n'avait pas engagé sa foi aux confédérés. « En vérité, » répliqua le sénéchal, avec son ironie accoutumée, « ils ont ma parole; mais vous avez mon corps, et aujourd'hui tout au moins il restera avec vous (2), » promesse qu'il ne put tenir qu'en partie; car,

(1) « Il luy dit : « Monseigneur, j'étois venu avec vous pour vous servir et accompagner et moyenner quelque bon accord entre vous et vostre beau cousin de Charolais et autres princes de nostre sang, et non point pour les vouloir combattre, et puis qu'il vous plaist faire ainsi, et non autrement, je m'en vais, adieu vous dis. » Et ainsi se partit avec toute compagnie. » Haynin, t. I, pag. 33.

(2) « Sire, il est vray qu'ils ont mon siel par de là, mais aujourd'hui vous aurez et le

après l'action, son corps inanimé resta aux mains de l'ennemi.

Plusieurs heures s'étaient écoulées cependant sans autres hostilités qu'un coup de canon tiré de temps en temps, et qui ne faisait pas grand mal. Il était midi, le temps, d'après l'expression énergique d'un de ceux qui en souffrirent, était horriblement chaud (1) ; et les troupes bourguignonnes avaient à peine un arbre pour les protéger contre les rayons torrides du soleil. Ils étaient sous les armes depuis l'aurore, et la plupart d'entre eux n'avaient pas mangé depuis la veille. Il ne fallait pas s'attendre à ce que des hommes, à peine initiés aux premiers devoirs du soldat, montreraient dans l'inaction de cette attente fiévreuse, le calme qui est la vertu principale des vétérans. Leurs murmures devinrent bruyants; et Charles faisait en vain tous ses efforts pour leur inspirer la patience. Il courait dans les rangs, suivi d'un écuyer qui portait sa bannière de soie mi-partie noire et violette, à demi déployée, haranguant ses soldats et leur promettant la victoire. Et pourtant son impatience était, au moins, égale à la leur. Aussi, laissant Ravenstein avec une petite troupe pour garder le camp, il finit par ordonner à Saint-Pol de mener l'attaque, que les autres divisions devaient soutenir.

Entre les deux armées s'étendait un vaste champ, couvert d'épaisses récoltes de froment et de riz. Le passage à travers ce champ était difficile et fatigant; et les archers, qui précédaient l'avant-garde, déjà épuisés par la faim, la soif et la

cœur et le corps. » Haynin, t. I, pag. 39. « Luy demanda et luy prioit moult fort qu'il luy dist se il avoit baillé son sellé aux princes... A quoy ledict grant seneschal respondit que ouy; mais qu'il leur demeurroit, et que le corps seroit sien : et le dict en gaudissant, car ainsi estoit-il accoustumé de parler. » Commines, t. I, pag. 30.

(1) « Le susdit jour seizième il faisoit hideusement chaud. » Commines, t. I, pag. 32.

chaleur (1), n'avançaient que mollement. Ils avaient reçu l'ordre de faire deux fois halte durant la marche ; mais cet ordre ne put être exécuté à cause de l'impatience des cavaliers qui chargeaient par derrière. Tout à coup le cri s'éleva que l'ennemi avait commencé à fuir. En effet, la ligne de front des troupes françaises avait tourné bride et se repliait au galop sur le corps d'armée principal. Toutes les notions d'ordre et de discipline s'évanouirent. Chacun ne songea plus qu'à être le premier à poursuivre les fuyards. Les cavaliers démontés s'empressèrent de remonter en selle ; et tout le corps des hommes d'armes, éperonnant leurs montures, se rua à travers la ligne de l'infanterie, écrasant et dispersant cette masse débile, et s'élança vers la montée, non pas avec l'imposante vigueur de la valeur martiale, mais avec le désordre d'une débandade tumultueuse (2).

Les troupes du roi, sorties en bon ordre des ouvertures ménagées dans la haie, descendirent pour soutenir l'attaque. N'ayant que peu d'archers, elles ne purent pas recevoir leurs assaillants par la décharge de flèches habituelle. C'était donc une lutte égale ; et les deux corps ennemis s'élançèrent l'un sur l'autre, les lances étincelantes en arrêt, au milieu d'un épais nuage de poussière. Le retentissement de l'acier sur le front d'attaque proclama la vigueur du choc. Mais, dès que le combat commença à s'échauffer, les rangs se rompirent et les deux armées se répandirent sur le champ de bataille, combattant en désordre, ou fuyant dans un désordre plus grand encore. L'aile gauche des Bourguignons fut bientôt séparée du centre ; et Saint-Pol, se voyant en

(1) « Nos gens estants en cette longue attente se débilitoient de faim, de soif et de soleil. » Haynin, t. I, pag. 33.

(2) Commines, t. I, pag. 38, 39 ; Haynin, t. I, pag. 34, 35.

présence de forces supérieures, et en danger d'être entouré, se retira dans la forêt, où il demeura inactif, surveillant de loin les incidents de la bataille, et attendant en vain le moment où les deux armées en viendraient de nouveau aux prises dans un combat régulier. Les troupes royales, pendant ce temps, ayant tourné vers la gauche, avaient pénétré dans le camp, tuant ou dispersant les troupes qui le défendaient, et s'étaient rendues maîtresses de l'artillerie bourguignonne, prise que d'ailleurs elles ne tardèrent pas à abandonner pour se livrer au pillage des chariots, chargés pour la plupart de précieuses richesses appartenant aux nobles flamands.

Au centre, le comte de Charolais avec la petite troupe qui entourait sa bannière, continuait à faire face à la colline, poussant devant lui les masses du front de bataille et sabrant les bandes de fugitifs qui passaient sur ses flancs. Les morts tombaient en grand nombre; on ne faisait pas de quartier (1); et celui qui tombait à portée d'un coup de lance ou de hache d'arme, avait peu de chance de se relever. Mais le nombre de ceux qui fuyaient dépassait de beaucoup celui de ceux qui tombaient. Les hommes du plus haut rang étaient les premiers à fuir. Le roi se vit enfin abandonné par tous, à l'exception de son avant-garde; et, sur la prière de ces derniers fidèles, il se retira vers la montagne, et alla s'abriter dans le château, attendant que le carnage eût cessé (2).

(1) « Le grand courroux du comte et de ses gens n'usoit de nulle pitié ny rançon. » Haynin, t. I, pag. 38.

(2) De Troyes (Lenglet, t. II, pag. 28); Duclercq, t. IV, pag. 171; Theodoricus Pauli de *Cladibus Leodiensium* (De Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège*, pag. 183).

Le champ de bataille appartenait dès lors à Charles, qui continua à poursuivre l'ennemi jusqu'à ce qu'il eût laissé Montlhéry à une demi-lieue derrière lui. Il lui avait donné la chasse avec une poignée de soldats dans une direction, tandis que la plus grande partie de son armée avait fui dans une direction opposée. Son impétuosité l'aurait entraîné au milieu d'un corps nombreux de Français, qui s'étaient ralliés à quelque distance en avant, si les remontrances réitérées des officiers ne l'avaient engagé à s'arrêter. Faisant un demi-tour, il retourna de l'autre côté de la colline, continuant à mettre en fuite les détachements ennemis qu'il rencontrait sur sa route. Comme il passait au pied du château, il fut surpris de voir la garde royale rangée en ligne devant la porte d'entrée. Les hommes d'armes, descendant au trot, chargèrent sa petite troupe avec une force irrésistible. Son porte-étendard, Philippe d'Oignies, sire de Bruay et plusieurs autres, furent tués sur place. Charles lui-même reçut un profond coup d'épée au cou, à un endroit où une partie de son armure, mal fixée, s'était détachée. Il fut reconnu par les Français, qui lui crièrent de se rendre ; et, bien qu'il continuât de se défendre avec une valeur désespérée, déjà ils avaient mis la main sur lui, quand deux de ses compagnons, l'un d'eux un homme de puissante stature et monté sur un vigoureux cheval, se jetèrent entre lui et ses assaillants et donnèrent aux deux partis le temps de reformer leurs rangs. Une contre-charge énergique balaya de nouveau la route ; et les Français se retirèrent en apercevant sur la plaine un petit corps de troupes avançant à la rescousse. C'était le bâtard de Bourgogne, avec la poignée d'hommes qui restaient de l'aile droite. Sa bannière, déchirée en lambeaux, mais tenue toujours d'une main

ferme, prouvait que lui, du moins, n'avait point failli à l'antique renom et à l'honneur de sa maison (1).

Quoique perdant du sang avec abondance de sa blessure, le comte de Charolais monta sur un cheval frais et s'élança à travers le champ de bataille pour rallier les débris épars de son armée. Il conjura ses hommes, dans un langage doux et persuasif, de ne pas l'abandonner en ce moment critique, mais de se grouper autour de l'étendard de leur prince (2). Sa situation était, en réalité, bien critique. Il ne restait pas cent hommes ensemble au centre de la plaine ; et ceux qui avaient montré réellement du courage au plus fort de la mêlée constatèrent avec appréhension leur faiblesse numérique et le danger de leur position. A la première apparition d'une lance ennemie ils étaient prêts à prendre la fuite.

Enfin on vit arriver du bois Saint-Pol et ses hommes en ordre serré de bataille, s'arrêtant de temps en temps pour ramasser les lances qu'ils avaient jetées dans leur retraite. Ils ne faisaient aucune attention aux messages urgents qu'on leur envoyait pour les engager à hâter leur marche. Ayant éprouvé les fâcheux effets de l'empressement et de l'excessive confiance, ils montraient maintenant la plus admirable prudence. Grâce à leur concours et à celui d'autres déserteurs, qui revenaient par bandes de douze ou vingt hommes, Charles, vers le soir, se trouva entouré d'une force d'environ huit cents hommes d'armes.

Mais ces hommes n'étaient pas dans une disposition d'es-

(1) Commines, t. I, pag. 40-43; Haynin, t. I, pag. 37, 38; Lamarche, t. II, pag. 237; *Relation de la bataille de Monthéry* (Lenglet, t. II, pag. 484-486).

(2) « Allant aval le camp disoit à ceux qu'il trouvoit qui se tiroient au large : « Mes enfans et mes amys, retournez avec moi et ne me laissez à cette heure, » et par telle douceur en fit plusieurs retourner. » Haynin, t. I, pag. 40.

prit à l'engager de tenter de nouveau la fortune des armes. Ayant fui du champ de bataille, ils supposaient, assez naturellement, qu'ils avaient été défaits. Leurs adversaires, raisonnant de la même façon en ce qui les concernait, en étaient venus à la même conclusion. C'avait été une déroute des deux côtés, une déroute sans poursuite, une défaite sans victoire. Les routes étaient encombrées de soldats, fuyant devant d'autres qui couraient à leur tour dans d'autres directions (1). Dans leur fuite, ils répandaient toutes sortes de nouvelles sur leur désastre : le roi était mort ; le comte de Charolais était prisonnier. Il y eut un officier du roi qui ne tourna pas bride jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Lusignan, dans le Poitou ; un cavalier flamand qui courut avec la même précipitation jusqu'à sa demeure à Quesnoy-le-Comte, dans le Hainaut. Ces deux-là, tout au moins, comme on en fit la remarque, n'avaient pas songé à se faire mutuellement le moindre mal (2).

La soirée se passa sans qu'il y eût le moindre effort, de part ou d'autre, pour soumettre à une seconde épreuve l'issue douteuse de la bataille. A la confusion et à la panique avait succédé la stupéfaction. Ayant reformé leur clôture de chariots, et s'étant ainsi protégés contre une surprise, les Bourguignons retrouvèrent du courage pour songer à l'état de vacuité de leurs estomacs. Leurs approvisionnements étaient insuffisants pour assouvir leur faim ; mais ils n'osaient pas entrer dans le village où ils pouvaient en

(1) « Tous les chemins estoient couverts de bagues, comme malles, bongés, vaisselles, joyaux, harnats, chevaux, que laissèrent choir les fuyants, et nuls d'eulx n'avoient loisir de recueillir de pœur qu'ils avoient, car d'ung costé et d'aulture il sembloit que les ennemys fuissent à leurs tallons, et sy ne les suivoit ou pas. » Duclercq, t. IV, pag. 169.

(2) « Ces deux n'avoient garde de se mordre l'ung l'aulture, » expression devenue depuis proverbiale. Commines, t. I, pag. 45.

obtenir une plus grande quantité. C'est qu'une longue ligne de feux brûlaient derrière la haie, et un détachement envoyé en reconnaissance était revenu avec la nouvelle que l'armée royale était toujours en position. Assis sur une botte de paille, à côté d'un monceau de morts, Charles faisait panser sa blessure, et partageait sa potion de tisane avec un archer blessé qui se traînait, à demi écrasé par les cadavres. A minuit, les principaux officiers tinrent un conseil de guerre. Un grand nombre d'entre eux, parmi lesquels Saint-Pol, voulaient commencer sans délai la retraite vers la frontière de Bourgogne ou celle des Pays-Bas. Ils dépeignirent sous des couleurs, qui n'étaient pas trop vives pour la circonstance, les dangers de leur situation présente. Mais, si grands que fussent ces dangers, une retraite en offrait de plus terribles encore. Chaque ville, chaque village le long de la route les accueillerait en ennemis. Les traînants seraient massacrés ; la terreur multiplierait leurs périls et compléterait leur dispersion ; et le peuple saisirait avec empressement cette occasion de donner une preuve convaincante de sa loyauté en exterminant les rebelles vaincus. Ces arguments, qui donnaient une sombre idée du sort de ceux qui avaient fui précédemment (1), ralliait même les timides à l'opinion des plus courageux. Il fut décidé, comme parti le plus sûr, de recommencer l'action le lendemain. C'était le seul parti à prendre pour des hommes qui n'avaient pas de moyens de retraite et qui devaient vaincre ou mourir sur le champ de bataille (2).

(1) « Pour brief dire, oncques nul homme de nom de ceux qui s'enffuyoient n'eschappèrent qu'ils ne fussent prins ou morts ;... aucuns povres compagnons eschappèrent... tous deschirés et en povres habits. » Duclercq, t. IV, pag. 174.

(2) « Son advis estoit que chacun se aysast au mieulx qu'il pourroit ceste nuit, et que

A l'aurore, les trompettes sonnèrent le réveil. Les troupes se préparèrent au combat, quoique la plupart parussent plutôt disposées à prendre la fuite. Quel ne fut pas leur étonnement, lorsqu'un charretier amenant une barrique de vin du village voisin, leur annonça que l'ennemi était parti! L'heureuse nouvelle fut bientôt confirmée. Les feux qu'ils avaient contemplés toute la nuit, sans oser s'en approcher, n'avaient pas été plus tôt allumés, que le roi avait levé le camp et continué sa marche, par une route détournée, vers Paris.

L'abattement fit place à l'exaltation dans l'armée bourguignonne. Sa position n'était pas seulement sûre, désormais; elle était glorieuse. Loin d'avoir été défaits, ils avaient décidément remporté la victoire; ils restaient en possession du champ de bataille, que l'ennemi s'était vu forcé de quitter. Au mieux prendre, la victoire avait été stérile, il est vrai; si la bataille était gagnée, l'objet de la bataille était perdu. Mais qu'importait? Quelques-uns, il faut le dire, parlèrent de donner la chasse à l'armée royale; et ceux qui, pendant la nuit, avaient été les plus ardents à proposer de battre en retraite étaient devenus les plus impatients en faveur de la poursuite. Mais on leur rappela que, pour s'assurer les honneurs de la victoire, les règles de la chevalerie les obligeaient à passer une seconde journée sur le champ de bataille, à enterrer leurs morts et à défier, au son de la trompette, tous ceux qui voudraient leur contester leur triomphe (1).

le matin, à l'aube du jour, on assaillit le roy, et qu'il falloit là vivre ou mourir : et trouvoit le chemin plus seur que de prendre la fuyte. » Commines, t. I, pag. 48.

(1) Des récits de la bataille de Monlhéry, émanant la plupart de témoins oculaires, peuvent être trouvés dans Haynin, t. II, pag. 28-42; Commines, t. I, pag. 33-50; Duclercq, t. IV, pag. 166-172; Lamarche, t. II, pag. 236-240; De Troyes, pag. 27-29; Basin, t. II, pag. 118-121; Lenglet, *Relation de la bataille*, t. II, pag. 484-486. Ce dernier est le rapport officiel au duc de Bourgogne. Il est assez bien d'accord avec les autres relations, à cette

Plus de deux mille cadavres, déjà dépouillés et mis à nu par les rodeurs des camps, furent trouvés dans la plaine et sur le versant de la colline (1). Brezé était tombé dès la première charge, tandis qu'il conduisait l'attaque française dans l'intention, au dire de Louis, d'engager forcément une bataille que le roi désirait éviter. Du côté des Bourguignons, celui qui excita le plus de regrets fut le jeune Philippe de Lalain, un frère du fameux Jacques de Lalain, rejeton d'une race qui ne marchandait jamais son sang pour le service de son prince (2).

différence près que ce rapport officiel essaie d'excuser les désordres et les désertions qui ont terni le triomphe des armes bourguignonnes. — Au premier aspect, les descriptions données par les deux autorités que nous citons en premier lieu semblent se rapporter à deux affaires différentes. Un examen plus attentif montre qu'il n'y a guère, en somme, de différence sur les points essentiels. La différence est dans la couleur donnée au récit, dans l'esprit qui a inspiré le narrateur. Haynin, cavalier naïf, peu versé dans les raffinements de la critique, donne une version littérale de l'affaire, et résume sa narration en attribuant « l'honneur et la victoire de la journée » aux Bourguignons, bien que les Français « aient gagné davantage » par la capture des bagages ennemis. Commines, qui écrivait dans les derniers temps de sa vie et qui se complaisait plutôt à exposer les folies et les vaines prétentions de ses contemporains belliqueux qu'à célébrer leurs exploits, prend sa revanche de l'enthousiasme juvénile qui l'avait fait rester pendant toute la journée immédiatement derrière son maître. Il nous apprend que jamais de sa vie il n'avait éprouvé moins de peur : sa seule impression était l'étonnement qu'on osât s'opposer à un aussi grand prince. Il se venge, disons-nous, de cet engonement en jetant une légère teinte de ridicule sur tous ces événements, en faisant pleuvoir le sarcasme sur ceux qui ont pris la fuite et en prodiguant des éloges équivoques aux combattants. Son introduction semble préparer l'effet auquel il visait, quand il raconte, par exemple, comment son cheval, pauvre bête âgée et faible, alla fourrer ses naseaux sous un fût de vin et s'en revint merveilleusement rafraîchie de cette libation. « Admirez, » semble-t-il dire, « le sang-froid de ce vétéran quadrupède qui, après s'être conduit si vaillamment dans la mêlée, n'eut aucun souci de se glorifier de ses exploits, comme fit un certain jeune prince ou comme firent tant de hardis cavaliers qui revinrent, après une faite discrète, réclamer leur part dans la victoire ! »

(1) « Deux mil hommes du moins, » dit Commines. qui n'exagère jamais. D'autres écrivains disent quatre mille. De Troyes, qui seul prétend donner les chiffres exacts, dit trois mille six cents.

(2) « Une rasse, » remarque Commines (t. I, pag. 49), « dont peu s'en est trouvé qui n'ayent esté vaillans et courageux, et presque tous mors en servant leurs seigneurs en la guerre. » Un autre membre de la famille périt dans la même campagne, Simon de Lalain, duquel un chroniqueur dit : « Il estoit encore jeusne, si avoit il beaucoup veu et beaucoup voyagé, si comme au Saint-Sepulchre, à Saint-Jacques (de Compostelle), à Rome, es Allemagnes et au voyage de Turquie. » Haynin, t. I pag. 46.

Étant demeuré le temps voulu sur le champ de bataille, et n'ayant reçu aucune réponse au défi proclamé à trois reprises par ses hérauts, le comte de Charolais quitta Montlhéry le 18, et partit à la recherche de ses alliés. A Étampes, il fut rejoint par les Bretons, et, quelques jours plus tard, par le duc de Bourbon et les Armagnacs. Les forces unies se rendirent à Noret, vers l'est, où ils campèrent sur les bords de la Seine, et attendirent pendant quinze jours l'arrivée du duc de Calabre et du maréchal de Bourgogne. Dès que les feux de campement annoncèrent leur approche du côté du sud, Charles se mit en devoir de jeter un pont de bateaux en travers de la rivière, à un endroit où un îlot, divisant le courant vers le milieu, facilitait cette opération. Rouault, qui était stationné sur la rive opposée avec une force considérable, fit mine de lui disputer le passage, mais recula sous le feu de l'artillerie, habilement dirigée par un officier royal qui avait été fait prisonnier à Montlhéry et qu'on avait aisément décidé à recevoir la solde des confédérés, à la condition d'employer pour leur service l'habileté dont il venait de faire preuve pour leur destruction.

La difficulté de se procurer les approvisionnements considérables nécessaires pour les troupes maintenant rassemblées autour de Charles occasionnèrent un long délai avant que les alliés pussent recommencer leur marche vers la capitale. C'était là, comme chacun le comprenait, que le conflit devait se décider. Si Paris se rendait, on ne devait plus craindre la moindre résistance à la révolution dans aucune partie du royaume. Et quand même Paris aurait tenu bon, Louis, enfermé dans ses murailles et privé par ainsi des moyens de continuer la guerre, ne devait pas tarder à accepter les conditions que ses ennemis entendaient lui imposer. Leurs

moyens d'action étaient-ils en proportion de leurs desseins? Personne n'en doutait. L'armée comptait environ cinquante mille combattants (1). Les levées féodales de plus de vingt provinces, qui n'avaient jusqu'alors été jamais convoquées ensemble contre un ennemi commun, se trouvaient maintenant armées contre le commun souverain. Et ce n'était pas seulement dans les provinces de France que cette armée éclectique avait été recrutée. Le duc de Calabre, outre les vassaux de son père, avait enrôlé sous son étendard, des mercenaires de plusieurs nations différentes. Son ami le comte Palatin lui avait fourni une troupe de *schwartzreiters*, ou arquebusiers montés. Un corps de cavalerie italienne, commandé par Nicolas de Montfort, comte de Campobasso, un des *condottieri* les plus distingués de son temps, dont l'histoire se trouve mêlée d'une façon fatale et sinistre aux dernières scènes de notre récit, provoquait particulièrement l'admiration par la beauté de ses armes et par l'aisance particulière avec laquelle il exécutait toutes les manœuvres. Cette phalange de cavaliers bardés d'acier offrait un contraste frappant avec une petite compagnie d'infanterie, « sorte de menu peuple, » ne portant d'autre arme défensive qu'une étroite plaque de fer bouclée en travers de la poitrine. Ils avaient pour toutes armes une pique d'énorme longueur, et un couteau destiné à être employé dans le combat corps à corps (2). C'étaient des Suisses; et, comme c'était la première fois qu'on voyait en France des soldats de cette nation,

(1) A en croire Commynes, le chiffre s'en montait à cent mille, « tant bons que mauvais. » Une chronique citée par Petiot donne comme total effectif cinquante et un mille hommes, ainsi répartis : « 25,000 sous le comte de Charolais; 12,000 sous le duc de Bretagne; 6,000 sous le comte d'Armagnac; 5,000 sous le duc de Calabre, et 3,000 sous le duc de Bourbon.

(2) Duclercq, t. IV, pag. 481; Haynin, t. I, pag. 44; Commynes, t. I, pag. 62.

où, toutefois, le renom de leur vaillance n'était pas inconnu, ils attireraient plus de curiosité et d'attention que les autres troupes. Les cavaliers flamands et bourguignons les auraient probablement examinés d'un œil plus attentif encore, s'ils avaient pu prévoir que, peu d'années plus tard, ces fiers guerriers des Alpes se trouveraient armés contre eux dans une lutte bien plus acharnée et plus mortelle que celle dans laquelle ils combattaient en ce moment côte à côte.

On ne fit aucune tentative pour organiser ces forces, qui montraient dans leur composition et dans leur aspect une si grande diversité, et pour les fondre en une seule armée. Une tentative de ce genre aurait exigé, comme condition nécessaire de succès, l'unité de commandement; et c'était là une chose impossible à réaliser. Le duc de Berri, que, dans des conditions différentes, son rang aurait désigné pour exercer l'autorité d'un commandant en chef, n'avait ni le caractère ni l'âge nécessaires à un poste de cette importance. Ce pauvre jeune homme avait tremblé de peur devant la responsabilité qui lui incombait, le jour où il avait vu les membres de sa famille et la noblesse de France si empressés à redresser ses griefs imaginaires. Quand il avait vu les blessés bourguignons qu'on amenait de Montlhéry dans des chariots, il avait exprimé sa compassion dans des termes que ses compagnons, moins impressionnables, avaient taxés de pusillanimité. « J'aurais préféré, » dit-il, « que cette entreprise n'eût jamais commencé que de voir répandre tant de sang à cause de moi (1). » Se tournant vers le comte de Charolais : « Vous même, beau cousin, » dit-il, « avez reçu une blessure. » « C'est la fortune de la guerre! » ré-

(2) Commines, t. I, pag. 56.

pondit Charles, qui put à peine contenir son mépris devant ces observations inopportunes (1). « Quelle sorte d'homme doit être celui-ci, » dit-il à quelques intimes, « qui se lamente à la vue de quelques centaines d'hommes blessés, des gens qui ne le touchent d'aucun côté et qu'il ne connaît pas ! Quand il s'agira de choses qui le toucheront de plus près, nous n'aurons guère lieu de compter sur lui, j'en ai peur (2). » Dans toute l'armée, la faiblesse efféminée de ce jeune prince et de son ami le duc de Bretagne était un sujet habituel de dérision. Ils chevauchaient côte à côte au centre de l'armée, sur des palefrois trottant l'amble, d'une façon qui s'accordait mal avec la pompe et les circonstances de la guerre. Leurs surtouts, de riche satin, étaient ornés de clous dorés ; mais, comme on le disait tout bas, ces clous n'étaient que des têtes sans pointes, et n'étaient pas du métal qui sert à attacher les cuirasses (3).

Mais, d'autre part, le comte de Charolais reconnaissait, dans Jean de Calabre, un esprit de la trempe du sien. Il avait la même impatience d'action, la même soif de renommée, le même empressement et la même assiduité dans l'accomplissement de tout devoir. Comme lui, il tenait à cœur d'inspirer aux soldats le respect de la discipline ; comme lui il leur donnait en toute occasion l'exemple de la vigilance et de la valeur. Leur amitié les amena à garder compagnie lorsque les forces combinées, après avoir franchi la Marne à Charenton, le 20 août, se dispersèrent pour se

(1) Duclercq, t. IV, pag. 179.

(2) « Avez-vous ouy parler cest homme ? Il se trouve esbahy pour sept ou huict cens hommes qu'il voit blecez allans par la ville, qui ne lui sont riens et qu'il ne congnoist : il s'esbahyroit bientost si le cas luy touchoit de quelque chose. » Commines, t. I, pag. 56.

(3) Commines, t. I, pag. 64 ; Haynin, t. I, pag. 43.

rendre à leurs différents postes dans le voisinage de la capitale. Les Bretons occupèrent le pays aux environs de Saint-Maur et du bois de Vincennes. Les Gascons furent stationnés à Saint-Denis. Les Bourguignons restèrent à Charenton. Leur commandant prit ses quartiers à Conflans, dans un grand manoir seigneurial situé tout près du bord de la rivière (1).

(1) Commines, t. I, pag. 63, 64; Duclercq, t. IV, pag. 482, 483; Lenglet, *Ancienne chronique*, t. II, pag. 484; Haynin, t. I, pag. 45; Lamarche, t. II, pag. 244, 245.

CHAPITRE VI

Guerre du bien public. — Blocus de Paris. — Traité de Conflans (1465).

Le roi était arrivé à Paris dans la soirée du 18 juillet, le deuxième jour après la bataille. Il soupa avec le gouverneur militaire, messire Charles de Melun et raconta la bataille et les périls particuliers qu'il avait courus, dans des termes si émouvants et si éloquents que toute l'assistance, nobles, dames et bourgeois, fondit en larmes (1).

Dans l'espace de peu de jours, le comte de Maine, toujours décidé à servir l'impérieux monarque malgré lui et à tâcher de ramener l'union dans la famille royale, Montauban, amiral de France, et d'autres fugitifs distingués de Montlhéry, se frayèrent un chemin jusqu'à la capitale, où ils reçurent la plus gracieuse réception. Louis, dont le caractère était surtout affable dans les situations critiques, ne leur adressa pas un mot de reproche. Dans les moments d'adversité, quand ses amis l'avaient abandonné et qu'il lui fallait se sauver à la nage ou périr, il savait, comme on dit,

(1) « Et en ce faisant dist et déclara de moult beaux mots et piteux, de quoy tous et toutes plorèrent bien largement. » De Troyes (Lenglet, t. II, pag. 29).

« faire la planche. » Il comprimait alors sa mauvaise humeur ; l'impatience cédaît la place à la prudence ; le sarcasme se faisait émotion pathétique. Dans l'occasion actuelle, il y avait plus d'un individu dont la conduite aurait mérité la plainte ou le blâme, si le caractère du roi n'avait pas été tourné absolument vers la douceur et la sérénité. Dans la matinée du 16, se trouvant à l'improviste en présence de l'ennemi, il avait dépêché « trois hérauts » à Paris pour demander des secours immédiats. Le champ de bataille n'était qu'à cinq lieues de distance ; il eût été facile d'envoyer au roi un détachement qui, tombant au moment opportun sur les derrières de l'ennemi, aurait changé son succès douteux en désastre complet. Les messagers s'en étaient allés par les rues, trompettes en tête, proclamant les besoins urgents du souverain. Mais personne n'avait bougé (1). Un message spécial demandant un renfort de deux cents lames, sous le commandement de Rouault, n'avait pas été mieux accueilli par Melun (2). Plus tard dans la journée, cependant, quand on avait pu voir du haut des murailles les Bourguignons prenant la fuite, la garnison et les habitants étaient sortis de la ville au nombre de trente mille, avaient détruit le détachement stationné à Saint-Cloud, tué plusieurs centaines de fuyards, fait un grand nombre de prisonniers de rang et s'en étaient revenus avec un butin évalué à deux cent mille couronnes (3).

Ces services, et les loyales réponses faites par le peuple

(1) Duclercq, t. IV, pag. 173.

(2) « Il est accusé d'avoir... empêché le mareschal Ronault de sortir de Paris, quoique le roy lui eust escrit que le lendemain il donneroit bataille au comte de Charolais, et qu'il vinst avec deux cens lances pour prendre l'ennemy par derrière, ce qui auroit assuré une victoire complète. » Extrait du procès criminel de Charles de Melun. Lenglet, t. III, pag. 14.

(3) De Troyes, pag. 27.

de Paris, aux premières sommations du comte de Charolais, avaient rempli Louis de gratitude. Il aurait préféré, disait-il, perdre la moitié de son royaume que de voir sa belle ville de Paris occupée et pillée par l'ennemi. Son affection singulière pour un peuple si fidèle le détermina à rendre un édit abolissant les impôts les plus odieux, réduisant les autres, accordant de nouveaux privilèges et confirmant tous ceux qui, précédemment, avaient été mis en question (1).

Mais ce qu'il y eut de plus remarquable, en cette occurrence, dans la conduite de ce monarque que ses ennemis accusaient de perversité et d'obstination, ce fut l'empressement qu'il mit à accueillir et à mettre à profit tous les avis et les propositions que lui soumirent ses sujets de la capitale. Il avait depuis longtemps protesté de son bon vouloir à faire toutes les concessions possibles dans l'intérêt de la paix. Mais les princes ne lui avaient pas fourni l'occasion de révéler ses intentions conciliantes. Au lieu de présenter leurs remontrances, ils avaient formé une ligue secrète et s'étaient jetés étourdiment dans la voie des hostilités (2). Cette manière d'agir perfide et violente ne devait pas être imitée dans Paris. Le roi reçoit la visite d'une députation de la municipalité, du parlement et de l'université, ayant l'évêque à leur tête. Cet évêque était le frère du chroniqueur et poète, Alain Chartier. Les députés lui remettent une pétition, formulée « en très beau langage » et qui ne porte que sur un seul point. Le roi est prié en termes éloquents de ne se laisser, désormais, dans la conduite de ses affaires,

(1) « Qu'il aimeroit mieux avoir perdu la moitié de son royaume que mal ne inconvenient venist en ladite ville... Ayant singulier desir de faire des biens à son ville de Paris et aux habitans d'icelle, remit, » etc. De Troyes, pag. 27, 31.

(2) Lenglet, t. II, pag. 449, 450 et suiv.

guider que par « de bons avis (1). » Louis s'empresse d'y consentir; il s'engage à prendre pour conseillers les pétitionnaires eux-mêmes; il augmente son conseil ordinaire en y adjoignant six bourgeois, six conseillers au parlement, et six clercs de l'université. Cette affaire de la plus haute importance s'arrange ainsi aisément et doucement.

Le roi, de son côté, fait une modeste requête, demandant que les citoyens s'arment en s'enrôlant en une milice pour défendre leurs propriétés et leurs familles. Une ordonnance dans ce sens est promulguée en due forme. Mais elle demeure lettre morte. Paris, en ce moment, est tout à la joie produite par l'abolition des taxes; des feux de joie flambent sur les places publiques; le peuple afflue dans les rues, criant *Noël* (2)! Il serait cruel, dans des circonstances de ce genre, d'insister pour lui faire accomplir un service militaire.

Il faut faire quelque chose cependant. Des réjouissances et des feux de joie ne tiennent pas l'ennemi à distance; les ressources du gouvernement ne s'accroissent guère par la réduction des impôts. Le seul endroit d'où le roi peut attendre des secours est la Normandie. Cette grande province n'est pas éloignée; en outre, elle est placée sous le contrôle direct de la couronne, à laquelle elle a fait retour après avoir été reconquise sur les Anglais. Il n'y a plus maintenant de « duc de Normandie » qui puisse et veuille répondre par un hautain refus à la demande de remplir ses obligations féodales, en amenant le ban et l'arrière-ban de

(1) « Moutl belles paroles, qui toutes tendoient afin que le roy conduisist de là en avant toutes ses affaires par bon conseil. » De Troyes, pag. 29.

(2) « Incontinent après ledit cry tout le populaire crioient de joye et de bon vouloir, Noël, Noël. Et en furent faits les feux parmy les ruës de ladite ville. » De Troyes, pag. 31.

ses vassaux au secours de son souverain. Mais, d'un autre côté, il n'y a pas, dans toute la province, une seule personne sur l'autorité et l'influence de laquelle on puisse compter pour exécuter les ordres du roi demandant de lever les troupes nécessaires. Brezé, qui était, à la fois, aimé et redouté des habitants (1), gît parmi les morts à Montlhéry; et sa veuve administre le gouvernement au nom de son fils, le sénéchal héréditaire. Grâce à la loyauté et au zèle du comte d'Eu, dont les terres sont en Normandie, les archers francs, ou milice civique, sont déjà armés et équipés. Mais les nobles ne bougeront pas aussi longtemps que Louis ne les aura pas appelés sur le champ de bataille en personne. Le roi est dans une grande perplexité. Il ne peut pas compter sur la fidélité de la capitale à moins de continuer à y séjourner; et il lui est impossible d'obtenir les moyens de la défendre à moins d'en sortir. Heureusement l'ennemi ne semble point pressé d'approcher, retardé qu'il est par le manque d'approvisionnements et plus encore par le manque d'union et de direction parmi les chefs. Il y aurait encore le temps d'amener les levées normandes avant que la cité soit investie.

Le roi, cependant, ne se décide pas à partir. Il est comme Shylock, qui « avait de la répugnance » à quitter sa fille et ses sacs d'argent, tandis que des hommes masqués rôdaient autour des uns et de l'autre. Shylock avait bien donné l'ordre de fermer toutes les portes de sa maison,

(1) « Est fort aimé et craint de Normandie, » dit l'agent anglais Neville. *Preuves de Commines* (édit. Dupont), t. III, pag. 214. Louis lui-même, à ce moment, ne put s'empêcher de reconnaître la perte qu'il avait faite en la personne de ce politique habile et expérimenté. « Dit... qu'il avoit beaucoup perdu au grand seneschal de Normandie. » Procès de Charles de Melun, Lenglet, t. III, pag. 45. — « Fust moult plaint pour le bien et valliance de lui. » Duclercq, t. IV, pag. 475.

mais qui lui prouvait que, lui parti, Jessica ne se mettrait pas à la fenêtre, pour donner le signal et jeter les clefs aux maraudeurs?

Il part, enfin, le samedi, 10 août, emmenant avec lui le comte de Maine qui trouve ainsi une occasion de faire valoir ses aptitudes médiatrices. Mais, le même jour, il envoie un mot aux autorités municipales, assemblées en « grand conseil » à l'hôtel de ville, pour leur notifier qu'il a changé d'avis et qu'il sera de retour le mardi suivant. Il envoie aussi l'ordre de loger et de caserner les archers normands aussitôt qu'ils arriveront. Le 13, il envoie le comte d'Eu pour prendre le commandement comme son lieutenant en remplacement de Melun, auquel, toutefois, pour compenser ce retrait d'emploi, il confie le poste, plus élevé, de grand maître de sa maison. Trois ans plus tard, pour le récompenser des services qu'il va lui rendre, il fera monter Melun sur l'échafaud (1). Le mardi, le roi revient, mais il ne s'arrête que le temps nécessaire pour constater que tout est tranquille et sûr en apparence, et pour assister à un spectacle organisé pour son amusement, et aussi peut-être pour l'édification du peuple. Un varlet, qui s'était distingué en répandant par la ville de fausses alarmes à l'époque de la première arrivée des Bourguignons, est fouetté devant lui par le bourreau. Le roi, à haute voix, enjoint à ce fonctionnaire de frapper fort et ferme, vu que le châtiment est lar-

(1) Melun fut condamné et exécuté sous l'accusation d'avoir entretenu traitreusement une correspondance avec les confédérés. Cette accusation ne paraît avoir reposé que sur les aveux de Melun, aveux insignifiants et arrachés par la torture. Ce qui est prouvé d'avantage, c'est qu'il avait cherché à acquérir une influence personnelle illégitime sur la populace de Paris, tentative qui justifiait les soupçons du roi et explique les sentiments de vengeance qu'il nourrissait depuis longtemps en secret contre lui. Voyez *Documents inédits (Mélanges)*, t. II, pag. 371-374.

gement mérité (1). Ayant donné ce tutélaire avertissement aux esprits timorés, il se met enfin en route pour accomplir sa mission (2).

L'œil jaloux de ce surveillant soupçonneux écarté, Paris respire plus librement et se risque à jeter un coup d'œil sur la marche des confédérés, ennemis du repos domestique du roi. Ils sont encore fort éloignés, ayant à peine achevé leurs préparatifs pour marcher sur la capitale. Mais déjà (le 17 août) « maintes personnes notables, de différentes professions, » se rendent auprès du lieutenant du roi et lui exposent qu'il importerait qu'il fit tous ses efforts « pour amener un bon arrangement de paix et d'accord avec les princes, de façon à servir l'honneur du souverain, en même temps que le bien-être et la tranquillité du royaume. » Deux jours plus tard les alliés sont tout proches; et les plus riches citoyens, qui ont leurs jardins et leurs vignes dans les faubourgs, voient avec stupeur les troupes qui commencent à occuper leurs résidences d'été si coquettes. Des messages arrivent, apportant des lettres du duc de Berri, qui s'intitule lui-même régent. Ces lettres sont adressées au clergé, à la municipalité, à l'université et au parlement. Le duc de Berri y demande qu'une députation de chacun de ces corps lui soit envoyée, afin qu'il puisse leur faire connaître les raisons pour lesquelles lui et les membres de sa famille se sont rassemblés en armes, et afin qu'il puisse leur prouver qu'ils n'ont d'autre but « que le bien-être universel du royaume de France. » La plus simple courtoisie exigeait qu'on répondit à une demande aussi juste; et en conséquence, treize per-

(1) « Le roy crioit à haute voix au bourreau : Batez fort et n'espargnez point ce paillard car il a bien pis desserry. » De Troyes (Lenglet, t. II, pag. 33).

(2) De Troyes (Lenglet, pag. 32, 33).

sonnes sont choisies — des magistrats, des docteurs en théologie, des avocats et d'autres, — et « le révérend père en Dieu Guillaume Chartier, déjà nommé évêque du diocèse, a charge de les conduire au lieu fixé pour la conférence et de diriger leurs démarches (1).

C'est au château de Beauté que le frère du roi a établi sa résidence. C'est là qu'il reçoit les délégués, assis sur une sorte de trône et entouré des autres « seigneurs du sang de France. » Parmi ces derniers se distingue le vainqueur de Monthéry portant, à l'exception des autres, une armure de guerre complète. Dunois est l'orateur choisi pour expliquer les motifs et les projets des alliés. Il insiste en termes généraux sur la tyrannie de Louis, sur la nécessité d'introduire des réformes dans le gouvernement. Il insinue qu'une assemblée des trois états serait seule apte à proposer des remèdes efficaces à la situation, et enfin, prenant un ton plus énergique et plus brusque, il demande l'admission des confédérés dans la capitale endéans les deux jours, menaçant la ville d'un assaut général si l'on n'obtempère pas à la demande. L'évêque répond dans des termes empreints de la douceur élégante de sa phraséologie habituelle et évite de rendre une réponse directe avant que lui et ses collègues aient fait leur rapport et reçu des instructions ultérieures. La conférence finie, chacun des députés se trouve engagé en conversation particulière avec l'un ou l'autre des princes, qui lui fait connaître des raisons particulières pour employer son influence en faveur des concessions demandées par les alliés (2). Dans le fait, les classes que ces hommes repré-

(1) De Troyes (Lenglet, t. II, pag. 34, 35).

(2) Commines, t. I, pag. 71, 72; Haynin, t. I, pag. 45; Barante (édit. Gachard), t. I, pag. 245.

sentent sont secrètement assez disposées à favoriser une démarche dans ce sens. Le clergé et l'université ont certains motifs personnels d'hostilité contre Louis. Les hommes de loi, les riches marchands, tous ceux qui par vanité ou par espoir de lucre dépendent naturellement de l'aristocratie, désirent vivement voir les grands hôtels occupés de nouveau, avec leurs petites cours remplies de seigneurs généreux en hospitalité, prodigues de faveurs et répandant dans la capitale l'or des provinces avec une libéralité qui faisait honte au genre de vie adopté au palais du roi. Chacun des princes a ses agents particuliers, ses adhérents, qui sont les clients héréditaires de sa maison. Le parti bourguignon, surtout nombreux, s'anime de sympathies traditionnelles aux souvenirs du bon roi Philippe et des fêtes magnifiques de l'hôtel d'Artois. Il y a même une sorte d'attachement sentimental pour la personne du jeune duc de Berri, qui passe pour avoir une ressemblance frappante avec son père et pour avoir la même bienveillance de caractère et la même pénétration d'intelligence. Finalement il y a ceux qui, n'étant ni les partisans des confédérés, ni les ennemis du roi, sont plus dangereux et moins scrupuleux que les uns ou les autres, gens de caractère exclusivement timoré qui, pour écarter un péril actuel, sont prêts à céder toujours aux demandes du parti le plus fort et à accepter n'importe quelle paix pour éviter n'importe quelle guerre (1).

Les notables de la cité, assemblés (24 août) pour délibérer sur ces demandes, n'y trouvent rien de déraisonnable. La proposition de réunir les trois états a déjà été mise en avant ; elle constitue, en réalité, le fond de toutes les bal-

(1) Commines, t. I, pag. 65 ; Basin, t. II, pag. 123.

lades et pasquinades qui ont circulé depuis un mois (1). Et puis, il ne semble pas juste, ni même décent, de refuser l'accès de la ville aux membres de la famille royale, pourvu qu'ils donnent des garanties suffisantes que leurs suivants se conduiront d'une manière pacifique. Il est décidé qu'une réponse dans ce sens leur sera expédiée ; mais, avant que les députés aient pu se mettre en route, un grand tumulte qui se fait dans la rue leur annonce que là, du moins, on ne reçoit pas aussi favorablement la proposition d'ouvrir les portes et de laisser entrer l'ennemi. La cause de la royauté, attaquée par les princes et les nobles, abandonnée ou trahie par ceux qui avaient juré de la défendre, se trouve tout à coup épousée par les classes inférieures du peuple, qu'inspire non pas l'affection pour Louis, mais un instinct naturel de résistance. Une foule effervescente s'est rassemblée devant l'hôtel de ville et on est obligé de faire sortir la garde civique pour protéger la liberté du débat. Le comte d'Eu profite de cette occasion pour passer une revue de ses troupes. Deux cents lances et dix fois autant d'archers défilent lentement par les rues, non pas tant, sans doute, pour protéger l'ordre parmi le peuple, que pour rappeler aux autorités municipales que les intérêts du roi n'étaient pas confiés seulement à la garde exclusive de celles-ci. La discussion devient languissante. On entend au dehors des voix demandant la tête des traîtres qui ont vendu la cité aux confédérés. Pour compléter les événements du jour, on reçoit une lettre du roi. Louis annonce qu'il a rassemblé les levées normandes et qu'il s'est déjà mis en route pour revenir. Montauban, envoyé en avant avec une partie de ces

(1) Voyez un échantillon ou deux de ces pasquinades dans Duclercq, t. IV, pag. 457, 458.

forces, est sur le point d'arriver. Dans ces circonstances, on estime que le meilleur parti à prendre est de charger les députés d'aller répondre que les officiers du roi ne permettront pas d'ouvrir les portes de la ville sans sa permission. On remarque que l'évêque, en s'acquittant de ce message, a perdu sa sérénité habituelle. Il balbutie et parvient à peine à se faire entendre. Le comte de Dunois lui répond en répétant avec hauteur sa précédente menace. Au milieu de tant de périls opposés, on comprend que les notables soient embarrassés. Mais la crise, heureusement, passe sans catastrophe. L'assaut n'est pas livré à la cité, et, le 28, Louis arrive (1).

Ce qui précède résume un coup d'œil jeté sur l'état des affaires durant l'absence du roi, laquelle se prolongea pendant une quinzaine de jours. Informé de tout ce qui se passait, Louis avait réuni avec une incroyable rapidité deux mille lances normandes, un nombre proportionné d'archers, de piquiers et d'autres troupes d'infanterie et d'artillerie, fait de vastes approvisionnements de tout ce qui était nécessaire pour « ravitailler un peuple en détresse, » bien résolu, si ce suprême effort aboutissait à une déception, et s'il lui était impossible de rentrer dans sa capitale, qui était le dernier boulevard de sa puissance, à renoncer à une lutte devenue insoutenable, et à chercher un refuge en Suisse ou à Milan (2). Grâce à sa vigilance et à son activité, il était resté roi; et ceux qui venaient de l'oublier pendant quelque

(1) De Troyes, pag. 36, 37; Commines, t. I, pag. 72, 73; Barante (édit. Gachard), t. II, pag. 246; Michelet, t. VI, pag. 117.

(2) « Plusieurs fois il m'a dicté que s'il n'eust peu entrer dedans Paris, et qu'il eust trouvé la ville mueue, il se fust retiré devers les Suisses ou devers le duc de Milan, Francisque, qu'il reputoit son grant amy. » Commines, t. I, pag. 73.

temps, se le rappelèrent en tremblant quand sa présence à la tête d'une armée le leur remit tout à coup en mémoire. Mais Louis, s'il était un tyran, n'était pas un tyran de l'étoffe ordinaire. Il approchait de temps en temps ses lèvres de la coupe amère de la vengeance, mais il ne s'en montrait pas avide. Parfois il avait recours à l'efficace moyen de la terreur; mais il en usait avec précaution, n'ignorant pas que c'était une arme à double tranchant. Dans une occasion comme celle en présence de laquelle il se trouvait, c'était la dernière arme qu'il aurait employée. Aussi lorsqu'il revint, fit-il preuve d'une magnanimité plus que chrétienne. Il affecta d'ignorer tout ce qui s'était passé, sauf que la cité avait été sommée de se rendre et que les bons bourgeois avaient répondu par un hautain défi à la sommation. Il était tellement ému de cette preuve d'attachement qu'il éprouva le besoin d'en témoigner à chacun individuellement sa gratitude. Et on le vit s'en aller de rue en rue, de maison en maison, dînant avec ce citoyen-ci, soupant avec celui-là, prodiguant à tous les remerciements et les éloges (1). Quelques fonctionnaires publics furent destitués; et quatre ou cinq des députés, qui avaient pris la part la plus active aux négociations avec les princes, reçurent l'avis confidentiel qu'ils eussent à quitter la capitale. Ce fut la seule attention que Louis prêtât pour le moment à la tentative de trahison dirigée contre lui; mais, comme nous l'avons fait remarquer déjà, il avait la mémoire longue (2).

(1) Du Haillant, d'après Petitot, note à Commynes.

(2) On verra plus loin des preuves frappantes de la ténacité de sa mémoire en ce qui concerne les événements de cette période. Il poussait le ressentiment jusqu'au caprice. Ainsi quand l'évêque, « une personne de sainte vie et de grande science, » mourut en 1472, il fit placer sur sa tombe une inscription rappelant la part qu'il avait prise à la conférence avec les confédérés. De Troyes, pag. 93.

Son autorité, dans sa capitale, était maintenant absolue. Personne ne la contestait. L'esprit de conspiration était paralysé. Ceux qui avaient voulu usurper les fonctions de la royauté se montrèrent tout à coup absorbés par leurs affaires particulières. L'affabilité qu'affectait le roi n'encourageait personne à recommander de nouveaux changements dans le gouvernement, ni à proposer des conditions de paix (1). Quand il convoqua les magistrats et les autres principaux habitants de la cité et qu'il leur exposa les raisons qui lui faisaient rejeter les demandes des confédérés, aucune voix ne s'éleva pour contester la sagesse de sa politique. Ses forces actuelles étaient suffisantes non seulement pour tenir Paris en état de sujétion, mais encore pour repousser toute attaque qui pourrait lui venir de l'ennemi. Chaque matin, une troupe de nobles normands sortait de la ville pour aller faire l'escarmouche avec les hommes d'armes de Bourgogne, ou pour arrêter les bandes de maraudeurs répandues parmi les villages avoisinants. Chaque soir, ils revenaient raconter leurs exploits aux dames, dont les sourires approbateurs leur inspiraient une nouvelle audace pour les rencontres du lendemain (2).

Parfois, ils ramenaient avec eux des prisonniers de rang desquels, suivant la coutume du temps, ils exigeaient de lourdes rançons. D'autres fois, ils rentraient, poussant devant eux des troupes de misérables à demi nus, valets de camps ou autres vagabonds qui s'étaient aventurés hors des lignes gardées, pour se livrer au pillage. Ceux-ci, n'ayant

(1) « Ainsi fut ceste pratique rompue, et tout ce peuple bien mué : depuis ne se fust trouvé homme... qui plus eust osé parler de la marchandise. » *Commines*, t. I, pag. 73.

(2) « Puis veoient les dames tous les jours, qui leur donnèrent envie de se mouster. » *Commines*, t. I, pag. 75.

pas le moyen de se racheter, étaient mis aux enchères, et vendus, comme du gibier, à quatre pour une couronne (1).

De leur côté, les confédérés se bornaient à des entreprises pareilles. En dépit de leur supériorité numérique, en dépit de leurs arrogantes menaces, ils n'avaient réussi ni à faire régulièrement le siège de la capitale, ni à maintenir un blocus effectif. Les barques qui descendaient la Seine et la Marne pour apporter des provisions sur les marchés de Paris, passaient sans être arrêtées; et, bien que la population de la cité fût accrue par l'addition d'une force militaire considérable, l'approvisionnement de Paris était si abondant que même le prix du pain n'avait pas souffert d'augmentation appréciable. La guerre, au lieu d'entraver la marche des affaires, les avait rendues plus libres et plus actives (2). On ne saurait dire, cependant, si cette inaction de la part des alliés était le résultat de l'impuissance ou du calcul. Retenus par la crainte de voir couper leurs approvisionnements et d'exciter contre eux l'hostilité du peuple, ils se gardaient bien de molester, en quoi que ce fût, le commerce (3), ou de chercher à appauvrir les habitants de Paris. Mais, en même temps, il était très clair aussi qu'ils étaient incapables d'agir de concert et d'arrêter ensemble

(1) « Furent pris bien vingt ou vingt-quatre paillards calabriens et bourguignons, tous nud et mal en point, qui tous furent vendus au butin, et en donnoit-on quatre pour un escu, qui est audit prix six sous six deniers parisis la pièce. » De Troyes, pag. 41.

(2) *Commines*, t. I, pag. 74; *Lamarche*, t. II, pag. 246.

(3) Les Gascons furent subdivisés par Charles, pour les amener à s'abstenir de pillage. *Commines*, t. I, pag. 76. Voyez aussi l'ordre donné par le bâtard de Bourgogne pour la relaxation d'une compagnie de marchands capturés par ses troupes et pour la restitution de leurs biens : « En considération à l'armée que présentement se met sus pour le bien de ce royaume et non pas pour empescher que marchandise n'eyt cours en icelluy; sçachant véritablement l'intencion de mon très redoubté seigneur monseigneur de Charolais estre ainsi fondée; nous vous ordonnons, » etc. » *Documents inédits (Mélanges)*, t. II, pag. 260).

aucun plan d'opérations tendant à faire sortir le roi de sa position défensive. Ils se tenaient à une sage distance des murailles, attendant toujours que Louis se décidât à faire quelque sortie chevaleresque et à mettre ses troupes en ligne de bataille. Ils avaient les meilleures dispositions du monde pour se battre; seulement ils n'en trouvaient pas l'occasion. Aussi furent-ils au comble de la joie lorsque, une certaine nuit, leur arriva un messenger, envoyé, disait-il, par leurs amis de la cité, pour annoncer au quartier général du comte de Charolais, que le roi avait l'intention, le lendemain, de tenter une attaque sur ce point avec toute son armée. Dès la première heure, les Bourguignons furent debout. Les chefs se réunirent pour prendre leurs dispositions; les ducs de Berri et de Bretagne eux-mêmes, étaient venus prendre part au conseil, armés jusqu'aux dents. Jean de Calabre était en proie à une impatience fiévreuse. Il servait de lieutenant à Charles, visitait toutes les parties du camp, et, parcourant les rangs à cheval, encourageait les soldats en leur donnant l'assurance que l'heure tant désirée était venue. Le temps, pendant cette matinée, était sombre. Un épais brouillard pesait sur la terre. Une escouade de cavaliers, envoyée en reconnaissance de l'autre côté de la rivière, revint avec la nouvelle que les lances ennemies approchaient en nombres considérables. On entendait au loin gronder le canon; et plusieurs boulets, lancés des murs de Paris, à deux lieues de là, vinrent même tomber au milieu des lignes bourguignonnes (1).

Quel ne fut pas le désappointement de tous ces braves

(1) « Le roy avoit bonne artillerie sur la muraille de Paris, qui tira plusieurs coups jusques à nostre ost, qui est grant chose (car il y a deux lieues), mais je croy bien que l'on avoit levé aux bastons le nez bien hault. » *Commines*, t. I, pag. 89.

cœurs, prêts au combat, lorsque, le brouillard s'étant dissipé, on constata qu'il n'y avait pas un seul ennemi en vue ! Les sentinelles avaient pris pour des cavaliers des buissons de chardons, grandis par le brouillard (1).

Dans une autre occasion, l'infanterie royale, forte de quelques mille hommes, suivis à une faible distance par les lanciers normands, sortit, une certaine nuit, éleva un retranchement et construisit une ligne de batteries le long de la rivière, en face de Conflans. Dans la matinée, ils ouvrirent le feu d'un grand nombre de pièces, qui forcèrent le prince de Calabre, dont les troupes étaient le plus exposées, à décamper précipitamment. Le château occupé par le comte de Charolais fut même choisi pour cible préférée par les artilleurs royaux. Deux boulets tombèrent dans la salle où il dînait et un d'eux tua un valet qui se dirigeait vers la table du comte pour y poser un plat. Les canons bourguignons, à l'exception de quelques énormes pièces qu'on ne pouvait pas aisément déplacer, furent mis en position derrière un mur percé d'embrasures ; et un feu terrible « tel qu'on n'en avait jamais entendu » au dire de Commines, fut échangé pendant plusieurs jours de suite. En même temps, Charles ordonna de construire un pont à quelque distance en aval, dans l'intention de franchir la rivière avec toute son armée et de prendre l'ennemi en flanc. Dès que le pont fut achevé, on fit les préparatifs pour commencer le passage le lendemain à l'aurore. Une messe solennelle fut célébrée. Les soldats se confessèrent et accomplirent tous les autres offices de bons chrétiens sur le point de s'exposer à un grand péril. Cependant, pendant la nuit suivante, ceux qui ne dormaient

(1) Commines, t. I, pag. 87-90.

pas remarquèrent certains mouvements dans les tranchées ennemies. Ils entendirent même des voix criant dans la nuit : « Adieu, voisins, adieu ! » Puis, tout à coup, des flammes s'élevant dans l'air apprirent à l'armée bourguignonne que les troupes royales avaient mis le feu aux huttes qu'elles avaient construites pour s'abriter dans leurs tranchées et qu'elles étaient rentrées dans la ville (1).

C'est que, dans le fait, rien n'était plus éloigné de la pensée du roi que d'exposer le succès de sa cause aux hasards d'une bataille (2). Il ne pouvait pas courir le risque de perdre une seconde armée, soit par défaite, soit par désertion. Sa politique était de lasser la patience de ses ennemis par des sorties fictives et des attaques feintes, en comptant sur les causes naturelles de dissension qui ne pouvaient manquer de se produire dans une masse si hétérogène et qui devaient, en détruisant les combinaisons bourguignonnes, amener sa délivrance. Il n'était pas probable, non plus, qu'il laisserait échapper l'occasion, si elle se présentait, de traiter séparément avec ceux des membres de la ligue qu'il aurait l'espoir d'en détacher en faisant usage de cet art de séduire dans lequel il était si profondément versé. Il ne fit nulle objection lorsqu'on lui proposa d'entamer des négociations qui se traiteraient sous ses yeux ; et il donna des pouvoirs spéciaux à Maine, dont les goûts semblaient le rendre plus propre à la diplomatie qu'à la guerre, pour traiter avec les comtes de Saint-Pol et de Dunois, commissaires délégués par les princes. Les jours pendant lesquels ces conférences se tinrent, on proclama un armistice ; et les oisifs des deux armées affluèrent en foule au lieu de réunion pour prendre et échanger

(1) Commines, t. I, pag. 77-81 ; Lamarche, t. II, pag. 244.

(2) Commines, t. I, pag. 76-81 ; Basin, t. II, pag. 123.

des nouvelles et pour acheter les objets de commerce qu'étaient venus y vendre les colporteurs et les marchands ambulants de la suite des camps.

Et ce ne fut pas le seul genre de trafic qui se traitât. Étaient nombreux aussi, dans les deux partis, les gens qui se laissaient tenter par les séductions mises en œuvre pour les corrompre et par le profit qu'ils espéraient trouver en changeant de service. Un fossé séparait les deux armées; mais c'était là un bien mince obstacle à la désertion. Tantôt c'était un détachement de royalistes qui le franchissait; tantôt c'était un corps considérable d'insurgés. L'endroit où ces transactions s'opéraient fut appelé « le marché, » nom qu'il conserva longtemps après qu'il fut redevenu une morne solitude (1).

Cependant les négociateurs ne faisaient guère de progrès dans leurs tentatives pour arranger des conditions de paix. Les discussions, il est vrai, avaient un caractère très amical. On aurait même pu se demander s'il n'était pas trop amical. Maine, en bon diplomate, avait fait son possible pour se mettre en faveur auprès de ceux avec lesquels il avait à traiter. Il avait envoyé en présent au duc de Berry des caisses de vins choisis et des paniers de fruits et de légumes, articles qui, paraît-il, étaient plus abondants à l'intérieur de Paris que dans le camp (2). Mais il avait complètement oublié, semblait-il, qu'il n'était qu'un envoyé, autorisé simplement à agir au nom de son souverain. Ses vues personnelles, ses scrupules particuliers, ses intérêts propres formaient le véritable objet de la discussion. Ce qu'il réclamait des confédérés, c'était une explication quant à leurs projets, une

(1) Commines, t. I, pag. 81, 82.

(2) De Troyes, pag. 38.

assurance qu'ils n'étaient pas dirigés contre le roi, que leur opposition était, en somme, d'une nature loyale, n'ayant d'autre objet que le bien de la nation et de la couronne (1). Quand ses doutes à cet égard eurent été dissipés, et qu'il eut, en outre, reçu des alliés la promesse que, en tout événement, il serait maintenu dans la possession de ses États, il ne vit pas de raison qui pût l'empêcher de leur témoigner, en confiance toutefois, qu'il partageait complètement leur manière de voir. De sorte qu'en somme, les négociations aboutirent à un traité, mais à un traité que Maine ne crut pas devoir, pour le moment, soumettre à la ratification du roi (2).

Les affaires prenaient une tournure inquiétante pour Louis. Ses ennemis, il est vrai, déployaient peu de vigueur; mais ils conservaient leur terrain avec une opiniâtre persévérance. Le roi était bloqué, si la cité ne l'était pas. Il ne pouvait plus se livrer à ces salutaires excursions qui étaient devenues la routine régulière de son existence, ses visites à « ses bonnes villes, » ses pèlerinages aux chapelles de la sainte Vierge, ses tranquilles tournées d'inspection à travers les différentes parties du royaume, excursions pendant

(1) « Certiffions et assurons à nostre très chier et très amé oncle et cousin le conte du Maine, que nostre intencion et les causes pourquoy fumes joings et unis ensemble, sont tendenes tout à bonne fin pour le bien du royaume et chose publique d'icelluy, sans avoir voulonté de rien interrompre ne toucher à la personne de monseigneur le roy ne à la couronne. » Accord entre les princes ligués et Charles d'Anjou, comte du Maine. *Documents inédits* (*Mélanges*, t. II, pag. 384).

(2) L'accord porte la date du 18 septembre, jour auquel, à ce que rapportent les chroniqueurs, les négociations furent rompues. De Troyes, pag. 41. Louis, qui avait probablement permis ces négociations tant pour faire plaisir à du Maine que pour sonder les alliés, ne fut pas dupe de ce qui s'y passa. Les raisons qui le firent dissimuler apparaissent dans une remarque qu'il fit à Melun : « Il me dit que sondit oncle (du Maine) était un homme d'un étrange caractère et difficile à ménager; qu'il était néanmoins nécessaire de faire tout le possible pour le contenter, vu que, si on l'avait perdu, le roi n'aurait plus eu de prince du sang à ses côtés. » Procès de Charles de Melun. Lenglet, t. VI, pag. 45.

lesquelles il s'efforçait de tout voir par ses propres yeux, tout en conservant lui-même, autant que faire se pouvait, un rigoureux incognito. Son imagination elle-même était prisonnière. Il ne lui était plus possible de caresser des visions lui montrant de nouvelles provinces ajoutées au domaine de la couronne, de nouveaux territoires arrachés habilement à l'Aragon et amenés à la France, de nouveaux coups de politique comme celui qui l'avait rendu maître de la Savoie. Tous ces rêves séduisants lui étaient interdits en ce moment où ses possessions actuelles ne dépassaient pas l'horizon de son regard. Dans sa prison il était toujours roi, mais un roi sans revenus affluant dans son trésor, sans vassaux venant lui rendre hommage, sans envoyés arrivant des cours étrangères. Tout ce qui lui restait pour passer le temps, c'était une correspondance quotidienne avec son ami Sforza, lequel lui donnait des avis pour semer la division parmi ses ennemis et profiter de leurs discordes, avis excellents si le roi avait été dans la possibilité de les suivre (1). Tel était son unique passe-temps, à moins qu'il ne prît plaisir à écouter les murmures des rues et les épigrammes contre ses ministres et contre lui-même, qui circulaient en abondance, malgré sa présence et celle de son armée. Il était en danger de perdre patience quand il considérait combien les frivoles Parisiens se souciaient peu de ses soucis et de ses embarras, combien ils faisaient peu de cas de ses efforts pour le bien de la nation. Un armistice était-il proclamé? Toute la population se portait au dehors pour voir le campement ennemi, pour s'informer de ce qui se passait, pour trafiquer avec les soldats, pour écouter leurs fanfaronnades et leurs déclama-

(1) Basin, t. II, pag. 124.

tions. Ce fut en vain que Louis rendit un édit défendant à qui que ce fût de quitter la ville pendant ces interruptions des hostilités. A moins de tourner contre eux leur artillerie, ce qu'il fut tenté de faire, il n'y avait pas de moyen d'empêcher les habitants d'aller satisfaire leur curiosité. Sa seule ressource était de placer des officiers aux portes pour prendre les noms de ceux qui revenaient (1)! Ce n'était pas assez pour le peuple de ne pas payer d'impôts, de profiter des vastes approvisionnements apportés de Normandie par les troupes, et de voir le prix des vivres se maintenir au même taux qu'aux époques de paix. Il poussait les hauts cris au moindre petit larcin commis par les troupes; et si une jeune fille, par malheur, était séduite par un archer de la garde, les parents se présentaient devant le roi pour demander justice! Son ministre favori, le digne évêque La Balue, un ami précieux qu'il fut obligé par la suite, mais bien malgré lui, d'enfermer dans une cage, fut attaqué une certaine nuit dans une des rues de la ville, battu et laissé pour mort sur la place. On prétendait même rendre le roi responsable des ravages commis par l'ennemi en dehors des murailles. Un jour qu'il cherchait à calmer les habitants, en leur promettant qu'ils ne seraient plus longtemps tourmentés par la présence des confédérés, un nommé Pierre Beron lui répondit : « Voire, sire, mais ils vendangent nos vignes et mangent nos raisins sans y scavoir remedier. Et le roy repliqua qu'il valloit mieux qu'ils vendangeassent lesdites vignes et mangeassent lesdits raisins, que ce qu'ils vinsent dedans Paris prendre leurs tasses et vaillant qu'ils avoient mis et massez dedans leurs caves et celliers (2). »

(1) De Troyes, pag. 39.

(2) Idem, pag. 40.

Il devenait de plus en plus évident que, dans cette lutte d'attente et de patience, ce n'était pas Louis qui l'emportait. Il se résolut donc à faire une sérieuse tentative pour en venir à un arrangement ; en d'autres mots, il résolut d'ouvrir des négociations en personne. A qui s'adresserait-il ? Sans doute il lui eût été facile de conclure un arrangement satisfaisant avec le duc de Berri ; mais il n'était pas à supposer que les autres chefs seraient assez simples pour lui permettre d'avoir une conférence particulière avec son frère. D'un autre côté, c'eût été perdre son temps que de traiter avec un personnage dont la défection n'eût pas tellement affaibli son parti, qu'elle en aurait assuré la chute immédiate. Il ne restait donc au roi d'autre alternative que d'en appeler directement au plus formidable de ses ennemis, au plus puissant et au plus déterminé. L'armée du comte de Charolais, renforcée de nouvelles troupes arrivées des Pays-Bas, l'emportait en nombre sur les forces réunies des alliés ; le trésor de son père lui fournissait les moyens d'entretenir les chefs plus pauvres ; et sa résolution inflexible, qui était l'âme de l'entreprise, était l'unique source de l'unité et de la vigueur qu'on y avait pu constater. Aussi longtemps que Charles tenait la campagne, Louis était condamné à rester enfermé dans sa capitale. Si les propositions faites par Louis étaient acceptées par Charles, le reste des confédérés ne devait pas tarder à faire sa soumission.

A l'heure fixée pour l'entrevue, le chef bourguignon, entouré de ses principaux officiers, prit position sur le bord de la rivière devant son quartier général, et attendit l'arrivée de la barque du roi. Comme la barque approchait du point de débarquement, Louis, qui n'avait amené avec lui

que quatre ou cinq suivants, se leva, et, s'adressant au comte de Charolais, lui dit :

— Mon frère, ai-je l'assurance que je suis en sûreté?

— L'assurance d'un frère, monseigneur, répondit le comte.

Sur ce, le roi, sautant à terre, entama la conversation sur le ton de franchise et de bonne humeur qui lui était habituel.

— Mon frère, dit-il, je reconnais bien maintenant que vous descendez réellement de notre maison royale de France. Vous m'avez fait dire qu'avant une année expirée je me repentirais des plaisanteries dites à Lille par mon étourdi chancelier ; et, en vérité, j'ai trouvé des motifs pour m'en repentir, et cela bien avant que l'année soit finie. Vous êtes un homme de parole, mon frère ; et j'aime avoir affaire avec des gens de cette sorte.

Quand, du côté du plus faible, on reconnaissait si sincèrement son erreur et son infériorité, on pouvait espérer que du côté du plus fort se manifesterait une magnanimité analogue (1). En même temps, cette allusion à la fidélité de Charles à tenir ses engagements de rancune hostile, avait évidemment pour intention de lui rappeler le caractère sacré du gage pacifique qu'il venait de lui donner. Revenant, dans un langage plus sérieux, sur les invectives qui avaient eu pour résultat une menace si ponctuellement exécutée, Louis repoussa toute responsabilité dans l'affaire, en protestant qu'il n'avait en aucune façon autorisé Morvilliers à tenir un langage aussi blessant. Puis, se plaçant entre les

(1) « Et dict le roy ces parolles en bon visaige et riant, congnoissant la nature de celiuy à qui il parloit estre telle, qu'il prendroit plaisir ausdictes parolles. » *Commines*, t. I, pag. 93.

comtes de Charolais et de Saint-Pol, il commença à se promener de long en large, en discutant d'une manière détaillée et approfondie les moyens à employer pour rétablir la paix.

Il n'était pas dans son caractère de rechercher une entrevue de ce genre, à moins qu'il ne fût préparé à faire les plus larges concessions. Il ne savait que trop qu'une guerre entreprise pour le bien public signifiait une guerre entreprise pour l'avantage particulier de tous ceux qui s'y embarquaient (1); c'est pourquoi, une fois qu'il eut reconnu la nécessité de céder, de confesser ses embarras, d'avouer sa détresse, il lui tardait de sortir au plus vite de sa position difficile et d'en être libéré en donnant satisfaction à toutes les demandes.

Partant de ce principe, il souscrivit sans objection à toutes les réclamations personnelles produites par le comte de Charolais. Les villes de la Somme furent rendues, avec engagement de ne rien tenter pour les racheter durant la vie de Charles. Les comtés de Boulogne et de Guines furent octroyés à lui et à ses héritiers à perpétuité. Au comte de Saint-Pol, Louis offrit la place de connétable de France, élévation qui devait suffire à satisfaire les aspirations les plus ambitieuses de ce gentilhomme, tandis qu'elle devait être au plus haut degré agréable à son ami. Le roi ne se montra pas d'un esprit moins conciliant quand il en vint à traiter des prétentions des ducs de Bretagne, de Calabre et de Bourbon, et de celles des Armagnacs. Il se déclara prêt à accepter les conditions auxquelles ses puissants vassaux consentiraient à déposer les armes. Les membres inférieurs de la ligue devaient éga-

(1) « Le bien public estoit converty en bien particulier. » *Commines*, t. I, pag. 93.

lement voir satisfaire leurs espérances de la façon la plus absolue; des places et des pensions devaient être distribuées sans marchander parmi ceux qui, par les récents efforts qu'ils avaient faits pour le bien public, avaient mérité la reconnaissance de la couronne et prouvé leur aptitude à la servir.

Ces questions réglées, que restait-il? La plus difficile de toutes, celle qui concernait le duc de Berri. Un des principaux motifs allégués par les confédérés pour justifier leur appel aux armes, avait été leur désir de garantir à ce prince la position à laquelle sa naissance lui donnait droit. Ils prétendaient que son frère, en ne lui donnant pas une dotation convenable pour son rang, s'était écarté de la pratique ordinaire et avait posé un précédent dangereux pour les droits de tous les membres de la famille royale. Il était nécessaire que Charles de France prît sa place à la tête des grands vassaux, en d'autres mots, que la couronne fût dépouillée de certaines de ses plus belles possessions, de manière qu'une seconde maison princière pût s'élever à côté de celle qui déjà exerçait l'autorité souveraine sur une si grande partie du royaume. C'est à dire qu'il s'agirait de perpétuer le système en vertu duquel, de génération en génération, le territoire de la France avait été morcelé et partagé entre les princes du sang, pour continuer ainsi jusqu'au jour où la monarchie retournerait à la condition qu'elle avait sous les faibles descendants de Charlemagne, ou jusqu'à ce que son nom même devrait s'éteindre.

Et cependant Louis, qui préférerait s'écarter momentanément de sa ligne politique plutôt que d'épuiser ses efforts à lutter contre des obstacles insurmontables, était résolu à faire, même sur ce terrain, des concessions qui semblaient

de nature à satisfaire les exigences de la cupidité la plus exorbitante. Ses concessions, néanmoins, n'avaient pas été portées jusqu'à la limite fixée par les confédérés. Ils avaient arrêté eux-mêmes le choix de la province que le roi devait abandonner à son frère. Et quel était leur choix? La Normandie. La Normandie! le plus étendu et le plus fertile de ses territoires; la province qui contribuait pour plus d'un tiers dans les revenus généraux de la couronne; qui venait de lui fournir les moyens de tenir tête à ses assaillants; qui, entre les mains des ennemis de la France, leur avait si souvent procuré le moyen de conquérir tout le royaume et de le traiter en pays assujetti; qui venait d'être rachetée au prix d'une si longue lutte et de tant de flots de sang; qui, flanquée d'un côté par le duché de Bretagne, de l'autre par les domaines de la maison de Bourgogne, faisant face à l'Angleterre où régnaient ses anciens souverains et commandant le passage depuis la mer jusqu'aux portes mêmes de la capitale, était située dans de telles conditions, que, si elle était séparée de la monarchie, elle devenait d'emblée le siège inexpugnable d'un pouvoir indépendant, fatal à l'existence de la monarchie!

Une telle demande était bien de nature à effrayer le roi. Les concessions qu'il avait faites déjà lui faisaient perdre tout le terrain qu'il avait gagné depuis son accession au trône et l'obligeaient à renoncer à ses projets les plus chèrement caressés. Mais on lui demandait en outre de céder ce qui avait été conquis, non point par lui-même, mais par ses ancêtres; conquis, non par de secrètes intrigues, mais par une guerre glorieuse et populaire; conquis, non sur des princes et des vassaux indigènes, mais sur un agresseur étranger, sur un ennemi héréditaire. C'était chose impos-

sible ! Un tel sacrifice n'était pas seulement une défaite, un déshonneur. C'était la ruine (1).

Mais ce fut en vain que Louis fit appel à toutes les ressources de son éloquence habituelle pour modifier les sentiments de son adversaire et l'amener à accepter des conditions moins humiliantes.

En vain fit-il, de son côté, d'autres propositions, offrant, au lieu de la Normandie, la Champagne et la Brie, deux provinces qui comprenaient une étendue de territoire presque égale, quoique étant moins importantes sous d'autres rapports. Tous ses arguments échouèrent contre le caractère de fer de l'homme auquel il s'adressait. La principale qualité de Charles était l'inflexibilité de ses résolutions, son opiniâtreté à maintenir ses projets et ses plans, et la ténacité avec laquelle il s'attachait à une idée une fois qu'il en avait pris son parti.

Il y avait pourtant bien des raisons pour que Charles se laissât décider à adhérer aux propositions du roi. La confédération, il le savait bien, était unie par un lien trop frêle pour qu'elle pût subir une épreuve constante et prolongée. Sa supériorité personnelle, sa puissance plus grande, la victoire qu'il avait gagnée à Montlhéry sans leur assistance, avaient excité des sentiments de jalousie dans les cœurs de ses alliés. Les Armagnacs avaient commencé à négocier avec Louis pour leur propre compte (2). Le duc de Berri, comme on a pu le voir, n'était pas un homme en qui on pût avoir

(1) La manière de voir du roi sur cette question se trouve indiquée, signée de sa main, dans un document que nous aurons occasion de citer par la suite : les instructions qu'il donna, en janvier 1466, aux envoyés qu'il dépêcha au comte de Charolais. *Documents inédits (Mélanges)*, t. II, pag. 423 et suiv.).

(2) De Troyes, pag. 38.

confiance. Pourquoi risquer de compromettre les succès acquis contre la chance d'obtenir pour ce prince timide et vacillant une position dont il ne pouvait pas apprécier les avantages, une puissance dont il n'était pas capable de se servir? L'objet pour lequel le comte de Charolais s'était embarqué dans cette entreprise était désormais réalisé. Il avait arraché toutes et plus que toutes les concessions qu'il avait recherchées dans le principe. Il n'avait qu'à vouloir pour s'assurer les fruits de la victoire. Il avait obtenu des conditions analogues pour ses associés. Il pouvait donc terminer la campagne l'épée triomphante et l'honneur intact. Il avait aussi de puissants motifs personnels pour désirer d'en finir promptement avec la guerre. Chaque jour il recevait de son père des messages le pressant de revenir dans son pays et de prendre le commandement d'une expédition contre Liège. Le peuple turbulent de cet État, ayant formé une alliance offensive et défensive avec le roi de France, avait déclaré la guerre au duc de Bourgogne et ravageait les frontières du Luxembourg et du Brabant. Déjà les troupes liégeoises avaient été défaites par les forces envoyées contre elles par Philippe; mais une attaque de la part d'ennemis aussi méprisables était par elle-même une insulte qu'un si grand prince ne pouvait châtier trop sévèrement. Avec la témérité de la faiblesse, ils semblaient provoquer leur punition en renouvelant leurs préparatifs hostiles, leurs provocations impertinentes et leurs outrageantes démonstrations contre l'illustre maison dont ils avaient si souvent senti peser sur eux la puissance. Ces événements ne pouvaient manquer d'impressionner profondément Charles aussi bien que Philippe. Il avait juré d'exercer de terribles représailles, et personne ne pouvait douter que ce serment ne serait pas accompli à la lettre.

Cette vengeance, pourtant, était tellement sûre qu'on pouvait la différer. L'exemple de Louis terrassé et désarmé pouvait servir d'avertissement à ses misérables alliés, et leur faire entrevoir le sort qui les attendait.

Avec un ennemi aussi artificieux que Louis, il était inutile d'imposer des conditions qui ne portassent pas en elles-mêmes les garanties de leur exécution. Les conditions qu'il avait proposées étaient très libérales, parce qu'il était facile de les éluder. En Champagne, il avait son frère sous la main. Là il pouvait en avoir raison par de douces paroles, des promesses, des flatteries, en attendant le jour où il faudrait le briser par la force des armes. En Normandie, le prince devait être moins exposé. Là il pouvait s'entourer d'amis. Il pouvait entretenir des relations suivies avec ses conseillers et ses protecteurs, recevoir des secours, en cas de besoin, non seulement du comte de Charolais, d'une part, mais aussi du duc de Bretagne, de l'autre. L'important de cette combinaison, c'est qu'elle tenait absolument en bride l'ambition du roi. Une ligne non interrompue de lances ennemies le cernait de tous côtés. Toutes les provinces limitrophes, occupant la côte depuis les Flandres jusqu'au Poitou, étaient entre les mains des confédérés. Leur ligue devenait perpétuelle. S'ils avaient besoin de forces supplémentaires, ils n'avaient qu'à inviter le roi d'Angleterre à se rendre dans les domaines de ses ancêtres, à travers lesquels il devait trouver un passage facile et direct jusqu'à ce trône qu'il continuait de revendiquer comme son héritage légitime (1).

(1) « Existimabant enim [principes et socii factionis] non imprudenter quod, ubi Normanniam essecutus foret (quæ, sine aliqua intermedia terra, ex uno extremo duci Britanniae, ex altero vero, modico excepto intervallo [et ce territoire intermédiaire, on ne doit pas l'oublier, comprenait la ville de Calais, qui était encore entre les mains des Anglais, et la Picardie, qui devait retourner à la maison de Bourgogne, en vertu du traité

Il y avait donc là une question vitale à débattre. Ce n'était pas seulement un conflit d'intérêts différents, mais une lutte de principes hostiles. De la conservation de la Normandie dépendait la monarchie française. Rétablie dans son rang parmi les grands fiefs et solidement soutenue par les autres, cette province devait devenir la clef de voûte qui devait supporter tout l'édifice de la féodalité.

C'était là une question que les deux parties considéraient sous son véritable aspect. Du moment que cela fut constaté, que chacun eut apprécié la force de l'autre et l'eût trouvé inébranlable dans son attitude, toute discussion ultérieure devenait inutile. On se sépara donc. Malgré son désappointement, Louis, en prenant congé du comte, conserva le même ton d'affabilité enjouée qu'il avait pris dès le début de leur entrevue. Il invita Charles à lui faire visite à Paris; mais la témérité du monarque, une témérité étrange qui avait excité l'étonnement de toute l'armée, ne devait pas être imitée par un sujet. Le comte s'excusa, en alléguant un vœu qu'il avait fait et qui lui interdisait de franchir les portes d'une ville avant d'être retourné dans les provinces de son père. Louis n'insista pas. Il laissa un riche présent destiné à être distribué aux archers de la garde bourguignonne; puis il remonta dans sa barque et retourna à Paris (1).

proposé] terris ducis Burgundiæ conterminat) ipsos tres principes, ita se ipsis vicinantes, facile se contra regem et alios sibi fœderatos posse tutari ac defendere (cum etiam et littora maris tenuissent, a finibus Flandriæ usque Pictaviam), et per hoc eorum potentia atque viribus, sic conterminantibus et conjunctis, regem verisimiliter prævalere non posse; contra quem etiam, si ingrueret necessitas, facile ab Angliâ possent auxilii obtinere. » Basin, t. II, pag. 127. Voyez aussi les remarques de Commines : « La chose du monde qu'il (le comte de Charolais) desiroit le plus, c'estoit de veoir ung duc en Normandie, car par ce moyen il lui sembloit le roy estre affoibly de la tierce partie. » T. I, pag. 409.

(1) Duclercq, t. IV, pag. 205; Commines, t. I, pag. 93.

Il retourna à Paris, à Paris, sa prison. Les murailles n'étaient-elles pas entièrement closes autour de lui? L'air y devenait étouffant pour lui. Mais pour reconquérir sa liberté, devait-il faire le sacrifice de sa Normandie?

Quel changement! quelques mois auparavant, tous ses projets semblaient réussir; aujourd'hui il était à la veille de sa ruine.

Louis ne voulut pas abandonner la négociation, si peu encourageant qu'en eût été le début. Il ouvrit des communications quotidiennes avec le comte de Charolais. Leur messager était le fidèle et habile Guillaume Biche, qui était toujours au service de Charles et qui n'avait pas cessé de conserver la faveur du roi.

Or voici ce qui en résulta :

Les autres chefs, prenant ombrage de ces relations particulières entre le chef bourguignon et l'ennemi, affectèrent de considérer Charles comme n'ayant pas droit à leur confiance et tinrent des conseils auxquels il ne fut pas invité à assister. Mais cette façon d'agir n'amena pas l'explosion à laquelle on était en droit de s'attendre. Dans cette circonstance critique, Charles conserva son empire sur soi-même. Il dissimula son indignation et affecta, dans ses rapports avec ses alliés, une cordialité qui n'était pas dans son caractère (1). Il savait que la question n'allait pas tarder à être vidée et que peu de jours les séparaient de son règlement définitif.

Louis se rendait-il compte de l'extrémité à laquelle il se

(1) « Se mit plus de feste et joyeux avec ces seigneurs, que paravant, et avec meilleure chiere; et eut plus communications avec eulx et leurs gens, qu'il n'avoit accoustumé; et à mon advis qu'il en estoit grant besoing, et dangier qu'ils ne se en fussent separez. » Commines, t. I, pag. 95.

trouvait réduit ? Les avertissements ne lui manquaient pas cependant. Dans la nuit du 26 septembre, la porte extérieure de la Bastille, une de celles qui donnaient accès de la campagne dans la ville, fut trouvée ouverte. Les canons avaient été encloués. L'officier qui commandait la forteresse était Philippe de Melun, frère de Charles de Melun. La ville était pleine de rumeurs alarmantes.

Les citoyens firent bonne garde et surveillance pendant toute la nuit. Ils barrèrent les rues avec les chaînes et refusèrent de quitter leurs postes, même sur l'ordre du roi (1). Les inquiétudes de Louis étaient à leur comble. Mais elles ne devaient pas tarder de finir.

Le lendemain on reçut la nouvelle qu'une partie des confédérés était entrée en Normandie. Pontoise avait ouvert ses portes. Le commandant de la garnison, un officier du roi, avait donné le signal de la reddition de la place. Quelques jours plus tard, les mêmes scènes se reproduisaient à Rouen, la capitale et la résidence de madame de Brezé. C'était elle, ou plutôt c'étaient ses conseillers, les prélats de la province et les représentants de la grande noblesse, qui avaient conçu ce projet de trahison. Ils avaient fait part de leurs desseins aux alliés, qui, saisissant l'occasion, avaient dépêché le duc de Bourbon, avec trois mille hommes, pour recevoir la soumission de la province au nom de Charles de France. Les autres villes principales suivirent rapidement l'exemple de la capitale. Partout les habitants s'empressèrent de consentir à faire le serment d'obéissance au prince et à le reconnaître comme souverain (2).

(1) De Troyes, pag. 44; Commines (qui fut informé longtemps après de toutes ces circonstances par Louis lui-même), t. I, pag. 87.

(2) Basin, t. II, pag. 126; Commines, t. I, pag. 97, 98; De Troyes, pag. 445.

Cette dernière et cruelle trahison mit décidément fin aux hésitations du roi. Ses luttes intérieures cessèrent. Il n'aurait jamais pu, peut-être, se décider à renoncer à la Normandie; mais voilà que la Normandie était perdue pour lui (1)! Il n'y avait plus de temps, plus de motif pour délibérer. Sa position n'était plus tenable. Le sol brûlait sous ses pieds. Ce qui était arrivé en Normandie pouvait arriver à Paris, d'un jour à l'autre. Même à Paris, il était entouré de Normands : ses troupes dont la fidélité était sa dernière ancre de salut étaient les compatriotes de ceux qui venaient de trahir sa cause et de se choisir un souverain contre lui. Il ne restait à Louis d'autre alternative que de ratifier leur choix.

Il demanda une nouvelle entrevue au comte de Charolais, et, dans cette entrevue, il lui fit connaître ce qui venait de se passer, en même temps qu'il se déclara prêt à accepter le fait accompli. « Puisque les Normands, » dit-il, « désirent avoir un duc, ils en auront un. » Il semblait qu'il fût enchanté de voir l'affaire se décider en dehors de son initiative personnelle. Jamais il ne s'était exprimé avec plus de franchise et de vivacité; jamais il n'avait dit tant de choses flatteuses (2). Il était impatient d'en finir, et, comme gage de sa sincérité, il insistait pour remettre entre les mains de Charles le château de Vincennes, qui, bien qu'entouré par les troupes confédérées, n'avait jamais été pris par elles, pour qu'il le gardât jusqu'après l'exécution du traité.

L'entrevue eut lieu, cette fois, dans un champ ouvert entre Conflans et Paris. Louis y était venu escorté de cent

(1) « Disant que de son consentement n'eust jamais baillé tel partaige à son frère; mais puisque d'eulx mesmes les Normans en avoient faict ceste nouvelleté, il en estoit content. » Commines, t. I, pag. 99.

(2) « M'a dit icelluy. monseigneur le roy beaucoup de belles parolles, » écrivait Charles à son père, le même jour, 3 octobre. *Documents inédits (Mélanges)*, t. II, pag. 391-393).

archers de la garde écossaise. Le comte était accompagné d'un corps plus nombreux de suivants, la plupart, il faut le dire, attirés principalement par la curiosité.

Charles fit faire halte à ses hommes et se hâta de rejoindre le roi. Celui-ci, qui avait l'habitude de marcher en causant, tourna les talons et se mit à remonter, d'un pas rapide, la route par laquelle il était venu. Charles tout radieux d'entendre annoncer de la bouche même de son ennemi vaincu la nouvelle de son rapide triomphe, ne prit pas attention au temps qui s'écoulait, ni à la direction qu'on lui faisait suivre, jusqu'au moment où, tout surpris, il s'aperçut qu'il se trouvait à l'intérieur des palissades d'un ouvrage avancé, qui faisait partie des défenses de la cité. Cinq ou six personnes de son escorte l'avaient suivi à une petite distance. Sauf cette petite troupe, tous les gens qui l'entouraient portaient l'uniforme du roi. Aucun otage n'avait été donné pour lui; il n'avait ni demandé, ni reçu de sauf-conduit. Il se trouvait ainsi à la merci d'un ennemi dont la réputation de perfidie était sans exemple; et le soupçon que cette situation n'était pas le résultat d'un simple accident traversa son esprit. Mais ce n'était pas le moment de trahir la préoccupation du danger. C'est pourquoi, sans changer de physionomie, il continua la conversation. Peut-être Louis n'était-il pas fâché de faire naître cette occasion de prouver sa bonne foi et la sincérité des intentions qu'il venait de manifester. Il demanda du vin, et le valet qui le servait, voulant en offrir également au comte de Charolais, le roi l'en empêcha du geste en disant avec un sourire : « Mon cousin ne boit jamais de vin entre ses repas (1). »

(1) « Ne versez pas, mon beau cousin ne boit pas entre deux repas. » Haynin, t. I, pag. 50.

Par cette intervention délicate il tira Charles d'un embarras que les circonstances ne justifiaient que trop, surtout à cette époque.

Pendant ce temps le camp bourguignon était en proie aux plus vives alarmes. On ne s'y attendait à rien moins qu'une attaque soudaine, une tentative pour surprendre l'armée en l'absence de son chef, attiré dans une embuscade. Les chefs s'assemblèrent pour tenir conseil; les traînards furent rappelés dans les rangs; les troupes reçurent l'ordre de prendre les armes.

Un débat s'engagea à voix basse. Les suppositions sur ce qui allait arriver s'y trouvaient mêlées au souvenir de l'événement le plus sombre de l'histoire de la maison de Bourgogne, la sanglante tragédie de Montereau. Ceux qui s'étaient rendus avec Charles à l'endroit choisi pour l'entrevue furent l'objet des plus véhéments reproches pour l'avoir perdu de vue. Le maréchal de Bourgogne, un ancien et fidèle serviteur du duc, était plus que tout autre dans l'anxiété, car c'était lui qui devait aller rendre compte à Philippe de ce qui serait arrivé à son fils. Les sentiments du vieillard se partageaient entre ses craintes pour la sûreté du comte et l'indignation que lui inspirait son imprudence. « Si ce jeune insensé de prince, » s'écriait-il, « a couru volontairement à sa perte, c'est à nous de prendre garde que sa folie n'entraîne pas la perte de l'armée de son père et la chute de sa maison. Mettons-nous en mesure d'assurer notre retraite vers les frontières militaires de la Bourgogne ou du Hainaut. » Tandis qu'il parlait ainsi d'abandonner Charles à sa destinée, il montait à cheval, et, accompagné de Saint-Pol, se rendait au galop dans la direction de Paris pour aller interroger les sentinelles. Une troupe de cavaliers leur apparut dans le loin-

tain ; c'était un détachement de gardes royaux envoyés par Louis pour servir d'escorte au comte qui s'en revenait parmi les siens. Le maréchal s'empessa de rejoindre le fils de son souverain, tout disposé à lui faire des reproches ; mais il fut désappointé quand il entendit Charles, qui respectait les privilèges de son mentor, prendre les devants en reconnaissant lui-même la faute qu'il avait commise (1).

La guerre était terminée. Il ne restait plus qu'à partager les dépouilles parmi les vainqueurs. Un traité spécial, intervenu entre le roi et le comte de Charolais et signé à Conflans, le 5 octobre, abandonnait à la Bourgogne les villes de la Somme, en stipulant qu'elles seraient rendues à la couronne de France, après la mort de Charles, moyennant le paiement à ses successeurs de deux cent mille couronnes. Cette clause de restitution toutefois ne s'étendait pas aux seigneuries de Roye, de Péronne et de Montdidier qui, avec les comtés de Boulogne et de Guines, furent concédées à Charles et à ses héritiers à perpétuité.

Plusieurs semaines devaient encore s'écouler avant qu'on pût convenablement satisfaire aux réclamations des autres chefs. Il fallait dresser, examiner et sceller un nombre infini d'actes d'octrois de seigneuries et de privilèges. Il y avait une véritable curée de pensions, à laquelle prenaient part non seulement les princes et les nobles, mais encore leurs femmes et leurs maîtresses. Naturellement, tout compte fait, il s'en trouva un grand nombre qui prétendirent avoir sujet de se plaindre. Et pourtant le roi n'avait rien refusé. Il n'y

(1) Commines, t. I, pag. 99-103. En maintes circonstances, le caractère de Louis a été mal apprécié par les soupçons irréfléchis et injustes de ceux qui jugent sans trop de discernement. Un acte de trahison flagrante n'entraîne pas dans sa manière de faire, surtout quand le risque était grand et l'avantage douteux. S'il était capable d'un crime, du moins n'était-il pas capable d'une faute.

avait guère que ses partisans et ses amis qui eussent raison de l'accuser d'injustice. Les personnes parmi lesquelles avaient été partagés les biens confisqués de Dammartin et d'autres personnages frappés de disgrâce furent mis en demeure de les restituer. Le comte d'Eu fut obligé de renoncer à certains de ses droits seigneuriaux en Normandie. Le comte du Maine, par contre, présenta un mémoire pour les services qu'il avait rendus au roi dans les négociations décrites ci-dessus, et, comme ses comptes étaient approuvés par les confédérés, le roi ne put faire autrement que de le payer (1).

La féodalité avait triomphé; la réaction était complète. Que d'efforts il en avait coûtés à Louis pour rentrer en possession des villes de la Picardie! Et il était obligé de les rendre, sans même pouvoir réclamer la restitution des quatre cent mille couronnes qu'il avait payées pour les racheter! Il avait perdu à la fois son argent et ses peines. Mais qu'était-ce encore que cela en comparaison de la perte de la Normandie?

Quand le traité fut présenté au parlement, cette assemblée refusa de l'enregistrer. Les juristes déclarèrent que des domaines aussi vastes ne pouvaient pas être légalement aliénés par la couronne. Un ordre royal fut nécessaire pour les forcer à accomplir les formalités habituelles de l'enregistrement (2).

(1) « Au regard de mondit seigneur du Maine, pource aussi qu'il s'est employé à ladite pacification,... le roy sera tenu de le recompenser, et luy donner et bailler pour icelle recompense la terre et seigneurie de Taillebourg, laquelle le roy fera delivrer à mondit seigneur du Maine, et recompenser ceux à qui elle appartient. » Lenglet, t. II, pag. 517.

(2) Les traités de Conflans et de Saint-Maur des Fossés, avec divers documents qui s'y rapportent, sont imprimés dans Lenglet, t. II, pag. 499 et suiv. Voyez aussi les « Pièces de comptabilité, » indiquant l'énorme augmentation des dépenses annuelles de l'État après la guerre, dans les *Documents inédits (Mélanges)*, t. II, pag. 439-470). — Quelques articles,

Une seule chose avait été perdue de vue dans tout cela, c'était celle-là même qui avait servi de premier prétexte ostensible à la guerre : la réduction des impôts et la réforme du gouvernement. Nous nous trompons : une proposition fut faite, exposant la nécessité de rechercher les moyens de restaurer le « bien public » et de pourvoir à la nomination de trente-six « notables, » qui devaient examiner la proposition et formuler des projets. « J'ai souvent cherché à savoir, » dit un honnête chroniqueur, « quels furent ces trente-six notables, mais je n'ai jamais pu découvrir quel fut le premier ni qui fut le dernier d'entre eux (1). »

Tandis que le monde entier s'étonnait de son abaissement, Louis lui-même avait trop d'humilité pour avoir la conscience de son humiliation; aussi calme et satisfait que d'habitude, il surveillait avec une curiosité mêlée de plaisir la manière dont était partagé et approprié le butin dont ses vainqueurs l'avaient dépouillé. Il reconnaissait sans difficulté qu'il lui avait été impossible de lutter contre des ennemis aussi redoutables, contre des politiques aussi habiles que son menin frère de Bourbon, contre un guerrier invincible

complétant ceux qui sont énumérés dans le texte, donneront une idée des limites qu'atteignirent les spoliations. Le duc de Calabre, outre les dons de plusieurs seigneuries, devait recevoir cent mille couronnes comptant, plus la paie pendant six mois de cinq cents lances destinées à faire la conquête de Naples. En outre le roi, pour faciliter cette conquête, s'engageait à renoncer à son alliance avec la maison d'Aragon et à rétablir la pragmatique sanction! Le duc de Bourbon reçut pour sa part cent mille couronnes et le gouvernement de Guienne; le duc de Nemours eut le gouvernement de Paris et de l'Île de France; le duc de Bretagne reçut l'octroi de plusieurs arrière-fiefs dans cette province, avec renonciation absolue des droits du roi à lever des aides, une pension pour la maîtresse du duc, etc.

(1) « J'en ay assez inquis, et ne sceu oncques qui estoient les trente-six, ne qui estoit le premier, ne le dernier : et à mon jugement, le roy se monstra le plus subtil de tous les autres princes. » Lamarche, t. II, pag. 249. — Il faut dire que l'honnête Olivier, qui est rarement très exact, ne s'était pas renseigné à des sources bien sûres. Les trente-six commissaires furent bien et dûment nommés; mais, comme leurs délibérations n'amènèrent aucun résultat matériel, la nation, paraît-il, ne tarda pas à oublier leurs noms.

comme son gentil frère de Charolais (1). Ce qu'il désirait désormais, c'était de se gagner l'amitié de ces puissants princes. Monté sur sa petite haquenée, et plus « honorablement » vêtu qu'il n'en avait l'habitude, il visitait chaque jour le camp, assistait aux revues des troupes, s'entretenait avec les différents chefs et prodiguait particulièrement ses attentions à ceux d'entre eux qui, se rappelant d'anciens griefs, affectaient de lui garder rigueur. Mais c'était pour Charles qu'il réservait ses plus bruyantes et ses plus ardentes protestations d'amitié. Il reconnaissait hautement combien il avait été ingrat pour la maison de Bourgogne, et la faute qu'il avait commise en s'alliant avec les Croy. Ceux-ci vivaient pour le moment dans Paris sous sa protection; mais il protestait qu'il ne les soutiendrait pas contre les intentions du fils de leur maître. A partir de ce jour-là il déclara qu'il n'existait pas d'homme en la loyauté duquel il eût tant de confiance qu'en celle du comte de Charolais (2).

Il était impossible de ne pas se montrer touché par des aveux si pleins de courtoisie, par une confiance si franche. « Messeigneurs, » dit Charles à ses officiers en la présence de Louis, « vous et moi nous appartenons au roi notre sou-

(1) « En après ledit accord fait et passé par aucuns biens preciez au roy, fut demandé audit roy, qui le avoit meü de faire tel Traité à son préjudice. Et le roy respondit en cette manière, ce a esté en consideration de jeunesse de mon frère de Berry; la prudence de beau cousin de Calabre; le sens de beau frère de Bourbon; la malice du comte d'Armagnac; l'orgueil grand de beau cousin de Bretagne; et la puissance invincible de beau frère de Charolois. » Lenglet, t. II, pag. 500.

(2) « Le roy dit qu'il ayme mieulx mondit seigneur mon maistre que personne qui vive, et qu'il a plus de fiance en luy et en sa ferme loyauté que en tous les princes du monde; et dit de luy, de son bon sens et de sa bonne volonté tant de biens et d'honneur, qu'il n'est pas à croire;... et dit le roy: Par la Pasques Dieu! quand tout le monde luy courroit sus, il se vendra rendre es mains de mondit seigneur, et congnoist plainement qu'il ne s'est pas conduit envers luy par cy-devans comme il devoit; mais il fera tant cy-aprés qu'il reparera les faultes passés. » Lettre de Jean Gros, secrétaire du comte de Charolais, du 15 octobre. *Documents inédits (Mélanges)*, t. II, pag. 397.

verain seigneur, et sommes tenus de le servir en tout chaque fois qu'il aura besoin de nous (1). »

A la fin, les arrangements furent terminés, les traités signés, et le 30 octobre, Louis se rendit à cheval au château de Vincennes pour compléter les formalités par lesquelles ses vassaux devaient être investis de leurs nouvelles possessions et dignités, et pour leur faire ses adieux. Charles de France lui fit hommage pour la Normandie; le comte de Charolais pour les villes et les seigneuries de la Picardie; le comte de Saint-Pol prêta serment comme connétable et reçut l'épée qui était l'emblème de son office.

Tous, après cela, prirent congé du roi. Le duc de Bretagne partit pour la Normandie, emmenant avec lui le nouveau duc, dont le règne devait s'inaugurer sous sa protection.

Les Armagnacs, le duc de Calabre et les autres chefs partirent pour leurs domaines respectifs. Le comte de Charolais prit congé le dernier. Louis l'accompagna pendant sa première journée de marche. Il avait songé à un moyen qui devait cimenter leur réconciliation, perpétuer leur amitié et identifier leurs intérêts. Pendant les dernières semaines, Charles avait reçu la nouvelle de la mort de sa femme, Isabelle de Bourbon. Par manière de consolation, le roi lui offrit la main de sa propre fille, la jeune princesse Anne. La province de Champagne devait former une partie de son douaire. Un traité fut conclu à cet effet et signé à Villiers-le-Bel (2).

On se sépara enfin. Le torrent qui avait passé sur Louis

(1) « Messaigneurs, vous et moy sommes au roy mon souverain seigneur qui cy est présent, pour le servir toutes les fois que mestier en aura. » De Troyes (Lenglet, t. IV, pag. 49).

(2) Commines, t. I, pag. 104-106; Haynin, t. I, pag. 54; Duclercq, t. IV, pag. 237; Lamarche, t. II, pag. 249; Lenglet, t. II, pag. 543.

s'était retiré le laissant toujours roi, mais un roi dépouillé et désolé comme jamais on n'en avait vu précédemment.

Tel était donc le résultat de ses efforts surhumains, de ses projets, de ses intrigues, de ses luttes pour émanciper la couronne, consolider la monarchie et rendre sa propre autorité suprême et absolue!

Louis pourtant n'était pas découragé. Il avait reçu une leçon et allait se préparer activement à en profiter.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. 7

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

LA FRANCE A LA FIN DU QUATORZIÈME SIÈCLE ET PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU QUINZIÈME

La Bourgogne octroyée à Philippe le Hardi	11
Origine des Bourguignons.	12
La France et les grands fiefs	<i>ib.</i>
Lutte de la féodalité avec la royauté.	13
Philippe le Hardi	17
Princes de la maison de Valois	18
Ducs de Bourgogne et d'Orléans.	19
Assassinat de Louis d'Orléans	25
Aveux de Jean Sans-Peur.	28
Sa justification	29
Anarchie en France	32
Dépeuplement du pays.	33
État de Paris	<i>ib.</i>

L'Agonie de la France	36
Vitalité indestructible de la France	ib.
Régénération de la France	39
Position de Jean Sans-Peur	41
Le pont de Montereau.	43
Jean Sans-Peur vengé.	46
Traité d'Arras	47
Trêve avec l'Angleterre	48
Les Écorcheurs.	49
Première armée permanente	50
La " Justice du roi "	51
Rétablissement de la paix.	52

CHAPITRE II

ÉTATS, COURS ET POLITIQUE DE PHILIPPE LE BON

Le duché de Bourgogne	55
Franche-Comté	59
Les Pays-Bas	62
Leur condition au quinzième siècle	63
État de l'agriculture	64
Communautés civiques.	73
Institutions municipales	78
Commerce et manufactures	80
Les beaux-arts	81
Traits du caractère national	82
Cour de Philippe le Bon	91
Cérémonie et étiquette.	92
La fête du faisan	98
Caractère de Philippe	103
Déclin de la chevalerie.	105
La Toison d'or	111
Position et politique de Philippe.	114

CHAPITRE III

L'HÉRITIER DE BOURGOGNE. — L'HÉRITIER DE FRANCE. —
ACCESSION DE LOUIS XI (1433-1461)

Naissance de Charles de Bourgogne.	122
Sa jeunesse et son éducation	<i>ib.</i>
Son mariage.	125
Son caractère	126
L'héritier de France	130
Ses premières années	131
Précocité de son intelligence	132
Ses services et ses intrigues	134
Gouvernement dans le Dauphiné.	135
Marguerite d'Écosse	<i>ib.</i>
Second mariage de Louis	141
Son expulsion du Dauphiné	142
Arrivée à Bruxelles.	143
Réception par Philippe	144
Sa vie à Genappe	147
Sa gratitude et sa piété	148
Troubles domestiques de Philippe	150
Ses ministres	151
Mécontentement de son fils	155
Une querelle de famille	156
Chagrins du Dauphin	157
Mort de Charles VII	161
Avènement de Louis XI	162
Son départ pour les Pays-Bas.	163
Entrée à Reims	166
Son couronnement.	167
Demandeurs d'emplois.	169
Entrée du roi dans Paris	171
Nouvelles nominations.	173

Honneurs rendus à Philippe	175
Retour des Bourguignons chez eux	176

CHAPITRE IV

CARACTÈRE DE LOUIS. — SA POSITION ET SES VUES. — BROUILLES
AVEC LES NOBLES (1461-1465)

Habitudes de Louis XI	180
Notions erronées sur son caractère	182
Comment il faut envisager sa carrière	<i>ib.</i>
Vivacité de son intelligence	<i>ib.</i>
Sa ruse et son habileté.	<i>ib.</i>
Puissance des grands feudataires.	189
Craintes de Louis	192
Son alliance avec les Croy.	193
Santé chancelante de Philippe	195
Dissensions dans la cour de Bourgogne	<i>ib.</i>
Rachat des villes hypothéquées	196
Relations entre Charles et Louis.	198
Visite du roi à Hesdin.	202
Affaire de Rubempré	205
Ambassade spéciale	213
Confédération des princes.	219
Renversement des Croy	222

CHAPITRE V

GUERRÈ DU BIEN PUBLIC. — BATAILLE DE MONTLHÉRY (1465)

Causes de la révolte	227
Armement général des nobles.	233
Isolement de Louis.	237
Son plan de défense	239

Marche de l'armée bourguignonne	241
Tentative pour entrer dans Paris.	244
Marche sur Montlhéry.	248
Bataille de Montlhéry	249
Jonction des confédérés	261
Composition de leurs forces	262
Campement près de Paris	265

CHAPITRE VI

GUERRE DU BIEN PUBLIC. — BLOCUS DE PARIS. — TRAITÉ DE
CONFLANS (1465)

État des choses dans la capitale	267
Paris en l'absence du roi	272
Paris pendant la présence du roi.	277
Inaction des confédérés	280
Négociations.	283
Entrevue de Louis et de Charles.	288
Perte de la Normandie.	292
Louis succombe.	295
Traité de Conflans	299
Séparation des confédérés	306

COLLECTION

DES GRANDS HISTORIENS CONTEMPORAINS ÉTRANGERS

Format in-8° à 5 fr. le volume

BANCROFT (G.). — Histoire des États-Unis d'Amérique. 9 vol. in-8.	45 "
BUCKLE (TH. H.). — Histoire de la civilisation en Angleterre. 5 vol. in-8.	25 "
DUNCKER (M.). — Histoire de l'antiquité. 8 vol. in-8 (en préparation)	
FORSTER KIRK (CH.). — Histoire de Charles le Téméraire. 4 vol.	20 "
GERVINUS (G. G.). — Introduction à l'histoire du XIX ^e siècle. 1 vol. in-8.	3 "
— Histoire du XIX ^e siècle depuis les traités de Vienne. 8 vol. in-8.	40 "
GROTE (G.). — Histoire de la Grèce. Formera 20 vol. in-8, avec cartes (8 vol. ont paru)	40 "
HERDER (J. G.). — Philosophie de l'histoire de l'humanité. 3 vol. in-8.	15 "
IRVING (W.). — Histoire et légende de la conquête de Grenade. 2 vol. in-8.	10 "
— Vie, voyages et mort de Christophe Colomb. 3 vol. in-8.	15 "
— Vie de Mahomet; traduit par H. Georges, 1 vol.	5 "
MERIVALE. — Histoire des Romains sous l'empire. Formera 9 vol. (4 vol. ont paru).	20 "
MOTLEY (J. L.). — La Révolution des Pays-Bas au XVI ^e siècle, histoire de la fondation de la république des Pro- vinces-Unies. 4 vol. in-8	20 "
— Histoire de la République Batave, depuis la mort de Guillaume le Taciturne. 4 vol. in-8 (en préparation).	

PRESCOTT (W. H.). — Œuvres complètes. 17 volumes, comprenant les ouvrages suivants :

- Histoire du règne de Philippe II. 5 vol. in-8 . . . 25 "
- Histoire du règne de Ferdinand et d'Isabelle. 4 vol. in-8. 20 "
- Histoire de la conquête du Pérou. 3 vol. in-8 . . . 15 "
- Histoire de la conquête du Mexique. 3 vol. in-8 . . . 15 "
- Essais et Mélanges historiques et littéraires. 2 vol. in-8 10 "

La *Collection des historiens contemporains étrangers*, publiée, dit la *Revue de Paris*, avec un zèle qui ne se dément pas, a une importance capitale et répond chez nous à un véritable besoin. Les Français, en général, connaissent peu la littérature étrangère contemporaine; et si le théâtre, le roman ou la poésie trouvent grâce devant quelques lecteurs, on peut dire que les œuvres historiques sont tout à fait ignorées.

Cette collection comprend les ouvrages des quatre grands historiens américains de notre époque : BANCROFT, MOTLEY, PRESCOTT, WASHINGTON IRVING.

Parmi les Allemands, nous citerons : GERVINUS, HERDER, MOMMSEN (*Histoire romaine*), DUNCKER.

La série des historiens anglais s'ouvre par l'*Histoire grecque*, de G. GROTE, elle contient également des œuvres de KIRK et de MERIVALE.

Un soin tout particulier est donné tant au choix des ouvrages qui entreront dans cette collection importante, qu'à la traduction et à l'exécution matérielle des volumes.

Plusieurs ouvrages sont en préparation.

Les historiens dont la réputation est consacrée et dont les œuvres offrent un intérêt général, figureront seuls dans cette grande collection.

Ainsi se continuera cette série de grandes œuvres historiques les plus remarquables, sans contredit, de ce siècle, publiées soit en Angleterre, soit en Allemagne, soit en Amérique, et qui, sans ces traductions, fussent restées longtemps encore ignorées des lecteurs français.

Une semblable collection de grandes œuvres doit avoir sa place d'honneur dans toutes les bibliothèques.

VERIFICAT
1987

VERIFICAT
2017